

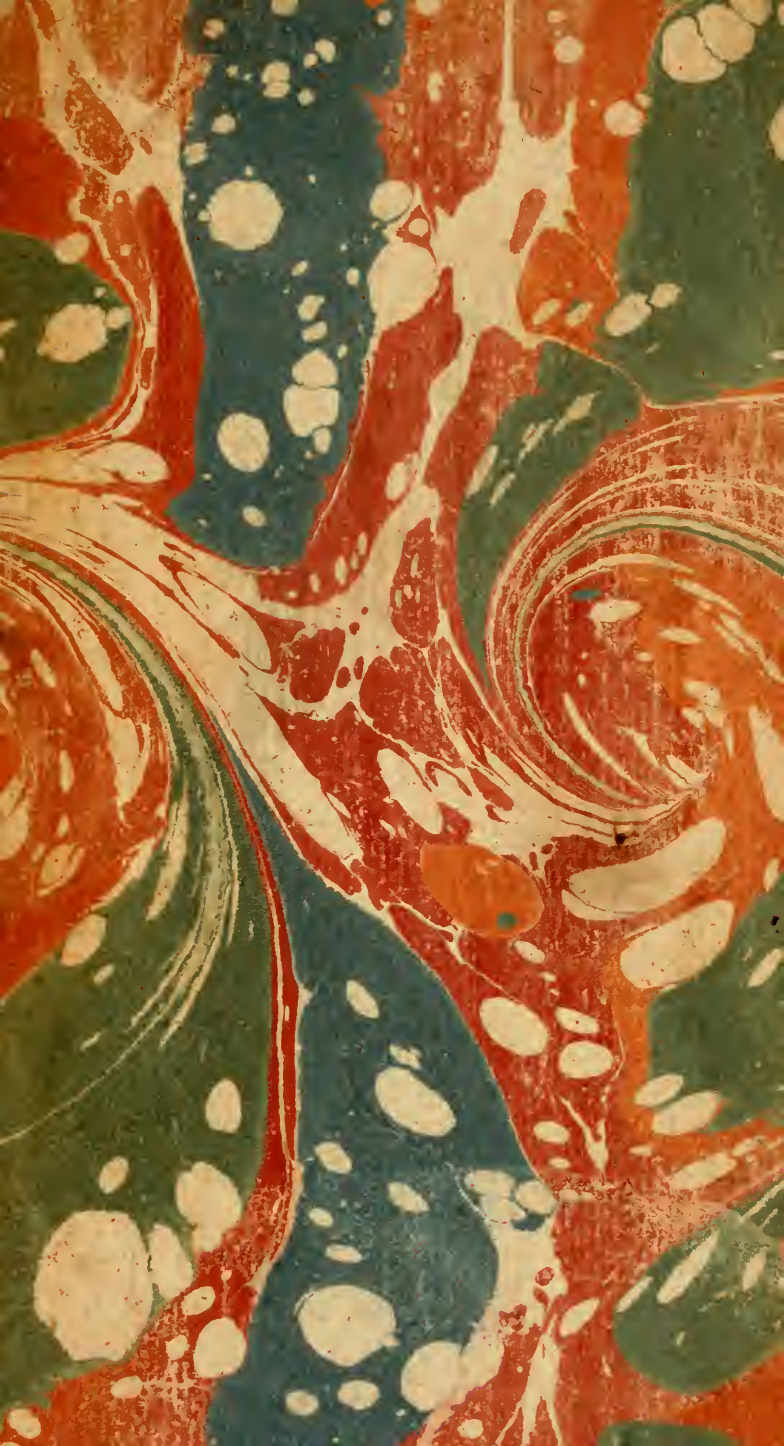


John Adams Library,

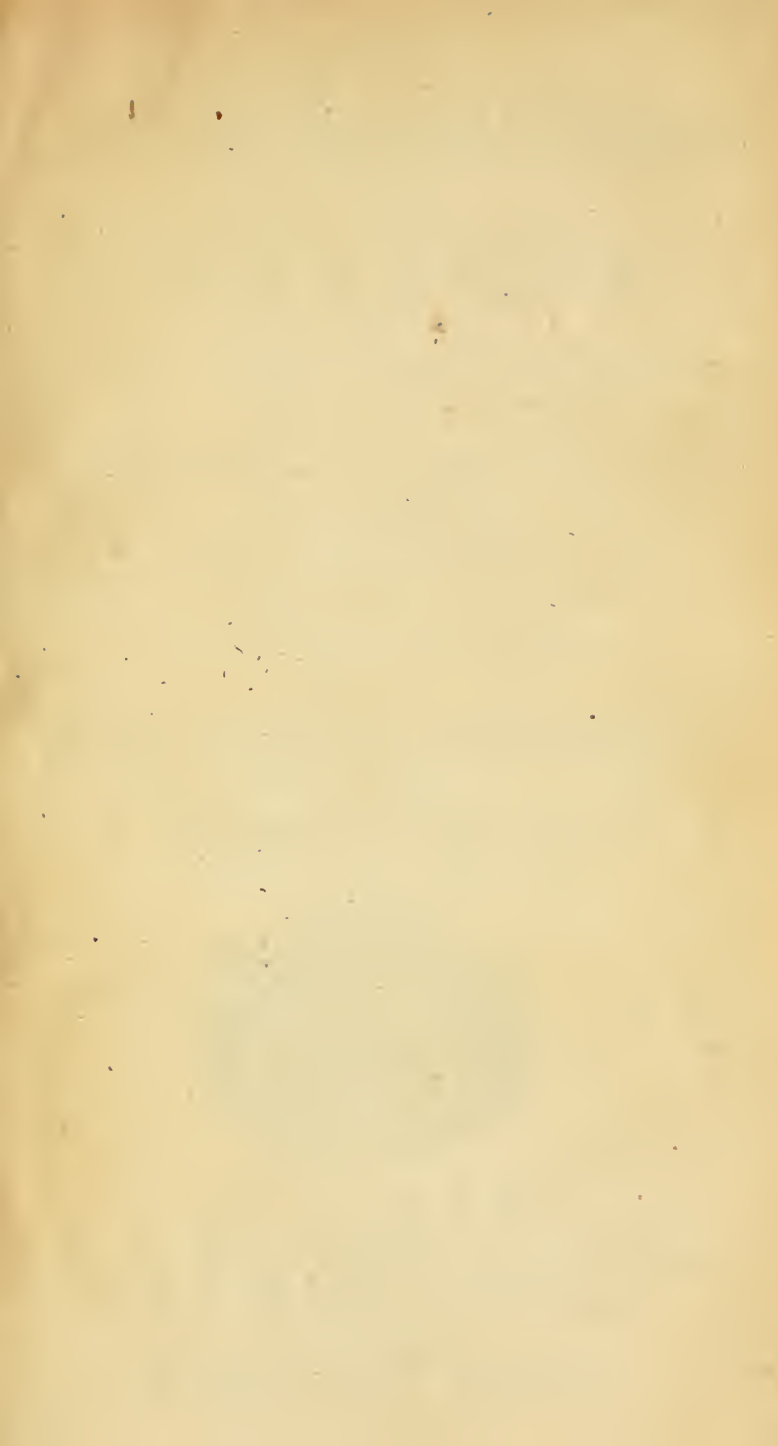
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

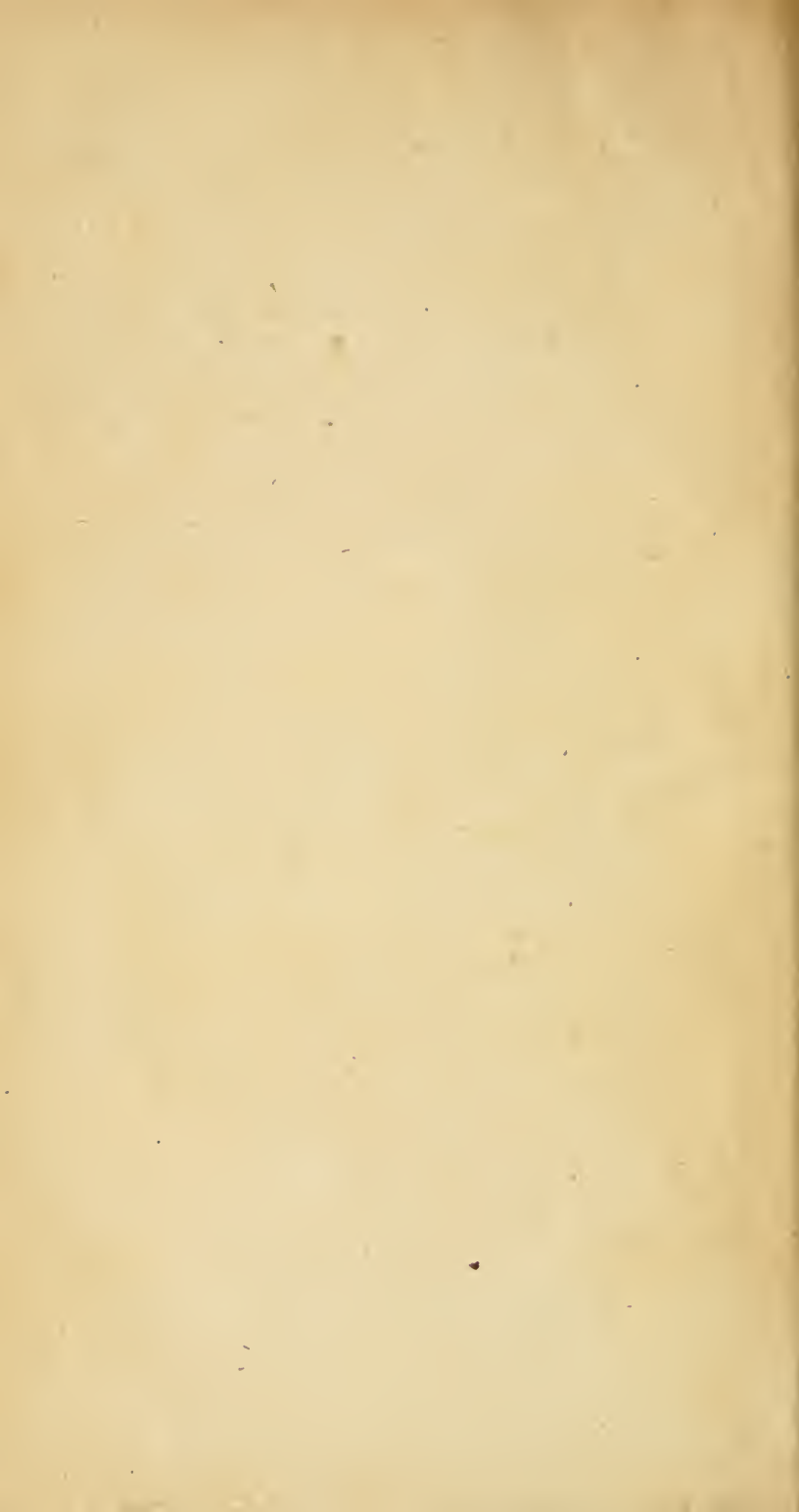


SHELF N^o.
★ ADAMS
144.3
v.2 A.



5-6





J Adams.

LES
VRAIS PRINCIPES
DE
LA LANGUE FRANÇOISE :
OU
LA PAROLE

RE'DUITE EN ME'THODE,

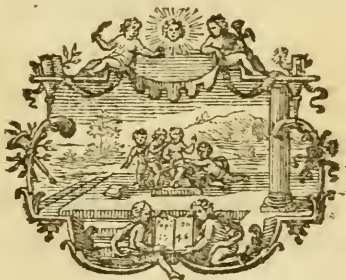
CONFORMEMENT

AUX LOIX DE L'USAGE :

EN SEIZE DISCOURS :

*PAR M. L'ABBÉ GIRARD, DE L'ACADÉMIE
FRANÇOISE, ET SECRETAIRE-INTERPRETE
DU ROI.*

TOME SECOND.

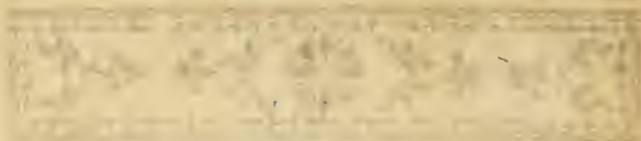


A PARIS,

Chez LE BRETON petit-fils d'HOURY, Imprimeur
ordinaire DU ROI, rue de la Harpe,
au Saint Esprit.

M. DCCXLVII.

AVEC APROBATION ET PRIVILEGE DU ROI,



T A B L E

DES DISCOURS

Adams

144, 3

v. 2 a

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page, containing a table of contents with Roman numerals.]



T A B L E
D E S D I S C O U R S
D E C E S E C O N D V O L U M E .

VIII. DISC.	<i>D</i> U Verbe , cinquieme partie d'oraison.	page i
IX. DISC.	<i>De l'Adverbe</i> , sixieme partie d'oraison.	138
X. DISC.	<i>Des Nombres</i> , septieme partie d'oraison.	168
XI. DISC.	<i>Des Prépositions</i> , huitieme partie d'oraison.	180
XII. DISC.	<i>Des Conjonctions</i> , neuvieme partie d'oraison.	257
XIII. DISC.	<i>Des Particules</i> , dixieme & derniere partie d'oraison.	310
XIV. DISC.	<i>Des Caractères Alphabétiques</i> , leur valeur, & leurs emplois par rapport à l'orthographe.	325

XV. DISC. *Des Caractères Prosodiques, subordonnés aux alphabétiques, second article de l'orthographe.* 414

XVI. DISC. *Sur la Ponctuation, réglée par les degrés de distinction qu'il peut y avoir entre le sens & les frases dont le discours est composé.* 433





LES VRAIS PRINCIPES

DE

LA LANGUE FRANÇOISE:

OU

LA PAROLE

RE'DUITE EN METHODE,

Conformément aux Loix de l'Usage.

VIII. DISCOURS,

DU VERBE,

Cinquieme partie d'Oraison.



'UNIVERS, plus varié par la viciffitude fucceffive des évenemens qui fe paffent dans fon fein que par la multitude des Etres qui le compofent, nous montre la nature dans une action continuelle.

Tome II.

A

Le mouvement y paroît aussi effenciel que l'existence : en même temps qu'il est la cause des altérations & des changemens, il est aussi le principe des productions & de la vie. Sans lui rien n'affecte ni n'est affecté : par conséquent sans lui rien n'est propre à connoître ni à être connu : & la réalité dans une totale inaction ne seroit guere préférable au néant. L'action étant donc inséparable de la nature, telle que nous la voyons & que nous la sentons à chaque instant, il seroit bien surprenant que l'esprit, frappé de tout ce qu'il voit & appliqué à le peindre par le secours des mots, n'eût pas saisi cette idée agissante ou d'évenement pour en faire un des pinceaux de la Parole, je veus dire un caractère modificatif d'une des parties du discours. Les Langues ont beau se former sans système & sans délibération ; elles n'en sont pas moins systématiques ni moins fondées en raison. Il est en fait de langage un génie supérieur & méthodique,

qui gît dans l'usage conduit par le besoin ; lequel, s'il m'est permis d'user de cette comparaifon, fait travailler l'esprit humain en cette partie à peu près comme la raifon fupreme fait agir l'infinct animal, toujours d'une maniere conforme à fon plan & convenable à fon but, fans que celuici s'en aperçoive ni le connoiffe. Ce génie protecteur & conducteur de la Parole a donc fait établir des mots, qu'on nomme VERBES, caractérisés par cette idée d'évenement. De façon qu'ils font proprement dans le discours ce que l'action est dans la nature : comme celleci est l'effence de la vie, ceuxla font l'ame de la pensée. Les Substantifs nomment les choses, les Pronoms les désignent, les Adjectifs les qualifient ; mais où est la pensée, si on n'en représente pas les actions & les évènements ? C'est dans cette représentation que confifte précifément la fonction des Verbes.

Comme il est difficile que l'évenc-

4 *LES VRAIS PRINCIPES*

ment ne tiennent pas à des circonstances accessoires, qu'il faut exprimer conjointement avec lui ; la sagacité de l'Usage a dû pourvoir à l'expression de ces idées combinées, en rendant le Verbe susceptible de diverses formations caractérisées par ces différens accessoires ; de sorte que par leur moyen il devient propre à représenter l'événement dans les divers états où il peut paroître & avec les rapports qu'il peut avoir. C'est ce que la Grammaire nomme *MODES, PERSONNES, & TEMPS*. Je ne changerai pas ces noms : mais je traiterai la chose un peu différemment des méthodes vulgaires ; en ne perdant point de vûe son essence & ne quittant jamais le fil de la Logique, qui est toujours plus satisfaisante & plus goûtée des personnes même non lettrées que ne le sont certains termes qui ne présentant rien d'intelligible ne procurent que des peines à la mémoire.

Je dis donc qu'en considérant l'éve-

nement dans ses circonstances on voit d'abord qu'il y a deux manieres générales de le représenter ; ou sans adaption, ou avec adaption à l'une des trois personnes qui peuvent figurer dans le discours ; ce qui constitue dans le Verbe deux sortes de Modes. Je nomme la premiere sorte INDÉFINIE, la seconde ADAPTIVE. Ces noms sont nouveaux ; mais ils sont analogiques & nécessaires à l'art.

Dans la maniere Indéfinie, on peut représenter l'événement sous trois états. L'un simple, dénué de tout accessoire, fait pour ne l'exprimer que dans sa pure production ; comme quand on dit,

donner, avoir, permettre, répondre.

Le second circonstanciel, fait pour le lier à un autre événement comme circonstance & dépendance, tels que

donnant, ayant, permettant, répondant.

Le troisieme complet, fait pour le montrer comme chose finie & parfaite, tel qu'il paroît dans

6 LES VRAIS PRINCIPES.

donné, eu, permis, répondu.

Ces divers états constituent dans le verbe autant de Modes indéfinis ; auxquels je conserve les noms usités dans l'Ecole, INFINITIF, GÉRONDIF, PARTICIPE. J'espère que les oreilles des Dames n'en feront point choquées ; parceque les définitions leur en auront fait connoître le sens ; & qu'il me semble que les termes d'art leur deviennent aisément familiers dès qu'on les leur explique avec netteté & précision. Laquelle en effet, dumoins de celles que le cœur n'absorbe pas entièrement & dont l'esprit s'occupe un peu, n'entendra pas que dans cette phrase,

il est rare de savoir aimer,

les deux derniers mots sont des verbes, parcequ'ils expriment des événemens, & qu'ils sont du mode infinitif parcequ'ils les représentent simplement dans leur production, sans circonstance & sans les adapter à personne ? Ne verra-t-elle pas aussi dans la phrase suivante,

*on perd souvent son repos & sa raison
en aimant,*

que le dernier mot représente indéfiniment l'événement d'aimer par forme de circonstance relative à celui qu'exprime le verbe *perd* conjointement avec les autres mots qui sont sous son régime ? que par conséquent *aimant* est un verbe du mode gérondif ? Enfin dans cette troisième phrase,

*cela bien entendu, il s'ensuit que la
Grammaire n'est pas hors de la portée
des femmes,*

est-il si difficile de remarquer que le mot *entendu* présente là une action ou un événement dans l'esprit d'une manière indéfinie, mais différente de celle d'*entendre* & d'*entendant*, qui sont infinitif & gérondif du même verbe ? & que cette différence consiste en ce qu'il le présente comme complet & fini, caractère du participe ?

Releverai-je ici l'inattention de ceux qui ont donné au Gérondif le nom de

8 LES VRAIS PRINCIPES

participe actif, & celui de *participe passif* au simple participe? Ce dernier est pour le moins aussi souvent actif que passif, n'étant déterminé à l'une ou à l'autre de ces especes que par l'auxiliaire qui lui est uni. Quand on dit,

il est maltraité par ses parens,
il sert à exprimer l'action dans l'espece passive : mais quand on dit,

il a beaucoup aimé les femmes,
il exprime sûrement l'action dans l'espece active. Dailleurs les verbes neutres, qui ne sont & ne peuvent être actifs ni passifs, n'ont-ils pas un participe servant à former leurs Temps composés? & ce mode peut-il être chez eux d'une autre espece que les autres? Quand on dit, *j'ai dormi*, *j'ai vécu*, l'action énoncée s'étend-elle jusqu'à un objet distingué du sujet? & quand on dit, *ils sont sortis*, *eux sortis les autres entrèrent*, le sujet souffre-t-il l'événement au lieu de le produire? & cet événement y procedet-il d'un terme ou d'une chose étrangere

au sujet ? Si cela n'est pas ainsi, comme l'évidence le démontre, ces participes excluent alors de leur essence ce qui fait celle de l'actif & du passif : par conséquent cette épithete de *passif* donné généralement à ce mode n'est pas la réflexion d'une exacte & profonde logique, ni même, j'ose le dire, d'une grande attention à tous nos usages. Le participe est donc de l'espece du verbe auquel il appartient, ainsi que tous les autres modes. Quant au gérondif, c'est sur le modele de la méthode latine qu'on l'a nommé *participle actif* ; quoique nôtre Langue n'ait rien de pareil ni qui réponde précisément à ce participe latin. Nous disons *se promenant, agissant*, soit qu'on parle de plusieurs ou d'un seul, par un tour d'idée plus analogue à celui du gérondif des Latins qu'à celui de leur participe présent *ambulans ambulantes, agens agentes*. Au reste je ne cherche point à prendre en faute ceux qui se sont servis de ces expressions ; puis-

que la méthode latine les leur a infinuées. Je les excuse d'autant plus que j'ai été moi même dans l'erreur avant que je donnasse à cette étude une férieuse application. Je ne veux donc autre chose par cette note que de faire remarquer au Lecteur combien je suis attentif aux définitions & à bien analyser. Ce n'est en effet que par cette maniere de travailler qu'on peut porter les Sciences au point de perfection.

Les Modes adaptifs sont également, comme les indéfinis, au nombre de trois, par rapport à trois autres états de l'évenement. L'un où il est exprimé d'une maniere positive comme chose réelle, ainsi que dans ces formations,

je fais, je faisois, je ferai.

Le second où il est représenté en pure hypothese ou comme simple suposition & non réalité, tel que

je ferois, j'aurois fait.

Le troisieme où il ne paroît qu'en forme de subséquence, comme suite d'un autre.

événement : il est tel dans ces formations ,

je fasse , je fisse ;

qui ne sont jamais employées que sub-
séquentement ou subjonctivement à quel-
qu'autre qui les précède ou qu'on suppo-
se entendue ; comme on le voit dans ces
expressions ,

*il faut que je fasse , vous voudriez que je
fisse.*

J'aurois grande envie de nommer le
premier de ces Modes *Positif*, le second
Conditionel, & le troisieme *Subséquent* ;
parceque ce seroient des noms de cara-
ctere , françois d'origine , parfaitement
analogues au service que ces Modes ren-
dent & à la maniere dont l'action y fi-
gure , parconséquent plus intelligibles
& plus à la portée des personnes qui
n'ont point eu de familiarité avec le
College , dont le nombre fait dans ce
que la nation a de spirituel & de poli une
portion considérable. Mais quoique je
puisse me donner toute la liberté d'un

auteur qui n'écrit que d'après la chose même, sans se proposer aucun modele ni avoir le moindre penchant à copier autrui, je résiste néanmoins à ce gout particulier par respect pour les anciens maitres, & pour faire voir à ceux qui leur sont attachés que, très éloigné de tout ce qui est singularité, je ne m'écarte des sentiers battus que lorsque la proximité du but & l'interêt de la vérité m'y obligent. Je me prête donc au gout savant, qui veut que les termes tiennent plus d'une recherche étudiée que du langage vulgaire; j'adopte ceux de la méthode latine; puisqu'ils ne choquent point ici les loix de la méthode françoise: & je nomme ces trois Modes **INDICATIF, SUPPOSITIF, & SUBJONCTIF.**

Ces trois états, de Position absolue, de Supposition, & de Subséquence, ne sont pas les seuls dont l'évenement soit susceptible dans la maniere adaptive; mais ce sont les seuls que nôtre Langue

distingue par la diversité des formations. Celui de commandement est sans doute différent, & pouvoit avoir dans le François un Mode particulier, comme il l'a dans le Grec & dans le Latin. Soit génie, soit épargne, l'Usage n'a point fait dans nos Verbes de Mode impératif: il ne distingue cet état de commandement, à la première & seconde personne, que par la suppression des pronoms dont le verbe se fait ordinairement accompagner, & à la troisième personne, par l'addition de la particule *Que*: de façon qu'on se sert du Mode subjonctif pour cette dernière personne & de l'Indicatif pour les deux autres; excepté dans les deux verbes *Etre* & *Avoir*, où la formation du subjonctif sert partout à marquer le commandement:

traitons autrui comme nous mêmes, courons au secours des infortunés:

dis & fais ce qu'il te plaira, rends service à ton prochain.:

quittez vos foyers, volez à la gloire.:

*que la troupe avance , qu'on aille à l'en-
nemi :*

*qu'ils se soumettent aux loix , qu'ils
obéissent à leurs supérieurs :*

*sois sûr de mon cœur & n'aye peur d'au-
cune inconstance :*

*soyons fideles à nos amis & n'ayons
point de caprice à leur égard.*

Il y a seulement une petite observation à faire sur la seconde personne tutoyante finissant par la terminaison muette ou féminine. C'est qu'elle ne garde *S* finale dans le commandement que lorsqu'elle est immédiatement suivie des pronoms relatifs *en* & *y*, la perdant partout ailleurs. Tous les autres verbes la conservent exactement si l'on excepte quelque licence poétique pour rendre la rime régulière:

*donnes en ce que tu voudras : portes y
la paix :*

*ne donne à ton plaisir que ce que ton
devoir te permet :*

cours & porte aux autels tes offrandes :

Un célèbre Puriste s'est ici prodigieusement mépris, en disant que dans ce commandement,

va t'en,

le *T* est une lettre euphonique, introduite au lieu de *S* pour la douceur de la prononciation. Il n'y a pas sûrement regardé de près. Car qui ne voit que c'est là le pronom personnel *te*, dont la dernière lettre se trouve supprimée par l'élision? & qu'en parlant plus poliment sans tutoyer on y mettroit à sa place le pronom *vous*, qui certainement n'est pas fait pour remplacer une lettre euphonique? on diroit,

allez vous en;

dans le même sens & par les mêmes especes de mots qu'on dit,

vas t'en.

Ce prodigieux écart est venu de l'extrême envie qu'on avoit d'ôter *S* finale au mot *vas*: tant il est vrai que l'homme sacrifie aisément ce qu'il y a de plus essentiel à un petit rien qui lui plait. Revenons à nos Modes.

Quelle impossibilité y auroit-il qu'une Langue eût aussi marqué l'interrogation par une formation propre dans la conjugaison du verbe ? Je ne vois dans ce moyen rien qui choque la raison s'il avoit eu pour lui l'autorité de l'Usage. Ce grand maître des Langues pouvoit se servir de la terminaison aussi facilement qu'il s'est servi dans le Latin des particules *an*, *ne*, *num*, & qu'il se sert dans le François de la seule transposition des pronoms personnels après le verbe.

Il paroît par ce que je viens de dire que les MODES du verbe ne sont autre chose que différentes formations de ce même verbe, servant à représenter divers états de l'événement. Qu'il y en a six dans nôtre Langue, Infinitif, Gérondif, Participe, Indicatif, Supositif, & Subjonctif; dont les trois premiers sont indéfinis & les trois derniers adaptifs. Comme ceuxci ne sont tels que parcequ'ils adaptent l'événement à une des trois personnes; il s'ensuit qu'il doit y

avoir dans leurs formations des variétés personnelles par le moyen desquelles on puisse connoître cet accessoire de personne aussi bien que celui d'état : & ces trois personnes pouvant paroître ou au singulier ou au pluriel , cela exigeroit six formations , trois pour chaque nombre ou deux pour chaque personne. Le Latin est bien plus exact à les diversifier que ne l'est le François ; parcequ'il en a plus besoin , le verbe n'y étant pas accompagné du pronom personnel comme en François :

*amo , amas , amat , amamus , amatis ;
amant :*

*j'aime , tu aimes , il aime , nous aimons ;
vous aimez , ils aiment.*

On voit dans cet exemple, que le François n'admettant aucune différence de formation ou de terminaison entre la première & la troisième personne du nombre singulier , elles y sont cependant très parfaitement distinguées par les pronoms *je* , *il* : & que le Latin les distin-

gue toutes à l'un & l'autre nombre par la variété des terminaisons , à laquelle son propre génie l'a d'abord fait recourir comme au moyen le plus convenable.

Outre le Mode & la Personne , il y a encore la circonstance du Temps auquel l'événement peut avoir rapport. Ce que le verbe doit également distinguer , & par conséquent doit être susceptible de formations propres à faire connoître ce nouvel accessoire ; qui se trouve à tous les Modes excepté au Participe , que par cette raison on emploie très rarement seul dans sa pure valeur , & dont en récompense on fait grand usage avec ce qu'on nomme auxiliaire pour former ; dans les Langues analogues , divers Temps des autres Modes ; comme on le verra dans la suite de ce Discours.

Constatons maintenant le nombre & les particularités de ces divers accessoires de temps dont l'événement peut être accompagné , ou du moins de ceux que notre Langue admet : faisons les

bien connoître & donnons leur des noms convenables. Pour cet effet ne nous contentons pas des idées superficielles de la méthode vulgaire : considérons attentivement le Temps, ses divisions, & sa liaison avec l'événement. Tout le monde fait & dit qu'il est une durée successive, qui se divise en Présent Passé & Avenir : dont la première partie fournit continuellement à la seconde, & la troisième à la première, sans interruption comme sans retour. De façon que l'Avenir inépuisable nourrit le Présent ; & celui-ci coulant rapidement se jette dans le Passé comme dans un goufre insatiable & dans un abîme infini qui ne peut jamais être rempli.

La rapidité du Présent étant trop vive pour laisser jouir & permettre d'y placer les choses, on a cherché le moyen de parer à cet inconvénient. Pour cela l'Imagination & le Langage se sont déterminés à donner à cette partie du Temps une étendue qu'elle n'a pas réel-

lement, & à prendre son nom dans un sens plus moral que physique. Cette étendue se regle par la production de l'événement; c'est à dire qu'elle comprend tout le temps qui y répond depuis l'instant où elle commence jusqu'à celui où elle s'acheve: de sorte que cette durée, quoique composée de momens qui passent & se succèdent, est censée subsister comme un seul & même temps, qu'on nomme PRÉSENT dans l'usage ordinaire ainsi que dans les formations du Verbe:

je travaille à un long ouvrage: je ne fais autre chose depuis six mois.

L'instant qui vient après la production & dans lequel on représente l'événement comme fini est le temps passé; qu'on nomme dans le verbe & en terme de Grammaire PRÉTÉRIT; comme quand on dit,

j'ai fait ce que j'ai voulu.

Lorsqu'on représente l'événement comme devant positivement arriver dans la

suite, cela fait le temps avenir ; qu'on nomme FUTUR, tel qu'on le voit dans cette frase :

je me donnerai de la peine ; mais j'en viendrai à bout.

Pour rapprocher encore plus les parties du temps & leur donner un peu d'existence permanente, on en forme certains périodes, qui les comprennent & les réunissent en un seul corps de durée ; de maniere qu'on les considere sous un même aspect, comme faisant toutes ensemble unité de temps. Ces périodes sont plus ou moins longs selon les bornes qu'on leur fixe. Tels sont le Jour, le Mois, l'Année, le Siecle, une Campagne, un Carnaval, & autres arbitraires. Il ne faut donc pas confondre le temps de l'évenement avec celui du période : cela est de conséquence, ainsi qu'on va le voir : car on peut représenter de deux manieres le Passé. L'une en faisant simplement répondre l'évenement au temps où sa production est finie ; ce qui a pû

arriver dans le période actuellement présent, comme dans cet exemple :

j'ai fait ce matin de la bonne besogne.

L'autre maniere est de le faire répondre à un temps où non seulement sa production est finie mais où est encore passé le période dans lequel cette production est arrivée ; de façon que le temps présent où l'on parle appartienne à un autre période, qui ait succédé à celui qui a vû naître & finir l'évenement ; comme quand on dit ,

je fis hier tout ce que je pus , & je perdis mes peines.

La premiere de ces manieres est le Prétérit du verbe. La seconde est ce qu'on nomme AORISTE ; dont la seule définition suffit pour empêcher une méprise entre ces deux temps assez fréquente dans quelques provinces, où l'on dit souvent *je fis* pour *j'ai fait*, & réciproquement *j'ai fait* pour *je fis*. Dès qu'on fait que le prétérit doit paroître lorsqu'il s'agit de marquer un évenement passé dans

Le période de temps qui n'est pas encore fini, & que c'est à l'aoriste à figurer lorsqu'il est question de représenter un événement passé dans un période de temps qui ne subsiste plus lui même ; on n'a besoin que du bon-sens pour distinguer les occasions où chacun doit être employé ; d'autant que toute la regle ne consiste qu'à connoitre leur véritable destination. C'est par cette raison que dans certaines façons différentes de poser le même période de temps il faut ; selon la différence de cette position, se servir ou du prétérit ou de l'aoriste. Par exemple, j'exprime une distance depuis l'événement, & je dis,

il y a dix ans que j'ai quité la Cour ; ' je parle conformément à la regle & au bon usage ; parceque la position de ce période est telle que le moment de l'action & celui où je parle lui appartient ; les comprenant tous les deux dans son étendue, l'un comme le commencement & l'autre comme le terme de la

distance. Mais dans cette autre position,
*il y eut hier dix ans que je quitai la
 Cour,*

l'aoriste, comme on voit, y prend la place que le prétérit occupe dans la première position; parceque le période de la distance, dont l'événement fait la partie initiale, y est posé de manière que le temps où je parle ne lui appartient pas, & que par rapport à ce temps de la parole tout est passé, & l'événement & le période auquel on l'a fixé.

Voilà donc quatre Temps bien établis dans le Verbe, PRÉSENT, PRÉTÉRIT, AORISTE, FUTUR. Il n'en faudroit pas davantage si l'on ne comparoit jamais celui de l'événement qu'au moment de la parole. Mais parcequ'on peut de plus le comparer au temps de quelqu'autre événement ou circonstance, il faut qu'il y ait & il y a en effet d'autres formations pour représenter ce nouveau rapport accidentel conjointement avec le premier qui est le principal. Comme
 chacun

chacun des quatre principaux temps , que je viens de définir , est susceptible de cette addition de rapport ; cela les double , & fait qu'il y a deux Présens, deux Prétérits, deux Aoristes, & deux Futurs. On pourroit en faire la distinction par les simples épithetes numériques de *premier* & *second* : mais pour les mieux caractériser je les distingue par celles d'*absolu* & *relatif*. Lorsqu'ils représentent le temps de l'événement par la seule comparaison avec celui où l'on parle ; ils sont **TEMPS ABSOLUS** : lorsqu'ils le représentent par une double comparaison, faite non seulement avec le temps de la parole mais encore avec celui de quelque autre événement ; ils sont **TEMPS RELATIFS**. En voici les exemples & la preuve pris d'un même verbe.

JE FAIS est présent absolu ; parceque cette formation ne fait répondre le temps de l'événement qu'à celui de la parole , comme étant le même :

je fais de mon mieux pour que le Lecteur m'entende.

JE FAISOIS est présent relatif ; parcequ'il représente le temps de l'événement sous deux rapports , savoir, comme présent au temps de quelque circonstance désignée , & comme passé eu égard à celui de la parole :

je faisois dernièrement réflexion à la sottise des hommes ; en voyant les uns compter sur la constance des femmes, & les autres s'offenser de leur infidélité.

J'AI FAIT est prétérit absolu ; le temps de l'événement y répondant simplement au moment de la parole comme passé à son égard :

j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous rendre service ; & vous n'avez pas fait la moindre chose pour m'en témoigner de la reconnoissance.

J'AVOIS FAIT est prétérit relatif ; parcequ'il fait répondre l'événement comme passé, non seulement par rapport au temps où l'on parle , mais encore

par raport à quelque circonstance arrivée après lui & passée demême par raport à l'instant de la parole :

j'avois fait les démarches convenables quand il a paru s'y opposer.

JE FIS est aoriste absolu ; le temps de l'événement y étant seulement représenté dans un période passé par raport à celui qui coule avec le temps de la parole :

je fis l'année dernière moins d'ouvrage ; quoique je travaillai plus assidûment que je n'ai fait celleci.

J'EUS FAIT est aoriste relatif ; puisqu'il fait répondre le temps de l'événement non seulement à un période passé par raport à celui de la parole , mais encore à un temps passé dans ce même période par raport à une autre circonstance qui est arrivée :

j'eus fait mes affaires dans la dernière campagne avant que mon concurrent fût arrivé.

JE FERAI est futur absolu ; parcequ'il

représente le temps de l'événement uniquement comme postérieur à celui de la parole :

je ferai demain ce que je ne pourrai pas faire aujourd'hui.

J'AURAI FAIT est futur relatif ; parcequ'il présente le temps de l'événement sous deux faces , comme postérieur à celui de la parole & comme antérieur à celui de la circonstance dont il doit être accompagné :

j'aurai fait mon ouvrage à la fin de l'année :

Des six Modes il n'y a que l'Indicatif susceptible de ces huit Temps : & les exemples que je viens de rapporter forment ce mode entier dans le verbe que j'ai choisi : voyons y les temps des autres modes. Ils n'ont que des Présens & des Prétérits ; l'état dans lequel ils représentent l'événement ne comportant ni Aoriste ni Futur.

Le Supositif n'admet que deux Temps, Présent & Prétérit, sans les distinguer

en absolus & relatifs ; parceque la nature de ce mode étant de représenter l'événement dans un état d'hypothese ou de suposition , ses temps sont nécessairement relatifs. On y dit ,

JE FERROIS , pour le présent ,

J'AUROIS FAIT , pour le prétérit.

Le Subjonctif a quatre Temps , deux Présens & deux Prétérits , absolus & relatifs :

JE FASSE , pour le présent absolu ,

JE FISSE , pour le présent relatif ,

J'AIE FAIT , pour le prétérit absolu ;

J'EUSSE FAIT , pour le prétérit relatif.

L'essence de ce mode consistant à représenter l'événement comme subséquence d'un autre , il s'ensuit que cet autre événement a sur lui une influence déterminative , & qu'il doit y avoir entre eux une dépendance de temps : ce qui sera expliqué dans la suite de ce Discours ; lorsque j'en ferai à ce qui regarde la syntaxe du verbe. Pour le présent il ne s'agit que de fixer le nom-

bre des temps de chaque mode.

L'Infinitif & le Gérondif n'ont, comme le Supositif, que chacun deux Temps ; qui font , dans le verbe qui sert ici d'exemple,

FAIRE, pour le présent infinitif,

AVOIR FAIT, pour le prétérit infinitif,

FAISANT, pour le présent géron dif,

AYANT FAIT, pour le prétérit géron dif.

Quant au Participe , j'ai déjà dit qu'il n'avoit point de Temps, étant dénué d'accessoire & de tout autre raport que de celui qui en constitue le mode, consistant à représenter l'évenement précisément comme complet & fini : on dit simplement, *FAIT*.

Quoique ce mode ait son essence & sa valeur particuliere ; il semble néanmoins qu'il soit moins établi pour être employé seul que pour aider à former les temps qui répondent au passé ; ainsi qu'on vient de le voir dans les exemples ; dont je n'ai raporté pour les mo-

des adaptifs que la formation de la première personne de chaque temps, n'étant question que de faire connoître la nature de ces temps.

Le Verbe varie donc ses formations, non seulement par rapport aux Modes, pour représenter les divers états sous lesquels l'événement peut paroître, mais encore par rapport à la variété des Temps auxquels il peut répondre dans chaque mode, & de plus par rapport à la différence & au nombre des Personnes qui peuvent figurer dans chaque temps des modes adaptifs. Tout ce détail de formations fait ce qu'on nomme CONJUGAISON ; qui n'a véritablement pour objet que les accessoires ; & dont on ne peut donner de regles claires & précises qu'on n'ait auparavant discuté ce qui fait l'essence du Verbe pour en connoître les especes ; parceque ces especes influent diversement sur les regles de la Conjugaison.

L'essence du Verbe consistant à re-

présenter l'action, c'est sans doute des divers points de vûe sous lesquels celle-ci peut se présenter que dépend ici la distinction des especes : & j'en trouve quatre.

Le premier point de vûe est lorsque l'action paroît partir d'un sujet pour s'étendre jusqu'à un objet distingué & faisant tiers dans l'événement, comme dans ces exemples :

voir un phantome , comprendre une expression , lire un livre , blâmer une action , reprocher une faute.

Car on voit, on comprend, on lit, on blâme, & l'on reproche là quelque chose qui n'est pas le sujet même qui fait ces opérations : & les Verbes que ce point de vûe caractérise portent le nom d'ACTIFS. Il n'est pas nécessaire, pour qu'un Verbe soit de cette première espece, qu'il ait toujours à sa suite son objet exprimé : il suffit qu'il en suppose un sur lequel l'action puisse s'étendre. Car souvent on ne veut énoncer que la simple

action fans la spécifier par l'objet, comme dans le discours suivant :

l'homme prévenu ne voit, n'entend, ni n'écoute, & comprend encore moins.

Il n'est pas nonplus nécessaire que l'objet soit une chose réellement différente de celle qui est le sujet; parceque toute action qui peut s'étendre audelà du sujet peut bien s'arrêter à lui: il suffit que cette même chose figure dans l'action sous des rapports distingués, ainsi que dans cet exemple :

l'homme passionné se prévient, ne se connoit pas, & ne se conduit guere par la raison.

Le second point de vûe de l'action est lorsqu'elle paroît arriver au sujet par une cause étrangere; de façon qu'il la souffre plutôt qu'il ne la produit: cela fait les Verbes PASSIFS :

être loué par le peuple, être estimé par les gens d'esprit, être tué d'un coup de fusil.

Le troisieme point de vûe est lorsque l'action doit absolument retomber sur le

sujet même dont elle part, celui-ci lui étant essentiellement uni & comme identifié avec elle : ce qui se manifeste par le secours du pronom réciproque, dont ces verbes sont toujours accompagnés, & dont ils ont pris ce même nom de **RÉCIPROQUES** :

se moquer, se repentir, se soucier, s'ingérer.

Le quatrième point de vue est lorsque l'action se montre isolée ou simplement produite par le sujet, sans exprimer ni supposer aucune extension vers un objet. Il caractérise les verbes **NEUTRES**. Tels sont

dormir, sortir, aller, mourir.

Je doute qu'une personne d'une application médiocre comprenne bien la définition de cette espèce de Verbes. Elle est un peu métaphysique, mais elle est juste : & je ne puis faire mieux ; au moins que d'avoir recours à quelque comparaison propre à rendre la chose sensible. L'ambition que j'ai d'être entendu de

tout le monde & de mettre à la portée des moins intelligens ce qu'il y a de plus abstrait dans la matiere que je traite m'engage à faire ici un contraste des deux verbes *endormir dormir*, l'un actif l'autre neutre. N'est-il pas vrai qu'on dit en bon François,

endormir quelquun, il m'endort de ses contes ?

N'est-il pas vrai aussi qu'on ne peut pas dire,

dormir quelquun, il me dort ?

Eh bien n'aperçoit-on pas clairement que ce *quelquun* est un objet jusqu'auquel l'action d'endormir s'étend ? & que rien de pareil ne pouvant avoir part à celle de dormir, elle ne peut avoir d'objet ? Voilà précisément ma définition & ce qui fait la différence du verbe Neutre à l'Actif ; dont je ne doute pas qu'on n'ait à présent une connoissance parfaite. Afin de ne rien négliger de ma part & de fournir un moyen facile d'appliquer ces définitions à plusieurs verbes dont

j'ai vû confondre les especes par des personnes mêmes instruites dans les Colleges, voici une méthode mécanique.

Toutes les fois qu'un verbe peut admettre sous son régime immédiat *quelquun* ou *quelque chose* pour spécifier l'action, on peut afsûrer hardiment qu'il est actif :

battre, gronder, louer, caresser, bannir, nourrir quelquun :

aprouver, aggrandir, corriger, soutenir, critiquer quelque chose.

Lorsque le verbe, étant composé du participe & de l'auxiliaire *être*, peut admettre après lui *quelquun* ou *quelque chose* régis par la préposition *par* comme faisant ensemble le terme d'où l'action procede; alors il est passif :

être battu, grondé, caressé, admiré par quelquun :

être blessé, rencontré, détourné, puri par quelque chose.

Lorsque le verbe exige nécessairement d'être accompagné du pronom person-

nel pour exprimer l'action; il est réciproque :

se pâmer , se promener , s'enfuir , se désister , s'enrhumer.

Lorsque le verbe ne peut admettre ni *quelquun* ni *quelque chose* ni le pronom personnel pour spécifier son action; il est indubitablement neutre :

croître , mourir , courir , danser , voltiger , marcher , venir.

Quoiqu'il y ait dans nôtre Langue des verbes qui changent d'espece selon différentes acceptions que l'usage leur a accordées ; ce privilege ne déroge ni aux regles ni aux définitions ; elles serviront également à faire connoître dans quel cas ils sont ou de l'une ou de l'autre espece. On observera aussi qu'il ne faut pas prendre pour objet de l'action certains substantifs qu'on joint quelquefois aux verbes neutres ; comme quand on dit ,

danser une gavotte , aller le trot , courir la nuit , arriver le soir , dormir le jour.

Ces substantifs ne servent point alors à marquer un objet sur lequel s'étend l'action, mais une maniere dont l'action se fait ou un temps auquel elle arrive. Ils ne sont donc dans ces occasions que des Circonstanciels de frase & non des Objectifs : par conséquent ils n'empêchent pas que ces verbes ne restent tels qu'ils sont sans eux, neutres de leur nature.

Chacune de ces quatre especes de verbes a des usages particuliers dans la formation des Temps qui dépendent de l'auxiliaire. Pour bien entendre cette dépendance, il faut, avant que d'aller plus loin, dire à mon Lecteur qu'il y a dans la Langue deux verbes qu'on qualifie d'*auxiliaires* ; parcequ'ils aident à former conjointement avec le participe certains temps des autres verbes & même des leurs propres ; ainsi qu'on le verra dans le détail des Conjugaisons. Ces deux verbes sont *Avoir* & *Etre*. Je puis bien ajouter tout de suite que des huit sortes de Temps il y en a quatre

qui se forment par leur moyen, favoir, les deux prétérīts dans tous les modes, l'aoriste & le futur relatifs dans l'Indicatif. Quant aux deux présens à l'aoriste & au futur absolus, ils se forment par la seule terminaison sans le secours des auxiliaires. Pour n'être pas obligé à répéter continuellement la liste de ces temps, & pour me faire entendre plus commodément, j'en réduis les formations à deux classes. Je nomme **SIMPLES** celles qui viennent de la seule terminaison; parcequ'en effet le verbe y est d'un seul mot: & je nomme **FORMATIONS COMPOSÉES** celles qui se font par le moyen de l'auxiliaire; puisque le verbe y est de deux quelquefois même de trois mots. Ainsi

donner, donnant, je donne, je donnois,
font des temps ou des formations simples:

*avoir donné, ayant donné, j'avois
donné,*
font des formations ou des temps com-

posés. Revenons à nos especes.

Les verbes actifs ont pour auxiliaire de leurs temps composés le verbe *avoir*; excepté dans les occasions où l'action retombe sur ce qui en est le sujet par l'identité de cette chose avec celle qui fait ou l'objet ou le terme de cette action, c'est à dire dans les occasions où le pronom réciproque sert à énoncer l'objectif ou le terminatif de la phrase; car alors ces verbes se conforment à ceux de la troisième espece, prenant comme eux le verbe *être* pour auxiliaire :

j'ai vû mon ennemi, & je ne lui ai rien reproché :

je me suis vû prêt à périr, & je me suis reproché d'avoir eu confiance à un étourdi.

Les verbes passifs n'ont point de temps simples; parceque leur forme ne consistant que dans la jonction du participe à tous les modes & tous les temps du verbe *Etre*, leurs formations sont toutes composées :

un général qui est surpris par sa faute mérite d'être blâmé : mais il ne doit pas être moins estimé pour avoir été battu ; lorsque la disposition de la bataille étant bien ordonnée la victoire n'a été remportée que par la valeur de l'ennemi.

Les verbes réciproques , toujours accompagnés du pronom personnel répondant à la personne dont est le sujet , ont pour auxiliaire le verbe *être* jamais *avoir* :

je me suis moqué de vous , & vous ne vous en êtes point soucié :

on s'est repenti plus d'une fois de s'être ingéré des affaires d'autrui.

Les verbes neutres moins uniformes que ceux des autres especes se subdivisent en deux branches par rapport aux deux auxiliaires ; les uns se servant d'*avoir* & les autres d'*être* pour former leurs temps composés :

j'ai marché , j'ai couru , j'ai dormi :

je suis sorti , je suis allé , je suis venu.

La seconde branche est moins nombreu-

se que la première : & je crois qu'au lieu de chercher une marque pour les distinguer ou auroit plutôt fait d'en donner la liste ; d'autant qu'elle se réduit à onze ou douze verbes qui sont ,

accourir , aller , choir , décéder , monter , mourir , naître , partir , sortir , tomber , arriver , venir & ses composés.

Cependant si l'on veut absolument une règle pour les reconnoître ; je ne dirai pas que c'est en ce que le participe de ceuxci peut , en devenant adjectif , se joindre à un substantif pour le qualifier ; car cela n'est pas universel : d'ailleurs cette jonction est moins une raison que la suite de la raison qu'on cherche. Je croirois la trouver plutôt dans l'analyse de la propre valeur de ces verbes. En effet après les avoir attentivement considérés , il m'a paru qu'ils renfermoient dans l'étendue de leur signification un rapport à quelque transport ou changement de lieu , que n'ont pas les autres. Cela est sensible à leur seule inspection :

il n'y auroit que *mourir* & *naitre* qui pussent causer quelque doute. Je conviens que ces deux événemens ne paroissent pas d'abord enfermer dans leur signification aucun transport local : mais en les regardant de plus près ne voit-on pas que ce qui anime l'animal quite le corps en mourant & lui arrive d'ailleurs en naissant ? que ces deux verbes signifient proprement , l'un le départ de l'ame pour aller dans un autre lieu quel qu'il soit ; & l'autre cette arrivée de l'ame venant d'un lieu dans un autre où elle n'étoit pas , soit qu'on prenne ce mot dans le sens le plus étendu qu'il peut avoir ou dans le sens restreint du passage du sein de la mere au séjour de la lumiere ? Quels plus grands transports que ceux de l'inexistence à la vie & de la vie à la mort ? Ainsi les verbes *naitre* & *mourir* loin d'affoiblir la raison que je donne ne font pas même exception.

Je n'ignore pas qu'on a nommé les Neutres de la premiere classe *neutres*

actifs & ceux de la seconde *neutres passifs*. Si ces noms présentoient une idée claire & précise, & si l'on n'avoit pas distingué par des définitions l'espece neutre de l'active & de la passive ; je n'aurois point de répugnance à m'en servir. Mais après une distinction si sage, si méthodique, qui porte la lumière dans l'esprit, je ne faurois plus me résoudre à replonger les choses dans la confusion, en appliquant à l'une ce que j'ai établi pour exprimer le différent caractère de l'autre. Dès que j'ai dit & fait entendre à mon Lecteur que le verbe neutre est tout-autre chose que l'actif & le passif ; je dois éviter de lui en donner la dénomination. Cette méthode tergiversante dans les termes n'est point de mon gout : je suis persuadé que la différence des idées exige celle des expressions : qu'il ne peut y avoir de la clarté dans les unes ; s'il n'y a de la netteté dans les autres. Qu'on dise tant qu'on voudra que le Langage est de convention, &

qu'on entend par *neutres actifs* ceux qui ont pour auxiliaire le verbe *avoir*, & par *neutres passifs* ceux qui ont le verbe *être*; cela n'empêche pas qu'on ne mette dans la tentation prochaine de penser qu'il y a des Verbes qui sont tout à la fois neutres & actifs dans la même acception ainsi que neutres & passifs; puisqu'on les a ainsi nommés; ce qui est réellement faux. Je conviens que le Langage est de convention: mais il y a des termes convenables que la convention doit favoriser préférentiellement à d'autres: & il y en a d'impropres & d'obscurs que la convention doit plutôt rejeter que protéger: surtout dans les sciences où il est si essentiel de choisir, si permis d'en introduire sans choquer ni les oreilles ni l'usage du commun des hommes, & où il est indécent que l'habitude & la prévention tiennent lieu de raison.

Il y a une autre observation à faire sur *mourir* & sur *battre*. Dans le sens li-

téral & primitif, l'un est neutre & l'autre actif. Ils deviennent néanmoins réciproques dans un sens particulier : le premier, seulement aux modes adaptifs : le second, dans toute l'étendue de sa conjugaison. On dit, *je me meurs*, non pour représenter le passage de la vie à la mort, mais pour marquer simplement la disposition qui y conduit. Demême *se battre* ne signifie pas se fraper ou se donner des coups ; il n'exprime que l'action qui met dans la disposition d'en donner & d'en recevoir : car deux hommes peuvent se battre long temps l'épée à la main sans donner ni recevoir un seul coup.

Il est aisé de s'apercevoir que presque tous les événemens qu'on représente dans l'espece active peuvent aussi être représentés dans l'espece passive : il n'y a pour cela qu'à changer l'objet en sujet, & du sujet en faire le terminatif d'où part l'action. Par exemple, on diroit à l'actif,

le pere corrige l'enfant ,

& au passif ,

l'enfant est corrigé par le pere.

Quant aux verbes réciproques & neutres , ils sont immuables dans leur espece ; les événemens qu'ils représentent n'étant susceptibles que de la seule maniere qui fait le caractère de ces verbes : bien entendu que l'acception en soit toujours la même : car s'ils en ont deux, quoique le matériel soit le même , il leur arrive quelquefois d'être d'espece différente dans chacune des acceptions. Par exemple *courir* & *monter* sont neutres ou actifs selon leurs divers emplois :

il court à perte d'haleine :

il est monté au sommet de la montagne :

il a couru le cerf :

il montoit un cheval d'Espagne.

Ces autres verbes , *aller venir revenir* ; sont aussi neutres ou réciproques , selon la différente acception :

allez à votre poste :

je vins hier :

ils reviennent de la promenade :

allez vous en :

je m'en vins à grands pas :

ils s'en reviennent mécontents.

Traisons maintenant la Conjugaison. Elle est l'art de trouver par l'inspection de l'Infinitif toutes les autres formations du verbe. Je viens de dire que ces formations se partagent en deux classes, les unes simples, les autres composées : que les simples ne dépendent que de la variété de la terminaison ; & que les composées sont telles par l'union du participe à l'un des deux verbes auxiliaires. Il faut donc avant que de déduire nos règles de conjugaison voir quelle est la méthode de cette union, & comment les auxiliaires se conjuguent indépendamment de toute règle. Ce dernier article se verra par la simple exposition du détail de ces deux verbes. Pour la méthode d'union, elle ne consiste qu'à joindre au participe les temps simples de l'auxiliaire. On fait par le moyen
des

des deux présens les deux prétérits : c'est à dire que le présent absolu aide à former le prétérît absolu, & le présent relatif fait le prétérît relatif. L'aoriste & le futur relatifs, qui sont les deux autres temps composés, se forment par le moyen des aoriste & futur absolus de l'auxiliaire. Voilà toute la façon, en observant néanmoins de prendre dans l'auxiliaire le mode qu'on veut exprimer. Par exemple, pour former les prétérits de l'indicatif du verbe *donner*, il faut se servir des présens indicatifs du verbe auxiliaire & dire,

j'ai donné, j'avois donné :

mais pour former ceux du supositif & du subjonctif, il faut avoir recours aux présens de ces deux modes & dire,

j'aurois donné, j'aie donné, j'eusse donné.

Le verbe auxiliaire est lui même soumis à cette méthode ; ne formant ses temps composés que par la jonction de son participe avec les temps simples, soit les

siens propres comme en use le verbe *avoir*, soit ceux de l'autre auxiliaire ainsi que fait le verbe *être*. En quoi nôtre Langue differe de l'Italienne, chez qui l'Usage a établi que chacun d'eux se ferviroit de ses propres temps simples & non de ceux de l'autre pour former les temps composés. On y dit donc,

io sono stato, egli erano stati :

au lieu qu'en François on dit,

j'ai été, ils ont été.

Conjugons maintenant ces auxiliaires :

CONJUGAISON DU VERBE *AVOIR* ; premier auxiliaire.

MODES INDÉFINIS.

INFINITIF { PRÉSENT *avoir*
 { PRÉTÉRIT *avoir eu*

GÉRONDIF { PRÉSENT *ayant*
 { PRÉTÉRIT *ayant eu*

PARTICIPE *eu*

MODES ADAPTIFS.

INDICATIF

PRÉSENT
ABSOLU

1. perf. f. . . j'ai
2. perf. f. . . tu as ou vous avez
3. perf. f. . . il a
1. perf. pl. . . nous avons
2. perf. pl. . . vous avez
3. perf. pl. . . ils ont.

PRÉSENT
RÉLATIF

1. perf. f. . . j'avois
2. perf. f. . . tu avois ou vous aviez
3. perf. f. . . il avoit
1. perf. pl. . . nous avions
2. perf. pl. . . vous aviez
3. perf. pl. . . ils avoient.

PRÉTÉRIT
ABSOLU

1. perf. f. . . j'ai eu
2. perf. f. . . tu as eu ou vous avez eu
3. perf. f. . . il a eu
1. perf. pl. . . nous avons eu
2. perf. pl. . . vous avez eu
3. perf. pl. . . ils ont eu.

PRÉTÉRIT
RÉLATIF

1. perf. f. . . j'avois eu
2. perf. f. . . tu avois eu ou vous aviez eu
3. perf. f. . . il avoit eu [eu]
1. perf. pl. . . nous avions eu
2. perf. pl. . . vous aviez eu
3. perf. pl. . . ils avoient eu.

AORISTE ABSOLU	}	1. perf. s. . . <i>j'eus</i>
		2. perf. s. . . <i>tu eus</i> ou <i>vous eutes</i>
		3. perf. s. . . <i>il eut</i>
	}	1. perf. pl. . . <i>nous eumes</i>
		2. perf. pl. . . <i>vous eutes</i>
		3. perf. pl. . . <i>ils eurent.</i>

AORISTE RÉLATIF	}	1. perf. s. . . <i>j'eus eu</i>
		2. perf. s. . . <i>tu eus eu</i> ou <i>vous eutes eu</i>
		3. perf. s. . . <i>il eut eu</i>
	}	1. perf. pl. . . <i>nous eumes eu</i>
		2. perf. pl. . . <i>vous eutes eu</i>
		3. perf. pl. . . <i>ils eurent eu.</i>

FUTUR ABSOLU	}	1. perf. s. . . <i>j'aurai</i>
		2. perf. s. . . <i>tu auras</i> ou <i>vous aurez</i>
		3. perf. s. . . <i>il aura</i>
	}	1. perf. pl. . . <i>nous aurons</i>
		2. perf. pl. . . <i>vous aurez</i>
		3. perf. pl. . . <i>ils auront.</i>

FUTUR RÉLATIF	}	1. perf. s. . . <i>j'aurai eu</i>
		2. perf. s. . . <i>tu auras eu</i> ou <i>vous au-</i> <i>rez eu</i>
		3. perf. s. . . <i>il aura eu</i>
	}	1. perf. pl. . . <i>nous aurons eu</i>
		2. perf. pl. . . <i>vous aurez eu</i>
		3. perf. pl. . . <i>ils auront eu.</i>

SUPPOSITIF

PRÉSENT

- 1. perf. s. . . j'aurois
- 2. perf. s. . . tu aurois ou vous auriez
- 3. perf. s. . . il auroit
- 1. perf. pl. . . nous aurions
- 2. perf. pl. . . vous auriez
- 3. perf. pl. . . ils auroient.

PRÉTÉRIT

- 1. perf. s. . . j'aurois eu
- 2. perf. s. . . tu aurois eu ou vous auriez eu
- 3. perf. s. . . il auroit eu
- 1. perf. pl. . . nous aurions eu
- 2. perf. pl. . . vous auriez eu
- 3. perf. pl. . . ils auroient eu.

PRÉSENT
ABSOLU

- 1. perf. s. . . j'aie
- 2. perf. s. . . tu aies ou vous ayez
- 3. perf. s. . . il ait
- 1. perf. pl. . . nous ayons
- 2. perf. pl. . . vous ayez
- 3. perf. pl. . . ils aient.

PRÉSENT
RÉLATIF

- 1. perf. s. . . j'eusse
- 2. perf. s. . . tu eusses ou vous eussiez
- 3. perf. s. . . il eût
- 1. perf. pl. . . nous eussions
- 2. perf. pl. . . vous eussiez
- 3. perf. pl. . . ils eussent.

SUBJONCTIF

PRÉTÉRIT ABSOLU	}	1. perf. f. . . j' <i>ai</i> eu
		2. perf. f. . . tu <i>aies</i> eu ou vous <i>ayez</i> eu
		3. perf. f. . . il <i>ait</i> eu
	}	1. perf. pl. . . nous <i>ayons</i> eu
		2. perf. pl. . . vous <i>ayez</i> eu
		3. perf. pl. . . ils <i>aient</i> eu.

PRÉTÉRIT RÉLATIF	}	1. perf. f. . . j' <i>eusse</i> eu
		2. perf. f. . . tu <i>eusses</i> eu ou vous <i>euss-</i> <i>siez</i> eu.
		3. perf. f. . . il <i>eût</i> eu
	}	1. perf. pl. . . nous <i>eussions</i> eu
		2. perf. pl. . . vous <i>eussiez</i> eu
		3. perf. pl. . . ils <i>eussent</i> eu.

Le génie françois ayant affaïonné le pronom *tu* d'une idée accessoire d'impolitesse, il a mis à sa place *vous*, en changeant néanmoins son accessoire de nombre pluriel en singulier : de façon que la seconde personne est devenue dans l'usage poli la même pour les deux nombres, excepté dans les cas où le verbe *être* sert d'auxiliaire : car alors le participe prenant nombre & genre conformément au subjectif qui le régit, il

y a au pluriel un S finale qui n'est point au fingulier :

Monfieur , vous vous êtes trompé fi vous vous êtes figuré que la sensation foit une propriété de la matiere.

Mesdames , vous vous étiez trop flatées en imaginant que vous seriez admifes à nos exercices secrets.

Cependant le *tu* n'ayant pas été totalement banni, & se trouvant employé dans quelques occasions, cela fait que cette feconde perfonne se trouve double dans tous les temps de toutes fortes de verbes.

CONJUGAISON DU VERBE *ETRE*,
 fecond auxiliaire,
dit communément Verbe fubftantif.

MODES INDÉFINIS.

INFINITIF { PRÉSENT être
 { PRÉTÉRIT avoir été

GÉRONDIF { PRÉSENT étant
 { PRÉTÉRIT ayant été

PARTICIPE été.

MODES ADAPTIFS.

INDICATIF	PRÉSENT ABSOLU	}	1. perf. s. . . <i>je suis</i>
			2. perf. s. . . <i>tu es ou vous êtes</i>
			3. perf. s. . . <i>il est</i>
			1. perf. pl. . . <i>nous sommes</i>
			2. perf. pl. . . <i>vous êtes</i>
			3. perf. pl. . . <i>ils sont.</i>
	PRÉSENT RÉLATIF	}	1. perf. s. . . <i>j'étois</i>
			2. perf. s. . . <i>tu étois ou vous étiez</i>
			3. perf. s. . . <i>il étoit</i>
			1. perf. pl. . . <i>nous étions</i>
			2. perf. pl. . . <i>vous étiez</i>
			3. perf. pl. . . <i>ils étoient.</i>
	PRÉTÉRIT ABSOLU	}	1. perf. s. . . <i>j'ai été</i>
			2. perf. s. . . <i>tu as été ou vous avez été</i>
			3. perf. s. . . <i>il a été</i>
			1. perf. pl. . . <i>nous avons été</i>
2. perf. pl. . . <i>vous avez été</i>			
3. perf. pl. . . <i>ils ont été.</i>			
PRÉTÉRIT RÉLATIF	}	1. perf. s. . . <i>j'avois été</i>	
		2. perf. s. . . <i>tu avois été ou vous aviez</i>	
		3. perf. s. . . <i>il avoit été</i> [été.	
		1. perf. pl. . . <i>nous avions été</i>	
		2. perf. pl. . . <i>vous aviez été</i>	
		3. perf. pl. . . <i>ils avoient été.</i>	

AORISTE
ABSOLU

1. perf. f. . . je fus
 2. perf. f. . . tu fus ou vous futes
 3. perf. f. . . il fut
 1. perf. pl. . nous fumes
 2. perf. pl. . vous futes
 3. perf. pl. . ils furent.

AORISTE
RÉLATIF

1. perf. f. . . j'eus été
 2. perf. f. . . tu eus été ou vous eutes été
 3. perf. f. . . il eut été
 1. perf. pl. . nous eumes été
 2. perf. pl. . vous eutes été
 3. perf. pl. . ils eurent été.

FUTUR
ABSOLU

1. perf. f. . . je serai
 2. perf. f. . . tu seras ou vous serez
 3. perf. f. . . il sera
 1. perf. pl. . nous serons
 2. perf. pl. . vous serez
 3. perf. pl. . ils seront.

FUTUR
RÉLATIF

1. perf. f. . . j'aurai été
 2. perf. f. . . tu auras été ou vous aurez été
 3. perf. f. . . il aura été
 1. perf. pl. . nous aurons été
 2. perf. pl. . vous aurez été
 3. perf. pl. . ils auront été.

SUPPOSITIF

PRÉSENT {
 1. perf. f. . . je serois
 2. perf. f. . . tu serois ou vous seriez
 3. perf. f. . . il seroit
 1. perf. pl. . . nous serions.
 2. perf. pl. . . vous seriez
 3. perf. pl. . . ils seroient.

PRÉTÉRIT {
 1. perf. f. . . j'aurois été
 2. perf. f. . . tu aurois été ou vous au-
 riez été
 3. perf. f. . . il auroit été
 1. perf. pl. . . nous aurions été
 2. perf. pl. . . vous auriez été
 3. perf. pl. . . ils auroient été.

SUBJONCTIF

PRÉSENT
 ABSOLU {
 1. perf. f. . . je sois
 2. perf. f. . . tu sois ou vous soyez
 3. perf. f. . . il soit
 1. perf. pl. . . nous soyons
 2. perf. pl. . . vous soyez
 3. perf. pl. . . ils soient.

PRÉSENT
 RÉLATIF {
 1. perf. f. . . je fusse
 2. perf. f. . . tu fusses ou vous fussiez
 3. perf. f. . . il fût
 1. perf. pl. . . nous fussions
 2. perf. pl. . . vous fussiez
 3. perf. pl. . . ils fussent.

PRÉTÉRIT ABSOLU

- 1. perf. f. . . j' *ai* été
- 2. perf. f. . . tu *aies* été ou vous *ayez* [été
- 3. perf. f. . . il *ait* été
- 1. perf. pl. . . nous *ayons* été
- 2. perf. pl. . . vous *ayez* été
- 3. perf. pl. . . ils *aient* été.

PRÉTÉRIT RÉLATIF

- 1. perf. f. . . j' *eusse* été
- 2. perf. f. . . tu *eusses* été ou vous *eussiez* été
- 3. perf. f. . . il *eût* été
- 1. perf. pl. . . nous *eussions* été
- 2. perf. pl. . . vous *eussiez* été
- 3. perf. pl. . . ils *eussent* été.

Il est important d'avoir bien présent à la mémoire la conjugaison de ces deux verbes, acause de l'usage fréquent dont ils sont, surtout comme auxiliaires pour former les temps composés. J'ai déjà dit que c'étoit l'espece du verbe qui decidoit lequel des deux y devoit faire ce service : qu'*avoir* étoit destiné aux verbes actifs, *Etre* aux verbes réciproques : que les neutres se partageoient entre l'un & l'autre : & que les passifs n'a-

voient point d'auxiliaire particulier ; leur conjugaison étant simplement celle du verbe *être* toujours accompagné du participe. Voilà toute l'influence que l'espece a sur la conjugaison ; le seul choix de l'auxiliaire en dépend & non les formations. Ce qui étant expliqué , je n'en ferai plus mention dans le détail des regles ; dont l'objet se borne au participe & aux temps simples. Pour établir ces regles , j'ai recours à la terminaison comme à la bouffole la plus sûre & la plus propre à me conduire. J'espere qu'elle démêlera dans les verbes le système des formations avec autant de succès qu'elle a constaté celui des genres à l'égard des substantifs & des adjectifs.

L'art de la Conjugaison consistant à savoir tirer de l'Infinitif comme de la source commune toutes les autres formations , il faut bien observer la terminaison de ce mode. Elle se divise ici comme partout ailleurs en masculine & féminine. Les verbes de terminaison

masculine finissent tous par la consonne *R*. Tels sont

blâmer, sentir, concevoir.

Ceux de terminaison féminine finissent par *E* muet ayant immédiatement avant lui la même consonne *R* pour former ensemble la dernière syllabe ; soit sans autre consonne, ainsi que dans

faire, dire, éclore, boire ;

soit avec une autre consonne de plus, comme dans

battre, vivre, peindre, répondre.

Cette première division quoiqu'utile ne suffit pas pour constater le nombre & les règles de nos Conjugaisons : il faut de plus avoir égard au SON CARACTÉRISTIQUE ; qui est dans la terminaison masculine celui qui aide à former la dernière syllabe : & dans la terminaison féminine, c'est celui qui précède immédiatement la dernière syllabe que forme l'*E* muet. Ces sons font la loi & caractérisent les conjugaisons. Cela bien entendu, toute la manœuvre de la for-

mation gît à retrancher ajouter ou changer à la dernière syllabe ; ce qui s'exécute diversement.

Comme les formations regardent non seulement les temps mais encore les personnes dans les modes adaptifs ; je les partage en deux classes eu égard à l'origine. Les unes *PRIMITIVES*, immédiatement tirées de l'infinitif, à qui le génie de notre Langue a déferé l'honneur d'être la tige du verbe. Les autres *SÉCONDAIRES*, tenant leur origine immédiate des premières & non de l'infinitif.

Les Primitives répondent au nombre des temps simples : ainsi elles sont dix la tige comprise. Ce sont dans les modes indéfinis le présent de l'infinitif, celui du gérondif, & le participe. Dans les modes adaptifs ce sont les premières personnes singulières des temps simples, savoir des cinq présens, de l'aoriste & du futur absolu.

Les formations secondaires répondent au nombre des personnes, la première

du fingulier à part ; puisque cellesci est primitive & que les autres en tirent leur origine. Il y en a donc cinq dans chaque temps : & ces temps simples adaptifs étant au nombre de sept , cela fait trente-cinq formations fécondaires ; qui ne sont pas néanmoins toutes différentes par la terminaïson , s'en trouvant plusieurs de semblables , qu'on ne distingue que par le sens & la suite du discours.

Avant que d'entrer dans le détail ; voici sept observations ou regles générales ayant lieu dans toutes les conjugaïsons ; & dont l'analogie bien connue épargnera dans la suite au Lecteur & à moi l'ennui des répétitions.

1°. Le gérondif se termine partout en *ant* ; ce sont les lettres précédentes qui en diversifient la formation.

2°. Les premières & secondes personnes du pluriel se terminent toujours dans l'aoriste absolu en *mes* & *tes* prononcés en son muet , & dans les autres temps , en *ons* & en *ez* , exepté la seconde du verbe *dire* ;

64 LES VRAIS PRINCIPES

nous donnames , nous sentimes , nous conclumes :

vous donnates , vous sentites , vous conclutes :

nous donnons , nous portons , nous concluons :

vous criez , vous direz , vous dites.

3°. Ces mêmes personnes première & seconde plurielles ont un *i* avant la terminaison au présent relatif de l'indicatif, à celui du suppositif, & aux deux présents du subjonctif :

*nous disions , vous disiez , nous dirions ,
vous diriez , nous faisons , vous fassiez ,
nous fissions , vous fissiez.*

4°. Les troisièmes personnes plurielles finissent en *ont* au futur, & aux autres temps en *ent*, dont la prononciation n'est pas là comme ailleurs un son nasal mais celle d'un *E* muet :

*ils diront , ils boiront , ils causeront :
ils disent , ils causoient , ils boiroient.*

5°. La terminaison du présent relatif de l'indicatif & celle du présent du fu-

positif font toujours en *ois*; celle du futur toujours en *ai* :

j'osois , je danserois , j'oserai , je danserai.

6°. Le futur & le présent suppositif conservent avant leur terminaison *R* finale de l'infinitif , & cela à toutes les personnes :

aimer aimerai aimerois , dire dirai dirais , coudre coudrai coudrois.

7°. La seconde personne singuliere non tutoyante est parfaitement semblable à celle du pluriel : ainsi je me dispenserai d'en faire mention dans l'exposition des regles ; je la mettrai seulement à côté de la tutoyante dans les exemples dont j'apuyeraï ces regles. Venons au détail.

Les verbes de terminaison masculine n'ont que trois sons caractéristiques , savoir *e , i , oi* : c'est toujours l'un d'eux qui précède *R* finale : de là naissent trois Conjugaisons. Ceux de terminaison féminine sont caractérisés par une plus

grande variété de sons , qui vont jusqu'à dix-huit , que je réduis néanmoins à trois fortes pour la commodité de la méthode. La premiere est formée par une simple voyele , la seconde par une diphtongue , & la troisieme par un son nasal : d'où il résulte tout autant de conjugaisons féminines : ce qui fait en tout six , ayant chacune leurs regles & leurs usages particuliers.

PREMIERE CONJUGAISON.

La premiere conjugaison est celle où l'infinitif se termine en *er*. Elle est la plus nombreuse , comprenant au moins les trois quarts de tous les verbes de la Langue. Elle est aussi la plus réguliere , gardant partout l'uniforme à deux exceptions près.

Des dix formations primitives l'Infinitif est la souche immédiate des neuf autres ; dont trois se font par retranchement , trois par addition , & trois par changement , se partageant également

entre ces trois manieres , ainfi qu'on va le voir dans le verbe *blâmer*.

Le participe , le présent absolu de l'indicatif , & celui du subjonctif se forment en ôtant simplement *R* finale , avec cette circonstance que le premier prend alors un accent aigu sur *E* , & que les deux autres prononcent cette finale en son muet :

blâmé , je blâme , que je blâme.

Le futur absolu , le prétérit du suppositif , & le présent relatif du subjonctif se font par une syllabe de plus , de façon que les deux premiers gardant *R* finale ajoutent simplement une terminaison , l'un *ai* , l'autre *ois* ; & le troisieme outre l'addition d'*E* muet substituë au lieu d'*R* une double *SS* pour former la dernière syllabe , & change *e* en *a* dans la pénultieme :

*je blâmerai , je blâmerois , que je blâ-
masse.*

Dans les trois autres formations primitives , on change la terminaison *er* en

ant pour le gérondif, en *ois* pour le présent relatif de l'indicatif, en *ai* pour l'aoriste absolu :

blâmant, je blâmois, je blâmai.

Quant aux formations fécondaires, elles se tirent de la première personne singulière dans chaque temps.

Le présent absolu de l'indicatif forme la seconde personne tutoyante par l'addition d'une *S* : à la troisième semblable à la première : change *E* en *ons* pour la première du pluriel : ajoute *Z* pour la seconde, ce qui donne à l'*E* un son aigu : & fait la troisième de ce nombre par l'addition des deux consonnes *nt*, qui ne changeant rien à la prononciation muette ne font que pure pratique d'ortographe :

*je blâme, tu blâmes ou vous blâmez ;
il blâme,*

nous blâmons, vous blâmez, ils blâment.

Le présent relatif de l'indicatif à la seconde tutoyante semblable à la première

re : change *S* en *T* pour la troisieme , & toute la terminaifon *ois* en *ions* & en *iez* pour la premiere & feconde du pluriel. Quant à la troisieme de ce nombre , *ent* trois lettres inutiles pour le fon y prennent la place de *S* qui termine la formation primitive :

*je blâmois , tu blâmois ou vous blâmiez ;
il blâmoit ,
nous blâmions , vous blâmiez , ils blâ-
moient.*

L'aorifte change *ai* en *as* pour la feconde personne tutoyante , en *a* pour la troisieme finguliere , en *ames* pour la premiere plurielle , en *ates* pour la feconde , & en *erent* pour la troisieme :

*je blâmai , tu blâmas ou vous blâmates ;
il blâma ,
nous blâmames , vous blâmates , ils blâ-
merent.*

Le futur change demême *ai* en *as* & en *a* au fingulier ; & au pluriel en *ons ez* & *ont* :

*je blâmerai , tu blâmeras ou vous blâ-
merez , il blâmera ,*

nous blâmerons, vous blâmerez, ils blâmeront.

Le présent du suppositif se comporte précisément comme le présent relatif de l'indicatif :

je blâmerois, tu blâmerois ou vous blâmeriez, il blâmeroit, nous blâmerions, vous blâmeriez, ils blâmeroient.

Le présent absolu du subjonctif ne diffère du même présent de l'indicatif qu'en ce qu'il met à la première & seconde personne du pluriel un *i* de plus avant *ons* & *iez*, se terminant en *ions* & en *iez* :

que je blâme, que tu blâmes ou vous blâmiez, qu'il blâme, que nous blâmions, que vous blâmiez, qu'ils blâment.

Le présent relatif de ce mode ajoute à la seconde personne tutoyante une *S* : il change à la troisième singulière la terminaison *asse* primitive en *ât* : au pluriel il change seulement l'*E* final en *ions* & en *iez* pour la première & seconde per-

sonne, & il ajoute *nt* pour la troisieme :
que je blâmasse , que tu blâmasses ou
vous blâmassiez , qu'il blâmat ,
que nous blâmassions , que vous blâmassiez ,
qu'ils blâmassent.

Voilà donc dans ces trois temps indéfinis & ces sept adaptifs tout ce qui fait l'objet des regles de la formation , présentées ici telles qu'elles sont établies dans la premiere conjugaison. Pour ne rien laisser à desirer à mon Lecteur & ne pas négliger la moindre chose de ce qui peut aider la mémoire & l'imagination, je vas mettre sous le même coup d'œil deux exemples de verbes conjugués en entier dans tous leurs temps simples & composés , mais l'un en actif avec l'auxiliaire *avoir* , & l'autre en réciproque avec l'auxiliaire *être*. Cela une fois fait suffira ; je n'y reviendrai plus dans les autres conjugaisons ; j'en rapporterai seulement les regles particulieres ; car ce seroit répéter continuellement & faire des tables sans fin ; dont le volume

feroit plus effrayant que la méthode
n'en seroit utile.

CONJUGAISON CONJUGAISON

ACTIVE.

RÉCIPROQUE.

INFINITIF

PRÉS. *donner.*

se moquer.

PRÉT. *avoir donné.*

s'être moqué.

GÉRONDIF

PRÉS. *donnant.*

se moquant.

PRÉT. *ayant donné.*

s'étant moqué.

PARTICIPE

donné.

moqué.

INDICATIF

PRÉS. *je donne*

je me moque

ABS. *tu donnes, vous don-
nez*

*tu te moques, vous vous
moquez*

il donne

il se moque

nous donnons

nous nous moquons

vous donnez

vous vous moquez

ils donnent.

ils se moquent.

PRÉS. *je donnois*

je me moquois

RÉL. *tu donnois, vous don-
niez*

*tu te moquois, vous vous
moquiez*

*il donnoit
nous donnions
vous donniez
ils donnoient.*

*il se moquoit
nous nous moquions
vous vous moquiez
ils se moquoient.*

PRÉT. *j'ai donné*

je me suis moqué

ABS. *tu as donné, vous avez
donné*

*tu t'es moqué, vous vous
êtes moqué*

*il a donné
nous avons donné
vous avez donné
ils ont donné.*

*il s'est moqué
nous nous sommes moqués
vous vous êtes moqués
ils se sont moqués.*

PRÉT. *j'avois donné*

je m'étois moqué

RÉL. *tu avois donné, vous
aviez donné*

*tu t'étois moqué, vous vous
étiez moqué*

*il avoit donné
nous avions donné
vous aviez donné
ils avoient donné.*

*il s'étoit moqué
nous nous étions moqués
vous vous étiez moqués
ils s'étoient moqués.*

AOR. *je donnai*

je me moquaï

ABS. *tu donnas, vous don-
nates*

*tu te moquas, vous vous
moquates*

*il donna
nous donnames
vous donnates
ils donnerent.*

*il se moqua
nous nous moquames
vous vous moquates
ils se moquerent.*

A. RÉL. *j'eus donné*

je me fus moqué

74 LES VRAIS PRINCIPES

<i>tu eus donné, vous eutes donné</i>	<i>tu te fus moqué, vous vous futes moqué</i>
<i>il eut donné</i>	<i>il se fut moqué</i>
<i>nous eumes donné</i>	<i>nous nous fumes moqués</i>
<i>vous eutes donné</i>	<i>vous vous futes moqués</i>
<i>ils eurent donné.</i>	<i>ils se furent moqués.</i>

FUTUR <i>je donnerai</i>	<i>je me moquerai</i>
ABS. <i>tu donneras, vous donnerez</i>	<i>tu te moqueras, vous vous moquerez</i>
<i>il donnera</i>	<i>il se moquera</i>
<i>nous donnerons</i>	<i>nous nous moquerons</i>
<i>vous donnerez</i>	<i>vous vous moquerez</i>
<i>ils donneront.</i>	<i>ils se moqueront.</i>

FUTUR <i>j'aurai donné</i>	<i>je me serai moqué</i>
RÉL. <i>tu auras donné, vous aurez donné</i>	<i>tu te seras moqué, vous vous serez moqué</i>
<i>il aura donné</i>	<i>il se sera moqué</i>
<i>nous aurons donné</i>	<i>nous nous serons moqués</i>
<i>vous aurez donné</i>	<i>vous vous serez moqués</i>
<i>ils auront donné.</i>	<i>ils se seront moqués.</i>

S U P O S I T I F

PRÉS. <i>je donnerois</i>	<i>je me moquerois</i>
<i>tu donnerois, vous donneriez</i>	<i>tu te moquerois, vous vous moqueriez</i>
<i>il donneroit</i>	<i>il se moqueroit</i>
<i>nous donnerions</i>	<i>nous nous moquerions</i>
<i>vous donneriez</i>	<i>vous vous moqueriez</i>
<i>ils donneroient.</i>	<i>ils se moqueroient.</i>

PRÉT. j'aurois donné	je me serois moqué
tu aurois donné, vous auriez donné	tu te serois moqué, vous vous seriez moqué
il auroit donné	il se seroit moqué
nous aurions donné	nous nous serions moqués
vous auriez donné	vous vous seriez moqués
ils auroient donné.	ils se seroient moqués.

S U B J O N C T I F

PRÉS. que je donne	que je me moque
ABS. que tu donnes, vous donniez	que tu te moques, vous vous moquiez
qu'il donne	qu'il se moque
que nous donnions	que nous nous moquions
que vous donniez	que vous vous moquiez
qu'ils donnent.	qu'ils se moquent.

PRÉS. que je donnasse	que je me moquasse
RÉL. que tu donnasses, vous donnassiez	que tu te moquasses, vous vous moquassiez
qu'il donnât	qu'il se moquât
que nous donnassions	que nous nous moquassions
que vous donnassiez	que vous vous moquassiez
qu'ils donnassent.	qu'ils se moquassent.

PRÉT. que j'aie donné	que je me sois moqué
ABS. que tu aies donné, vous ayez donné	que tu te sois moqué, vous vous soyez moqué
qu'il aie donné.	qu'il se soit moqué
que nous ayons donné	que nous nous soyons mo qués

76 LES VRAIS PRINCIPES

que vous ayez donné que vous vous soyez moqués
qu'ils aient donné. qu'ils se soient moqués.

PRÉT. *que j'eusse donné que je me fusse moqué*
 RÉL. *que tu eusses donné, que tu te fusses moqué, vous*
 vous eussiez donné vous fussiez moqué
qu'il eût donné qu'il se fût moqué
que nous eussions que nous nous fussions mo-
 donné qués
que vous eussiez donné que vous vous fussiez moqués
qu'ils eussent donné. qu'ils se fussent moqués.

Il n'y a dans cette première conjugaison que les verbes *aller* & *puer* qui sortent de la règle générale, & seulement dans quelquesuns de leurs temps. Le dernier n'est irrégulier qu'au singulier du présent absolu de l'indicatif: on y dit,

je pus, tu pus, il put;
 au lieu de dire

je pue, tu pues, il pue,
 comme on dit

je tue, tu tues, il tue;

ce qui ne choqueroit point l'oreille, & peut-être plaira un jour à l'usage. Le ver-

Le verbe *aller* est irrégulier au présent absolu de l'indicatif, au futur absolu de ce mode, & au présent du suppositif : on les conjugue de la façon suivante :

je vas ou je vais, tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont :

j'irai, tu iras, il ira, nous irons, vous irez, ils iront :

j'irois, tu irois, il iroit, nous irions, vous iriez, ils iroient.

Les deux derniers temps ne sont pas irréguliers dans les formations secondaires comme le premier. Ce verbe a encore une petite particularité au présent absolu du subjonctif ; c'est qu'il met avant les deux *ll* un *i* pour les mouiller, que *j'aïlle* &c. Tous les autres verbes en *er* se conforment aux exemples que je viens de rapporter : il y en a seulement qui n'ont pas toutes les formations ; manquant ou de quelques personnes, ou de quelques temps, ou même de quelques modes. Ce qui les rend incomplets : & ils le sont plus ou moins selon ce qu'il

leur manque : mais ces manquemens ne font rien à la regle , les formations en usage la suivent constamment.

Qu'il me soit permis , pour fixer encore plus la mémoire , de présenter ici le calcul de ce que le verbe doit avoir pour être complet : ce sera la récapitulation de ce que je viens d'expliquer. Il faut qu'il ait six Modes , trois indéfinis & trois adaptifs : dix-neuf Temps , le participe compris ; lesquels se partagent en simples & composés. Les Temps simples sont au nombre de dix ; & il y en a neuf de composés. Dans chacune de ces deux sortes il s'en trouve sept appartenant aux modes adaptifs ; c'est à dire qu'ils varient leurs formations selon la diversité des trois personnes qui figurent dans le discours : de façon qu'il n'en reste pour les modes indéfinis que cinq : ce sont ceux qui ne répondent qu'à l'état & au temps de l'événement nullement à la personne. Ces divers accessoires de Modes , de Temps , & de Personnes.

multiplient les formations d'un verbe complet jusqu'au nombre de quatre-vingt-neuf, tant simples que composées : il y en a 44 de celles-ci, & 45 des simples qui se divisent en dix primitives & trente-cinq secondaires, dont plusieurs se ressemblent. L'habitude les grave dans la mémoire & les fait trouver à merveille dans le besoin.

Avant que de passer à la seconde conjugaison, plaçons une observation sur les deux manières dont on forme la première personne du présent absolu indicatif du verbe *aller*. Les uns disent constamment *je vas*, les autres toujours *je vais*, & plusieurs se servent tantôt de l'une & tantôt de l'autre formation. Vaugelas a remarqué que la Cour disoit *je vas* & regardoit *je vais* comme un mot provincial ou du peuple de Paris. Cependant quoiqu'alors tout roturier il s'est annobli depuis : de bons auteurs & beaucoup de gens polis s'en servent. Mais *je vas* vit encore ; & il me semble même

l'emporter sur *je vais* dans les occasions où il est précédé du pronom *en* : j'entens dire, *je m'en vas*, *je m'en y vas*, plutôt que *je m'en y vais*. Quant à ce que Vaugelas ajoute que la Grammaire conjugue ainsi ce verbe, *je vais*, *tu vas*, *il va*, je ne saurois deviner ce qu'il entend là par Grammaire. Ce n'est pas sans doute l'usage des personnes les plus polies & les plus illustres de la nation ; puisqu'il convient que toute la Cour, qu'il regarde avec raison comme une des règles du bon usage, ne pouvoit souffrir *je vais*. Il n'a pas nonplus entendu une raison analogique, qui en vertu de la conformité que les verbes ont entre eux fixât celui-ci à cette sorte de formation : ni lui ni personne ne pouvant ignorer que l'analogie générale de la conjugaison veut que la première personne des présens de tous les verbes soit semblable à la troisième quand la terminaison en est féminine, & semblable à la seconde tutoyante quand la terminaison en est masculine :

*je crie il crie, j'adore il adore, je
pousse il pousse, je tremble il tremble,
je m'ennuye il s'ennuye. :*

*je sors tu sors, je vois tu vois, je com-
prends tu comprends, je lis tu lis, je
viens tu viens, je m'endors tu t'en-
dors.*

Ainsi la loi grammaticale décide pour *je vas*, & se trouve d'accord avec la Cour: ce qui doit être un fort préjugé en sa faveur chez les gens à réflexion.

II. CONJUGAISON.

La seconde Conjugaison, beaucoup moins abondante que la première plus nombreuse cependant que les quatre autres, comprend tous les Verbes dont l'infinitif se termine en *ir*, tels que

adoucir, établir, fuir, venir, sortir.

Quoiqu'elle ait une loi générale commune au plus grand nombre de ses verbes & qui la caractérise; elle a néanmoins des exceptions ou loix particulières qui la rendent moins uniforme que

la précédente. Des neuf formations primitives il n'y a, dans les verbes réguliers de cette conjugaison, que le participe qui se forme par pur retranchement de la finale *R* :

puni, averti, fini.

Le futur absolu, le présent du suppositif, le gérondif, le présent relatif de l'indicatif, & les deux présens du subjonctif se font par l'addition d'une syllabe; prenant chacun la terminaison qui lui est généralement affectée, avec cette petite variété néanmoins que les deux premiers de ces temps gardent la consonne finale de l'infinitif pour former leur dernière syllabe, & que les quatre autres substituent à cette consonne la double *ff* :

je punirai, je punirois, punissant, je punissois, que je punisse.

Les deux présens du subjonctif n'ont entre eux de différence qu'à la troisième personne du singulier : on dit à l'absolu *qu'il punisse*, au relatif *qu'il punit*.

Les deux autres formations primiti-

ves, qui font celles du présent absolu de l'indicatif & de l'aoriste, se font par le changement de la finale *R* en *S* :

je punis présentement, je punis hier.

Les formations secondaires se font au pluriel du présent absolu de l'indicatif par addition d'une syllabe entière, en prenant les terminaisons convenables & une double *SS* :

je punis, tu punis, il punit, nous punissons, vous punissez, ils punissent.

Dans les autres temps elles suivent l'analogie générale; dont les exemples de la première Conjugaison doivent avoir donné une connoissance suffisante.

Voyons maintenant quels Verbes s'écartent de l'analogie commune présentée dans celui de *punir*, & quelles sont les loix particulières qui dérogent à la générale. Cela fera six petits articles.

1°. *bouillir, sortir, dormir, mentir, sentir, mourir*, & leurs composés ou dérivés forment le présent relatif de l'indicatif par le simple changement de la

terminaison *ir en ois* : ce qui rentre dans l'analogie de la première conjugaison : Ils sont encore plus irréguliers au présent absolu ; dont le singulier est réduit à une syllabe & le pluriel à deux , en conjugant ainsi :

je bous , tu bous , il bôt , nous bouillons , vous bouillez , ils bouillent :

je fors , tu fors , il sort , nous sortons , vous sortez , ils sortent :

je dors , tu dors , il dort , nous dormons , vous dormez , ils dorment :

je mens , tu mens , il ment , nous mentons , vous mentez , ils mentent :

je sens , tu sens , il sent , nous sentons , vous sentez , ils sentent :

je meurs , tu meurs , il meurt , nous mourons , vous mourez , ils meurent :

Le dernier de ces verbes étend son irrégularité jusqu'au participe , au futur , & au présent du suppositif : on dit ,

mort , je mourrai , je mourrois :

2°. *offrir , souffrir , ouvrir , couvrir , &c.* les composés forment le présent absolu :

de l'indicatif en changeant la terminaison *ir* en *E* muet :

j'offre, je souffre, j'ouvre, je couvre :
ils la changent en *ert* pour le participe :
offert, souffert, ouvert, couvert :

3°. *cueuillir* & ses composés suivent la même loi pour le temps présent : mais leur participe ne s'écarte point de la règle générale :

je cueuille, je recueille, cueuilli, recueuilli :

4°. *tenir, venir, courir, vêtir* avec leurs composés, font le participe par le changement d'*ir* en *u* :

tenu, venu, couru, vêtu.

Ils forment le présent relatif en changeant *ir* en *ois* :

je tenois, je venois, je courrois.

Ils ont à l'aoriste,

je tins, je vins, je courus, je vêtis :
au futur,

je tiendrai, je viendrai, je courrai :
au présent du suppositif,

je tiendrois, je viendrois, je courrois :

Pour les formations fécondaires de tous ces temps irréguliers , elles se conforment à l'analogie ordinaire en les tirant de leur primitive.

5°. *aquérir* & ses semblables ont au participe ainsi qu'à l'aoriste,

aquis , conquis , requis , j'aquis , je conquis , je requis.

Ils conjuguent le présent absolu de cette façon ,

j'aquiers , tu aquiers , il aquiert , nous aquérons , vous aquérez , ils aquierent.

6°. *fuir* & *s'enfuir* mettent un *Y* où les réguliers mettent deux *SS* : c'est à dire au pluriel du présent absolu de l'indicatif , à toutes les personnes du présent relatif de ce mode , & à celles du présent absolu du subjonctif :

nous fuyons , vous fuyez , ils fuyent , je fuyois , que je fuye.

III. CONJUGAISON.

Ce sont les verbes terminés en *oir* qui forment cette troisième conjugaison der-

niere des masculines. Le nombre en est si petit & la méthode si peu uniforme qu'on ne peut les traiter autrement qu'en détail ou par petits pelotons selon qu'il y en a sous une même analogie. Tout ce qu'on peut dire de général c'est que le participe s'y termine partout en *û*, excepté dans deux par lesquels je vas commencer le détail de ces regles particulieres, que je réduirai au plus petit nombre qu'il sera possible.

Assesoir, *sursesoir* font le participe en *is* ainsi que l'aoriste absolu :

assis, *sursis*, *je m'assis*, *je sursis*.

Baucoup de gens sont très embarrassés pour les autres formations de ces deux verbes. La maniere qui paroît la plus commune est aussi la plus irréguliere : elle n'est pas même bien constatée dans quelques occasions : c'est celle qui dit,

je m'assieds, *tu t'assieds*, *il s'assied*,
nous nous asséions, *vous vous asséiez*,
ils s'asséient ou *ils s'assient*, *je m'asséiois*,
je m'asséierai, *m'asséiant*.

La maniere moderne, peutêtre moins authentique mais plus réguliere & moins embarrassante, dit,

je m'asseois, tu t'asseois, il s'asseoit, nous nous asseoyons, vous vous asseoyez, ils s'asseoyent, je m'asseoyois, je m'asseoirai, m'asseoyant.

Je ne desespere pas que l'Usage ne la favorise totalement: la réformation de l'ortographe pourra y contribuer; en ôtant *E* inutile qui precede la terminaison *oir*, & qui est la source de toute l'irregularité; tant l'oïveté est partout occasion de malfaire.

Choir, déchoir, échoir, manquent de plusieurs temps. Ils changent la terminaison *oir* en *û* pour le participe, & en *us* pour l'aoriste:

chû, déchû, échû, je chus.

Voir se conjugue de la façon suivante:

voir, voyant, vû, je vois, tu vois, il voit, nous voyons, vous voyez, ils voient, je voyois, je vis, je verrai, je verrois, que je voie, que je visse.

Ses composés fuivent la même analogie à deux occasions près, qui sont le futur de *prévoir* & *pourvoir*, où la diphtongue *oi* de l'infinitif s'est maintenue : on écrit & on prononce,

je prévoirai, je pourvoirai.

L'autre exception est à l'aoriste de ce dernier verbe ; on dit,

je pourvus.

Concevoir, *percevoir*, *apercevoir*, *recevoir* forment le participe, le présent absolu de l'indicatif, & l'aoriste en retranchant toute la dernière syllabe & changeant la voyele *E* qui la précède en *û* *ois* & *us*. Quant aux autres temps simples, ils s'y font par des changemens tels que l'exemple va les montrer ; où je ne raporte que ce qui sort de la règle :

Concevoir, *concevant*, *conçû*, *je conçois*, *nous concevons*, *vous concevez*, *ils conçoivent*, *je concevois*, *je conçus*, *je concevrai*, *je concevrois*, *que je conçoive*, *que nous concevions*, *que vous conceviez*, *que je conçûssé.*

Il ne reste plus que cinq verbes en *oir* à connoître : mais comme chacun a ses singularités ; je ne fatiguerai point mon Lecteur par des préceptes , qui ne doivent être faits que pour des objets nombreux : ainsi la simple exposition suffira. La voici dans une table construite de la maniere la plus commode pour le coup d'œil.

<i>valoir</i>	<i>vouloir</i>	<i>pouvoir</i>	<i>mouvoir</i>	<i>savoir</i>
<i>valant</i>	<i>voulant</i>	<i>pouvant</i>	<i>mouvant</i>	<i>sachant</i>
<i>valu</i>	<i>voulu</i>	<i>pû</i>	<i>mû</i>	<i>sû</i>
<i>je vauds</i>	<i>je veus</i>	<i>je peux</i>	<i>je meus</i>	<i>je fais</i>
<i>tu vauds</i>	<i>tu veus</i>	<i>tu peux</i>	<i>tu meus</i>	<i>tu fais</i>
<i>il vaut</i>	<i>il veut</i>	<i>il peut</i>	<i>il meut</i>	<i>il fait</i>
<i>nous valons</i>	<i>nous voulons</i>	<i>nous pouvons</i>	<i>nous mouvons</i>	<i>nous savons</i>
<i>vous valez</i>	<i>vous voulez</i>	<i>vous pouvez</i>	<i>vous mouvez</i>	<i>vous savez</i>
<i>ils valent</i>	<i>ils veulent</i>	<i>ils peuvent</i>	<i>ils meuvent</i>	<i>ils savent</i>
<i>je valois</i>	<i>je voulois</i>	<i>je pouvois</i>	<i>je mouvois</i>	<i>je savois</i>
<i>je valus</i>	<i>je voulus</i>	<i>je pus</i>		<i>je sus</i>
<i>je vaudrai</i>	<i>je voudrai</i>	<i>je pourrai</i>		<i>je saurai</i>
<i>je vaudrois</i>	<i>je voudrois</i>	<i>je pourrois</i>		<i>je saurois</i>
<i>que je vaille</i>	<i>que je veuille</i>	<i>que je puisse</i>		<i>que je sache</i>
<i>que je valusse</i>	<i>que je voulusse</i>	<i>que je pussè</i>		<i>que je sussè.</i>

Les composés comme *prévaloir é mouvoir* suivent l'analogie de leur simple. *Pleuvoir*, qui n'est d'usage dans les mo-

des adaptifs qu'à la troisieme personne singuliere , a pour ces temps :

il pleut , il pleuvoit , il plut , il pleuvra ;

il pleuvroit , qu'il pleuve , qu'il plût.

Je ne faurois me refuser ici à une petite observation d'orthographe ; surtout m'étant écarté de la pratique ordinaire : j'en dois donc rendre compte au Public. Tous les Imprimés font terminer par **X** les deux premieres formations de l'indicatif des verbes *vouloir & pouvoir* :

je veux , je peux , tu veux , tu peux.

J'avoue l'usage & en même temps l'indifférence de la chose pour l'essenciel des regles. Je déclare même que je ne les ai présentées avec une *S* que par un gout de méthode , qui se fortifie ordinairement dans un travail de l'espece de celui-ci. Ce n'est point un trait de singularité , encore moins de décision : il ne m'appartient pas de prononcer des arrêts : je n'ai jamais eû intention & je ne crois pas avoir fait autre chose dans tout mon ouvrage que de proposer ce que j'ai trou-

vé établi & observé par les personnes qui parlent bien. Si je m'éloigne dans certaines occasions des idées de quelques Grammairiens ; c'est que j'ai attention à distinguer ce que la Langue a de réel de ce que l'imagination y suppose par la façon de la traiter , & le bon usage du mauvais autant que je les peux connoître. Ce qu'il faut avoir la bonté de distinguer avec moi , si l'on ne veut pas me faire d'injustice. Quant à *S* au lieu d'*X* en cette occasion , j'ai pris ce parti parceque c'est une regle invariable que les secondes personnes tutoyantes finissent par *S* dans tous les verbes , ainsi que les premières personnes quand elles ne se terminent pas en *E* muet. Il n'y a pas la moindre exception que ce qui s'est introduit dans *peux* & *veux*. Cette pratique universelle & l'envie d'épargner une exception dans la regle m'ont déterminé à présenter ces deux formations sous la livrée commune ; d'autant plus que je n'imagine pas que l'euil doive avoir ici

une passion invincible pour *X*; & que d'ailleurs on y trouve l'avantage de mettre une différence d'orthographe entre le verbe & le substantif pluriel *veux*. Qu'on n'allegue point le gout que les diphtongues *au eu ou* peuvent avoir en faveur de l'*X* final. Cette réflexion ne m'a point échappé: mais j'ai vû que ce gout ne regardoit que les substantifs & les adjectifs non les verbes: on n'écrit pas,
je vaux tu vaux, je prévauz tu prévauz,
je meuz tu meuz, je bouz tu bouz,
je couz tu couz.

C'est donc l'examen attentif du véritable gout de ces diphtongues qui m'a encouragé à protéger ici *S* finale plutôt que *X*. Foible protection sans doute, amoins que celle du Public ne l'appuie. Après tout, si les motifs raportés ne touchent point, si mon plaidoyé pour *S* ne lui fait pas rendre sa place dans *veus* & *peus*; je ne m'obstinerai pas contre le général. Je ne me suis arrêté à cette minutie que parceque je ne veus rien né-

glier de tout ce que l'étendue de mon objet comprend ; & que je cherche aussi à suspendre un peu l'ennui que me donnent toutes ces tables de formations.

IV. CONJUGAISON.

Cette conjugaison , premiere des féminines , renferme tous les verbes où le son qui précède la dernière syllabe de l'infinitif est formé par l'une des voyeles simples *a e i o u*, tels que

battre , permettre , construire , mordre , conclure.

Ils forment tous le présent de l'indicatif par retranchement , y ayant toujours une syllabe de moins qu'à l'infinitif. A l'égard du participe , il s'y partage en trois terminaisons : l'une en *u* dans les verbes dont le son caractéristique est une de ces trois voyeles *a o u* : l'autre en *is* dans ceux où ce son est *E* : & la troisième en *it* dans ceux où ce son est *i* :

abbattu , tordu , conclu , remis , confit.

Il faut excepter de cette regle

perdre , suivre , vivre , lire ,

qui ont

perdu , suivi , vécu , lû.

Les autres formations se faisant d'une maniere assez conforme à l'analogie générale, il est inutile d'en discourir : la seule table de la conjugaison suffira pour les faire observer au Lecteur. J'ai eu soin de joindre en exemples les irréguliers *dire écrire.*

INFIN. . . *battre , permettre , construire , dire , écrire , mordre , conclure.*

GÉR. . . . *battant , permettant , construisant , disant , écrivant , mordant , concluant.*

PARTIC. *battu , permis , construit , dit , écrit , mordu , conclu.*

INDIC. . *je bats , permets , construis , dis , écris , mords , conclus :*
tu bats , permets , construis , dis , écris , mords , conclus :
il bat , permet , construit , dit , écrit , mord , conclut :

nous battons , permettons , construisons , disons , écrivons , mordons , concluons :

vous battez , permettez , construisez , dites , écrivez , mordez , concluez :

ils battent , permettent , construisent , disent , écrivent , mordent , concluent :

je battois , permettois , construisois , disois , écrivais , mordois , conclus :

je battis , permis , construisis ; dis , écrivis , mordis , conclus :

je battrai , permettrai , construirai , dirai , écrirai , mordrai , conclurai.

SUPOS. . *je battrais , permettrois , construirais , dirois , écrirois , mordrais , conclurois :*

SUBJ. . . *que je batte , permette , construise , dise , écrive , morde , conclue :*

que je battisse , permisse , construisisse ;

truisisse, disse, écrivisse, mordisse, dise, conluisse.

Toutes les formations fécondaires suivent l'analogie commune. *Vivre & lire* ont à l'aoriste *je vécu je lus*. *Clore éclore* ont au participe *clos éclos*, & ne sont point usités aux autres formations simples.

V. CONJUGAISON.

Elle est formée des verbes qui ont une diphtongue orthographique pour leur son caractéristique. Ces diphtongues ne sont pas toutes admises à cet honneur ; il n'est déferé qu'à ces trois, *ai oi ou*, comme dans

plaire, croire, boire, connoître, coudre, moudre.

Leur participe est en *u* :

plu, cru, bu, connu, cousu, moulu.

Il en faut excepter *naitre faire traire* & leurs composés, qui le forment différemment. Ces verbes étant en très petit nombre, puisque ceux que je viens de

citer font aumoins la moitié de ce qu'enferme la conjugaison & en comprennent toutes les variétés, une table pareille à la précédente fera plus que suffisante pour les faire parfaitement connoître, tant dans leurs régularités que dans leurs irrégularités.

INFIN. . *plaire, faire, naitre, croire, boire, connoitre, coudre, moudre.*

GÉROND. *plaisant, faisant, naissant, croyant, buvant, connoissant, cousant, moudant.*

PARTIC. *plu, fait, né, cru, bu, connu, cousu, moulu.*

INDIC. . *je plais, fais, nais, crois, bois, connois, couds :*

tu plais, fais, nais, crois, bois, connois, couds :

il plait, fait, nait, croit, boit, connoit, coud :

nous plaisons, faisons, naissons, croyons, buvons, connoissons, cousons :

vous plaisez, faites, naissez ;

*croyez , buvez , connoissez ,
cousez :*

*ils plaisent , font , naissent ,
croient , boivent , connoissent ,
cousent :*

*je plaisois , faisois , naissois ;
croyois , buvois , connoissois ,
cousois :*

*je plus , fis , naquís , crus , bus ,
connus , cousus :*

*je plairai , ferai , naitrai , croi-
rai , boirai , connoitrai , cou-
drai.*

SUPOS. . *je plairois , ferois , naitrois ,
croirois , boirois , connoitrois ,
coudrois.*

SUBJON. *que je plaise , fasse , naisse , croye ,
boive , connoisse , couse :*
*que je plusse , fisse , naquisse ;
crusse , busse , connusse , cou-
susse.*

VI. CONJUGAISON.

Me voilà enfin parvenu à la dernière

de nos Conjugai'ons : c'est celle que le son nasal caractérise : & ce son est toujours l'un des suivans , *an* , *en* , *on* , *ain* , *ein* , *oin* , tels qu'on les voit dans

répandre , *défendre* , *répondre* , *craindre* ,
peindre , *joindre*.

Il y a ici plus de régularité que dans les quatre précédentes. Elle se divise seulement en deux branches : l'une où le son nasal est formé par la jonction d'une seule voyele avec la consonne *n* , ainsi que dans les trois premiers des verbes que je viens de citer pour exemples : l'autre où ce son est formé par une diphtongue jointe à *n* , comme dans les trois derniers exemples.

Ceux de la premiere branche font leurs formations dans une parfaite uniformité entre eux ; gardant partout la consonne qui se trouve avant *re* pour former la derniere syllabe , excepté dans les deux premieres personnes singulieres du présent absolu de l'indicatif ; desquelles on ôte le *D* qui y devient inutile ;

bien entendu que ce ne soient point des monosyllabes ; car alors ce *D* y reste : on écrit,

je rends , tu rends , tu ponds.

Ces verbes se conjuguent donc par le simple changement de la dernière syllabe *dre*, en *dant* pour le gérondif, en *du* pour le participe, en *S* pour le présent absolu de l'indicatif, en *dois* pour le présent relatif du même mode, en *dis* pour l'aoriste, en *drai* pour le futur, en *drois* pour le présent du suppositif, en *de* pour le présent absolu du subjonctif, en *diffe* pour le présent relatif de ce mode.

défendre

répondre

défendant

répondant

défendu

répondu

je défens

je réponds

je défendois

je répondois

je défendis

je répondis

je défendrai

je répondrai

je défendrais

je répondrais

que je défende

que je réponde

que je défendisse

que je répondisse.

Quant aux formations fécondaires , elles font régulièrement tirées de la premiere personne fuivant l'analogie ordinaire : le présent abfolu remet *D* à la place de *S* dans le pluriel & dans la troifieme personne du fingulier.

Il n'y a ici d'exception que le verbe *prendre* & fes composés : il fe conjugue ainfi ,

prendre :

prenant :

pris :

je prens , tu prens , il prend , nous prenons , vous prenez , ils prennent :

je prenois :

je pris :

je prendrai :

je prendrois :

que je prenne :

que je prisse.

Les verbes de la feconde branche ne font pas moins uniformes entre eux : il n'y en a pas même un feul qui s'écarte de la loi commune. Ils fe diftinguent de

ceux de la premiere par trois pratiques particulieres. La premiere en ce qu'ils forment leur participe par le changement de toute la derniere syllabe *dre* en *T*. La seconde en ce qu'ils terminent la troisieme personne singuliere du présent absolu par un *T* aulieu du *D*, qu'ils ôtent aussi aux autres personnes. La troisieme différence consiste en ce qu'ils ne retiennent le son nasal de l'infinitif que dans les formations du participe, du futur, du présent supositif, & des trois personnes singulieres du présent de l'indicatif: ils quittent ce son dans toutes les autres formations: y conservent néanmoins la diphtongue qui servoit à l'énoncer avec *n*, cette consonne seule y disparoissant: & ils y changent de plus l'articulation simple du *D* en l'articulation grasse de *gn*: de sorte que l'on conjugue ces verbes de cette maniere:

craindre, peindre, joindre:

craignant, peignant, joignant:

crainit, peint, joint:

je crains , peins , joins :

tu crains , peins , joins :

il craint , peint , joint :

nous craignons , peignons , joignons :

vous craignez , peignez , joignez :

ils craignent , peignent , joignent :

je craignois , peignois , joignois :

je craignis , peignis , joignis :

je craindrai , peindrai , joindrai :

je craindrois , peindrois , joindrois :

que je craigne , peigne , joigne :

que je craignisse , peignisse , joignisse.

Voilà, ce me semble, tout ce qu'il y a à dire sur les Conjugaisons. J'en ai abrégé le détail autant que le sujet me l'a permis ; parceque j'ai jugé des autres par moi même ; & que je ne connois rien de moins amusant que ce qui dénué d'image & de raisonnement est pur objet de mémoire. Cependant malgré l'ennui j'ai tâché de servir cette faculté de l'ame, dans cette occasion, avec autant de soin & d'attention que les autres facultés qui peuvent & doivent prendre part à l'art de la Parole.

Ce soin va même jusqu'à ne point oublier ici un verbe toutafait extraordinaire, qui, n'étant ni actif ni passif ni réciproque ni neutre, ne peut avoir rang nulle-part. Il est toujours accompagné du pronom *en*, n'est d'usage qu'à l'infinitif, & ne sauroit avoir d'emploi sans le secours du verbe faire, dont il s'associe la conjugaison & le service. Ce verbe singulier est *accroire* :

il s'en fait accroire, faisons en accroire à ces gens là, on ne m'en fera pas accroire sur cet article.

Discutons maintenant la syntaxe du Verbe. Il me paroît que tout gît ici dans trois points. L'un d'arrangement avec les parties de la phrase, pour décider de la place qu'il doit occuper. L'autre de correspondance à un événement antécédent auquel on le lie comme suite & dépendance : alors il s'agit du mode & du temps dont il doit se revêtir. Le troisième point regarde sa concordance avec le sujet à qui on l'adapte, & quelquefois

avec l'objet de l'événement qu'il représente : dans cette circonstance il est question de la formation personnelle sous laquelle il doit se montrer.

Pour constater ce qui concerne le premier point de cette syntaxe , il faut bien connoître la fonction que le verbe remplit dans la phrase , c'est à dire dans lequel de ses membres il y figure. Ces membres , comme on a vû dans le Discours sur la construction générale , se trouvent au nombre de sept : les ayant traités avec soin , je n'en rapelerai les idées que par leurs noms ; qui sont Subjectif , Attributif , Objectif , Terminatif , Circonstanciel , Conjonctif , & Adjonctif.

C'est ordinairement la fonction d'Attributif qui est destinée au Verbe. Elle lui appartient même comme un propre à l'exclusion de toute autre espece : mais quoique jaloux de ce service , il ne se prête pas moins à d'autres fonctions. Par exemple dans cette phrase ,

plaire à tout le monde est chose impossible ,

le verbe *plaire* y aide à exprimer le Subjectif. Dans celleci,

vous savez plaire,

le même verbe fert d'Objectif. Dans cet autre,

je m'attache à plaire,

il y est en fonction de Terminatif. Dans la suivante,

on arrive à force d'aller,

le verbe *aller* appartient à un Circonstanciel. Enfin dans celleci,

à vous dire vrai, les hommes ont toujours tort envers les femmes,

dire est là pour former un Adjonctif. Selon ces différentes fonctions, le verbe occupe différentes places; dont je ne ferai pas ici mention, parceque cela est déjà fait au troisieme de mes Discours, où j'ai fixé les places des divers membres de la frase. Je dirai seulement que lorsque le verbe se trouve dans un membre composé de plusieurs mots, s'il y a une préposition, il ne se place qu'après elle. S'il y a d'autres mots qui expri-

ment un objet ou un terme particulier de son action , ainsi que dans le dernier exemple que je viens de donner , où l'adjectif *à vous dire vrai* renferme toutes ces choses pour ne former ensemble que ce membre ; alors ces autres mots se placent selon la loi générale de la fonction qu'ils font & selon les prérogatives de l'espece dont ils font ; n'y ayant aucune différence à cet égard entre les frases compliquées subordinatives & simplifiées. Ainsi dans l'exemple rapporté *vrai* se place par raison de fonction d'objet après le verbe *dire* : mais *vous* quoique terme se place avant , par prérogative spéciale à la sorte de pronom dont il est ; au lieu que si on énonçoit cette fonction par une dénomination expresse telle que *madame* , alors la place en feroit après l'objet de l'action , & l'on diroit ,

à dire vrai à madame.

Toutes les raisons ou regles de fonctions étant expliquées dans le Discours sur la

Construction , & celles des prérogatives spéciales l'étant dans les Discours destinés à chaque partie d'oraison , il est inutile de les répéter ici.

Le second point de syntaxe consiste dans la correspondance de deux verbes, en sorte qu'un rapport d'induction de l'un à l'autre forme entre eux une liaison qui fait que des deux événemens qu'ils présentent il n'en résulte qu'un sens parfait: Cette liaison peut être ou de narration ou de subséquence. La première est celle par laquelle un événement annonce l'arrivée de l'autre , soit positivement soit hypothétiquement : le premier cas demande le mode indicatif , & le second le mode suppositif :

je soutiens que cela est vrai :

il a paru que vous aviez tort :

il m'a chargé de vous assurer qu'il viendra demain :

je vous déclare que je n'en saurois juger :

il m'a dit qu'il viendrait & que nous souperions ensemble.

La liaison de Subséquence est celle par laquelle le premier événement annonce l'autre, non comme devant arriver mais comme but ou conséquence, ainsi que dans ces exemples :

je veus que cela soit vrai :

il a souhaité que vous eussiez raison :

nous craignons que la paix ne se fasse pas.

Dans cette dernière sorte de correspondance, la liaison se formant par un rapport d'influence que le verbe antécédent a sur son subséquent, c'est à celui-ci à recevoir la loi & à paroître sous un habit décent, qui ne fasse point de bigarrure choquante avec celui que porte son antécédent à qui il est lié. De sorte que la construction dont il s'agit regarde proprement le mode subjonctif, que l'usage a établi pour représenter l'état de subséquence. Ce mode ayant quatre temps, savoir double présent & double préterit l'un absolu l'autre relatif, il est question de savoir choisir celui qu'exige

l'antécédent. En voici les regles prises de la pratique.

Le présent absolu de l'indicatif & les deux futurs exigent les temps absolus du subjonctif, soit présent soit prétérit selon la correspondance qu'on y veut mettre, & jamais les relatifs :

il est de droit que chacun ait sa liberté :

il faudra qu'on se rende à la force de la vérité :

quand on aura permis qu'elle paroisse :

la mort veut toujours que le medecin ait eu tort :

nos adversaires souhaiteront que nous nous soyons trompés :

les ministres auront eu soin que le Roi ait été bien informé.

Le prétérit absolu de l'indicatif veut être joint au présent relatif & au prétérit absolu du subjonctif :

elle a voulu que je me soumissse à ses caprices :

il a falu que je me sois prété à sa passion.

L'aoriste absolu ne s'est attaché que le présent relatif :

il falut qu'il vînt à composition.

Les trois autres temps de l'indicatif, qui font présent, prétérit, & aoriste relatifs, veulent pour subséquens les temps relatifs, soit présent soit prétérit, jamais les absolus :

*je souhaiterois que mon amie fût constante
& vertueuse :*

*ses parens vouloient qu'il eût aquis la
raison avant l'age :*

*le destin avoit ordonné que vous fussiez
le jouet de la fortune :*

*si vous aviez agréé que je vous eusse dit
mon avis :*

*vous eutes permis qu'il s'absentât avant
de me consulter :*

*il eut fini avant que les autres eussent
commencé.*

Le présent du supositif exige pareillement les temps relatifs de son subséquent :

*il faudroit que les princes aimassent les
peuples :*

je voudrois qu'on eût fait un bon choix :

Le prétérit du supositif n'a adopté que le prétérit relatif du subjonctif :

il auroit été plus avantageux que le prince eût gouverné par lui même.

Il arrive quelquefois que le verbe antécédent se trouve aussi au subjonctif comme le subséquent. Alors ils suivent entre eux les mêmes loix que je viens d'exposer pour les temps de l'indicatif. Le présent absolu antécédent exige des temps absolus subséquens : le prétérit absolu exige le prétérit absolu ou le présent relatif : les deux autres exigent des subséquens relatifs semblables à eux. Cela se manifeste dans les exemples :

quoiqu'on veuille que je sois en faute & que j'aie manqué au besoin :

quoiqu'on ait voulu que j'y sois allé incognito & que j'en partiſſe avec éclat :

quoique mon intérêt exigeât que je vous abandonnaſſe :

quoique vous euſſiez voulu qu'on l'eût puni , il n'en auroit rien été.

Le troisieme point de la syntaxe du

verbe concerne sa concordance avec le sujet qui le régit & quelquefois même avec son objet. Celle qui regarde le sujet a lieu à chaque frase, & ne varie jamais, étant partout indispensable. Elle consiste à mettre le verbe, qui sert d'attributif, en même nombre & même personne qu'est son subjectif : de façon que celui-ci est obligé de paroître sous la formation destinée dans la conjugaison à ce nombre & à cette personne. La chose est si simple qu'elle n'a pas besoin d'une plus ample explication.

A l'occasion de cette concordance de nombre, il ne sera pas hors de propos de discuter ici une question que Vaugelas & Corneille ont déjà touchée, & à qui je renverrois le Lecteur si ma pensée s'étoit trouvée conforme à la leur. Il s'agit de savoir à quel nombre il faut mettre le verbe quand il a pour subjectif deux singuliers unis par l'une des deux conjonctions & ou *ni*. Ce n'est pas tout-à-fait ainsi que ces deux Puristes ont pro-

posé la chose : ils ont réduit l'observation à ces seules expressions, *l'un & l'autre, ni l'un ni l'autre*. Comme je fais une Grammaire & non des observations détachées, j'ai rendu la proposition générale; afin que la regle du choix le fût aussi, & qu'on ne restât pas à demi instruit. Vaugelas a cru qu'il étoit indifférent de mettre là le verbe au singulier ou au pluriel : qu'on disoit également bien,

l'un & l'autre est bon :

l'un & l'autre sont bons :

ni l'un ni l'autre ne vaut rien :

ni l'un ni l'autre ne valent rien.

Corneille a pensé que le singulier étoit plus d'usage. Pour moi je crois le pluriel absolument nécessaire lorsque les mots qui forment le subjectif sont unis par & : & il me semble que le singulier a meilleure grace lorsqu'ils le sont par *ni* ; pourvûque ce *ni* soit répété devant chaque membre ; car s'il n'étoit placé qu'une seule fois entre eux deux, il fau-

droit alors mettre le verbe au pluriel.
Je dirois donc suivant ce gout,

le prince & le ministre savent gouverner :

*l'un & l'autre ont raison dans leur
conduite : mais ni l'un ni l'autre n'est
obligé d'en dévoiler le mystere :*

*l'homme désintéressé ni l'ami sincere n'a-
prochent guere du trône.*

Je ne doute pas que la seule inspection de ces exemples ne procure à la maxime que je viens d'adopter l'aprobation du Lecteur, pouvant sans peine apercevoir que l'autre nombre substitué à la place de celui que j'ai employé dans chaque occasion n'y figureroit pas aussi bien, & même figureroit mal dans quelqu'une. Pour l'instruire encore mieux, je vas développer la raison qui a conduit mon gout & formé la maxime. C'est d'abord à l'égard de la conjonction & l'exacte connoissance de sa valeur & de son service. Elle regarde précisément & directement les choses qui font le subjectif, pour les unir si étroitement que

leur influence dans le régime soit commune & inféparable : par conséquent elle fait que l'attributif se trouve soumis à ces deux choses : d'où il s'enfuit que cet attributif devant répondre au nombre de ce qui le régit en vertu de la loi invariable de la concordance , il ne peut dans ces occasions se dispenser de prendre la formation plurielle. Cela est si vrai qu'on n'en a pas le moindre doute dans tout autre exemple : qui a jamais imaginé qu'on pût dire ,

Pierre & Jaques est venu ou n'est pas venu ?

& en vérité il n'y a pas plus de raison à l'imaginer pour *l'un & l'autre*. Tout est soumis à la même syntaxe : la règle ne varie point que dans l'idée de ceux qui, confondant tout ce qu'ils entendent avec la pratique du bon usage , ne distinguent pas les fautes & les négligences de style des bonnes expressions exigées & dictées par le génie de la Langue. En conséquence de cette méprise quelquesuns

traitent durement l'Usage par des reproches de caprice & d'irrégularité : d'autres plus polis donnent fans façon à la méprife le nom d'élégance ; en quoi ils ne paroiffent pas meilleurs Rhétoriciens que Grammairiens ; l'élégance ne confiftant pas dans les écarts hors de la règle, mais dans un tour hardi, où la règle eft obfervée avec tant de finesse que l'art en eft caché & ne s'aperçoit que par la recherche qu'en fait une profonde juſte & pénétrante réflexion.

Quant à la conjonction négative *ni*, c'est encore la connoiffance de ſa propre ſignification qui m'a fait ſentir la beauté de l'Usage dans le choix du ſingulier lorſqu'elle eſt placée avant chaque membre, & dans celui du pluriel quand elle n'eſt pas répétée. J'ai vû que ſa propriété particulière étoit moins d'unir les choſes qui forment le ſubjectif que de joindre les négations qui aident à compoſer l'attributif adapté à ces choſes. Or comme la négation demande

ou suppose nécessairement un verbe ; le *ni* seul entre deux sujets ne fait qu'adapter un attributif négatif aux deux , & par conséquent le laisse sous leur régime commun, qui a cause du nombre de deux demande un pluriel. Mais ce *ni* mis avant chaque sujet au lieu d'adapter une seule négation à ces sujets la répète pour chacun d'eux ; par conséquent emporte par la force de sa valeur une répétition du verbe , sinon expresse du moins sousentendue ; ainsi que *oui* & *non* dans une réponse suposent tout ce qui a été énoncé dans la demande. Alors il est clair que chaque membre du subjectif ayant sa propre négation est censé avoir aussi son propre attributif, soit énoncé soit supposé : & delà vient que le singulier y paroît en très bonne concordance ; puisque le verbe cesse d'être sous le régime commun des deux sujets unis ; la répétition de la négation le redoublant pour l'adapter distributivement à chacun en particulier. Tout cela est un peu

métaphysique ; mais il n'en est pas moins vrai. La preuve en est sensible dans les exemples où adaptant d'abord l'attributif à un des sujets , on ne place qu'après cet attributif la conjonction *ni* avec le second sujet , comme dans celui-ci ,

le premier n'a point paru ni le second.

Ne voit-on pas que *ni* emporte une adaption de l'attributif qui le précède , & dispense en même temps de l'énoncer une seconde fois ? Enfin dans cette autre phrase ,

ce n'est ni monsieur le Cardinal ni monsieur le Duc qui sera nommé ambassadeur ,

il ne faut pas même y réfléchir pour sentir que le seul singulier y doit paroître , & que le pluriel y feroit une faute.

Il y a encore dans nôtre Langue quelques autres façons de parler hardies , qui jettent des doutes embarassans sur la concordance du verbe avec le sujet qui le régit : telle est la suivante :

la plûpart des hommes ne font cas que de ce qui les amuse.

Comme j'ai déjà justifié l'Usage sur cet article en deux endroits de mes précédens Discours ; je crois qu'il suffit d'indiquer ici les pages où cela se trouve ; c'est à la 101 & 388^e du premier volume.

Venons à la concordance du verbe avec son objet. Elle est d'une pratique moins fréquente, ne regardant que le participe dans les temps composés, & même dans la seule occasion où cet objet se trouvant placé avant le verbe est énoncé par un de ces pronoms, *me, nous, vous, que, le, la, les*. Alors on fait accorder en genre & nombre le participe avec l'objet :

les expériences que j'ai faites & les choses que j'ai vûes chez autrui me persuadent, après les avoir bien examinées, que l'amour-propre est un trait de conformation que l'esprit a toujours déguisé, & une impression naturelle

que le cœur a toujours sentie.

Pour ne pas se tromper dans l'application de cette règle de concordance entre le participe & l'objet, il faut bien faire attention qu'elle n'a lieu que dans le cas où l'objet est régi par le seul verbe composé du participe & de l'auxiliaire. Car quand il l'est par un autre verbe qui se trouve à la suite du participe & qui est toujours un infinitif; alors point de concordance: le participe reste dans son état originaire sans prendre ni le genre ni le nombre de l'objet; quoique celui-ci précède & soit énoncé par les pronoms mentionnés:

les peines qu'on lui a fait souffrir ne sont pas assez grandes pour la méchante action qu'il a voulu commettre:

ce sont les dames que vous avez vû passer ce matin aux tuileries; je les ai fait prier de venir.

Il y a des gens qui restreignent encore davantage cette concordance du participe; ne voulant pas qu'elle ait lieu

dans les occasions où il se trouve après lui un autre mot conjointement régi avec le relatif dont il est précédé : ils disent ,

*la pensée que je vous ai rendu sensible :
les mots que j'ai nommé conjonctions.*

J'avoue que la proposition du doute peut le faire naître. Cependant la pratique la plus constatée est pour la concordance : l'examen m'a confirmé la regle établie ; que toutes les fois que les pronoms mentionnés représentent l'objet de l'action exprimée par un participe qui les suit , ils assujettissent celui-ci à leur genre & à leur nombre ; que par conséquent il faut dire ,

*la pensée que j'ai rendue sensible :
les mots que j'ai nommés conjonctions.*

Je crois même apercevoir que le scrupule vient de l'observation faite dans le cas où ce participe est suivi d'un infinitif. N'y voyant point de concordance, on ne se donne pas la peine d'en chercher la vraie raison : on suppose que c'est

à cause qu'il est suivi d'un autre mot qu'il régit : & en conformité de ce principe on étend l'exception. Si néanmoins on vouloit bien être attentif aux termes de la règle ; on verroit qu'elle ne met ces pronoms en concordance avec le participe que lorsqu'ils en sont l'objet régi ; qu'ainsi ils ne doivent plus y être quand ils sont régis par un autre verbe. Comme cette différence du régime est précisément ce qui arrive dans l'observation ci dessus ; elle est aussi la vraie raison qui fait que la concordance n'y a pas lieu ; les pronoms *que* & *les* n'y étant pas régis par les participes *fait, voulu, vû*, mais par les infinitifs *souffrir, commettre, passer, prier*.

Il est si vrai que c'est le régime qui doit ici faire règle que toutes les autres maximes qu'on propose, pour statuer & distinguer les cas dans lesquels cette concordance doit ou ne doit pas avoir lieu, ne décident pas absolument ; on trouve toujours des exemples qui les

détruisent. J'en donne pour preuve celle qui passe pour la plus authentique. On croit prononcer un arrêt irrévocable en disant que cette concordance n'a pas lieu lorsque le participe est suivi d'un infinitif ; parcequ'on voit des frases où effectivement elle n'est point observée dans cette circonstance, telles que les suivantes & leurs semblables :

les gens que vous avez cru voir :

les figures que vous avez appris à dessiner.

Cependant voici d'autres frases qui infirment ce jugement, quoique toutes pareilles aux précédentes :

les gens que vous avez crus être en vie :

les personnes que vous avez instruites à dessiner.

Il faut donc, si l'on veut avoir une règle certaine, la chercher ailleurs que dans de simples accompagnemens de mots : & je ne crois pas qu'il y en ait ni qu'il y en puisse avoir d'autre que la différence du régime. Puisque cette concordance vient de ce que le pronom qui

précède est régi par le participe, celle-là ne doit plus avoir lieu dès que ce régime ne se trouve plus : & c'est en effet ce qu'on voit dans les exemples raportés. Le pronom *que* étant régi dans les deux premiers par les infinitifs *voir* & *dessiner*, il n'influe pas sur le participe : au lieu que dans les deux derniers il influe sur lui ; parceque c'est par lui qu'il est régi & non par les verbes qui le suivent. Il faut même, pour que cette concordance ait lieu, que le pronom soit régi par le participe comme en étant l'objectif, c'est à dire comme énonçant la chose sur laquelle s'étend l'action qu'énonce le verbe composé du participe & de l'auxiliaire : car si ce pronom figuroit dans la phrase comme terminatif de ce verbe ; il ne seroit plus question de concordance. On en voit la preuve dans l'exemple où parlant d'une femme on diroit,

*elle s'est trouvée en danger de succomber ;
mais rapelant sa vertu , elle s'est re-
proché sa foiblesse.*

N'est-il pas sensible & formellement décidé que le participe *trouvée* doit s'accorder en genre & nombre avec le pronom *se* qu'il régit & qui le précède ? mais que le participe *reproché* n'est pas dans le même cas avec ce même pronom, quoiqu'il en soit pareillement suivi & régi ? Pourquoi cette différence ? est-ce caprice de l'Usage ? Non c'est par la regle sage & constante que je viens d'expliquer. C'est que le pronom *se* est l'objectif du participe *trouvée*, & qu'il n'est que le terminatif de *reproché*, puisque l'objectif de ce dernier est *sa foiblesse*.

Corneille & Ménage ont fait deux exceptions à cette regle. Ils prétendent que lorsque le sujet qui régit le verbe se trouve placé après ce verbe, il n'y a plus de concordance à observer ; non plus que lorsque ce sujet est énoncé par le pronom *cela* ; & qu'il faut dire,

les peines qu'a pris vôtre commissionnaire :

les soins que cela a exigé.

Mais il me paroît que ces exceptions ne subsistent plus : je vois la règle générale également observée dans ces exemples par le plus grand nombre.

Quoique ce Discours soit beaucoup plus long que les précédens ; je ne ferois pourtant le terminer sans examiner les prétentions des deux verbes *Etre* & *Avoir* dans ces expressions, *il y a*, *il n'y a* ; *il est*, *il n'est*. Quelques Puristes veulent que le droit soit égal entre eux ; qu'on puisse indifféremment se servir des deux dernières expressions comme des deux premières. Vaugelas n'a pas été toutafait de cet avis : il ne goûte pas l'affirmative *il est* au lieu de *il y a*, & veut qu'on dise,

il y a des animaux si bien instruits qu'on leur croiroit de la raison,

& non *il est des animaux* &c. Cet auteur n'approuve que la négative *il n'est*, même avec beaucoup de restriction. Elle lui plait dans cet exemple :

il n'est point d'homme si stupide qui ne reconnoisse une divinité :

il la rejette dans celui-ci ,

il n'est qu'un an que cela est arrivé ,
 & soutient qu'il faut dire *il n'y a qu'un*
an. Apuyé de son autorité, je prononce
 le même arrêt : mais appliqué à établir
 des regles sur des bases générales & non
 sur des remarques détachées, je présenterai
 à mes Lecteurs un autre moyen
 que le sien pour faire entre les deux
 négatives *il n'y a* & *il n'est* un choix
 convenable.

La décision de cet auteur a fixé *il*
n'est aux seules occasions où il doit être
 suivi de l'une de ces trois expressions,
point, *que de*, & *rien de*. A quoi Cor-
 neille ajoute le mot *rien* joint aux ré-
 latifs *qui* ou *que*, & même quand il est
 suivi de quelqueune de ces cinq prépo-
 sitions *à*, *pour*, *sur*, *sous*, *dans*. Ils ont
 fait toutes ces regles ; parcequ'ils ont
 vû qu'on disoit avec grace,

il n'est point de talent plus brillant que
celui de la parole :

il n'est que de servir Dieu :

il n'est rien qui me plaise davantage :

il n'est rien que j'estime tant :

il n'est rien de tel que d'avoir de la philosophie :

il n'est rien à la ville qu'on ne trouve à la Cour :

il n'est rien pour moi de plus doux que l'amitié :

il n'est rien sur la table dont on ne puisse manger :

il n'est rien sous le Ciel qui ne soit à l'usage de l'homme :

il n'est rien dans le monde de si dangereux qu'une mauvaise langue.

Tout ce détail montre visiblement qu'on a érigé les exemples en règles à mesure qu'ils se présentent : qu'on auroit pû en augmenter encore le nombre, les recherches n'étant pas poussées jusqu'à la dernière exactitude : & que ce n'est proprement qu'un amas de matériaux pour fournir au travail de l'architecte. N'auroit-il pas été plus court & plus avantageux de chercher la raison

commune à tous ces exemples pour en faire une feule regle que d'en établir dix? dautant plus que ce grand nombre n'empeche pas qu'elles ne foient tout auffi inutiles les unes que les autres; puisqu'il arrive très fouvent que dans les mêmes circonftances qu'on donne pour regles on ne doit pas fe fervir de *il n'est*, & qu'il faut abfolument y employer *il n'y a*. Les exemples fuivans en vont être la preuve :

il n'y a point de baffeffe à pardonner :

il n'y a que de l'honneur à fervir fon prince :

il n'y a rien qui plaife dans tout l'ouvrage :

il n'y a rien que vous n'ayez pû voir :

il n'y a rien de bon au marché :

il n'y a rien à gagner avec les gueux :

il n'y a rien pour vous dans cette lettre :

il n'y a rien fur fa réputation :

il n'y a rien fous cette envelope :

il n'y a rien dans ma bourse.

Ces feconds exemples démontrent que

les premiers ne font point partie capable pour constater la prétendue regle : & que le vrai talent du Grammairien, n'est pas de faire des collections, mais d'y chercher & d'en tirer la vraie raison de l'uniformité ou de la diversité qu'on y trouve ; afin d'établir des principes sûrs, précis, & généraux.

Présentons maintenant au Lecteur ce que nous croyons être la regle du choix qu'il y a à faire entre *il n'y a* & *il n'est* ; après avoir observé que le premier peut figurer partout, & que la difficulté ne regarde que le second, ne pouvant être employé que dans certaines occasions & non dans d'autres. C'est selon moi le sens qu'on a en vûe qui décide ici, ou celui que l'expression présente. Car enfin la négation peut tomber sur l'existence de la chose qui est l'objet de l'attributif, ou seulement sur la qualification & modification de cette chose. Dans le premier cas il faut absolument se servir de *il n'y a* : ce seroit une faute

d'y employer *il n'est*, qui n'a place que dans le second cas. Par exemple, quand on dit,

*il n'y a point d'honneur à se venger
d'une femme quelque tort qu'elle ait,*

il n'est pas douteux qu'on ne veuille là exclure absolument tout honneur, & que la tournure de l'expression ne le fasse connoître. Voilà pourquoi *il n'est* y figureroit très mal si on l'y substituoit. Qu'on n'ait point de scrupule sur l'universalité de la règle; on la trouvera constante partout où l'on en fera une juste application. Pour ne pas multiplier les exemples je renvoie aux dix précédens; ils confirmeront la justesse de mon observation. Mais quand on dit,

*il n'est point d'honneur si grand que cet
homme ne le mérite;*

n'est-il pas sensible que la négation ne tombe pas positivement sur l'objet qui est l'honneur mais uniquement sur ce qui le qualifie; de façon qu'on ne nie pas là l'existence de cet objet mais seulement

sa supériorité sur le mérite de l'homme : ainsi *il n'est* y figure très bien. On remarquera la même force de sens dans tous les autres exemples où il a de la grace. C'est donc le sens qui fait règle, & non le *point* ni le *rien* de Vaugelas & de Corneille ; leurs propres exemples en font foi. J'en ajouterai encore ici deux autres pour lever tout scrupule. On dit,

il n'y a rien de sage dans votre conduite :

il n'est rien de moins sage que votre conduite :

pourquoi cela ? c'est que la première de ces deux phrases nie absolument qu'il y ait dans votre conduite quelque chose de sage : & la seconde nie seulement que votre conduite puisse être dans un moindre degré de sagesse. C'est par la même raison qu'on dit ;

il n'est que deux heures à présent ;

il n'y a que deux heures qu'on est arrivé ;

parceque le premier sens n'a en vûe que

là qualification numérale & non la réalité de l'heure présente, pour en exclure toute autre que celle de *deux* qui vaut *deuxieme* en cet endroit ; & que le second sens a en vûe l'existence réelle des deux heures entieres du temps passé , pour nier pareillement la réalité d'une autre heure de plus.

On trouvera peutêtre ceci trop métaphysique : & l'on pourra penser qu'il y a des occasions où il n'est pas aisé de connoître sur lequel des deux ou de l'objet ou de ce qui le modifie tombe directement la négation. A cela je réponds que tout ce qui est raison d'usage est toujours un peu métaphysique, quoique l'usage soit commun : qu'aureste il n'est pas si difficile de connoître ces différences de sens pour peu qu'on sache réfléchir ou qu'on ait de ce qu'on apele notion de sentiment : voici néanmoins une pierre de touche mécanique pour faire cette distinction. Il faut changer le tour de la frase , en transportant l'ob-

jet à la fonction de sujet. Alors si la qualification ou modification de celui-là peut le suivre & lui demeurer unie dans cette nouvelle fonction, comme dans la première, sans altérer le sens; c'est une preuve que la négation tombe directement sur l'objet en lui-même. Mais si dans ce transport ou changement de fonction le sens ne peut pas être conservé sans séparer de l'objet devenu sujet ce qui le qualifie ou modifie, & cela par l'interposition du verbe, en sorte que la seule dénomination devienne subjectif, & que sa qualification y fasse la fonction d'objectif; cela prouve que la négation ne tombe que sur la qualification & non sur la réalité de l'objet. L'analyse de l'exemple que je viens de donner va mettre toute cette mécanique sous le sens: répétons l'exemple:

il n'y a rien de sage dans votre conduite :

il n'y a rien de moins sage que votre conduite.

Je peux, sans altérer le sens de la pre-

miere fraſe, transporter l'objet *rien* conjointement avec ſa qualification *de ſage* au ſervice de ſubjectif par cette tournure :

rien de ſage n'eſt ou ne paroît dans vôtre conduite.

Mais je ne peux pas en faire autant pour la ſeconde fraſe : il faut que je ſépare *moins ſage* de *rien* en plaçant l'attributif *n'eſt* entre les deux ; de maniere que *rien* devienne ſeul ſubjectif, & que *moins ſage* reſte objectif, en diſant,

rien n'eſt moins ſage que vôtre conduite.

Ce moyen aidera ceux qui voudront entrer dans cet examen : quant aux autres, ils n'ont qu'à ſe laiſſer conduire par l'uſage & par le gout qu'inspire la lecture des ouvrages bien écrits ; ſauf à s'inſtruire des maitres s'il leur ſurvient quelque doute.



IX. DISCOURS,

DE L'ADVERBE,

Sixieme partie d'Oraison.

LES ADVERBES, établis pour MODIFIER ceux des autres mots qui sont capables de modification, se trouvent par la nature de leur service dans un ordre subalterne, ainsi que les Adjectifs: mais remplissant leur emploi d'une façon moins assujettie, ils ne sont obligés à nulle conformité; parcequ'ils ne sont susceptibles d'aucun des accidens qui rendent les mots propres à porter les livrées d'un autre, n'ayant ni genre, ni nombre, ni variété de formations. Toute leur soumission consiste donc à ne se pas trop éloigner du mot qu'ils modifient. C'est même de cette proximité qu'ils tirent leur nom; car *adverbe* vaut autant que *joint au verbe*; & cela sans

Toute parceque l'évenement est ce qu'il y a de plus sujet à la diversité des Modifications. Parconséquent c'est principalement pour le verbe que l'ADVERBE a pris naissance. Son service s'est néanmoins étendu jusqu'à une partie des Adjectifs ; selon que ceuxci se sont trouvés propres à recevoir des modifications. On dit,

une marche extrêmement lente,

comme on dit,

marcher lentement.

Quelquefois même un adverbe en modifie un autre, ainsi que dans cette occasion :

il parlè bien obscurément.

Aucune autre espece de mots n'admet les adverbes à son service ; quoiqu'en dise un nouveau Grammairien, assûrant avec confiance qu'ils sont faits pour les Noms. Mais qui pourroit s'aviser de joindre aux Substantifs un Modificatif au lieu d'un qualificatif ? en disant par exemple,

*faire une longuement route, une ample-
ment écriture,*

pour dire,

*faire une longue route, une ample écri-
ture.*

Je n'attribue pas à cet auteur d'avoir eu intention d'autoriser ce langage ; & je ne doute point qu'il n'ait voulu dire toute autre chose : mais la bonne volonté ne suffit pas pour faire un bon ouvrage ; & le Lecteur n'a pas tort de supposer qu'on veut toujours lui dire ce qu'on lui dit effectivement. Il n'est pas surprenant qu'avec si peu d'attention à connoître le service & la destination de l'Adverbe, il le définisse *un mot qui a un sens complet* ; tandis qu'il ne sert qu'en subalterne comme pur modificatif du sens d'un autre mot. Si jamais le *sens complet* avoit pû constituer l'essence spécifique d'une des parties d'oraison & en faire la définition ; la propriété en auroit été dévolue au Verbe ; n'y ayant point de mot plus propre que lui à rendre seul

une pensée. Mais ce *sens complet* formeroit un sens louche & seroit toujours mal placé dans la définition de quelque espece de mot que ce soit.

Puisque le caractere essenciel des Adverbes consiste à être de simples Modificatifs ; c'est des divers objets de la modification que naissent les différentes analogies qui les réduisent à huit sortes ; savoir , DE MANIERE , D'ARRANGEMENT , DE LIEU , DE DISTANCE , DE TEMPS , DE QUANTITÉ , DE DISTRIBUTION , & DE MOTIF ; ce qui en fait autant de Classes , dont chacune a ses particularités.

Les Adverbes de Maniere sont formés des adjectifs nominaux par l'addition de la syllabe finale *ment* , tels que *fortement* , *tendrement* , *promptement* , *amicalement* , *étourdiment* , *parfaitement* , *extremement* , *entierement* , & mille autres semblables ; auxquels il faut joindre *envain* & les cinq suivans ; *exprès* , *mal* , *bien* , *ainsi* , *demême*.

Quelquesuns de ces derniers mots ont encore d'autres valeurs, par lesquelles ils apartiennent à d'autres classes & même à d'autres especes : ce qui en multiplie les différences, quoique composés des mêmes sons & des mêmes articulations ; parceque ce n'est pas le seul matériel qui fait la différence des mots, ainsi que je l'ai déjà remarqué dans une autre occasion. Pour le confirmer dans celleci, qu'on me permette d'allonger cet épisode des cinq exemples suivans, où le mot *bien* est dans chacun d'eux un mot très différent de ce qu'il est dans les autres :

si vos affaires ne vont pas bien ; c'est la faute de ceux qui les conduisent :

il faut être bien sage dans les emplois publics :

il n'est pas défendu d'amasser du bien ; pourvûque le moyen soit légitime :

la distinction entre le bien & le mal me paroît une idée innée, qui prouve mieux que tout autre raisonnement.

*l'existence du législateur ou du juge
supreme :*

eh bien qu'en pensez vous ?

Qui ne voit pas que *bien* est dans la première frase adverbe de maniere , dans la seconde adverbe de quantité , dans la troisieme substantif ayant une signification analogique aux richesses , dans la quatrieme substantif aussi mais pris dans un sens moral de vertu , & dans la cinquieme particule explétive ?

Revenons à nos adverbes de maniere. Ils sont sujets aux trois degrés de comparaison, Positif Comparatif & Superlatif, à l'exception de ceux dont la valeur renferme une analogie à la quantité ou à la similitude, comme

*extremement, totalement, suffisamment,
ainsi.*

Le Latin a établi pour ces différens degrés différentes terminaisons : mais le François ne les distingue que par la jonction des adverbes de quantité PLUS MOINS & TRÉS : de façon que dans

cette première Langue on dit ,

*vehementer, vehementiùs, vehementif-
simè,*

& dans la nôtre ,

vivement, plus vivement, très vivement.

Les usages à cet égard sont ici les mêmes que ceux des Adjectifs. Les adverbes *mal* & *bien* ont pour comparatif *pis mieux* ; comme *mauvais* & *bon* adjectifs ont *pire meilleur* : & le devant *plus* & *moins* ou devant le comparatif y forme le superlatif éminent :

*il faut toujours parler le plus sagement
& s'énoncer le plus clairement qu'il
est possible.*

Ces adverbes sont très rarement employés pour en modifier d'autres, soit de la même ou d'une différente classe : mais ils se laissent aisément modifier eux mêmes par les adverbes de quantité : on dit ,

*cet homme traite bien fierement ses infé-
rieurs, & parle peu décemment aux
femmes.*

Ainsi

Ainsi leur service est directement attaché au Verbe ou à l'Adjectif. Voilà pourquoi la bonne construction veut qu'ils ne s'en éloignent pas. Ils se placent avant l'adjectif & après le verbe de formation simple. Dans la formation composée, c'est ordinairement entre l'auxiliaire & le participe; quoiqu'ils puissent quelquefois ne venir qu'après toute cette formation, & qu'il y ait même certaines occasions où ils le doivent. Les exemples suivans justifient cet ordre de syntaxe :

une personne parfaitement sage parle modestement d'elle même, & ne dit rien sans en avoir soigneusement examiné la valeur :

il s'est conduit conséquemment & s'est comporté prudemment dans cette affaire.

On voit dans ce dernier exemple deux adverbes placés avec grace après des verbes d'une formation composée: mais si l'on veut bien y faire attention, on verra que *conséquemment* ne doit point

absolument être mis entre l'auxiliaire & le participe ; au lieu que *prudemment* ne figureroit pas mal dans l'une & l'autre place.

Les Adverbes d'Arrangement ont deux branches. Les uns regardent l'ordre numérique, tels que

premierement, secondement, troisiement.

Les autres regardent le simple arrangement respectif, tels que

dabord, après, devant, derriere, ensuite, auparavant.

Ni les uns ni les autres ne sont susceptibles de degrés de comparaison ; ni ne sont capables de modifier d'autres Modificatifs, non plus que d'en être modifiés : & leur service n'ayant pour objet que l'événement, il ne s'étend pas jusqu'aux adjectifs. Pour ce qui concerne leurs places dans la structure de la phrase, ils vont & devant & après le verbe, selon que les grâces du stile le demandent : mais lorsqu'ils le suivent ils ne

doivent pas s'en éloigner ; aulieu que lorsqu'ils le précédent ils peuvent se mettre à la tête de la frase , avant même le subjectif :

*il faut premierement faire son devoir :
secondement il ne faut prendre que des
plaisirs permis :*

*les yeux admirent d'abord la beauté :
ensuite les sens la desirent : le cœur s'y
livre après.*

Les Adverbes de Lieu ne sont, comme les précédens , qu'au service de l'évenement ; & ne sont point susceptibles des degrés de comparaïson. Tels sont

*où , ici , là , dedans , dehors , dessus ,
dessous , partout , autour.*

Leur place est à la suite du verbe , où seulement excepté , qui aime à le précéder. Ils peuvent être régis par des prépositions , excepté *partout* & *autour* , par conséquent peuvent servir de Terminatif dans la structure de la frase : ce qui ne convient aucunement à ceux des deux précédentes classes : on dit ,

*par ici , par là , d'où , par où , en dedans ,
en dehors , en dessus , en dessous.*

Cette facilité à se laisser ainsi régir a fourni à l'Usage une ressource pour en augmenter le nombre , en unissant dans un seul mot ce qui en faisoit d'abord plusieurs , tels que

deçà , delà , audelà.

Les Adverbes de Distance peuvent recevoir les degrés de comparaison & être modifiés par d'autres adverbes :

*les plus favorisés du prince ne sont pas
toujours ceux qui en aprochent le plus
près :*

*il ne faut être ni trop près ni trop loin
pour être dans un beau point de vûe.*

Ils peuvent être annoncés par des prépositions , & même en être suivis pour indiquer leur point objectif :

*quelquefois ce qui paroît beau de loin ne
l'est pas de près :*

*près de vous je souffre : loin de vous je
m'ennuye.*

Les Adverbes de Temps modifient de

deux manieres : l'une fixe & particuliere , tels que

tantôt , demain , hier , aujourdui :

l'autre relative , ainsi que

tôt , tard , matin.

Ceux de la premiere branche ne sont susceptibles d'aucune autre modificatif , ni par conséquent de degrés de comparaison : mais l'un & l'autre conviennent à ceux de la seconde branche ; on dit ,

plus tard , bien matin.

En revanche ceuxci ne se trouvent jamais soumis au régime d'une préposition ; & ceuxla peuvent en faire le complément :

depuis hier , pour aujourdui , de demain en demain.

A l'égard de la construction , chaque branche a ses singularités. Les Adverbes de la premiere branche se placent également avant & après le verbe , selon que la douceur & la clarté du stile en décident : mais dans les temps composés jamais ils ne se placent entre l'auxi-

liaire & le participe : on diroit :

*il a fait aujourdui un beau temps ,
& point dutout*

il a aujourdui fait un beau temps.

Ceux de la seconde branche affectent régulièrement de ne paroître qu'après le verbe :

*c'est envain que vous vous êtes levé matin
vous n'en partirez pas plutôt.*

Les Adverbes de la sixieme classe sont ceux qui modifient par une idée de Quantité, soit physique soit morale. Ils peuvent énoncer l'une & l'autre de ces deux sortes de quantité en trois manieres, par estimation précise, par comparaison, & par extension : ce qui les partage en trois ordres. Ceux du premier ordre sont

*assez, trop, peu, beaucoup, bien, fort,
très, auplus, dumoins, aumoins,
tout, dutout, toutafait.*

Ceux du second ordre sont

plus, moins, davantage, aussi, autant.

Ceux du troisieme sont

tant, si, presque, quelque, encore.

Ils sont tous propres à modifier les trois especes de mots que nous avons déclarés susceptibles de modificatif, savoir le verbe, les adjectifs nominaux & verbaux, les adverbes de maniere & quelquesuns de lieu. Il n'y a d'exception dans cet usage que pour ces neuf,

très, quelque, si, aussi, tout, davantage, dumoins, auplus, aumoins, toutafait :

dont les cinq premiers ne sont qu'au service des adjectifs & des adverbes, point dutout à celui du verbe: les quatre suivans tout au contraire ne sont qu'au service du verbe ou de l'évenement, point dutout à celui des deux autres especes: & le dernier n'est attaché qu'aux Adjectifs. Le nombre des adverbes de quantité ne va pas loin: je crois les avoir tous compris dans l'énumération que je viens d'en donner. Ils se placent toujours avant l'adjectif & l'adverbe qu'ils modifient. Quant au verbe, c'est selon sa for-

mation : lorsqu'elle est simple , ils ne prennent séance qu'après lui : lorsqu'elle est composée , ils se mettent ordinairement entre l'auxiliaire & le participe ; pouvant néanmoins quelquefois ne se placer qu'après celui-ci. Cette place est même toujours affectée à *davantage* : on diroit ,

le bleu m'a plu davantage , & non m'a davantage plu.

Il y a une observation à faire sur *tout* : c'est que ce mot étant aussi adjectif , il a gardé la terminaison féminine dans l'espece adverbiale , pour modifier les féminins : on dit ,

elle est toute aimable : elles ont paru toute surprises :

& cela sans doute a cause de l'étendue & de l'énergie de sa signification. Car modifiant l'adjectif par intégralité , il faut nécessairement qu'il y ait dans cette sorte de modification un rapport au substantif qualifié ; & ce rapport a fait retenir les deux genres , sans en faire néan-

moins ici autre chose qu'un adverbe tant au féminin qu'au masculin, le caractère du nombre étant partout exclus. Comme j'ai amplement parlé de ce mot au Discours des Adjectifs, je n'en dirai pas davantage.

On propose ici une question touchant la maniere d'unir à la chose modifiée par l'adverbe *plus* ce qui fixe le degré de quantité, & l'on demande s'il faut dire,

la bataille étoit plus qu'à demi perdue,
ou, *plus d'à demi perdue.*

De bons auteurs se sont servis de la première maniere, en employant pour cette union la conjonction *que*; entre lesquels on peut citer Daniel dans son histoire de France. D'autres auteurs de réputation prétendent que c'est une faute échappée à cet Ecrivain, & que l'Usage est pour la seconde maniere, en employant la préposition *de*. Si j'étois bien sûr de l'universalité de l'Usage en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux manieres;

je ne ferois pas embarrassé sur le choix ; mais il me paroît que la chose n'est pas fixée. Peut-être que cette variété vient de négligence de stile chez l'un des partis. C'est ce qu'il faut tâcher de découvrir ; afin de se déclarer pour la bonne maniere & la faire prévaloir. Pour cet effet je prens les choses de plus haut ; & fouillant dans tous les tours d'expression que l'Usage autorise ou condamne , je cherche à bien connoître le propre génie de la Langue en tout ce qui concerne les adverbess qui modifient par quantité comparative. Je vois d'abord que ceux qui expriment une comparaison d'égalité veulent que la conjonction *que* soit toujours chargée de l'union entre les termes de comparaison :

il est aussi habile capitaine que soldat intrépide :

il a autant de prudence que de valeur.

Ceux où la comparaison se fait par différence plus ou moins grande n'ont besoin pour cette union ni de la conjonction

ni de la préposition , s'il n'y a point après l'adverbe un terme de comparaison énoncé ; ce qui arrive toujours dans l'emploi du mot *davantage* , qui exclut cette énonciation : on dit ,

l'homme a beaucoup de malice & la femme en a davantage :

on ne diroit pas en bon françois ,

cet ouvrage a davantage de brillant que de solide :

il faudroit dans ce tour de frase se servir de *plus* & dire

cet ouvrage a plus de brillant que de solide.

S'il y a après l'adverbe un terme de comparaison énoncé ; il faut observer quel il est , pouvant être un sujet autre que la quantité ou quelque mesure de cette quantité. Lorsque c'est au autre sujet ; il faut encore distinguer deux circonstances , celle où l'adverbe est au simple degré comparatif d'une chose à une autre , & celle où par le moyen de l'article l'adverbe est dans ce degré émi-

ment qui domine sur tout. Dans la première circonstance, la conjonction *que* unit à la chose modifiée le terme de comparaison : dans la seconde, c'est la préposition *de* qui forme cette union :

Auguste n'étoit peut-être pas plus grand homme qu'Antoine ; mais il fut plus heureux que lui :

les étourdis doutent moins que les sages :

Démosthene fut l'orateur le plus éloquent de la Grece , & Caton le plus sage des Romains.

Lorsque le terme de comparaison énoncé après l'adverbe de quantité comparative est quelque mesure fixée de cette quantité ; alors l'union s'en fait par la préposition *de* dans toutes les occasions suivantes & leurs semblables :

cela est plus long d'un quart :

il est plus grand de toute la tête :

nous sommes plus d'à moitié persuadés :

elle est moins belle de beaucoup :

ils n'en ont guere moins fait d'un tiers.

Comme tout ce que je viens de dire

n'est que l'usage bien constaté, & que je ne vois pas qu'à *demi* soit d'une nature différente de celle des autres mesures qui fixent la quantité, ni qu'il ait rien de privilégié; je me détermine par cette raison à croire que dans la phrase rapportée pour exemple c'est de la préposition *de* & non de la conjonction *que* qu'il faut se servir. En conséquence je pense que Daniel & ceux qui l'imitent tombent dans une négligence de style; qu'on peut pardonner si l'on veut, mais dont on ne doit point faire l'apologie; d'autant plus que la préposition se trouve appuyée de la pratique commune; puisqu'on dit,

il est plus d'à demi mort :

il a été plus d'à demi convaincu.

D'ailleurs on ne dit pas,

il s'en est répandu plus que demi-chopine:

il y en a plus que demi-boisseau :

mais bien,

il s'en est répandu plus de demi-chopine:

il y en a plus de demi-boisseau.

Outre la raison d'usage, en voici une autre que la métaphysique grammaticale me fournit. C'est que ces expressions de mesure qui suivent l'adverbe servent moins à faire terme de comparaison qu'à spécifier la quantité différentielle entre les choses comparées; & par conséquent font une des indications spécifiques qui font le lot de la préposition *de*; comme on le verra au Discours des Prépositions.

Je terminerois l'article des adverbès de quantité, si nos Puristes n'avoient fait naitre des doutes sur l'emploi de *si* & d'*aussi*. Le phantome des difficultés a jetté un voile sur l'usage pour empêcher d'en voir la décision. On veut douter & se faire des scrupules aulieu d'observer simplement la pratique pour en connoitre la loi. En ouvrant tout uniment les yeux sur l'usage, on verra qu'il a constamment destiné l'adverbe *si* à figurer dans toutes les propositions négatives:

personne ne vous a servi si utilement que je l'ai fait :

il n'est rien de si doux que la liberté :

& dans les affirmations où il n'est question d'aucune comparaison d'égalité entre deux choses différentes, mais seulement de marquer, par quelque circonstance, le degré extensif de la qualification ou de la modification qu'on attribue au sujet :

elle aime si violemment qu'elle en perd la raison :

il est si bon qu'il en est dupe.

Enfin on verra que ce même usage a fixé l'emploi de l'adverbe *aussi* aux seules propositions affirmatives où il y a comparaison, soit entre deux sujets soit entre deux qualifications ou modifications, pour en exprimer l'égalité :

le plaisir de l'étude est un plaisir aussi tranquille que celui des autres passions est inquiet :

les gens à humeur sont aussi désagréables dans certains momens qu'ils paroissent aimables dans d'autres :

je vous aime aussi parfaitement qu'on le peut.

Ce ne feroit pas parler purement que de substituer dans toutes ces occasions l'autre de ces adverbes à celui qui y est placé. Il n'y a donc ici, n'en déplaise à Corneille, nul caprice dans l'Usage. Je n'y vois que le trait d'une sage économie ; qui, le conduisant dans l'établissement des mots, l'a empêché de multiplier inutilement les termes, n'en faisant aucun de parfaitement synonymes. En imprimant à ces deux adverbes le coin commun de quantité, il en a en même temps diversifié la forme par l'impression d'un coin particulier à chacun d'eux. Il a marqué *aussi* au coin d'une quantité comparative établissant l'égalité entre deux choses, & *si* au coin d'une quantité extensive poussant le degré de la chose jusqu'à un certain point énoncé par quelque circonstance dans les propositions affirmatives ou supérieur à tous par la force de la négation qui exclud les égaux.

Les Adverbes de la septieme classe modifient en forme de Distribution. Tels sont

quelquefois , dautrefois , souvent , toujours , jamais , d'ordinaire , dorénavant.

Ils ne sont susceptibles d'aucun autre modificatif ni de degré de comparaison , excepté *souvent* :

venez le plus souvent que vous pourrez.

Jamais & Toujours ont le privilège de pouvoir être unis l'un à la préposition *à* , & l'autre à la préposition *pour* :

soyez à jamais glorifié :

il faut y bien penser avant que de prendre des engagemens pour toujours.

Quant à la construction , ils ont presque tous la liberté de précéder ou de suivre le verbe aux choix de l'orateur. Il faut néanmoins observer que *dautrefois & dordinaire* se plaisent mieux à la tête du sens.

Les Adverbes de la huitieme & dernière classe sont , comme je l'ai dit , ceux qui modifient par une idée de Motif : ils ne sont qu'au service du verbe. Le nombre n'en est pas grand ; puisqu'il ne s'en

présente à ma mémoire que deux :

pourquoi, *acause*.

Ils ont été faits par la réunion de deux mots, dont le premier est préposition dans les deux, & le second pronom dans *pourquoi*, substantif dans *acause*. L'orthographe savante sépare encore dans les Dictionnaires le dernier de ces adverbes en deux mots; quoique ces mêmes ouvrages l'identifient par la définition; jusqu'à le faire préposition, qui est de toutes les especes de mots celle qui admet le moins de composition. Pour moi qui veus être conséquent en tout, je me conforme à l'usage vulgaire; je n'en fais qu'un mot dans la maniere de l'écrire comme dans celle de le définir: & je le mets, comme on voit, au rang des adverbes; parcequ'il exprime une modification motivale dans l'action. Il demande toujours après lui ou la préposition *de* ou la conjonction *que* pour l'unir à l'expression du motif. Si cette expression est faite par dénomination; c'est la pré-

position qui doit figurer : & si elle est faite par événement ; c'est la conjonction :

je marche acause de vous :

je sollicite acause qu'il s'agit de vos intérêts.

Quelques Grammairiens ont mis au rang des Adverbes les expressions composées de plusieurs mots servant à marquer une circonstance , telles que

pour le présent , tour à tour , à l'avenir ; sans faute.

Mais en vérité c'est abuser de la permission d'écrire que de présenter au Public de tels propos. Car outre que la différence spécifique des parties d'oraison ne peut regarder que les mots simples & non les expressions provenant de la construction de plusieurs mots , *pour* n'est-il pas dans le premier exemple cité une préposition ? *présent* un substantif ? & *le* son article ? Demême dans les autres exemples , chaque mot n'y conserve-t-il pas sa propre nature ? remplissant sa fon-

tion & concourant par son service particulier à former le sens. Il y a toute apparence que cette confusion d'idées provient de ce qu'on a aussi nommé *adverbe* un membre de phrase ; au lieu de le distinguer, comme j'ai fait, par le nom de *Circonstanciel* : car il est vrai que ces expressions seroient adverbales en ce sens ; formant dans la structure de la phrase cette partie qui y paroît comme une circonstance modificative. Mais que fait cela à la nature des mots qui l'énoncent ? ils n'en sont pas moins distingués entre eux & fixés à leur espèce. Ce qui est substantif ou préposition l'est toujours quoique soumis au régime l'un de l'autre pour former le membre circonstanciel de la phrase. Pourquoi après tant de siècles & tant d'ouvrages les gens de lettres ont ils encore des idées si informes & des expressions si confuses sur ce qu'ils font profession d'étudier & de traiter ? ou s'ils ne veulent pas prendre la peine d'approfondir la matière, comment osent-ils en

donner des leçons au Public ? c'est ce que je ne conçois pas.

Le refus que je fais de confondre la différence effencielle des mots simples avec la fonction qu'on peut faire remplir aux uns ou aux autres dans la frase ne m'empêche pas de convenir que de quelquesunes de ces expressions il s'en est formé de simples adverbes ; parce que l'Usage , maitre de fabriquer des mots , les a unies & identifiées en un seul , qui par cette opération s'est trouvé appartenir à une autre espece que celle dont étoit auparavant chacun de ceux dont il a été fabriqué. Tel est *aujourd'hui*, qui originairement en comprenoit quatre , & qu'on écrivoit séparément *au jour d' hui*. Mais jusqu'à ce que l'Usage ait fait des autres expressions ce qu'il a fait de celleci , elles ne feront point adverbes , & les mots qui les composent apartiendront chacun à leur propre espece. Ainsi lorsqu'on dit ,

il se conduit irrégulierement & sans prudence ,

il se trouve dans cette phrase deux Circonstanciels : mais il n'y en a qu'un qui soit énoncé par un adverbe : l'autre l'est par une préposition & un substantif ; à l'espece desquels ni le régime ni la structure de la phrase n'apporte aucun changement.

Pour finir tout ce qui concerne les Adverbes, il ne me reste plus qu'une observation. C'est qu'il y en a cinq particulièrement destinés à servir dans la forme interrogative, savoir,

comment, où, quand, combien, pourquoi :

dont il a plu à quelques Grammairiens de faire une classe distinguée sous le nom d'INTERROGATIFS, & ce me semble un peu trop légèrement. Car quoiqu'ils soient affectés à l'interrogation, ils ne sont pourtant pas interrogatifs par leur essence, mais seulement par un emploi accidentel dépendant de la tournure ou de la forme de la phrase ; puisqu'ils peuvent servir & servent même très sou-

vent dans la forme expositive : on dit également,

je sais comment vous vous comportez :

comment vous comportez vous ?

je vas où l'on m'envoie :

où allez vous ?

on ne sait pourquoi il est venu :

pourquoi seroit-il venu ?

vous n'ignorez pas combien je suis vôtre

serviteur :

combien vaut cela ?

Il n'y a que *quand* qui soit toujours interrogatif ; parceque dans la forme expositive il est toujours conjonction. Dailleurs il est visible que dans l'une & l'autre forme *comment* appartient aux adverbés de maniere, *où* à ceux de lieu, *quand* à ceux de temps, *combien* à ceux de quantité, & *pourquoi* à ceux de motif.



X. DISCOURS, DES NOMBRES,

Septieme partie d'Oraison.



L'étoit sans doute nécessaire; pour la perfection du Langage; qu'il y eût des mots propres à représenter la QUOTITÉ ou le CALCUL: & le besoin s'en est peut-être fait sentir avant celui des Modifications & des Qualifications. Aucune Langue n'a voulu s'en passer; elles en ont toutes de marqués à ce coin: on les nomme NOMBRES. Ils sont de deux ordres par rapport à deux tournures que l'esprit peut donner à son idée dans l'expression de la Quotité. L'une est de pur calcul; comme quand on dit,

il a vint domestiques.

L'autre est une tournure de collection dénomminative, comme dans cet exemple,

il a une vintaine de chevaux.

Ces

Ces deux façons d'exprimer la quotité numérale font que les mots destinés à ce service font ou CALCULATIFS ou COLLECTIFS ; & que chacune de ces deux classes a ses particularités.

Les Nombres calculatifs ne comprennent que vint-trois mots, dumoins dans le bel usage de nôtre Langue ; quoique les quotités qu'ils peuvent exprimer aillent jusqu'à neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf. Ils remplissent cette étendue de service par le secours de la combinaison ; en les joignant les uns aux autres selon le besoin , & de la maniere dont je viens actuellement de m'en servir. Voilà pourquoi l'orthographe réguliere les lie par des tirets , pour faire connoitre aux yeux qu'alors ils concourent tous à ne représenter qu'une quotité. Ces vint-trois mots font

*un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept,
huit, neuf, dix, onze, douze, treize,
quatorze, quinze, seize, . . . vint,*

trente, quarante, cinquante, soixante, cent, mille ou mil.

Le premier de ces mots est essentiellement du singulier, & le seul qui soit sujet au genre, variant sa terminaison pour le féminin par l'addition d'un *E* muet : on dit,

un écu, une pistole.

Tous les autres ne sont par eux mêmes d'aucun genre, calculant également sans distinction les choses masculines ou féminines : & quoique pluriels par leur nature, ils ne prennent pourtant point la marque caractéristique de ce nombre, s'écrivant sans *S* finale.

Comme l'essence des choses est la source des propriétés qui leur sont affectées ; c'est du caractère distinctif de ces nombres que naît l'antipathie qu'ils ont pour l'article ; parceque le calcul annonçant nécessairement quelque chose il seroit inutile d'ajouter un autre mot pour ce service. Ils ne le souffrent donc jamais à leur suite entre eux & ce qu'ils

calculent ; l'exclusion est constante dans ce cas. Ils ne lui permettent pas nonplus de les précéder lorsqu'il s'agit uniquement d'énoncer le nombre des choses :

deux fameux astronomes ont annoncé deux éclipses : & deux habiles politiques ont prédit deux grands évènements.

Lorsqu'outre l'énonciation du nombre il est encore question de distinguer la chose calculée des autres de la même espèce ; alors l'article se place avec grace à leur tête :

les deux plus dangereux ennemis de la vie sont l'intempérance & le medecin : des quatre phénomènes qui ont paru je n'ai vû que les deux derniers.

Cette pratique est fondée sur ce que le calcul quoique suffisant pour annoncer ne l'est pas pour distinguer : aulieu que c'est le propre de l'article d'annoncer la chose en la tirant de la généralité par une valeur distinctive & qui particula-
rise.

Quant à la place que ces nombres doivent occuper dans la construction, c'est toujours immédiatement avant ce qu'ils calculent, tant adjectifs que substantifs; ne souffrant point d'être précédés ni par les uns ni par les autres, excepté par les adjectifs pronominaux :

un sage personnage disoit que ses deux meilleurs amis étoient l'argent & la philosophie.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rapporter ici toutes les différentes combinaisons de ces vingt-trois mots, par le moyen desquelles on représente tant de diverses quotités. Elles sont assez connues; & la pratique en est commune. J'observerai seulement que les gros nombres marchent avant les moindres, de cette façon,

mil-cent-dix-neuf.

J'ajouterai que l'art du calcul consistant dans la progression des dixaines, il suffiroit d'avoir des mots différens seulement pour les neuf premiers nombres &

pour chaque dixaine progressive ; leurs combinaisons pouvant ensuite fournir à toutes les quotités. Mais l'Usage a suivi une autre méthode ; ou plutôt il n'en a suivi aucune , d'ailleurs de systématique : le choix des mots ne faisant rien à la science de l'Arithmétique , il a pris ceux que l'oreille & le hazard lui ont présentés. Il a donc établi des mots simples non seulement pour les dix premières quotités , mais encore pour six autres de la seconde dixaine ; ce n'est qu'à *dix-sept* que commencent les expressions combinées. Il en a fait demême pour les six premières dixaines : on ne dit pas *deux dix* , *trois dix* ; comme on dit *deux cent* , *deux mille* ; mais *dix* , *vint* , *trente* , *quarante* , *cinquante* , *soixante*. A l'égard des trois autres dixaines , au lieu de *septante* , *huitante* , *nonante* , autrefois en usage , on se sert de ces combinaisons *soixante-dix* , *quatre-vint* , *quatre-vint-dix*. Cette dernière quotité a néanmoins conservé dans la Géométrie le droit de se faire

quelquefois exprimer par le mot de *nonante* : car tout le monde fait que le quart de nonante est ainsi nommé parcequ'il a pour base une portion de cercle de quatre-vingt-dix degrés. Quant aux grosses quotités, l'usage admet deux mots simples & différens pour les deux premières dixaines progressives, c'est à dire pour celles qui énoncent des dixaines de dixaines, savoir, *cent* & *mille* : audelà il va encore plus à l'épargne, n'en admettant que pour les dixaines de centaines : & ne s'écarte plus de cette méthode, réglant la progression de trois en trois degrés. Avant que de se servir du mot simple *milion*, il faut parvenir jusqu'à *neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf* : & par même regle on ne dit *milionet* qu'après la combinaison de *neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf-millions-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf* : & ainsi des autres.

Les Nombres de la seconde classe, à

qui j'ai donné le nom de Collectifs parcequ'ils énoncent la quotité par collection, se subdivisent en deux branches. Les uns sont formés des Calculatifs, & en représentent les mêmes quotités quoique par une différente tournure d'idée, tels que

dixaine, vintaine, centaine, milier.

Les autres sont les mots établis audelà de mille, tels que

milion, milionet, miliar, miliasse,

& autres semblables, que l'Arithmétique pourroit introduire pour fournir à des quotités immenses, qui sont moins l'objet du commerce ordinaire que d'une science curieuse. C'est aparemment cette grosse quantité numérale qui est cause que l'Usage a donné aux mots de cette seconde branche la tournure de collection plutôt que celle de calcul; parceque l'esprit ne sauroit distinguer le détail de si grands nombres ni les voir autrement que par une idée collective. De là vient qu'on leur joint toujours, ainsi

qu'à ceux de la première branche, une quotité calculative, même celle de l'unité lorsque les autres n'ont pas lieu: on dit,

j'en ai une douzaine: ils étoient une trentaine: vous en fournirez un milier

& jamais

j'en ai douzaine: ils étoient trentaine: vous en fournirez milier:

au lieu qu'on dit en se servant des calculatifs,

j'en ai douze: ils étoient trente: vous en fournirez mille.

Cette tournure d'idée collective est la source d'une autre propriété, qui distingue encore plus les nombres de cette classe de ceux de la première. Elle empêche qu'on ne les joigne immédiatement aux dénominations dont ils expriment la quotité, & qu'on ne les emploie comme de simples accompagnemens de ces dénominations. On ne se contente donc pas de la seule jonction pour les mettre en régime, comme on fait à l'égard des Calculatifs: il faut de-

plus faire intervenir la préposition *de* pour former entre eux & la dénomination de la chose le raport convenable. De façon que le régime est pour les nombres Calculatifs tel que d'adjectif à substantif, & pour les Collectifs tel que de substantif à substantif : on dit ,

cent pistoles , mille livres : une centaine de pistoles , un milion de livres.

A l'égard de la construction de ces nombres avec l'article , quoiqu'ils ne paroissent pas avoir pour lui une aussi forte antipathie que ceux de la premiere classe ; ils ne s'en font pourtant pas accompagner plus fréquemment. Jamais ils ne le souffrent après eux , & ne l'admettent à leur tête que comme les autres dans les cas où il s'agit non seulement d'énoncer la quotité mais encore de la distinguer d'une autre , ainsi que dans ces exemples :

la premiere douzaine coute ordinairement plus que la seconde :

le milier d'oranges que vous m'avez en-

voyé a été partagé entre nos amis communs.

L'article se place aussi devant tous les Nombres, tant de l'une que de l'autre classe, lorsqu'on les emploie dans la phrase en membre circonstanciel pour fixer ou modifier le prix de quelque chose ; comme quand on dit,

*les eufs ont valu vingt francs le cent ;
c'est quarante-huit sols la douzaine.*

Quelqu'un pensera peut-être qu'on auroit pû renvoyer les Nombres collectifs à l'espece des Substantifs ; puisqu'ils énoncent en forme de dénomination. La réflexion ne m'a pas échappé : j'avoue même que j'en ai eu quelque envie ; mais un examen plus sérieux m'a persuadé qu'ils feroient ici à leur vraie place ; pourvûque j'eusse soin d'en faire une classe distinguée de ceux qui sont purement calculatifs. J'ai vû que leur essence consistoit également dans l'expression de la Quotité : que d'ailleurs leur emploi, quoiqu'un peu analogique

à la dénomination, portoit néanmoins un caractère différent de celui des Substantifs ; ne demandant point d'article par eux mêmes ; & ne se laissant point qualifier par les adjectifs nominaux, non plus que par les verbaux, & rarement par les autres.



XI. DISCOURS, DES PRÉPOSITIONS,

Huitieme partie d'Oraison.



'Est ici que le propre génie de nôtre Langue se manifeste pleinement. Peu touchée des graces de la Terminaison, elle a eu recours à des mots propres à y suplée. De façon que son incompatibilité avec ce qu'on nomme *Cas* en a totalement tourné le gout du côté des PRÉPOSITIONS, surtout de ces trois *à, de, en*; dont elle fait ses délices & ses mots de confiance, en les chargeant de ce qu'elle a de plus délicat à exprimer & d'une grande partie du régime.

La dénomination, la désignation, la qualification, l'évenement, & le calcul font, dans l'emploi des mots, des idées modificatives qui caractérisent d'une maniere sensible fixe & bornée les par-

ties d'oraison que nous avons nommées *substantifs, pronoms, adjectifs, verbes, & nombres*. Mais ces mots pouvant être mis en rapport les uns avec les autres, soit de même ou de différente espece, & cela pour restreindre l'étendue de leur acception & recevoir réciproquement diverses déterminations de sens; il en résulte que l'INDICATION DU RAPPORT DÉTERMINATIF devient une nouvelle idée modificative qui exige des mots dont elle fasse le caractère. Ce qui se trouve très bien exécuté dans les PRÉPOSITIONS. Cette indication de rapport suppose nécessairement d'autres mots à leur suite & sous leur régime, pour être le complément du Rapport & en former le sens en entier. C'est ainsi que quand on dit,

tendre sans foiblesse, coquin à pendre,

homme de rien, parler avec fermeté,

les mots *sans à de avec* sont des Prépositions qui indiquent chacune une sorte de rapport; dont les complémens sont

foiblesse pendre rien & fermeté, servant à affecter ces quatre choses, *tendre, coquin, homme, parler*, c'est à dire à déterminer la maniere ou l'étendue qu'on donne à leur acception.

Quoique les Rapports déterminatifs qu'on peut mettre entre les choses soient variés & nombreux ; le Langage François a trouvé l'art d'en faire énoncer la multitude & la diversité des nuances par un petit nombre de mots ; car l'examen du détail , fait avec toute l'attention dont je suis capable , ne m'en offre que trente-deux de cette espece. Il est vrai que pour en faire la liste je ne m'en suis pas rapporté à quelquesuns de nos Dictionnaires : il m'a paru qu'on y confondoit quelquefois des adverbés & même des conjonctions avec des prépositions. Cela n'est pas surprenant ; parceque ordinairement dans ces sortes d'ouvrages on est plus appliqué à la collection qu'à la définition : pourvûqu'on mette le mot & l'emploi , on passe legerement sur le

reste. C'est une imperfection qu'on leur pardonne : mais on ne me doit pas la même indulgence : aussi ne me suis-je jamais permis de rien avancer dans cet ouvrage sans avoir fait un examen profond & rigoureux ; me servant toujours de l'analyse & des regles de la plus exacte logique, pour résoudre mes doutes & tâcher de prendre le parti le plus vrai. Je ne dissimulerai pourtant pas que mes scrupules ont été fréquens : mais ma discussion a été attentive & mon travail opiniatre ; je n'ai voulu ni rester ni laisser mon Lecteur dans l'incertitude.

Nos Prépositions marchent sous sept enseignes ou sept rapports généraux, & forment autant de classes différentes. Quelquesunes d'elles servent à plusieurs de ces rapports, indiquant tantôt l'un & tantôt l'autre selon l'emploi qu'on en veut faire. Mais cette disposition à faire plus d'un service n'empêchera pas que je ne les fixe à une classe par ce qui leur convient le plus ordinairement, sauf à ex-

pliquer ensuite leurs autres emplois.

Ces sept Rapports ou caractères généraux sont PLACE, ORDRE, UNION, SÉPARATION, OPOSITION, BUT, & SPÉCIFICATION, qui distinguent les Prépositions en COLLOCATIVES, ORDINALES, UNITIVES, SÉPARATIVES, OPOSITIVES, TERMINALES, & SPÉCIFICATIVES.

Les Collocatives au nombre de huit sont

CHEZ, DANS, SOUS, SUR, DEVANT, DERRIÈRE, PARMIS, VERS.

Leur simple présentation fait d'abord apercevoir qu'elles servent toutes à indiquer un rapport de place ; mais que chacune a de plus une idée accessoire qui la distingue de ses camarades.

CHEZ a pour son partage particulier une idée d'habitation, soit comme patrie, soit comme simple demeure domestique :

chez les Romains le pontificat donnoit un grand pouvoir :

*il est juste mais il n'est pas toujours vrai
que chacun soit maître chez soi.*

DANS emporte par sa valeur une place intérieure & enfermée ou par des bornes ou par quelque cloture :

*la politesse regne plus dans la capitale
que dans les provinces :*

*quelque projet dans la tête, un peu de
passion dans le cœur font passer le
temps agréablement.*

SOUS & SUR regardent proprement la situation, l'une l'inférieure & l'autre la supérieure ; soit dans le sens littéral soit dans le figuré :

*nous imaginons que les antipodes sont
sous nous : eux doivent penser que
nous sommes sous eux : mais tout est
sur la terre ; aucune partie de superfi-
cie ne pouvant être l'une sur l'autre :*

*il est peut-être moins désavantageux de
vivre sous le regne d'un prince dur que
sous celui d'un prince foible :*

*la docilité est vertu : mais l'ascendant
qu'on donne sur soi est foiblesse.*

DEVANT & DERRIERE regardent pareillement des situations locales opposées l'une à l'autre. *Devant* marque celle qui est en face : & *Derriere* indique celle qui est à dos :

on soutiendrait peut-être mieux d'avoir toujours devant soi l'objet que l'on hait que celui qui ennuye :

l'ambitieux ne regarde jamais derriere lui.

J'espère que l'on ne confondra pas ces deux mots avec deux autres, qui quoique les mêmes par le matériel, en sont totalement distingués par l'essenciel ; & qu'on verra parfaitement deux substantifs dans ces expressions ,

loger sur le devant , habiter le derriere ;
comme on ne voit que des prépositions dans celles-ci ,

se poster devant la porte , se cacher derriere un buisson.

PARMI indique avec la place une multitude environnante :

on trouve parmi les animaux comme par-

mi les hommes des individus plus ou moins intelligens.

VERS place dans un lieu , ainsi que les sept prépositions précédentes , mais par simple proximité :

c'est vers la riviere qu'on l'a vû :

les ouvrages qui commencent avec le plus de vivacité languissent souvent vers la fin.

Les Prépositions Ordinales sont

AVANT , APRÉS , ENTRE , DEPUIS.

C'est , comme je l'ai dit , dans l'indication d'un raport d'ordre & de disposition que consiste leur caractere spécifique ; soit à l'égard du temps , de la primauté du rang , ou de l'honneur du pas.

AVANT indique l'ordre antérieur :

nous ne voyons rien aujourdui qu'on n'ait vû avant nous :

ce qui fait en France le principal mérite des charges c'est le droit de passer avant ses concitoyens.

APRÉS indique l'ordre postérieur :

l'inquiétude de ce qui arrivera après soi

est aussi inutile qu'injurieuse pour la postérité :

la préséance touche les personnes vaines ; elles sont toujours piquées de ne marcher qu'après les autres.

ENTRE indique l'ordre intermédiaire. *la situation la plus inquiétante est d'être entre la crainte & l'espérance.*

DEPUIS indique un ordre successif de temps ou de distance :

Si la vérité pouvoit être connue , seroit-elle encore ignorée depuis le temps que les hommes la cherchent ?

quelques Livres de science ne sont depuis un bout jusqu'à l'autre qu'un tissu d'erreurs ; comme quelques ouvrages de bel esprit ne sont depuis la première jusqu'à la dernière page qu'une rhapsodie de pompeux galimatias.

Il y a sept Prépositions Unitives , savoir ,

AVEC, SELON, SUIVANT, PAR, OUTRE, DURANT, PENDANT.

Leur caractère général consiste , ainsi

que le nom le fait entendre , dans l'indication d'un raport qui unit & rapproche les choses.

AVEC unit par forme d'accompagnement , d'instrument , d'association , & de mélange , selon les occasions :

les Grands marchent avec un nombreux cortège :

l'esprit avec la plume , le dessin avec le pinceau & avec le ciseau conservent la mémoire de ce que les héros exécutent avec l'épée :

il faut bien connoître les personnes avec qui on se lie :

le vrai savant joint au nombre des idées qu'il acquiert l'art de ne pas confondre les unes avec les autres.

SELON & SUIVANT unissent par conformité ou par convenance ; avec cette différence que *Suivant* dit une conformité plus indispensable regardant la pratique , & *Selon* une simple convenance souvent d'opinion :

le Chrétien se conduit suivant les maximes de l'Évangile :

je répondrai à mes critiques selon les objections qu'ils feront.

PAR exprime une union de passage, de moyen, d'attestation, & de répartition :

L'amour de roman fait passer par de rudes épreuves ; mais celui d'usage conduit par le grand chemin de la dépense :

il n'est point de bonnes qualités par lesquelles on ne puisse déplaire ni de mauvaises par lesquelles on ne puisse plaire à quelqu'un :

je crois par de bonnes raisons qu'il faut se défier de ceux qui jurent aisément par ce qu'il y a de plus sacré :

il ne sert de rien à l'avare ni au prodigue de savoir ce qu'ils ont à dépenser par an ou par jour.

OUTRE unit par addition :

il faut pour réussir à la Cour outre le mérite une protection puissante.

DURANT & PENDANT ont pour idée accessoire le temps. C'est par ce moyen

que ces deux prépositions rapprochent les choses, en le leur rendant commun & les faisant arriver ensemble ; avec cette différence que *Durant* exprime un temps de durée , & qui s'adapte dans toute son étendue à la chose à laquelle on le joint ; que *Pendant* ne fait entendre qu'un temps d'époque , qu'on n'unit pas dans toute son étendue mais seulement dans quelque une de ses parties. Les exemples suivans sont choisis pour faire sentir ces différences :

les ennemis se sont tenus cantonnés durant la campagne :

la fourmi fait pendant l'été les provisions dont elle a besoin pendant l'hiver.

Les Prépositions Séparatives au nombre de quatre sont

SANS , EXCEPTÉ , HORS , HORMIS :
Le nom de l'espece porte par lui seul sa définition : & chacune d'elles semble nous la montrer sensiblement dans la premiere idée qui en accompagne la prononciation. Quant aux distinctions

particulieres, elles sont un peu métaphysiques, & demandent de la finesse pour les démêler & les entendre.

SANS indique une séparation qui consiste simplement dans la non-concomitance ou dans la privation :

les gens de distinction ne vont pas sans domestique :

une femme peut plaire sans beauté & sans raison ; mais il est bien difficile qu'elle le puisse sans esprit & sans agrément.

EXCEPTÉ dénote une séparation provenant de non-conformité à ce qui est général ou ordinaire :

aucun homme n'est exempt de passion excepté le parfait chrétien :

tout est conjectural excepté les sensations & les démonstrations géométriques.

HORS & HORMIS séparent par exclusion. La dernière de ces deux prépositions est d'un usage moins fréquent, & me paroît plus particulièrement attachée à l'exclusion qui regarde les personnes : *la*

la loi de Mahomet permet tout hors le vin :

hormis vous belle Iris tout m'est indifférent.

Les Prépositions Opositives sont les trois suivantes :

CONTRE, MALGRÉ, NONOBTANT. Elles indiquent entre le sujet & le complément du rapport des opositions différemment caractérisées.

CONTRE en marque une de contrariété formelle , soit à l'égard de l'opinion , soit à l'égard de la conduite :

l'honnête-homme ne parle point contre la vérité ; ni le politique contre les opinions communes :

quoiqu'une action ne soit pas contre la loi ; elle n'en est pas moins péché si elle est contre la conscience.

MALGRÉ exprime une oposition de résistance soutenue , soit par voie de fait , soit par d'autres moyens , mais sans effet de la part de l'oposant énoncé par le complément que la préposition régit :

malgré ses soins & ses précautions l'homme subit toujours sa destinée :

l'ame du philosophe reste libre malgré les assauts de la multitude : & la raison l'éclaire malgré les ténèbres que la prévention répand autour de lui.

NONOBSANT ne fait entendre qu'une opposition légère de la part du complément & à laquelle on n'a point d'égard :

la force a fait & fera le droit des Puissances nonobstant les protestations des foibles :

le scélérat ne respecte point les temples ; il y commet le crime nonobstant la sainteté du lieu.

Les Prépositions Terminales servent à marquer un rapport qui fait que par leur propre sens elles déterminent le complément à être le terme auquel tend ou duquel part la chose avec laquelle ces prépositions le mettent en rapport. Elles sont trois ; & pourroient être cinq , si *à* & *de* , qui servent souvent ici , n'étoient

destinées à un autre rapport différent de celui-ci, & même plus fréquent & plus varié : ce qui m'a obligé à les réserver pour la dernière classe & ne composer celle-ci que des trois suivantes :

ENVERS, TOUCHANT, POUR.

ENVERS a une idée accessoire qui en restreint l'usage aux personnes, & dans l'occasion seulement où il est question de la manière d'agir entre elles :

la bonne éducation apprend à se bien comporter envers tout le monde :

quelque tort qu'une femme ait envers un homme en affaire de cœur, s'il en use mal envers elle il déroge à la supériorité de son sexe.

L'idée accessoire de TOUCHANT en borne pareillement l'emploi à indiquer un but de discours, c'est à dire le sujet dont on parle ou sur lequel on délibère :

la plus grande partie de ce qu'on écrit touchant la religion contribue plus à la rendre problématique que certaine.

POUR a lieu dans un plus grand nom-

bre d'occasions que ne l'ont les deux autres prépositions terminales : & elle indique le terme de façon que c'est une idée délicate ou de motif ou de projet ou de prix ou d'attribution qui en est l'accessoire particulier, & qui en caractérise la propre valeur :

*les héros du temps passé se sacrifioient
pour leur patrie & pour leur maitresse:
aujourd'hui on ne fait rien que pour la
fortune & pour le plaisir :*

*je suis venu pour vous voir & non pour
vous incommoder :*

j'ai eu ce cheval pour cent pistoles :

*il donne de mauvaises pointes pour des
traits d'esprit :*

il passe pour l'ainé.

La septieme & derniere classe des Prépositions est composée de ces trois,

A, DE, EN :

dont j'ai dit que nôtre Langue faisoit ses délices ; parcequ'elle les employoit à indiquer une diversité prodigieuse de rapports, les faisant servir non seulement à

la plûpart de ceux pour lesquels les prépositions des classes précédentes ont été établies , mais encore à une infinité d'autres toutafait différens. Je n'ai pû réduire ces nouveaux rapports à une classe générale ni les mieux faire connoitre que par le nom générique de *spécification*. C'est à dire que ces prépositions indiquent alors un rapport par le moyen duquel le complément spécifie la sorte dont est la chose à laquelle il est lié. Par exemple , quand je dis ,

lit à impériale , tourte de creme , ouvrage en broderie ;

il est sensible que ces prépositions annoncent dans ces occasions les complémens du rapport de maniere que cela sert à spécifier la sorte du lit , de la tourte, & de l'ouvrage. Or comme ce rapport de spécification est celui auquel l'Usage les a & plus fréquemment & plus particulièrement soumises ; j'en ai fait le caractere distinctif de leur classe & tiré le nom de *Spécificatives* que j'e leur ai don-

né. Il n'importe pas qu'il y ait des occasions où elles remplissent un des autres services ; elles n'en sont pas moins caractérisées par celui-ci, qui leur est propre & qui leur convient exclusivement à toutes les autres. Cette multiplicité de fonctions ne dérange rien au partage que j'ai fait des Prépositions en sept classes : elle donne seulement à quelquesunes le droit de figurer également dans d'autres classes comme dans celle où la Grammaire en fait l'appel, pour les traiter avec méthode & au rang que l'Usage leur a principalement assigné. J'exposerai nettement aux yeux du Lecteur ce qui regarde cette liberté de servir dans plusieurs classes, après que j'aurai expliqué, selon ma méthode, ce que ces trois prépositions, uniquement considérées dans l'ordre des Spécificatives, ont de propre, tant pour la variété que pour la délicatesse de l'emploi ; en appuyant chaque chose par les exemples que fournissent nos façons de parler ;

afin que l'art qui conduit l'ouvrage porte avec lui la preuve de son exactitude.

A indique la spécification par vingt-cinq différens moyens, dont voici l'énumération.

Par la forme de la structure ; comme quand on dit ,

*lit à colonnes , table à pieds de biche ,
jatte à pans , instrument à cordes ,
couteau à deux tranchans , château à
donjon , maison à double appartement.*

Par la qualité :

*or à vint-deux karats , mot à double sens²
fidélité à toute épreuve , femme à mi-
nauderies , valet à tout faire.*

Par la marque distinctive de la dignité ou de l'état :

*Président à mortier , officier à hausse-col,
habit à brevet , gens à longue robe.*

Par la propriété productive :

*pays à paturages , terrein à safran , cô-
teau à vignoble , canton à minéraux ,
pierre à feu.*

Par l'objet du service :

cuillère à café, bassin à barbe, moulin à poudre, verre à biere, table à jouer, outil à creuser, pierre à aiguiser.

Par la cause mouvante :

arme à feu, arquebuse à vent, moulin à bras, machine à ressort.

Par l'accompagnement :

canne à lorgnette, table à tiroir, maison à cour bassecour & jardin, bonnet à aigrette, habit à paremens d'or.

Par le prix :

vin à quarante sols, place à six francs, journée à trois livres, étoffe à dix écus.

Par la capacité :

voiture à huit places, chaise à deux, table à vint couverts, écurie à trente chevaux, cassetière à dix tasses, cour à dix carosses.

Par la situation :

poste à droite, route à gauche, château à mi-côte, vis à vis.

Par l'attitude :

figure à genou, priere à mains jointes,

placé à califourchon, couché à la renverse.

Par le sort que la chose doit avoir ou mérite de subir :

chifons à bruler, fille à marier, bois à couper, arbre à planter, terre à vendre, procès à terminer, compagnie à éviter, coquin à rouer, homme à mépriser.

Par les effets conséquens :

matiere à procès, dispute à ne jamais finir, conseil à vous perdre, entreprise à ruiner.

Par la maniere d'exécuter :

aller à grands pas, courir à toute bride, servir à part, se battre à coups de poing, discourir à bâtons rompus, acheter à la douzaine, vendre à l'enchere.

Par l'action qui fixe la qualité d'une maniere active ; c'est à dire qui énonce ce que la chose qualifiée produit ou peut produire :

bon à purger, propre à guérir, disposé à servir, habile à peindre.

Par l'action qui fixe la qualité d'une manière passive; c'est à dire qui énonce ce dont la chose qualifiée n'est que l'objet & non l'agent :

bon à manger , dur à digérer , facile à comprendre , beau à voir , dangereux à fréquenter.

Par l'objet de l'action :

jouer à colinmaïard , crier à l'aide , monter à cheval , avoir à écrire , préparer à manger , offrir à boire , être encore à commencer.

Par le point périodique , c'est à dire jusqu'où va la chose :

multitude à ne pouvoir compter , plaine à perte de vûe , sévere à outrance , sot à l'excès , beau à l'admiration , laid à se récrier , impertinent à se faire chasser.

Par le modele ou la ressemblance :

bonnet à la turque , dessin à la chinoise , coëffure à l'antique , habit à la mode , pardonner à l'italienne , régaler à la françoise.

Par l'apprès :

*saussé à l'ognon , pigeon à la crapaudine ,
poulet à la marinade , peinture à l'huile ,
poudre à la maréchale.*

Par l'instrument :

*bas à l'aiguille , estampe à la main ,
gravure à l'eau forte , cuit à la broche.*

Par le contenu :

*pot à l'eau , bouteille à l'encre , grenier
à la paille , cofre à l'avoine , face à
quinze croisées.*

Par ce qui fixe le titre :

*conseiller à la cour des aides , procureur
à l'officialité , commis à la recette gé-
nérale.*

Par le signalement :

*femme à la hotte , homme à la coquarde ,
dame à la robe rouge , boule à la mar-
que noire , marque à l'y grec.*

Par le but de la qualification :

*utile à la santé , désagréable à l'oreille ,
souple à la main , contraire à ses in-
tentions , nuisible à vôtre fortune.*

Quelque Lecteur pourra me croire
en défaut , ne voyant point dans cette

énumération certains emplois de la préposition à , tels que ceuxci :

*être à la campagne , marcher un à un ,
se livrer à ses passions , à petit manger
bien boire , à vôtre considération.*

Mais s'il veut bien se ressouvenir que je ne traite ici de cette préposition que dans le raport de Spécification ; il me rendra justice , & verra , comme moi , que toutes les occasions où elle est spécifique se trouvent comprises dans les vint-cinq que je viens de rapporter. Quant aux autres emplois , puisqu'ils sortent de cette classe , ce n'est point le lieu d'en parler ; ils ne seront pourtant pas oubliés , leur tour viendra. Aché-
vons auparavant ce qui regarde les deux autres prépositions spécifiques.

DE indique la spécification par cinquante différens moyens , savoir ,

Par le nom :

*évêché de Soissons , château de Versailles ,
ville de Clermont , fort de Kel , royau-
me de Portugal , riviere de Seine ,*

*moulin de Javelle , rue de Tournon ,
hotel de Conti , jeu de quadrille , ma-
dame de Ventadour , le prince de Ro-
han.*

Par la patrie ou l'habitation :

*citoyen de Londres , bourgeois de Paris ,
femme de province , habitant de Bon-
di , paysan de Bourgogne.*

Par le lieu de position :

*ville de Suisse , bourg de Flandre , pro-
vince d'Angleterre , royaume d'Asie ,
université de Salamanque.*

Par le lieu de la production ou de la fa-
brique :

*vins de Champagne , chapons de Bresse ,
velour de Genes , pistole d'Espagne ,
liqueurs de Lorraine , pain de Gonesse.*

Par le but local :

*route d'Allemagne , chemin de Rome ,
avenue de Vincennes.*

Par la matiere dont la chose est faite :

*croix d'or , chambranle de marbre , colier
de perles , bas de soie , bonnet de basin ,
panier d'osier , lame d'acier , allée de*

marronniers , pâté de perdrix.

Par le contenu :

panier de fruit , bouteille de vin , pot de confitures , caisse de citrons , tonneau de cidre , plat de rôt , sac de louïs.

Par la dimension :

douze pouces de large , six aunes de tour , cinq toises de profondeur , cent perches de long , trois étages d'élévation.

Par la mesure de l'étendue :

allée de cent toises , salon de cinquante pieds , parc de mille arpens , route de cent lieues , arc de vint coudées , jardin de petite étendue.

Par la durée :

affaire d'une heure , ouvrage d'un siecle , amours de huit jours , voyage de six mois.

Par la situation :

cour de derriere , face de côté , partie d'en haut , croute de dessous.

Par le nombre des parties :

armée de cinquante mille hommes , compagnie de cent cavaliers , face de quinze :

croisées , jeu de trente-deux cartes , famille de dix enfans.

Par la capacité :

table de trente couverts , voiture de six places , pot de trois chopines , mesure de six boisseaux , tonneau de deux cent pintes.

Par l'estimation :

charge de cent mille écus , loyer de cinq cent livres , cheval de trente pistoles , diamant de cinquante louis.

Par la différence comparative :

plus long de dix toises , plus d'à moitié changé , moins grand d'un pouce , plus d'à demi mort.

Par déduction du nombre :

un de cent , dix de mille , de quinze ôter cinq.

Par le temps courant de l'age ou de l'évenement :

fille de quinze ans , vin de deux feuilles , muet de naissance , ami de deux jours , grosse de quatre mois , vieillard de quatre vint dix ans.

Par la maniere d'exécuter :

donner de mauvaise grace , placer de travers , courir de toutes ses forces , percer de part en part.

Par le motif de l'action :

briser de rage , pleurer de douleur , crier de peur , se pâmer de joie , mourir de desespoir.

Par l'action objective :

besoin de manger , envie de plaire , art d'aimer , desir de voyager , dessein de faire la guerre.

Par la circonstance modificative :

coup de hazard , voleur de profession , menteur d'habitude , jouer de malheur , meurtre de dessein prémédité.

Par la circonstance distributive du temps :

promenade de nuit , vin d'ordinaire , officier de quartier , commandant de jour , voyage d'été , robe de printemps.

Par la profession :

gens de lettres , homme de robe , fille d'opéra , garçon de boutique , femme de

journalière, officier de marine, marchand de dentelles, faiseur de bas, crieuse de vieux chapeaux, femme de chambre.

Par la qualité personnelle :

femme de bien, cavalier de bonne mine, enfant de condition, religieux de grande piété, homme de bonne compagnie, chevalier d'industrie.

Par la chose dont naît la qualification :

plein de vin, foible d'esprit, fort de tempérament, accablé de chagrin, bouffé d'orgueil, saisi de peur.

Par restriction qualificative :

quelquun de sage, quelque chose de merveilleux, rien de bon, aucun de sensé.

Par correspondance à la quantité :

beaucoup de besoins, peu d'esprit, plus de vertu, moins de santé, trop de vivacité.

Par le caractère constitutif :

esprit de cour, trait de prudence, air de modestie, acte de justice, objet de politique, jour de fête.

Par le caractère de convenance :

épée de financier , bas de bottes , habit de masque , maison de grand seigneur , usage de communauté , envie de femme grosse , conduite d'étourdi , discours de pédant.

Par le caractère provenant de l'instrument ou du moyen :

coup de poing , signe de tête , trait de plume , tour de gibeciere , battement de mains , mouvement de pendule.

Par le caractère naissant de l'objet :

ouvrage de morale , cours de théologie , histoire de france , conte de fée , traité de paix , contrat de mariage , occasion de méprise , zele de religion , jalousie de métier , avide de louanges , entretenir de choses vaines , diseur de bons mots , escalier de garderobe.

Par l'objet fixe :

traduction de la Bible , histoire de l'Europe , poeme de la chasse , vûe de la plaine , partage de la succession , zele de la religion , portrait du Roi , parler de la physique , abuser de l'amitié,

traité de la paix , plaisirs de la campagne.

Par le moyen ou l'instrument énoncé pour le service réel :

fraper de la canne , montrer de la main , faire signe de la tête , appuyer de l'éperon.

Par le sujet affecté ; c'est à dire en qui se passe ou se trouve la chose :

marche de l'armée , sédition de la populace , cours de la riviere , paix de l'ame , erreur de la bouffole , penchant de la montagne , fureur de Roland , ingratitude de Silvie , mouvement de l'épaule , étonnement de l'univers.

Par le sujet de la représentation :

tableau de la nativité , portraits de la famille , image de la mort , expression de la joie , modele de la perfection chrétienne.

Par l'auteur ou l'ouvrier :

lettres d'Ossat , poésies de Rousseau , tragédie de Corneille , histoire de Mezerai , dictionnaire de l'académie , fauteuils

de la Savonnerie, tapisserie des Gobelins, arrêt de la Cour, dessins de Carlot, tableau de Raphael.

Par la cause ou l'origine d'où la chose vient :

effet de la bonté paternelle, suite de la colere, fruit de la lecture, tracasserie de la partie adverse, présent de sa maitresse, tour de son ennemi, par la grace de Dieu.

Par la fixation de l'emploi :

inspecteur de la cavalerie, président de l'assemblée, chanoine de la cathédrale, commandant de l'avantgarde, conducteur de la manufacture, chancelier de l'empire, secrétaire de l'ambassade, huissier de l'antichambre, page de la grande écurie.

Par la destination du service :

escalier de la garderobe, habillement de la nuit, robe de la nôce, équipage de la campagne, décorations de l'opéra.

Par le propriétaire ou l'usufruitier :

hôtel de la princesse, ferme de l'abbaye ;

*apartement de l'abbé , bien d'autrui ,
bibliothèque de St Victor.*

Par le maitre qu'on sert :

*écuyer de la reine , chambellan de l'em-
pereur , caissier de la compagnie , gens
du Roi , commis de monsieur le dire-
cteur général , laquais de mademoiselle.*

Par le sujet que la chose concerne :

*devoirs de l'amitié , objet de la politique ,
jouet de tout le monde , le sujet de la
querelle , motif de la plainte.*

Par le tout à qui on attribue la partie :

*haut de la tour , base de la colonne , pied
de la montagne , fossés de la ville , tête
de la troupe , queue de l'anguille , bord
de l'assiette , ville de la Suisse , bourg
de la généralité , jour de la semaine.*

Par la société à laquelle on appartient :

*membre de l'Académie , officier de l'ar-
mée , dame de la Cour , garçons de la
nôce , danseuse de l'opéra.*

Par ce qui compose & forme la totalité :

*concile général de tous les évêques , as-
semblée de l'université , corps de la
ville.*

Par lien de parenté :

*pere de Scipion , fils de Henri , aïeul de
César , cousin de la femme , allié de la
famille.*

Par l'époque :

*usage de tous les temps , occupation de
la journée , plaisirs de la nuit , évène-
ment de l'année dernière , ouvrage de
la matinée , fini de la veille.*

Par la place occupée :

*le bataillon de la tête , les régimens de
l'arriere garde , l'infanterie du centre ,
le morceau de la queue.*

Par le rapport extractif ayant pour com-
plément la chose d'où l'on tire l'autre :

*le plus docte de l'université , les plus fi-
nes gens de la cour , deux de la com-
pagnie , l'un des deux , le premier de
ceux qui paroîtront.*

Par le pays , le lieu , ou la nation qui
détermine le titre à sa juste étendue &
à sa valeur :

*empereur de la Chine , roi de Pologne ,
gouverneur de la Rochelle , intendant*

d'Auvergne , comte de Lyon , Echevin de Paris , prince des Cafres , roi des Romains , évêque de Châlons , seigneur de Baille.

Cette préposition a , comme la précédente , quelques emplois qui la transportent à d'autres classes que celle des Spécificatives ; ce qui sera déduit ainsi que je l'ai promis. Quant à présent il n'est question que d'empêcher de confondre deux mots dans un seul , en avertissant qu'outre le *de* préposition il y en a un simple particule , tel qu'on le voit dans les exemples suivans ,

servir de la soupe , il y a de grandes nouvelles , parvenir par de mauvaises voies.

Comme la bonne méthode a autant soin d'éviter les répétitions que de ne rien négliger de ce qui contribue à la clarté ; je renvoie ce qui concerne le second *de* au Discours dont les Particules doivent être le sujet ; puisque j'ai fait de ces mots une dixieme & derniere es-

pece générale différente des autres. En quoi j'ai suivi les loix de l'usage & les lumieres de la logique : trop heureux d'échaper aux filets de l'habitude ! dont la tyrannie s'est étendue jusque dans les sciences ; & qui me suscitara peut-être plus de censeurs que la force de la raison ne me procurera de partisans. Quoiqu'il en arrive, le mérite des uns me dédomagera du nombre des autres , & la bonne méthode l'emportera toujours chez moi sur la routine. Je ne me résoudrai jamais à confondre la particule avec la préposition ; puisque chacune se montre sous un caractère très différent. Celle-ci a un complément sous son régime ; & indique par la force de son essence distinctive un rapport de la chose au complément , de façon que ce complément détermine & fixe la chose à une certaine maniere ou à un sens particulier : au lieu que la particule n'a point de complément sous son régime ; elle suit elle-même le régime de ce qu'elle accom-
pagne ,

pagne, & n'indique aucun raport particulier entre un autre mot & celui auquel elle est attachée. L'exemple va éclairer la maxime. Lorsqu'on dit,

offrir de l'argent de bonne grace ;

il est visible que les mots *bonne grace* ne sont pas sous le régime immédiat du verbe *offrir* : qu'ils sont sous celui du mot *de*, qui y sert à marquer un raport particulier entre eux & l'action d'*offrir* : que ce raport disparoitroit avec ce mot : que par conséquent *De* est là une préposition. On voit également que ces trois mots *de l'argent* sont tous ensemble sous le régime immédiat du verbe ; parcequ'ils en composent l'objectif. Il est aussi très-visible que le *De* n'y sert point à indiquer un raport particulier entre *offrir* & *l'argent* ; car celui qui s'y trouve est totalement indépendant, & s'y trouveroit de même en l'absence comme en la présence de ce petit mot. Ce n'est donc qu'une particule, servant à donner au sens un tour d'extrait en restreignant

l'acception du mot *argent*, sans lui donner aucun nouveau rapport à l'action exprimée par le verbe : de façon que soit qu'on dise *offrir de l'argent* ou *offrir l'argent*, c'est un simple objet énoncé & non autre chose. Cette distinction si réelle dans l'usage, & que je crois avoir rendu sensible, fait éclipser bien des difficultés chimériques ; dont j'ai vû de très beaux & bons esprits être grandement embarrassés, faute de faire attention à la différente nature des mots.

Avant que de passer à la préposition *en* justifions l'usage contre le jugement de quelques Grammairiens qui désapprouvent la répétition de la préposition *de* dans les tours d'expression semblables aux suivans :

c'est une des femmes des plus belles de Paris :

c'est un des Juges des moins habiles du Chatelet.

Ils veulent qu'on dise,

c'est une des femmes les plus belles &c :

& toute la raison qu'ils en donnent est qu'on ne répète point cette préposition dans les exemples pareils à celui-ci :

c'est la coutume des peuples les plus barbares.

Quel raisonnement ! ce n'est sûrement pas un trait de bonne Logique. Dès que l'Usage a mis de la différence entre les choses l'une ne peut être la règle de l'autre. S'ensuit-il de ce qu'on fait marcher l'adjectif avant le substantif dans cette expression *le grand homme* qu'on doive en user de même dans toute autre occasion & dire *un malade homme* au lieu d'*un homme malade* ? Quant à la pratique, il n'est pas permis à qui fait sa Langue de douter qu'elle ne soit telle que je le dis : je rougirois de proposer la question si une personne de mérite ne l'avoit déjà proposée en bon lieu, & si cela ne menoit à un principe de syntaxe françoise, propre à satisfaire ceux qui cherchent partout le pourquoi. Que ces Grammairiens commencent donc

par convenir du fait & se soumettre à l'autorité de l'Usage. Alors celui-ci reprenant chez eux ses droits sur la prévention, il les trouvera mieux disposés à sentir la raison de sa conduite. La voici expliquée le plus clairement & le plus succinctement qu'il m'est possible. Jamais il n'y a ni il ne doit y avoir redoublement de préposition pour les parties d'un seul & même complément : & tout adjectif uniquement employé pour qualifier étant nécessairement uni à son substantif pour ne faire avec lui qu'un seul complément, non seulement il n'exige pas cette répétition mais il la rejette formellement. Tel est le cas du dernier exemple cité : l'adjectif *les plus barbares* n'y est employé que pour qualifier le substantif *peuples* & faire avec lui le complément du rapport indiqué comme sujet affecté, c'est à dire comme chose en qui se trouve la coutume. Si l'article y est répété & joint à l'adverbe *plus*, c'est pour mettre cet adjectif au suprême

degré de comparaifon ; fans cela on diroit fimplement ,

c'est la coutume des peuples barbares.

Mais lorsqu'on place un adjectif pour ajouter un fecond raport au premier ; alors cet adjectif devenant nouveau complément demande la répétition de la prépoſition ; parceque le génie de nôtre Langue veut qu'elle paroiffe à la tête de chaque complément. On diroit donc ,

c'est également la coutume des peuples les plus barbares & des plus civilifés d'avoir un cérémonial pour les actions publiques :

l'amour attaque le cœur de l'homme ſage & de l'étourdi.

C'est le cas où ſe trouvent les deux premiers exemples cités & tous ceux où la ſpécification ſe fait par un raport extractif. Les adjectifs *plus belles & moins habiles* n'y ſont pas uniquement placés pour qualifier les ſubſtantifs *femmes & juges* ; car alors il auroit falu dire ,

*c'est une des plus belles femmes de Paris:
c'est un des moins habiles juges du Cha-
telet.*

Ils y sont employés pour énoncer un second rapport extractif. De façon qu'après avoir fait un premier extrait de la totalité des femmes & des juges par le moyen de la préposition *de*, on sent qu'on n'a pas dit tout ce qu'on veut faire entendre & que pour rendre la pensée complete il faut encore un autre extrait plus restreint, fait de ce nombre de femmes & de juges que le plus de beauté & le moins d'habileté distinguent du reste de leur totalité. Ce qui s'exécute & ne peut s'exécuter autrement que par la répétition de la préposition à la tête du nouveau complément énoncé par l'adjectif. Ainsi c'est la multiplicité des rapports & des complémens qui décide pour la répétition de la préposition & l'unité qui l'exclut. On la répéteroit même trois & quatre fois si le cas le demandoit, comme dans cet exemple,

*c'est un des hommes des plus décidans ,
des moins instruits , des plus sujets à
la prévention , & des mieux pourvus
d'amour-propre.*

Si l'on s'avisoit de ne pas répéter la préposition & de dire

*c'est un des hommes les plus décidans ,
les moins instruits , les plus sujets à
prévention , & les mieux pourvus d'a-
mour-propre ,*

ce langage paroîtroit à tout le monde ce qu'il est , obscur & barbare. Voilà ce que le Grammairien doit favoir analyser dans les exemples qu'on propose , & non décider de l'un par l'autre sans en connoître au juste la différence ou la ressemblance. Il évitera par ces sages précautions l'injustice de faire le procès à l'Usage lors même qu'il est le plus méthodique & le mieux fondé en principes.

Venons à la préposition *En*, troisième & dernière de l'ordre des Spécificatives. Elle indique par seize différens moyens la spécification, favoir,

Par l'état de la chose :

terre en friche , vigne en fleur , maison en decret , femme en couche , dévote en extase , balance en équilibre , homme en fureur , affaire en compromis , mot en usage , pris en flagrant délit.

Par le genre d'ouvrage :

bonnet en broderie, plafond en bas relief, coffre en marqueterie , décorations en peinture & en sculpture , fauteuils en petit point.

Par la figure :

chapeau en pointe , danse en rond , bosquet en ovale , tête en pain de sucre , mausolée en pyramide.

Par l'arrangement :

cheveux en cadenettes, armée en bataille, plats en symétrie, troupe en quatre colonnes.

Par la distribution des parties :

ouvrage en six volumes , sermon en trois points , mesure en quatre temps , course en deux reprises , comédie en trois actes.

Par la dimension :

égal en tout sens , deux pieds en longueur , une perche en quarré.

Par l'étendue ou la quantité :

lettre en quatre lignes , explication en deux mots , en abrégé.

Par la matiere employée :

cheminée en marbre , tenture en damas , dessins en encre de la Chine , ornemens en or fin , festin en gras & en maigre ,

Par ce qui fixe la qualité :

maitre en fait d'armes , ouvrier en laine , docteur en théologie , fort en paroles , riche en terres , savant en medecine , avocat en parlement.

Par l'occupation :

soldat en faction , moine en chaire , pirate en course , marchand en emplette , sénat en délibération , être en affaires.

Par l'objet :

mettre en couleur , traduire en françois , aller en avant , battre en retraite , dépenses en chifons , apeler en duel.

Par la maniere de l'action :

marcher en tapinois, se conduire en étourdi, parler en termes de l'art, fait en mignature, agir en dépit du bon sens, penser en Anglois, se comporter en galant-homme, voyager en poste.

Par l'action circonstancielle :

tomber en courant, plaire en parlant, rêver en dormant, se recueillir en fermant les yeux, se sauver en fuyant, deviser en buvant & mangeant.

Par l'aprêt :

carpe en étuvée, gigot en ragout, peinture en détrempe, eufs en omelette.

Par les vêtemens :

magistrat en robe, postillon en bottes, laquais en livrée, acteur en masque, officier en uniforme.

Par les couleurs :

en brun, en verd, en jaune, en dorure, en cramoisi.

Y a-t-il lieu de craindre que cette préposition ne soit confondue avec le pronom *En*? & la remarque que j'ai faite sur *De* ne suffit-elle pas pour toutes les

occasions semblables ? Je fais bien que le matériel frappe si fort les hommes qu'ils ne jugent souvent de la différence des ames que par celle des corps. Mais je crois en avoir assez dit pour réveiller la dessus l'attention, & empêcher qu'on ne tombe dans l'inconvénient de ne juger de la différence des mots que par celle de leurs sons & de leurs articulations.

J'ai encore une observation épisodique à présenter à mon Lecteur. C'est que dans les exemples donnés pour les prépositions *à* & *de*, la crainte d'embrouiller les idées, m'a fait éviter ceux où la préposition fait syncope avec l'article ; quoiqu'ils pussent servir à faire entendre ma pensée. Cependant, afin qu'on ne s'habitue pas à méconnoître ces deux mots dans cet état d'union qui les rassemble en un, j'ajoute que dans ces expressions,

marrons au sucre, soupe aux choux,
cours du Nil, variété des opinions,

il s'y trouve les mêmes prépositions indiquant les mêmes rapports que dans celles-ci,

marrons à la glace , cours de la Seine :

Parceque *au* & *du* ne font que des contractions faites de l'article *le* avec *à* & *de* ; comme *aux* & *des* le font de l'article *les* avec les mêmes prépositions. Cela bien entendu, je ne me gênerai plus sur le choix des exemples ; d'autant mieux que ceux où il y aura syncope acoutumeront le Lecteur à bien voir la préposition & l'article dans un seul mot.

Voyons maintenant les libertés que l'Usage a accordées à quelques prépositions de servir dans d'autres classes que la leur. Une simple énumération appuyée d'exemples suffira.

A , quoique du département des prépositions spécifiques , sert encore à d'autres indications qui la rendent collocative , ordinale , unitive , & terminale , selon l'emploi qu'on en fait. Elle est collocative lorsqu'elle indique le lieu ou la place :

demeurer à Paris , se placer à la tête ,

être à deux pas , rester à la porte .

Elle est ordinale dans les occasions où elle détermine un ordre de marche :

deux à deux , à fur & à mesure , pas à pas.

Elle est unitive pour les circonstances du temps , de la convenance , & du motif :

*à midi , à présent , à votre commodité ;
à la pointe du jour , à la belle étoile ,
à petit manger bien boire , à sa phy-
sionomie , à votre considération , au ha-
sard du pot.*

Elle est enfin terminale dans les occasions où elle sert à exprimer le but de l'action ou le terme de la chose :

*réduit à l'aumone , se livrer au bien pu-
blic , de vous à moi , de dix à douze , à
votre santé.*

DE , si fécond en spécifications , sert quelquefois comme unitive :

partir de nuit , quinze de bon compte :
mais elle est encore plus souvent terminale , & uniquement pour indiquer le terme d'où part la chose , comme à in-

dique celui où elle se porte :

sortir de la ville, revenir de la campagne, d'un bout à l'autre, du bien au mal, s'éloigner des routes ordinaires.

EN remplit aussi dans deux occasions des fonctions différentes de celle de sa classe. Elle est collocative dans ces exemples :

diner en ville, être en prison, habiter en province, se trouver en tous lieux.

Elle est unitive dans les suivans :

bataille en 1712, achever en quatre jours.

DANS collocative est quelquefois ordinale :

je reviendrai dans trois jours, cela s'exécutera dans dix ans :

d'autrefois elle est unitive :

j'aurai fini cet ouvrage dans trois heures, il en fait plus dans un jour qu'un autre dans une semaine, dans le sens figuré, dans l'opinion commune.

SOUS du nombre des collocatives est aussi devenue ordinale depuis quelque temps dans le stile des bureaux, on y dit,

sous un mois , sous huit jours.

SUR , qui est pareillement de la classe des collocatives , est unitive dans certaines occasions & terminale dans d'autres :

*sur peine de la vie , sur le point du jour ,
sur son départ , sur le bruit qui couroit ,
sur sa parole :*

*discours sur l'histoire , délibérer sur une
matiere , tomber sur une question dif-
ficile.*

VERS dernière des collocatives est quelquefois terminale :

*elle se tourna vers moi , il regarde vers
l'orient.*

APRÈS de l'ordre des ordinales devient terminale dans ces façons de parler ,

*la jeunesse court après les plaisirs , l'age
mûr après les honneurs , & la vieil-
lesse après la santé : nous travaillons
après un grand ouvrage.*

Elle est unitive dans ces autres expres-
sions :

c'est un dessin d'après Lebrun, le véritable homme d'esprit ne pense jamais d'après les autres quoiqu'il pense comme eux.

CONTRE, de sa nature oppositive, a été employée comme collocative par de bons auteurs, & l'est encore dans quelques provinces. Je doute pourtant que le bon stile le permette aujourd'hui, & qu'on puisse dire,

il loge tout contre l'église, la personne contre qui j'étois me parla long temps.

Je ne vois point d'autres prépositions que celles que je viens de rapporter, à qui l'usage ait permis de servir ailleurs que dans la classe qu'il leur a d'abord assignée. Ainsi de trente-deux il n'y en a que neuf qui soient devenues propres à indiquer des rapports de différente espece.

Il ne me reste plus qu'à discuter la construction particulière de cette partie du discours par rapport au régime énonciatif des membres de la phrase. Les règles suivantes vont éclairer tout ce

qui concerne cette portion de syntaxe.

PREMIERE REGLE.

Les Prépositions doivent être toujours à la tête des mots qu'elles régissent, c'est à dire de ceux qui forment le complément du rapport qu'elles indiquent. C'est même de cette place qu'elles ont tiré le nom qu'elles portent ; *préposition* signifiant dans l'étymologie un mot qui se place avant d'autres. Voilà tout ce qu'elles exigent par rapport à l'arrangement. N'en déplaise à Vaugelas, aucune d'elles n'a de vertu attractive pour un des mots qui forment le complément plutôt que pour l'autre. Cet illustre Ecrivain a prononcé comme une loi de nôtre Langue qu'on ne devoit rien mettre entre la préposition *pour* & l'infinitif qui en est régi que quelque particule d'une ou de deux syllabes. Corneille dans sa note ajoute qu'il ne doit même y avoir deux syllabes que par une indispensable nécessité. Quelle influence a là le nombre

de syllabes ? Je ne vois rien dans ce calcul qui puisse faire regle d'union ou de séparation entre les mots : & je ne crois pas que cette sorte d'enquête par supputation soit une opération de Logique ni de Grammaire. Ce sont d'autres raisons plus vraies & plus solides qui décident en matiere de construction. Quand on ne sépare pas l'infinitif de la préposition *pour* ; c'est parceque la syntaxe françoise veut que ce qui est régi soit toujours auprès de ce qui le régite , autant qu'il peut l'être. Ainsi entre les mots qui forment le complément, s'il ne s'en trouve pas qui doive marcher avant l'infinitif, celui-ci doit se placer auprès de la préposition : & s'il s'en trouve de cette espece , tels que les particules négatives & certains pronoms , alors ceux-ci obligent l'infinitif à s'éloigner de la préposition , non seulement d'une ou de deux syllabes , mais encore de trois ou de quatre si le régime le demande, comme dans la frase suivante :

il est trop attentif pour ne vous en point faire part.

Si le régime n'exige pas cet éloignement; il ne doit pas même s'y trouver un mot d'une seule syllabe. Ce seroit mal parler que de dire ,

il est trop chrétien pour Dieu offenser.

Concluons donc , nonobstant le respect dû à nos prédécesseurs , que ce recours au nombre des syllables est une puérité : & que d'ailleurs la remarque ou la prétendue regle ne seroit qu'un fragment d'une regle plus générale ; puisque l'infinif avec les prépositions *sans à de* & toutes celles qui peuvent le régir suit les mêmes loix & les mêmes usages qu'avec la préposition *pour*.

II. R E G L E.

Vint prépositions des six premières classes exigent, par la maniere dont elles annoncent le complément , que l'article y accompagne toujours les mots auxquels il est naturellement attaché ; qui

font, comme je l'ai dit, les substantifs génériques & ceux qu'on y employe à un service pareil au leur. De façon que l'article n'abandonne alors que les mots dont la compagnie lui a été interdite par l'institution primordiale. Ces vingt prépositions font

CHEZ, DANS, SOUS, DEVANT,
DERRIERE, PARMI, VERS,
AVANT, APRÉS, DEPUIS, SELON,
SUIVANT, DURANT, PENDANT,
EXCEPTÉ, HORS, HORMIS,
NONOBTANT, ENVERS, TOU-
CHANT.

On dit donc :

*chez le prince, dans la ville, sous le
bonnet, &c.*

& jamais,

chez prince, dans ville, sous bonnet :
mais on dit,

chez vous, dans Paris, sous Henri :
& aussi *sous-cap* par union en un seul
mot.

III. R E G L E.

Les neuf prépositions restantes des six premières classes, savoir,

SUR, ENTRE, AVEC, PAR, OUTRE,
SANS, CONTRE, MALGRÉ, POUR,

tantôt permettent à l'article d'accompagner les mots auxquels il est destiné par l'institution, & tantôt le lui défendent selon la différente manière dont elles annoncent le complément. Lorsqu'elles l'annoncent en dénomination; elles y exigent l'article. Lorsqu'elles l'annoncent en modification ou qualification; elles lui font quitter la place. Cette règle est aussi réelle & aussi sûre dans la pratique qu'elle est métaphysique dans l'explication. Les exemples vont la faire sentir à qui a la délicatesse en partage : quant aux autres, ils n'ont qu'à se conduire par l'usage & par la mémoire en se rapelant ce qu'ils ont lû & entendu :

jouer sur le velour : être sur pied :

saint Paul veut de la subordination entre la femme & le mari : un peu de façons ne gate rien entre mari & femme.

*sans le jeu l'amour & la table que deviendroit le commerce du monde ?
vivre sans passions c'est vivre sans plaisirs.*

IV. REGLE.

La préposition A exclud ou souffre l'article dans le complément qu'elle régit selon les différens emplois & les divers moyens par lesquels elle indique les rapports de spécification. Comme ces moyens font au nombre de vint-cinq, j'ai eu soin, dans l'énumération que j'en ai faite, de les ranger de suite selon l'exclusion & l'admission de l'article. De façon que je peux énoncer cette regle en deux mots sans rapeler le détail de tous ces emplois. Elle exclud l'article dans les seize premiers moyens de spécification & dans le service d'ordinale.

Tantôt elle l'admet & tantôt elle l'exclud dans les dix-septieme & dix-huitieme moyens de spécification , qui sont l'objet de l'action & le point périodique, selon qu'elle y annonce le complément ou en dénomination ou en modification. Enfin elle admet régulièrement l'article dans les sept derniers moyens où elle est spécifique, ainsi que dans les trois services où elle est employée comme collocative unitive & terminale. Je ne rapporte point d'exemples pour confirmer cette regle ; parceque cela est fait dans l'énumération qui a précédé , à laquelle il est aisé d'avoir recours.

V. R E G L E.

La préposition DE a, comme la précédente , ses variétés : & pour les présenter sans confusion aux yeux comme à l'idée du Lecteur , j'en ai rendu l'énumération également méthodique. Elle exclud l'article dans les trente- & -un premiers moyens de spécification. Elle

l'admet dans les dix-neuf suivans ; bien entendu que ce complément ne soit pas énoncé par un de ces mots qui le rejettent naturellement.

Pour prévenir tout scrupule qui pourroit naitre, je trouve à propos de remarquer ici, à l'occasion du vingt-septieme moyen qui spécifie par correspondance à la quantité, que l'exclusion qu'on y donne à l'article n'empêche pas qu'il ne doive se placer toujours après la préposition *de* lorsque la quantité est énoncée par l'adverbe *bien*. C'est une prérogative de ce mot ; par laquelle il rentre dans l'ordre du trente-deuxieme moyen de spécification ; & dont la raison sera discutée dans un des articles qui doivent faire le second volume de Synonymes. En attendant cet ouvrage annoncé, qu'on se contente de la regle qui fait dire avec article,

*il a bien de l'humeur, de la vertu, des
talens, du gout,*
& sans article,

il a beaucoup d'humeur, de vertu, de talents, de gout.

Enfin cette préposition admet l'article dans le service de terminale, & l'exclut souvent dans celui d'unitive.

VI. R E G L E.

EN, dernière préposition de l'ordre des spécifiques, donne une exclusion totale & constante à l'article, soit dans le service qui la caractérise, soit dans ceux de collocative & d'unitive. Cette règle est, comme les précédentes, fondée sur une raison métaphysique & délicate, qui se fait beaucoup mieux sentir qu'on ne peut l'exprimer, & qui consiste en ce que cette préposition annonce toujours le complément en modification ou en qualification & jamais en dénomination. Je ne dois pourtant pas dissimuler ici qu'on trouve dans quelques Ecrivains de réputation *en la manière* : mais c'est une négligence de style : ou si l'on veut que je m'explique avec plus

d'égard ; c'est un usage abandonné qui ne peut faire ni preuve ni autorité contre la regle.

VII. REGLE.

Il s'agit ici de la permission que l'usage a accordée à quelques prépositions d'en régir d'autres en certaines occasions, c'est à dire de les souffrir dans les complémens dont elles indiquent le rapport. De façon qu'il se trouve alors un rapport particulier compris dans un général. Celuici est énoncé par la préposition qui est la premiere en place ; celle-la par la préposition qui ne marche qu'en seconde, & qui par conséquent se trouve conjointement avec son propre complément sous le régime de la premiere ; comme quand on dit,

il parle d'après Ciceron : on en a donné à tous excepté à vous : on le voit avec toutes les femmes hors avec la sienne.

Cette permission n'est accordée qu'à ces

quatre DE, POUR, EXCEPTÉ, HORS. Leur droit ne s'étend pas même sur toutes les autres prépositions indifféremment, mais seulement sur quelquesunes d'elles; ainsi que l'explique l'état suivant.

DE peut régir ces six prépositions; *entre, après, chez, avec, en, & par:*

plusieurs d'entr'eux y renoncèrent:

c'est une mauvaise copie d'après un bon original:

je viens de chez vous:

je sors d'avec lui:

la partie d'en haut domine sur celle d'en bas:

de par le Roi: de par tous les d...

POUR ne fauroit avoir droit que sur ces cinq, *après, dans, devant, à, & derriere:*

ce sera pour après le diner:

c'est pour dans quinze jours:

celuici est destiné pour devant la porte:

celuila pour à côté:

cela est pour derriere le lit.

Point de réflexion faite ici mal à propos sur ce que la plûpart de ces façons de parler ne sont pas du stile sublime ; j'en conviens : mais le familier faisant partie de la Langue , l'explication de ses usages doit aussi faire partie de la méthode ; puisqu'elle doit rendre raison de tout ou dumoins en constater la pratique.

EXCEPTÉ & HORS étendent leur droit bien plus loin. Elles admettent dans leur complément & sous leur régime dix-neuf des autres prépositions , savoir les huit collocatives *chez , dans , sous , sur , devant , derriere , parmi , vers ;* les quatre ordinales, *avant , après , entre , depuis ;* ces quatre de l'ordre des unitives *avec , par , durant , pendant ;* & les trois spécifiques *à , de , en.* Ce seroit fatiguer le Lecteur que de lui étaler ici dix-neuf exemples , le langage commun les fournissant aisément , & la regle ne les exigeant ni pour l'intelligence ni pour la preuve.

Je me trouve obligé à faire ici une observation pareille à celle par laquelle j'ai relevé au chapitre des Adverbes une méprise dans la distribution qu'on doit faire des mots à chaque partie d'oraison à laquelle ils apartiennent. Accoutumé à creuser la Logique pour traiter la Grammaire, je ne faurois approuver les idées vagues & indéterminées qui ne fixent rien : je veus absolument favoir de quelle espece est chaque mot, & dans quelle classè il faut précisément le placer. Cette exactitude nécessaire pour la perfection de l'art, & sans laquelle le Dictionnaire n'atteindra pas même à la médiocrité du mérite que cette sorte d'ouvrage peut avoir. Cette exactitude, dis-je, m'a fait desapprouver & même blâmer la négligence de quelques Grammairiens ; qui, venant après tant d'autres & n'ajoutant rien aux lumieres de leurs prédécesseurs, ont poussé la confusion jusqu'à vouloir caractériser les expressions composées de plusieurs mots

par ce qui n'est destiné qu'à spécifier les mots simples, & ont donné le nom d'*adverbes* à des substantifs régis par des prépositions. Comme on pourroit bien introduire ici le même cahos, en transformant plusieurs de nos prépositions en conjonctions dans les expressions & tours de phrase où elles sont suivies du mot *que*; il est à propos d'avertir que dans ces manières de parler, telles que les suivantes,

il dort depuis que je parle, nous arrivames le moment avant qu'il partit, il étoit impatient pendant que vous lisez, je me suis comporté suivant que vous l'avez souhaité,

les expressions *depuis que, avant que, pendant que, suivant que*, & leurs semblables ne doivent point être mises au rang des simples conjonctions; parce que ce sont deux mots, dont chacun a droit d'être rapporté à son espèce; & que le nom de conjonction n'est destiné qu'à caractériser des mots simples & uni-

ques , tels que *&*, *mais*, *lorsque*, *puisque*, *quoique*, *parceque*. Il n'importe pas que quelqu'une de ces conjonctions soit un composé de plusieurs mots autrefois séparés ; il suffit que l'usage n'en ait fait qu'un. Telle est l'étendue de son pouvoir : c'est à nous à en suivre les loix & à y conformer le langage de la méthode ; au lieu d'arborer l'étendart de demi-favant par des arrêts ridiculement prononcés contre celui qui est en cette matière le maître & le juge né du bon & du vrai , aussi sage que puissant. La conjonction *parceque* est un exemple de cette sagesse : en ne faisant qu'un seul mot des trois dont elle est composée , il a empêché qu'on ne confondît des sens très différens , tels que ceux des frases suivantes :

*je suis venu parceque vous m'avez
mandé :*

*je comprends par ce que vous me dites
combien le danger étoit grand.*

On voit la conjonction présenter dans

le premier exemple la simplicité de sa valeur par l'unité du mot. Dans le second exemple c'est sans difficulté une préposition suivie de deux pronoms, dont la séparation montre d'abord aux yeux la composition du sens par la pluralité des mots.

Un lecteur attentif & lisant pour s'instruire ne manquera pas à me demander de quelle espèce sont donc les mots *depuis que*, ou *après que* & autres semblables. Je m'attens même à une représentation de sa part. Ces deux mots, me dira-t-il, ne servent-ils pas dans les exemples cités à lier deux sens ou deux attributions? par conséquent ils sont dans la phrase le membre que vous avez nommé conjonctif: & peuvent-ils l'être s'ils ne sont des conjonctions? A cela je réponds qu'il est vrai que ces mots sont dans la phrase le service de conjonctif: mais j'ai fait voir dans le chapitre de la construction qu'un membre de phrase peut être composé de plusieurs mots de différente

espece. Comme il n'est pas absolument nécessaire que ce soit un substantif qui forme le Subjectif ou l'Objectif de la phrase, ni qu'un adverbe en forme le Circonstancier ; il n'est pas nonplus de nécessité que le Conjonctif ne soit jamais énoncé que par une simple conjonction. Ainsi le membre n'en fera pas moins ce qu'il doit être quoique chacun des mots qui le composent ait son espece propre. Quant à ceux dont il est question, *depuis*, *après*, *pendant*, & les autres de leur espece restent dans l'ordre des Prépositions ; servant là comme ailleurs à indiquer un rapport déterminatif, & ayant un complément sous leur régime. Qu'importe que ce complément soit énoncé par une simple dénomination ou par une phrase attributive ? N'est-ce pas le même sens dans ces deux tours d'expression ?

je ne peux y arriver sans votre aide :

je ne peux y arriver sans que vous m'aidiez :

Le mot *sans* ne figure-t-il pas en préposition dans l'une & l'autre occasion ?

Pour le mot *que*, il est dans ces frases une conjonction ; qui, en servant à lier les deux sens, fait néanmoins partie d'un complément régi par la préposition précédente, avec laquelle il énonce tout le membre conjonctif. Ce *que* est même d'un service indispensable lorsque le complément est énoncé par un sens attributif ; qui est tel toutes les fois qu'il s'y trouve une action adaptée à un sujet : parceque la simple préposition ne servant par elle même qu'à indiquer un rapport déterminatif & n'ayant pas la propriété de lier les sens attributifs, il faut qu'il se trouve à la tête du sens qui fait son complément un mot qui ait cette propriété. Aureste cette sorte de complément énoncé par un sens attributif ne va pas avec toutes les prépositions : ainsi le *que* n'est pas admis indifféremment à leur suite. De trente-deux il y en a dix-neuf qui l'excluent, & treize qui le souffrent. Ces dernières sont

AVANT, APRÈS, DEPUIS, SELON,

SUIVANT , OUTRE , PENDANT ;
SANS , EXCEPTÉ , HORS , MAL-
GRÉ , NONOBTANT , POUR.

Le bon usage permet donc les expres-
sions suivantes & leurs semblables :

avant que vous eussiez parlé :

après que vous serez arrivé :

depuis qu'il a fait fortune :

selon qu'il se comportera :

suivant qu'on l'a décidé :

outré que je ne l'ai pas demandé :

pendant que nous attendions :

sans que nous nous en soyons mêlés :

excepté qu'on ne l'a pas battu :

hors qu'on ne me l'ordonne :

malgré que vous en ayez :

nonobstant que madame s'y oppose :

pour que nous devenions amis.

Mais on ne sauroit trouver aucune oc-
casion où le *que* puisse paroître à la suite
des autres prépositions : *chez que , dans
que , sous que , entre que , à que &c.* feroient
des monstres de langage.

Ce détail grammatical , que je viens

& que j'étois obligé de faire , n'aura pas fans doute fort amusé le Lecteur. Afin de le dédommager, je vas finir ce chapitre par deux observations d'usage sur les prépositions *à* & *de*.

On demande d'abord de laquelle de ces deux prépositions il faut se servir après les verbes *obliger* & *commencer* lorsque le complément est l'infinitif d'un autre verbe : & si y étant admises l'une & l'autre , il n'y a pas un choix à faire selon les différentes occasions. On répond que ces deux prépositions ont également droit de se placer à la suite d'*obliger* , mais chacune différemment selon le sens dans lequel ce verbe se trouve employé. Lorsqu'il l'est dans le sens de *contraindre* ou d'*engager* ; il demande la préposition *à* :

vous m'obligerez à vous abandonner :

les voleurs nous obligèrent à changer de route.

Lorsque ce verbe est employé dans le sens de *faire plaisir* ou *rendre service* ; il

veut être suivi de la préposition *de* :

vous m'obligerez de vouloir bien m'excuser auprès d'elle.

De façon que la même phrase peut avoir deux sens très différens par la seule diversité de la préposition. Le ton de menace fera dire :

ils m'obligeront à prendre d'autres mesures :

& le ton de priere pour obtenir un changement dira ,

ils m'obligeront de prendre d'autres mesures.

Cette regle n'est constante que lorsque *obliger* est à l'actif : la chose change au passif : *de* y figure bien dans le sens même d'engagement : on pourroit dire,

je suis obligé de vous avertir :

je fus hier obligé de voir beaucoup de monde.

A l'égard du verbe *commencer*, un de nos Puristes a fait l'oreille arbitre du choix entre les deux prépositions ; quoique Vaugelas ait pensé différemment en

décidant que c'est *à* & non *de* qui doit paroître à la suite de ce verbe. Il me semble que l'opinion de ce grand maître a prévalu sur celle de ses commentateurs. Je vois *à* figurer toujours avec grace dans cette occasion : & *de* m'y paroît le plus souvent un vrai barbarisme. Je ne disconviens pourtant pas qu'on ne dise ,

il commence de se mieux porter ;

& que cette expression ne soit bonne. Plusieurs en ont fait la remarque ; mais aucun n'a donné une règle sûre pour constater l'exception. Puisque je viens le dernier dans la carrière ; il est de mon devoir de pousser l'examen plus loin. Je dirai donc que la préposition *à* sied toujours bien après le verbe *commencer* que *de* n'y est souffert que dans l'occasion où le verbe qu'on met sous son régime énonce un événement qui se borne uniquement au sujet en qui il se passe , n'ayant rapport à aucune autre chose , ni comme à un objet ni comme à un terme. Ainsi

l'on pourroit s'en servir en parlant d'un malade qui arrive à la santé :

il commence de guérir & de se mieux porter :

mais l'on ne s'en serviroit pas en parlant d'un médecin qui procure la santé ou de quelqu'un qui se porte à quelque chose : on diroit :

ce médecin commence à guérir les malades :

cet homme commence à se porter à des excès dangereux.

Voilà tout ce qu'on peut accorder en cette occasion à la préposition *de* : & j'avoue que je me sens un grand penchant à la bannir totalement de la compagnie de ce verbe. Si j'étois assuré de la moitié des suffrages ; je n'hésiterois pas à me ranger sous les drapeaux de Vaugelas.

La seconde observation regarde le sens de la préposition *de* à la suite immédiate des mots *conte*, *vie*, *histoire*. Lorsqu'ils sont au singulier le *de* qui vient

après indique ordinairement l'objet ou ce qui y est traité :

conte de la matrone d'Ephese : vie d'Alexandre : histoire de l'Eglise :

& lorsqu'ils sont au pluriel, ce *de* en indique l'auteur :

les contes de Lafontaine : les vies de Plutarque : les histoires d'Alexandre polyhistor.



XII. DISCOURS, DES CONJONCTIONS,

Neuvieme partie d'Oraison.



ESPRIT de l'homme rempli d'une multitude de différentes images, que produisent en lui les affections & les actions des divers objets qu'il aperçoit, ne s'est pas contenté de cette provision abondante de pensées ; il en a de plus voulu construire des systemes, en les joignant & les adaptant les unes aux autres. Pour bâtir ces édifices, il lui a fallu des mots propres à unir les choses détachées, par conséquent marqués au coin de LIAISON. De sorte que ces mots, qu'on a nommés CONJONCTIONS, sont proprement la partie systématique du Discours ; puisque c'est par leur moyen qu'on assemble les frases, qu'on lie les sens, & que l'on compose un tout de plusieurs

portions, qui, sans cette neuvieme espece, ne paroistroient que comme des énumérations ou des listes de frases, & non comme un ouvrage suivi & affermi par les liens de l'analogie.

Ces Conjonctions ne sont pas, non plus que les prépositions, en grand nombre : je n'en vois que cinquante-trois. Outre le caractère général de liaison, qui les rassemble toutes sous une même espece, elles ont entre elles des différences provenant des idées accessoires qui accompagnent & modifient la générale. Il n'est pas douteux que chacune n'ait son accessoire propre & particulier qui la distingue de toute autre conjonction : mais cela n'empêche pas qu'elles ne se cantonnent par bandes à la faveur de quelques idées qui se trouvent communes à plusieurs d'elles sans l'être à toutes, & qui, subdivisant le caractère de l'espece en différentes manieres de lier, en font autant de classes différentes au nombre de douze, savoir, COPULATI-

VE, AUGMENTATIVE, ALTERNATIVE, HYPOTHÉTIQUE, ADVERSATIVE, EXTENSIVE, PÉRIODIQUE, MOTIVALE, CONCLUSIVE, EXPLICATIVE, TRANSITIVE, & CONDUCTIVE.

Les Conjonctions Copulatives sont celles dont le sens ne s'étend pas au-delà de celui de liaison, n'y ajoutant aucune idée particulière. Il y en a deux,

ET, NI :

qui ne diffèrent entre elles qu'en ce que la liaison que l'une exprime tombe purement sur les choses pour les joindre; au lieu que la liaison exprimée par l'autre tombe directement sur la négation attribuée aux choses, pour la leur rendre commune. Elles se mettent l'une & l'autre à la tête de ce qu'elles lient, sans se soumettre à aucun régime provenant de leur propre influence, n'en ayant point d'autre que celle de lier.

La première ne se multiplie point dans l'énumération: on se contente de la placer une seule fois avant la dernière des

choses qu'on veut joindre ; amoins que par un premier mouvement d'ame on ne la mette à la tête même de l'énumération , pour faire entendre qu'on ne veut rien excepter. Ainsi l'on ne diroit pas ,

*mes freres , & mes seurs , & mes cousins ,
& tous mes parens m'ont abandonné ;*

mais on diroit ,

*mes freres , mes seurs , mes cousins , &
tous mes parens m'ont abandonné :*

& si le ton de résolution s'en mêloit pour exposer l'indifférence universelle d'une personne , on diroit avec grace ,

*& ses freres , & ses seurs , & ses cousins ,
& tous ses parens lui sont indifférens.*

La seconde Conjonction copulative se comporte différemment de la première. Il faut la multiplier dans l'énumération autant de fois qu'il y a de choses à qui l'on veut rendre la négation commune. On diroit donc ,

*il n'a ni ami ni ennemi , ni vice ni vertu :
ni la beauté ni l'argent ne vous touche.*

Il y a dans l'emploi de la conjonction

Et une délicatesse particuliere, à laquelle beaucoup de gens ne font pas attention. C'est qu'étant uniquement établie pour joindre sans autre désignation, elle demande que les choses qu'elles joint soient de même ordre, & qu'il y ait entre elles uniformité de rapport à l'égard de celle dont elles dépendent en commun. L'exemple va éclairer la maxime. Si l'on dit,

David étoit roi & prophete : Salomon étoit riche & magnifique ;

l'esprit sera satisfait & ne trouvera rien à blâmer dans ces frases. Mais si l'on dit,

David étoit roi & prudent : Salomon étoit un sage prince & savant ;

on sent je ne fais quoi qui déplaît. Quel est-il ? C'est précisément la différence d'ordre entre *roi & prudent*, entre *prince & savant* ; l'un étant substantif & l'autre adjectif. Cela est si vrai que si l'on dit,

David étoit roi & homme prudent : Salomon étoit un prince sage & savant ;

tout revient au bon gout ; parcequ'alors les mots liés se trouvent du même ordre , *roi* & *homme* étant substantifs , *sage* & *savant* adjectifs. Il n'y a pareillement rien de choquant dans cette frase ,

vous aimez à chanter les louanges de Dieu & à rendre justice aux hommes :
 mais l'on ne feroit pas content de celleci,
vous aimez la justice & à chanter de saints cantiques ,

à cause de la différence de régime. Au reste dans les frases que je desapprouve ici avec toutes les personnes délicates il n'y a rien qui peche contre la pureté du langage : & je ne les blâme que comme négligences & fautes de stile. Par conséquent je ne prétens pas qu'on en doive faire un procès à ceux qui s'en servent dans la conversation , où le stile négligé sied quelquefois très bien ; parceque le ton , le geste , & les circonstances suppléent à beaucoup de choses , & vont à l'épargne de l'attention ainsi qu'à celle des paroles. Aulieu que dans la compo-

sition le premier mérite est l'exactitude, qui consiste à ne jamais frustrer les mots des droits & des accessaires que le gout & le génie de la Langue leur ont attachés: ainsi il y faut toujours préférer le stile qui les soutient à celui qui les affoiblit.

Les Conjonctions Augmentatives sont ainsi nommées parcequ'outre l'idée modificative de liaison elles ont une idée accessaire d'accroissement & d'augmentation, désignant une addition faite à quelque chose de précédent. Comme cette addition peut n'exprimer que le simple nombre, ou exprimer avec le nombre la diversité; ces deux différentes idées accessaires caractérisent & distinguent les deux conjonctions qui composent cette classe, & qui sont

DEPLUS, DAILLEURS.

Leur place peut quelquefois être après le verbe, mais le plus souvent elles sont à la tête de ce qu'elles lient, selon que le stile en reçoit plus ou moins d'agré-

ment. Elles n'ont, comme les deux précédentes, aucune influence particulière de régime sur le verbe, se joignant simplement au mode convenable quel qu'il soit :

il s'est emporté contre lui sans sujet : de plus il l'a frappé rudement :

tous vos amis vous en prient : d'ailleurs votre honneur y est intéressé :

c'est un homme brusque , qui a d'ailleurs beaucoup de probité.

Les Conjonctions Alternatives portent leur définition avec leur nom. Il est difficile, je crois même impossible, de trouver quelque chose de plus clair & de plus expressif que le terme d'*alternative* pour en donner une notion juste & rendre la chose intelligible. Je dirai donc seulement que la liaison alternative peut paroître sous trois aspects : l'un qui la propose en laissant le choix entre les choses : l'autre qui l'offre d'une manière absolue en substituant positivement une chose au défaut de l'autre : le troisième enfin

enfin qui la présente dans un état de variation par le retour réciproque d'une chose à l'autre. Chacun de ces aspects est désigné par l'une de ces trois conjonctions,

OU, SINON, TANTÔT.

OU laisse la liberté du choix :

accordez moi ou refusez moi promptement :

SINON substitue déterminément :

obéissez sinon vous serez puni.

TANTÔT met les choses en vicissitude :

c'est une personne indéfinissable, qui tantôt vous accable de caresses, tantôt ne daigne pas même vous regarder.

Les Conjonctions Hypothétiques lient par supposition ; ce qui s'exécute par les suivantes :

SI, SOIT, POURVÛQUE, AMOINS, QUAND, SAUF.

SI peut exprimer deux sortes de suppositions ; l'une de condition, & l'autre de probleme. La premiere présente un chose comme un accessoire auquel est

attaché l'événement d'une autre chose :
nos soldats seront braves s'ils sont bien commandés.

La seconde présente la chose seulement comme douteuse & ignorée :

quelque juste qu'on soit aux yeux des hommes, on ignore toujours si on l'est devant Dieu.

SOIT désigne une variété énumérative de suppositions, dans chacune desquelles la chose à qui on les lie a également lieu :

soit gout, soit raison, soit caprice, elle n'en aime pas moins :

je serai toujours philosophe, soit que la fortune me rie, soit qu'elle me tourne le dos.

POURVÛQUE suppose la chose de façon qu'elle paroît ou comme un but désiré ou comme une influence nécessaire à l'événement :

bien des gens s'embarassent peu de la route ; pourvûqu'elle les mene à la source des richesses :

ils agiront ; pourvûqu'on les paye.

AMOINS renferme dans sa valeur une idée accessoire d'exception : c'est à dire qu'elle suppose un cas où l'événement de la chose n'auroit pas lieu :

je vous promets de me rendre chez vous, amoins d'un accident imprévu :

vous n'obtiendrez jamais ce que vous souhaitez de lui, amoins que vous ne fassiez agir son confesseur.

QUAND ajoute à la liaison hypothétique une idée qui est précisément l'opposée de celle qui caractérise *amins*, en présentant l'hypothèse comme ne faisant point exception :

je vous rendrais service quand même vous ne m'en prierez pas.

Ce même mot est encore conjonction périodique, expliquée à sa place.

SAUF désigne une hypothèse provisionnelle, par laquelle on lie deux choses en supposant que l'une ne portera point de préjudice à l'autre :

j'accorde tout pour le présent ; sauf à faire ensuite mes exceptions.

Ces six conjonctions ne quittent point la tête de ce qu'elles doivent lier : & elles ont une influence particulière de régime sur le verbe ; le déterminant à paroître sous un certain mode. La première le laisse toujours à l'Indicatif : les trois suivantes demandent qu'il soit au Subjonctif : la cinquième affecte le Suppositif : & la dernière ne marche qu'avec l'Infinitif accompagné de la préposition *à*. Tout cela se voit dans les exemples rapportés.

Les Conjonctions Adversatives lient les choses en faisant servir l'une à contrebalancer l'autre. Leur nombre est de sept, savoir,

MAIS, QUOIQUE, BIENQUE, CEPENDANT, POURTANT, NÉANMOINS, TOUTEFOIS.

La distinction qu'il y a entre elles dépend de divers adjectifs fins, qu'il est plus aisé à un esprit délicat de sentir qu'il ne l'est de les définir clairement par des expressions bien précises : tâ-

chons néanmoins d'en donner une idée.

MAIS contrebalance par forme de compensation , en adoucissant le défaut d'une chose par l'avantage de l'autre , ou diminuant le bien par l'accompagnement du mal. Quelquefois aussi elle ne contrebalance que par simple affirmation extensive , qui par une nouvelle chose montre qu'on a eu raison de nier que l'autre chose fût seule. Sa place est à la tête de tout ce qui est lié : & elle n'a point d'influence particulière de régime :

*cet ouvrage sera peutêtre un peu sec ;
mais il sera utile :*

madame parle bien ; mais elle parle beaucoup :

le devoir du juge ne consiste pas seulement à rendre la justice , mais encore à la rendre promptement.

QUOIQUE & BIENQUE annoncent le peu d'effet d'une chose qui paroît exiger le contraire de l'autre. Elles ne different entre elles qu'en ce que la dernière

commence à vieillir & à ceder la place à sa compagne. Elles veulent le premier rang dans l'ordre de la liaison, & ont un régime dominant sur le verbe, l'affujettissant au mode subjonctif :

*il ne fait aucun pas pour la fortune ;
quoiqu'il en ait besoin :
vous n'êtes pas plus heureux , bienque
vous soyez riche.*

Qu'on me permette d'observer que dans les frases pareilles à celleci,

*quoi que vous disiez , je n'en agirai pas
moins ,*

il n'y a point de conjonction, *quoi & que* étant là deux pronoms, l'un indéfini & l'autre relatif, qu'il faut écrire séparément. En vérité je ne fais l'observation que parceque je me suis aperçû que l'un de nos Dictionnaires s'y est laissé tromper, & que son erreur pourroit se communiquer à qui manqueroit d'attention. Si peu qu'on en ait on verra que le sens de cette frase est très différent du sens de la suivante où se trouve la conjonction :

*quoique vous disiez de très bonnes choses ;
on ne vous en écoute pas mieux.*

POURTANT & CEPENDANT portent un caractère d'affirmation en faveur d'une chose malgré l'oposition ou la contradiction d'une autre chose ; avec cette différence entre elles , que la première n'aime à paroître qu'après le verbe , ou dumoins après l'auxiliaire quand il y en a , & semble suposer une oposition plus forte & assûrer sur un ton plus positif que ne fait la seconde. Celleci se place assez indifféremment à la tête de la liaison ou après le verbe ; sur lequel ni l'une ni l'autre n'a de régime dominant : ce qui n'empêche pas qu'elles n'excluent de leur compagnie le mode subjonctif en vertu de leur caractère affirmatif ; qui étant aussi contradictoire, leur procure souvent l'occasion de faire dans le discours un contraste avec les deux conjonctions *quoique bienque* :

quoiqu'il ait parlé avec beaucoup d'éloquence ; il n'a pourtant pas persuadé :

il est riche ; cependant il emprunte de tout le monde.

NÉANMOINS présente proprement une idée de compatibilité entre des choses qu'on pourroit soupçonner d'être contraires l'une à l'autre. Elle marche également ou avant ce qu'elle lie ou après le verbe , & n'influe en aucune façon sur le régime :

il y a des Livres mauvais qui amusent néanmoins le lecteur.

TOUTEFOIS semble n'affirmer que par exception, & ne contrebalancer que légèrement par l'événement de quelque chose d'unique ou du moins qui n'arrive que rarement :

Damon a toute sa vie été le jouet des passions ; toutefois il fut vaincre celle du jeu.

Les Conjonctions extensives sont
JUSQUE, ENCORE, AUSSI, MEME,
TANT, NONPLUS, ENFIN.

Elles lient par extension de sens.

JUSQUE exprime une extension pro-

gressive , soit d'un lieu ou d'un terme à l'autre. Par cette raison elle est toujours suivie d'une préposition , ou collocative ou terminale ; ce qui l'oblige à tenir le premier rang dans l'ordre de la liaison :

il a pénétré jusque dans le centre :

il a bû le calice jusqu'à la lie.

ENCORE étend le sens en présentant ce qu'elle lie comme quelque chose d'aggravant sur ce qui a d'abord été énoncé. Ce n'est même que dans cette sorte d'emploi que ce mot est conjonction ; ailleurs il est adverbe :

il a été long temps à se faire prier ; encore ne l'a-t-il accordé que de mauvaise grace.

AUSSI fuit la première place , & présente une extension qui naît tout à la fois de la conformité & de la diversité : c'est à dire qu'elle adapte deux actions à un même sujet , ou qu'elle attribue à deux sujets une même action :

les ennemis se sont retirés en desordre ; ils nous ont aussi abandonné leur artillerie :

si monsieur souhaite de vous plaire ; je le desire aussi.

MÊME renferme dans sa valeur une idée particuliere qui marque l'extension comme enchere d'une chose sur l'autre. Elle peut occuper différentes places dans l'arrangement selon la tournure de la phrase :

il passe pour intéressé, même pour fripon : l'homme n'est jamais content ; il pousse même ses desirs jusqu'au delà de la possibilité.

TANT forme l'extension du sens en faisant sentir une idée de généralité ou de non-exclusion, avec quelque adjectif de comparaison de similitude : de façon que ce qu'elle lie est composé de deux parties, dont la seconde est jointe à la première par que :

c'est une dame qui plait à tout le monde, tant aux femmes qu'aux hommes.

NONPLUS lie par une extension négative où il se trouve un peu d'idée comparative. Elle se met également à

la tête ou à la queue. Dans cette dernière place, elle n'est jamais accompagnée de *que*, & l'est toujours dans l'autre :
on n'a pas trouvé le maître ni le domestique non plus :

vous n'avez pas compris ma pensée non plus que lui.

ENFIN énonce une extension énumérative, en liant le dernier membre avec les précédens par forme de cloture :

Cloris a toutes sortes de bonnes qualités : elle est douce, enjouée, spirituelle, généreuse, enfin solide amie.

Les Conjonctions Périodiques, au nombre de quatre,

LORSQUE, QUAND, DE'S, TANDIS-QUE,

sont ainsi nommées parceque le lien qu'elles expriment consiste dans une correspondance de temps, faisant arriver les choses ensemble, en annonçant l'une comme l'époque de l'événement de l'autre. Elles affectent toutes la première place, & ne se joignent point au mode

subjonctif. Elles ont aussi entre elles des différences très délicates qui les caractérisent.

LORSQUE indique cette correspondance de temps comme naissant de l'union des choses, & présente ce qu'elle lie comme simple circonstance d'accompagnement sans autre idée accessoire :

vous obtiendrez des graces lorsque le ministre s'intéressera pour vous.

QUAND marque plus précisément le rapport au temps : de façon qu'elle semble l'avoir directement pour but dans la concomitance qu'elle désigne :

ne manquez pas de venir quand je vous le manderai.

DE'S peut servir ou à énoncer le simple accompagnement ou à désigner cette concomitance qui naît du temps. Dans ce dernier emploi, elle a un rapport particulier au moment où la chose commence ; ce qui la distingue de *Quand* :

les filles sortent de la domination de leurs parens dès qu'elles entrent sous le pouvoir d'un mari.

Dans l'autre emploi, elle affaïsonne l'idée d'accompagnement d'une idée accessoire d'influence décisive ; en sorte que l'action positive semble être une conséquence de celle que la conjonction lui donne pour compagnie :

tout réussit dès que les dames s'en mêlent :

peut-on refuser dès que le prince demande ?

TANDISQUE désigne la correspondance de temps de façon qu'elle en exprime & l'identité & la durée :

il faut battre le fer tandisqu'il est chaud.

Les Conjonctions Motivales renferment dans la force de la liaison une idée de motif. Elles sont huit :

AFIN, PARCEQUE, PUISQUE, CAR,
DAUTANTQUE, COMME,
AUSSSI, ATTENDU,

occupant toutes la tête de ce qu'elles lient.

AFIN exprime un motif final qui vise à un but. Elle a toujours à sa suite ou

la préposition spécifique *De* pour en présenter l'objet, ou la conjonction *Que* pour en conduire le sens au but. Dans le premier cas, elle régit l'infinitif; dans le second, le subjonctif :

partons promptement afin d'arriver avant les autres :

la plupart des auteurs ne louent qu'afin d'être loués :

que la sagesse conduise nos pas & nos paroles, afin que personne n'ait occasion de nous blâmer.

PARCEQUE énonce un motif absolu de cause déterminante :

il faut pardonner à ses ennemis ; parceque Dieu l'ordonne :

la défense contre ceux qui nous attaquent est permise ; parceque Dieu & la nature nous ont chargés de nôtre propre conservation.

PUISQUE présente un motif qui tient de la conséquence :

on vous laissera seul ; puisque vous ne voulez pas vous conformer aux autres,

CAR, qu'on a dit être à la tête de la raison & que cependant on a voulu bannir du langage , a pour accessoire tantôt une idée d'excuse tantôt une idée de preuve : c'est à dire qu'elle présente le motif ou comme une raison indispensable du fait , ou comme une raison concluante du vrai :

il a bien falu donner ce qu'on me demandoit ; car autrement on m'auroit tout pris :

tous les hommes sont foux ; car ils travaillent tous à se rendre malheureux.

DAUTANTQUE marque un motif fondé sur la convenance entre deux choses, ou sur l'obstacle que l'une peut apporter à l'autre.

ils se rendront sûrement à discrétion ; dautantque le vainqueur est plein de clémence :

ne manquez pas de vous y trouver ; dautantque vous y êtes nécessaire :

nos troupes firent grande diligence ; dautantque les ennemis pouvoient les prévenir :

le Public me doit savoir gré de cet ouvrage ; dautantque je n'ai en vûe que de lui être utile.

Il n'est pas rare de voir confondre avec cette conjonction l'adverbe *autant* quand celui-ci est précédé de la préposition *de*, & de l'écrire comme celle-là en un seul mot sans apostrophe. Mais, si l'on fait bien attention à leur emploi, on en sentira partout la différence. Outre que dans la conjonction on réunit en un seul mot *que* avec *dautant* ou que dumoins celui-ci est toujours immédiatement suivi de l'autre, & que dans l'adverbe il en est séparé par l'un de ces mots *plus mieux* ou *moins* ; c'est que le service de la première est de lier deux évènements, l'un comme motif de l'autre ; & que celui du second consiste à modifier des comparatifs par un rapport d'égalité à ce qui les suit. Si l'on dit,

*il ne devoit pas si fort le louer ; dautant-
qu'il ne le méritoit pas ,*

il est clair que *dautant* est là conjonction motivale. Mais si l'on dit,

*des deux freres l'un est d'autant plus sage
que l'autre l'est moins ,*

*le commissionnaire est d'autant mieux
choisi qu'il est plus instruit ,*

*il prodigue d'autant plus les éloges à son
héros que celui-ci le comble de bien-
faits ;*

alors il est sensible que ce mot est ad-
verbe de quantité comparative , régi
par la préposition *de* , pour énoncer une
forte de compensation entre les qualités
oposées des freres ainsi qu'entre les élo-
ges & les bienfaits. Cette observation
n'est sûrement pas déplacée : elle fera
connoître combien les mots , ainsi que
tous les objets de science , veulent être
regardés de près pour être bien définis ,
& combien une définition juste fait éva-
nouir de mauvaises difficultés. Conti-
nuons à caractériser nos Conjonctions
motivales.

COMME me paroît être moins pres-
sante & avoir moins de force que toutes
ses compagnes. Elle n'énonce propre-

ment qu'un motif de bienfiance. Dailleurs elle a une construction particulière ; ne se contentant pas de marcher à la tête du membre qu'elle lie , voulant de plus que ce membre précède absolument & en toutes occasions celui auquel il est lié. Elle exclut de son régime le mode subjonctif, ne se joignant qu'à l'indicatif & au suppositif :

comme vous êtes honnête-homme , vous ne manquerez point à votre parole :

comme on pourroit bien nous attaquer ; tenons nous sur nos gardes.

Il y a un autre *Comme* aussi conjonction mais de la classe des Explicatives.

Aussi est conjonction motivale dans les façons de parler semblables à celle qui suit :

c'est une chose de conséquence pour elle ; aussi m'en a-t-elle bien prié.

Son caractère consiste à pouvoir présenter indifféremment la liaison de l'effet au motif, comme dans l'exemple précédent, ou la liaison du motif à l'effet, comme dans le suivant :

*elle m'a fort recommandé cette affaire ;
aussi est-elle de grande conséquence.*

Nous avons donc dans *aussi* trois mots ; l'un adverbe de quantité , l'autre conjonction extensive , & le troisieme conjonction motivale ; de chacun desquels il a été fait mention à sa place , & que tout Dictionnaire doit exactement distinguer.

ATTENDU n'exprime qu'un motif de facilité ou d'occasion :

*attendu la commodité partez demain :
ils ont marché la nuit attendu le clair de
lune.*

Les Conjonctions Conclusives au nombre de quatre , savoir ,

DONC , PAR CONSÉQUENT , AINSI ,
PARTANT ,

lient en forme de conséquence déduite d'une cause ou d'un principe.

DONC sert quelquefois à présenter une proposition comme prouvée & faisant cloture d'un argument en forme. Alors elle se place à la tête de ce qu'elle lie ;

ainfi qu'on le voit dans le raifonnement fuivant :

il n'y a que l'Etre fpirituel qui puiſſe avoir des ſenſations : l'homme n'eſt pas le ſeul qui en ait : donc l'homme n'eſt pas le ſeul Etre fpirituel.

Elle n'offre d'autrefois qu'une conféquence de fait ; annonçant la choſe comme fuite ou comme cauſe d'une autre. Ce dernier emploi l'oblige à ne ſe placer qu'après le verbe ſimple , & toujours entre l'auxiliaire & le participe :

on ſouhaite de nous voir ; il faut donc nous montrer :

ſi elle ſe plaint , il l'a donc bien maltraitée.

PARCONSEQUENT n'eſt mis au rang des conjonctions qu'autant qu'on l'écrit de fuite ſans en faire deux mots ; autrement chacun doit être raporté à ſa claſſe : & alors *par* fera une prépoſition , *conſéquent* un adjectif pris ſubſtantivement ; ces deux mots ne changeant point de nature quoiqu'employés pour énon-

cer le membre conjonctif de la phrase. L'usage d'en faire un seul mot étant fréquent je m'y conforme : & je dis que c'est une conjonction propre à exprimer une suite tant de raisonnement que d'effet, ainsi que *donc* ; mais, ce me semble, avec un peu plus de force, en supposant la conséquence nécessaire & indispensablement attachée à son principe ou à sa cause. Elle peut prendre séance avant ou après le verbe, mais rarement entre l'auxiliaire & le participe :

vous l'avez promis avec serment ; par conséquent vous ne sauriez le refuser.

AINSI énonce une conséquence moins absolue, qui tient plus d'une simple connexion entre les choses que d'une production d'effet par la cause :

cet homme est humain charitable & généreux ; ainsi l'indigent peut s'adresser à lui avec confiance.

PARTANT forme un résultat, qui n'est guere d'usage que dans les comptes & les compensations :

il a rendu autant qu'il a reçu ; partant quite :

vous ne m'aimez plus , j'en aime une autre ; partant rien à nous reprocher.

Les Conjonctions Explicatives sont celles qui , comme leur nom le désigne , lient par forme d'explication. Il y en a quatre :

COMME , ENTANTQUE , SAVOIR ,
SURTOUT :

& il y en auroit encore aumoins cinq autres si l'usage avoit voulu réunir en un seul mot chacune des expressions suivantes :

*ainsi que , de sorte que , de façon que ;
c'est à dire , si bien que.*

Les mots dont ces expressions se trouvent composées se rapportent chacun à leur propre classe , quoique servant tous ensemble à former un Conjonctif dans l'économie du discours. Pour nos conjonctions , les trois premières occupent toujours la tête du membre qu'elles lient : la dernière se place quelquefois après

d'autres parties de la fraſe. Quant à leurs différences, les voici.

COMME explique de deux manieres, par comparaifon & par diſtinction. Dans la premiere, elle préſente ou une ſimilitude ou une conformité :

*ils ſe ſont comportés comme des étourdis :
l'affaire eſt, comme vous le voyez, telle
qu'on l'avoit dabord ditte :*

il s'eſt préſenté comme j'arrivois.

Dans la ſeconde maniere dont elle explique, elle exprime un choix entre les divers aſpects ſous leſquels la choſe pourroit être conſidérée, pour en préſenter un ſéparément des autres :

*il l'auroit condamné comme juge ; mais
il l'a juſtifié comme témoin.*

ENTANTQUE a pour ſa part une façon d'expliquer qui eſt uniquement la ſeconde des deux que je viens d'attribuer à *Comme* ; puis que des divers aſpects ſous leſquels on peut regarder la choſe elle en préſente un ſéparément des autres :

*Jeſus-Chriſt a un pere entantque Dieu,
& une mere entant qu'homme.*

SAVOIR fait une explication qui est quelquefois énumérative & d'autrefois simplement nominative. La première de ces explications présente le détail de ce qu'on a énoncé en général : la seconde nomme une chose qui n'étoit que désignée :

les Etats de France se partageoient en trois ordres, savoir, le Clergé, la Noblesse, & le Tiers-état :

nos Géometres ont essayé de faire une nouvelle découverte, savoir, si la terre est aplatie sous les poles.

SURTOUT explique en marquant une adaption faite en préférence :

cet homme est propre à bien des choses ; surtout aux négociations :

il faut rendre service à tout le monde , surtout à ses amis :

c'est surtout le vrai que le philosophe doit avoir en vûe.

Les Conjonctions Transitives font la fonction de rapprocher, en formant un lien de transition, qui sert de moyen introductif

troductif à une chose pour venir se placer auprès d'une autre. Telles sont

OR, AURESTE, DURESTE, POUR, QUANT.

OR raproche & introduit comme suite de raisonnement :

tout homme est menteur ; or mon cher ami vous êtes homme.

AURESTE exprime un passage pour conclure par une dernière proposition ; ou pour apeler une nouvelle chose à l'apui de celles qui sont déjà énoncées :

madame doit dissimuler son mécontentement, faire bonne mine, & attendre tout du temps ; aureste elle est maitresse de sa conduite :

voyez le ministre, exposez l'affaire à l'avantage de l'Etat, & sollicitez vivement ; aureste n'oubliez pas les ressources de l'argent.

DURESTE doit servir à marquer une transition à quelque chose de général & d'indéfini, qu'on laisse dans l'indifférence par oposition à une chose particulière

& positivement énoncée, qu'on a présentée comme intéressante :

*je ne demande à mes Lecteurs que de lire
tout & desuite avant que de juger :
dureste qu'ils usent de tous leurs droits.*

POUR & QUANT sont caractérisées par une valeur de rapel distributif, renfermant dans l'étendue de leur signification une idée accessoire de détail & de séparation ; de façon qu'elles font entendre que de plusieurs objets elles n'en présentent qu'un. Cette conformité n'empêche pas qu'elles ne different l'une de l'autre : *Pour* convenant mieux dans le régime dominant ; c'est à dire lorsque la chose rapelée ou ce qui la désigne fait le subjectif de la frase : *Quant* ayant meilleur grace lorsque ce qui est rapelé est en régime assujetti ; dautant que cette conjonction se trouve toujours suivie de la préposition *à* ; qui se met entre elle & la chose rapelée ; ce qui n'arrive jamais à sa compagne :

le frere & la seur lui ont fait chacun un présent : l'un lui a donné un cheval : pour l'autre elle lui a donné un neud d'épée :

les nouvelles se publient : celle de la victoire est sûre : quant à celle du nombre des morts on en doute.

La douzieme & derniere classe des Conjonctions ne brille pas sûrement par le nombre; puisqu'elle n'est composée que d'une seule, qui n'est même qu'un monosyllabe; mais dont l'emploi est si fréquent que s'il ne surpasse celui de toutes les autres conjonctions ensemble, il lui est dumoins équivalent. C'est

QUE ;

à qui le nom de *Conductive* est donné parceque son service est de conduire le sens à sa perfection; étant toujours placée entre deux choses dont celle qui précède est énoncée de maniere qu'elle en demande une autre pour former une proposition entiere; en sorte que leur liaison ne consiste pas dans une pure

jonction ou dans un simple raport de dépendance, mais dans une union qui fait continuité de sens.

Cette conjonction se présente à chaque instant : il n'est presque point de phrase où elle ne se trouve : sans doute parce que l'Usage lui a donné la faculté de conduire le sens à son terme par diverses voies ; dont les variétés se réduisent à trois sortes.

La première est par voie de **SUBSÉQUENCE** ; liant une chose à l'autre, ou comme suite convenable sans en exprimer la réalité, ou comme effet positif. Dans le premier cas, elle oblige le verbe dépendant à se revêtir du mode subjonctif : dans le second, elle le laisse aux autres modes ; ainsi qu'on le remarquera par les exemples suivans :

il est important que les juges soient instruits :

permettez que votre ami se serve de votre crédit :

approche pour que je voie ta physionomie :

on dit que toute tendresse est foiblesse ; je

soutiens que non :

tout le monde pense que cet officier seroit

devenu bon général :

c'est témérité & non courage que d'expo-

ser sa vie mal à propos :

il s'est caché pendant que vous avez paru.

La seconde voie conductive est par

COMPARAISON, soit de similitude,

soit de supériorité ou d'infériorité ; le

sens y étant conduit en partant du ter-

me comparé pour arriver au terme

qu'on place pour modele ou pour exem-

ple :

les femmes ont autant d'intelligence que

les hommes ; souvent elles ont plus de

finesse qu'eux ; mais leur esprit est

moins propre à réfléchir qu'à saisir :

son penchant le porte plus à nuire qu'à

rendre service :

il n'est personne telle que madame pour

la conduite d'une intrigue.

La troisieme voie par laquelle la con-

jonction *Que* conduit le sens à sa perfe-

tion est par RESTRICTION, faite à l'étendue que peuvent avoir les propositions négatives. Elle retire alors de la négation la chose qu'elle lie, pour la rendre seule affirmative exclusivement à toute autre :

*il n'est fait mention que de mademoiselle;
parcequ'il n'y avoit qu'elle d'aimable
dans la compagnie :*

*nous n'avons que peu de temps à vivre :
& loin d'en profiter nous ne cherchons
qu'à le perdre.*

Je ne vois point d'autre manière d'employer le *que* conjonction. L'examen que j'en ai fait me persuade qu'elles reviennent toutes à l'une des trois que je viens d'expliquer. S'il m'en étoit échappé, la réparation seroit facile ; une quatrième ajoutée ne changeroit rien à l'essentiel ni à la méthode. Ainsi cette conjonction, toujours conductive par l'idée générale de son espèce, devient aussi par les accessoires SUBSÉQUENTE, COMPARATIVE, & RESTRICTIVE selon les occa-

sions. Cette analyse bien conçûe jointe à la distinction qu'on en doit faire du *que* pronom relatif, dont il a été parlé en son lieu, & du *que* particule, dont il sera fait mention dans le Discours suivant, suffira pour éclairer la nature de ce mot & dissiper tous les monstres qu'on se fait sur ses divers emplois; pourvûque la mémoire chargée de lectures grammaticales ne vienne pas former une barriere qui empeche l'attention de se porter immédiatement vers l'usage actuel & authentique de la Langue.

Il pourroit bien arriver que quelquun de ces doctes, à qui les premieres idées sont toujours cheres, me reprochât mon silence sur le fameux *que retranché*: mais c'est le néant de la question qui me fait taire cette routine de rudiment latin. La rencontre du *Que* est si fréquente dans le François que je ne saurois y en apercevoir le moindre retranchement. Dailleurs mon objet se borne à ce qui est usité. Si l'on insistoit à dire que c'est

dans le Latin qu'on retranche le *Que* en n'y faisant point répondre de mot équivalent ; je continuerois à représenter que rien n'est plus indifférent à nôtre Langue que les idiomes ou les tours de frase particuliers des autres Langues , & que la Grammaire Françoisse n'est pas faite pour traiter les regles latines. Qu'importe que cette Langue rende par ces seuls mots ,

video te malè agere

ce que la nôtre dit par ceuxci ,

je vois que tu te comportes mal ?

Il ne s'agit que d'expliquer la nature de ceux que nous employons : & nous n'avons besoin pour cela que de nos regles & de nos usages. J'ajoute que comme le *que* n'est pas retranché dans le François , puisqu'il s'y trouve , il n'est pas nonplus retranché dans le Latin , parcequ'il ne doit pas s'y trouver. Ce ne sont donc que différens tours d'idée propres à chaque Langue , & non des retranchemens dans aucune. Nôtre Syntaxe est même assez riche pour avoir en propriété l'un

& l'autre tour selon les occasions : on dit également bien ,

*je l'ai vû manœuvrer à merveille en cette
rencontre ,*

*j'observai qu'il manœuvroit à merveille
en cette occasion.*

En caractérisant & définissant chacune de nos Conjonctions , j'ai fait les observations convenables sur leur syntaxe , tant pour le régime qu'elles ont sur le verbe que pour la place qu'elles doivent occuper dans l'arrangement de la phrase. Il ne me reste qu'à examiner s'il est permis de lier la chose par plus d'une conjonction. Il n'est pas douteux que cela ne soit ainsi , dumoins dans quelques occasions si ce n'est dans toutes ; parcequ'il est possible que cette chose veuille être liée de plus d'une manière , ainsi que dans l'exemple ci dessous , où l'énumération qu'on y fait de plusieurs avantages demande que le dernier y soit lié par la conjonction copulative , & où en même temps la différence d'espece en-

tre cet avantage & les précédens y fait paroître avec grace la conjonction augmentative *deplus* :

cet homme a de l'esprit , du savoir , de la politesse , des meurs , & deplus il est riche.

Cette union de Conjonctions a ses bornes & ses restrictions ; l'Usage ne la permettant pas indifféremment. Pour connoître les occasions où elle peut avoir lieu , il n'y a point d'autre règle que l'énumération. La suivante est faite avec le plus d'exactitude qu'il m'a été possible.

ET, première des copulatives , peut se joindre avec onze conjonctions, savoir, les deux augmentatives *deplus dailleurs*, les trois extensives *jusque aussi même*, les deux motivaes *afin parceque*, les trois explicatives *comme entantque surtout*, & la conductive *que*.

NI, seconde copulative, s'unit avec ces douze , *jusque même enfin extensives*, *lorsque quand tandisque périodiques*, *afin*.

parceque motivales , *parconséquent* conclusive , *comme entantque* explicatives , & *que* conductive.

OU alternative & SOIT hypothétique en admettent dix à leur compagnie , & les mêmes que les précédentes qui vont avec NI , deux exceptées *tandisque* & *parconséquent*.

SINON aussi alternative peut marcher avec *lorsque* & *quand* périodiques.

MAIS adverbative va avec deux de sa même classe *pourtant* *cependant* , & avec *comme* & *surtout* explicatives.

TANT peut s'unir avec sa compagne *jusque* , avec les motivales *afin parceque* , & avec l'explicative *comme* prise dans le sens de distinction , ainsi que dans l'expression suivante ,

tant comme homme que comme prince ; car dans le sens de comparaison l'union ne peut avoir lieu.

AUSSI extensive est propre à accompagner toutes les hypothétiques , les cinq premières des adverbatives , & ces

trois motivaes *afin* puisque comme.

OR transitive ne s'accommode que de la conclusife *donc*.

QUE conductive se trouve souvent avec la copulative & , plus rarement avec *ni* , quelquefois avec l'alternative *ou* & l'explicative *comme*. Elle n'abandonne jamais la motivale *afin* ni l'hypothétique *amoin*s , sinon lorsqu'elles se font suivre de la préposition *de*. Elle s'est aussi très étroitement unie à d'autres mots pour n'en composer qu'un seul avec eux & former par là différentes conjonctions ; ainsi qu'on l'aperçoit dans *lorsque* *puisque* *parceque*. Enfin sa valeur conductive fait qu'elle supplée souvent à d'autres conjonctions dont elle empêche la répétition dans les occasions où il y a plusieurs membres à lier de la même manière , comme dans celles-ci :

si vous venez & que vous soyez seul :

quoiqu'on lui ait donné beaucoup de louanges & qu'on l'ait même élevé audessus de tous ses concurrens , il n'en est pas moins modeste :

puisque vous n'êtes point du corps & qu'on ne s'adresse pas à vous, vous n'êtes obligé à aucune démarche.

De sorte qu'on peut dire que cette conductive est la conjonction éminente de nôtre Langue.

Voilà, ce me semble, tout ce que le bon usage autorise pour l'union des Conjonctions. Celles qui ne se trouvent pas dans la précédente énumération s'excluent réciproquement, ou dumoins figurent mal ensemble. Aureste je n'ai point allongé cet article par des exemples; parceque rien n'est plus aisé que de les trouver; & qu'après tout mon Lecteur auroit raison de se plaindre de ce que par un excès d'attention je témoignerois n'avoir pas assez de confiance à son intelligence. Je le prierai seulement de se ressouvenir que l'union dont il est ici question est celle par laquelle deux conjonctions sont employées à lier la même chose, & non une union de pure proximité, où, quoique placées

l'une auprès de l'autre, chacune lie néanmoins une chose différente : autrement il pourroit se faire sur mon exactitude des scrupules mal fondés. En voyant, par exemple, la copulative *Et* auprès de *Comme* motivale, & l'adversative *Mais* immédiatement suivie de *Lorsque* périodique dans les deux frases suivantes,

& comme elle a de la douceur, elle lui plaira,

mais lorsque vous le voudrez, peut-être ne le voudra-t-elle plus;

si l'on en concluoit que ces conjonctions peuvent aussi s'unir; on se tromperoit faute de voir qu'elles ne servent pas à lier la même chose; puisque la motivale *comme* ne lie que l'avantage de la douceur à celui de plaire; & que la copulative *&* lie l'avantage de plaire par la douceur à quelque chose de précédent. Demême la périodique *lorsque* lie seulement vôtre volonté, qui est autre chose que son refus lié par l'adversative *mais*.

Aulieu que quand on dit,
*tout le monde pense comme vous & com-
me moi,*
il avoit promis d'être constant, mais il
a pourtant changé,

la copulative & & l'explicative *comme* fervent toutes les deux à lier la même chose qui est *moi*; l'une par pure jonction, l'autre par parité de comparaison. L'on voit aussi que *mais* & *pourtant* se comportent demême, unissant l'une & l'autre l'événement de changer, la première en le présentant comme chose qui contrebalance la promesse d'être constant, & la seconde en l'affirmant nonobstant cette même promesse.

Pour ne rien omettre de tout ce qui concerne la conjonction *que*, je vas tout de suite parler de sa construction avec la préposition *de* dans les frases où elles sont suivies d'un infinitif, & où quelquefois on doute s'il faut les y employer toutes les deux, ou s'il ne faut y en employer qu'une & laquelle. Voici ce que l'usage m'a fait observer.

Premierement la préposition *de* ne pouvant rendre un sens de comparaison ni de restriction, elle ne peut dans ces deux tours de frase marcher seule : par conséquent si elle peut se passer de la compagnie de la conjonction *que*, c'est uniquement dans le cas où celleci ser- viroit comme subséquente.

Secondement lorsque la conjonction *que* est comparative, si elle est précédée de la préposition *de* elle l'exige aussi après elle devant un infinitif ; parcequ'a- lors cette préposition fait partie des choses comparées : l'exemple suivant le ju- stifie :

il n'est rien de si gracieux que de vivre avec des gens polis ; & rien de plus defagréable que d'être avec ces hommes bourrus à qui le manque d'esprit ne laisse aucune ressource pour corriger leur humeur capricieuse.

Mais s'il ne se trouve point de préposi- tion avant la conjonction ; alors il y a une distinction à faire : car la premiere

des choses comparées peut être énoncée ou par un infinitif, comme la seconde ou autrement soit en forme de qualification soit en celle de modification. Dans ce dernier cas, la préposition *de* est obligée de se placer après la conjonction *que* pour spécifier & présenter la seconde partie de la comparaison :

rien n'est plus flatteur que de regner.

Dans le cas où cette première chose est énoncée comme la seconde par un infinitif, on peut admettre ou rebuter la préposition, selon la tournure de la phrase & la nature de la comparaison. Je dirois sans préposition,

j'aime mieux vous voir périr que vous voir entre les bras d'un autre :

il vaudroit autant le blâmer que le louer d'une façon ironique :

trop boire nuit moins que trop manger.

Mais je n'oublierois pas la préposition dans les exemples suivans :

on ne peut faire mieux que d'obéir à la loi :

peut-on plus mal se comporter que de suivre son exemple ?

La raison qui autorise cette diversité d'usage existe sans doute : mais trop métaphysique, j'en abandonne la recherche. C'est une de ces choses délicates qu'il faut laisser au sentiment & au goût personnel ; parceque les documens ont peine à y atteindre, dumoins d'une façon propre à mettre la chose à la portée de tout le monde.

Troisièmement lorsque la conjonction *que* est restrictive ; il ne se trouve entre elle & la préposition *de* aucun rapport qui exige qu'elles soient ensemble , ni qui exclue l'une de la compagnie de l'autre. C'est alors le régime ou l'influence des autres mots qui détermine en faveur de la présence ou de l'absence de la préposition. On la place dans ces exemples ,

elle ne se soucie que de badiner avec son chien ,

il ne vient que de partir ;

parceque le régime du verbe *soucier* la demande ; & que l'on veut donner au verbe *venir* un terminatif : mais on diroit sans préposition,

elle ne veut que s'amuser ;

parceque le régime du verbe ne la demande point ici. Ce même régime fait employer la préposition *à* dans cet autre exemple ,

il n'aime qu'à jouer.

A l'égard des tours de frase pareils à celui-ci ,

il n'est que de se présenter avec hardiesse

& sécurité pour réussir dans le monde,

ce n'est point une exception à la regle ; la conjonction *que* étant dans cette façon de parler plutôt comparative que restrictive par le moyen d'un ellipse qui abrege là l'expression , en suprimant l'adjectif *tel* :

il n'est rien tel que de se présenter , &c.

Quatriemement lorsque la conjonction *que* doit être employée comme sub-séquente ; elle s'associe quelquefois la

préposition devant un infinitif : on dit ,
*c'est témérité que d'entreprendre la réu-
 nion des goûts & la conciliation des
 opinions :*

*c'est perdre le temps que de le passer à
 désirer : & c'est en faire usage que de
 s'occuper à jouir.*

D'autrefois la conjonction laisse à la
 préposition tout le soin de présenter le
 sens , ainsi que dans ces exemples :

*est-ce sottise d'avouer sa faute ? est-ce
 esprit & grandeur d'ame d'en conve-
 nir ?*

Mais on ne voit guere la conjonction
 seule sans la préposition : on ne diroit
 pas ,

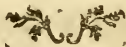
*c'est sagesse que cacher son foible ,
 c'est folie qu'aimer une personne plus
 que soi même.*

Cependant je doute si l'on ne pardon-
 nerait pas , dumoins dans la conversa-
 tion , de placer la conjonction seule lorf-
 qu'elle est également précédée comme
 suivie d'un infinitif , & si ce seroit une
 vraie faute de langage de dire ,

c'est parler ridiculement que parler toujours par proverbes :

c'est se faire mépriser que se donner pour homme de conséquence.

Aureste y a-t-il une regle décisive sur les circonstances qui exigent que la préposition soit ou ne soit pas accompagnée de la conjonction ? S'il y en a, j'avoue mon ignorance : je ne trouve rien qui me constate cette distinction dans le cas où la conjonction doit être subséquente : & je suis très porté à croire que c'est alors une chose libre, de pur stile, nullement grammaticale, en un mot deux tours également françois, entre lesquels on peut choisir, selon son gout, celui qu'on juge le plus convenable soit pour le sens soit pour l'harmonie. De façon que qui aimera le tour conductif ne manquera pas de joindre la conjonction à la préposition : mais qui gouterá plus le simple tour spécifique se contentera de la seule préposition.



XIII. DISCOURS, DES PARTICULES,

Dixieme & derniere partie d'Oraison.



ON se fert du mot de *particule* dans deux différentes acceptions. L'une générale, conforme à l'étymologie, & purement diminutive, ne présentant que l'idée d'une petite partie de quelque chose que ce soit : cela est clair & très entendu. L'autre acception est particulièrement affectée au stile grammatical, servant à nommer une sorte de mots & en caractériser l'espece : cela demande une définition qui développe l'idée spécifique qu'on attache à ce terme, fasse connoître la nature de ce qui en porte le nom, & nous explique bien nettement l'emploi modificatif qui distingue cette sorte de mots de toutes les autres. Voilà précisément où l'on s'aperçoit encore au-

jourdui de la vieille méthode ; qui donnoit tout à la mémoire peu à la raison, par l'habitude, inspirée aux hommes, de se contenter de termes sans exiger des idées claires & précises. Le nom de *Particule* est certainement d'un usage ordinaire, on le trouve presque à chaque page dans les Dictionnaires ; cependant on est encore à nous dire ce que c'est que la PARTICULE, ou ce qu'on en dit prouve qu'on ne la connoit pas. Je n'ai vû dans nos Grammairiens modernes d'autre définition que celle que j'ai déjà rapportée ailleurs ou l'équivalent ; qui dit que *c'est une sorte de petits mots, tels que les prépositions, les conjonctions, & autres de cette nature.* Ce qui, loin d'en expliquer l'essence, ne sert qu'à la confondre avec les especes qu'on allegue pour exemples, & ajouter à cette premiere confusion celle des autres especes entre elles ; puisqu'on les place indifféremment dans la classe des Particules, malgré la différence & de leurs noms &

de leurs services qui les font si bien connoître. Pour moi qui n'ai jamais pû goûter, même dans les genres oratoire & poétique, l'emploi d'un mot lorsqu'il n'étoit pas l'image nette d'une idée, comment le goûterois-je dans les ouvrages de science & de doctrine faits pour discuter, analyser, & définir ? où le premier mérite doit naître de la juste correspondance des expressions aux choses ; en sorte que celles-ci paroissent distinctement dès que celles-là donnent leur coup de pinceau.

Je déclare donc que, prenant ici le mot de *particule* dans le sens qui en fait le nom distinctif d'une des parties d'oraison différente de toutes les autres, je considère ce qu'il dénomme comme une espèce particulière qui, renfermant plusieurs mots, ne doit néanmoins en comprendre aucun de ceux qui appartiennent à l'une des neuf précédentes. Cherchons maintenant si cette espèce subsiste, & s'il y a réellement des mots qui ne soient
ni

ni Articles, ni Substantifs, ni Pronoms, ni Adjectifs, ni Verbes, ni Adverbes, ni Nombres, ni Prépositions, ni Conjonctions ; c'est à dire qui aient une fonction autre que celle qui caractérise chacune de ces especes. Il n'est pas douteux qu'il n'y en ait ; tous les Grammairiens en sont convenus : mais quels sont-ils & quelle est leur nature ? Ce sont tous ceux dont l'emploi modificatif consiste à énoncer une AFFECTION dans la personne qui parle. De façon que ces mots, images des mouvemens intérieurs, se présentent comme des accompagnemens, ou, s'il m'est permis de me servir de cette figure, comme des assaisonnemens du discours ; par le moyen desquels on ajoute à la peinture de la pensée celle de la situation, soit de l'ame qui sent, soit de l'esprit qui peint.

Ces deux situations ont produit deux ordres de PARTICULES : les unes de sensibilité, à qui l'on donne le nom d'INTERJECTIVES ; les autres de tournure

de discours, que par cette raison je nomme DISCURSIVES. Celles du premier ordre se subdivisent en trois classes, EXCLAMATIVES, ACCLAMATIVES, & IMPRÉCATIVES : celles du second ordre en six, ASSERTIVES, ADMONITIVES, IMITATIVES, EXHIBITIVES, EXPLÉTIVES, & PRÉCURSIVES. Il y a des Langues qui en ont d'Interrogatives, telles qu'en Latin *ne, an, utrum* : mais le François n'en a point établi : ce tour d'idée s'y fait connoître par le seul arrangement des membres de la phrase ; ce que j'ai expliqué dans un autre Discours. Ainsi tout ce qui compose cette partie d'oraison forme neuf classes : & les mots qu'elles comprennent, petits ou grands, ne sont ni conjonctions ni prépositions ni adverbes : ils sont purement Particules par le genre d'emploi que je viens d'expliquer.

Les Exclamatives sont celles qui n'expriment que la simple sensibilité ou la situation de l'ame en elle même. J'en

trouve pour le plaisir, la douleur, la joie, le chagrin, l'invocation, la surprise, l'impatience, & le defagrément. Telles font

AH, AIH, HIHI, HÉLAS, O, QUOI,
EH, DAME, OH, OUAIS, OUF.

Les Acclamatives marquent la situation d'ame par rapport à l'objet étranger vers lequel elle se porte. Situation qui peut avoir les divers caracteres d'aplaudissement, de rebut, de desir, de bienveillance, de consentement, & d'agacerie :

BON, FI, BIS, VIVAT, AMEN,
XEXE.

Les Imprécatives font tous ces mots dont on se fert quelquefois dans le langage familier pour prendre un ton de résolution, de colere, ou de grenadier, afin d'en imposer. Ils ne font pas en vérité du beau stile : & il y a même souvent de l'indécence à s'en servir. La politesse les autorise si peu qu'il n'y en a presque point de fixés par un usage.

général ; chacun s'en fait à sa mode : en voici quelquesuns des plus communs :

JARNI , MARDI , MORBLEU , DIA-
BLE , PESTE , SOUFRE , CADEDIS ,
SACREBLEU .

Les Particules Assertives servent à donner au discours un tour d'affertion, soit par voie d'affirmation , ou de négation , ou de doute :

CERTES , OUI , NON , NE , PAS ,
POINT , PLUS , PEUTÊTRE , VOIRE .

Les Admonitives donnent un tour d'avertissement , soit en excitant , prévenant , instruisant , apelant , arrêtant , ou saluant ; ainsi qu'on le voit dans les suivantes :

COURAGE , ALERTE , GARE , HOLA ,
CHUT , HU , DIA , STE , HEM ,
TOUBAU , ADIEU .

Les Imitatives sont, comme leur nom l'indique , caractérisées par un tour d'imitation , pour rendre les sons que forment les bêtes & ceux que le choc des corps fait entendre :

BÊÊ, CRIC, CRAC, TIC, TAC,
POUF.

Les Exhibitives présentent & montrent la chose aux yeux :

CI, VOICI, VOILA.

La première n'est d'usage que dans les comptes ; l'emploi des deux autres arrive plus fréquemment.

Les Explétives sont ainsi nommées ; parceque , n'ayant par elles mêmes qu'une valeur , pour ainsi dire , de remplissage , elles servent simplement à arrondir ou affermir un autre mot, qui le plus souvent est particule lui même ou conjonction. Tels sont,

ÇA, DA, BIEN, SUS,

dans ces expressions,

ah ça , oui dà , eh bien , or sus.

Les Particules Précurfives servent comme des avant-coureurs destinés à préparer l'esprit à la tournure d'idée dans laquelle on veut qu'il prenne ce qui les suit. Elles ne sont que deux :

DE, QUE.

La premiere dispose à ne point prendre dans un sens absolu & général ce qu'elle précède mais uniquement dans un sens d'extrait :

il y a de l'éloquent & du vrai dans ce discours :

*cet homme a de l'esprit & de l'adresse :
quand on a de la vertu on résiste à la
tentation.*

La seconde d'un service multiplié dispose l'esprit à l'une de ces cinq tournures :

d'admiration , soit pour la qualité ou pour la quantité ;

que cette princesse est bonne !

*que de fourbes à la cour ! que de sots à
la ville !*

de reproche ;

que ne veniez vous plutôt ?

de commandement ;

que l'on obéisse sans réplique :

de souhait ;

que le ciel le comble de ses faveurs :

d'hypothese ;

que le public blâme ou aprouve, il n'en faut pas être moins vertueux.

Quant à ce qui concerne la construction de cette partie d'oraison, en voici les regles.

PREMIERE REGLE.

Les Particules des trois premieres Classes, c'est à dire toutes les Interjectives, paroissent souvent dans une position isolée : & lorsqu'elles tiennent à une frase ; elles se placent ordinairement à la tête, & y servent comme membre adjonctif ; excepté AMEN, qui fait plus volontier la fonction d'objectif, & parconséquent ne se place qu'après l'attributif :

aih vous me faites mal :

si cela est vilain :

parbleu je ne m'y attendois pas :

elle a dit amen à tout ce qu'on lui a proposé.

II. RÈGLE.

Entre les Particules Affertives, CER-
TES OUI & NON suivent la même règle
que les Interjectives :

certes il se trompe :

oui la chose est ainsi :

non elle est tout autrement.

III. RÈGLE.

NE se place toujours entre le subjectif
& l'attributif lorsque la forme de la phrase
est expositive : mais lorsqu'elle est in-
terrogative ou impérative cette parti-
cule marche avant eux , excepté dans
le commandement fait à la troisième
personne ; car alors elle occupe la mê-
me place que dans la forme expositive :

*le philosophe ne se conduit que par la
raison :*

*ne vous accorderez vous jamais avec
vous même ?*

ne témoignons rien de nos foiblesses :

*que personne ne s'expose à la colere du
prince.*

IV. R È G L E.

PAS POINT & PLUS n'ont rang qu'après le verbe lorsqu'il est simple, & entre l'auxiliaire & le particpe si ce verbe est composé. Ces trois particules, quoique très assertives, ne laissent pas que d'être pour l'ordinaire les explétives de la précédente, dont elles appuyent l'assertion négative. Les deux premières nient absolument ; & la dernière nie d'une manière relative qui oblige à distinguer les temps, de façon que ce qu'on nie pour le présent est supposé affirmatif pour le passé :

le juge ne doit pas vendre la justice :
le sage ne se repait point de chimeres :
il n'auroit pas refusé si on lui avoit offert :

quand on n'a plus de ressource, il faut souffrir : & *quand on n'a plus d'espérance, il ne faut plus désirer.*

POINT a un avantage sur ses deux compagnes en ce qu'elle peut commen-

cer la phrase & suppléer à l'attributif, ainsi que dans ces proverbes :

point d'argent point de suisse :

point de fumée sans feu.

V. R E G L E.

Les deux autres particules assertives PEUTÊTRE & VOIRE, qui marquent un doute, peuvent selon le sens & le goût occuper différentes places :

peutêtre est-il plus avantageux d'ignorer

son sort que de le savoir d'avance :

nous aurons peutêtre bien rencontré :

voire qui le pourroit ?

vous aimera-t-elle ? vraiment voire.

VI. R E G L E.

Les Admonitives soumettent assez leur arrangement au goût de l'orateur :

courage marchons à l'ennemi :

courons à la gloire camarades courage :

toubau, monsieur, ne vous pressez pas tant :

arrêtez vous donc, toubau.

VII. R E G L E.

Les Imitatives marchent à la queue de la phrase. L'usage n'en est ni noble ni éloquent. Les Exhibitives au contraire marchent à la tête de ce qu'elles montrent s'il est exprimé par une dénomination : mais s'il l'est par un pronom personnel ou relatif, elles ne viennent qu'après lui. Ainsi l'on dit,

voici ma femme, voilà mes enfans, les voilà, me voici.

VIII. R E G L E.

Les Explétives sont fixées à suivre immédiatement le mot qu'elles arrondissent ou dont elles fortifient la valeur.

IX. R E G L E.

Il n'est pas douteux que les Précur- sives ne doivent précéder ce qu'elles affectent, pour le faire prendre dans le tour d'idée qu'elles lui donnent, leur nom seul le décide. Mais la particule DE

étant uniquement attachée à présenter par extrait quelque dénomination particulière faisant portion de frase, elle peut également servir à une dénomination qui finit comme à une qui commence la frase : au lieu que la particule *QUE*, devant influencer sur toute la frase par la tournure du sens général, doit toujours en faire le front. Ce mot dans une autre place n'est jamais particule : il est alors conjonction ou pronom, dont nous avons parlé dans les Discours précédens :

de très habiles gens doutent souvent sur des points où d'autres ne voient point de difficulté :

que l'homme est industrieux à se faire des peines ! qu'il est foible d'esprit ! que ne cherche-t-il la force dans la raison & non dans les chimères de la prévention ? que de doutes alors éclaircis ! que d'inquiétudes épargnées !



XIV. DISCOURS,

DES CARACTERES

ALPHABÉTIQUES,

*Premier article de l'Orthographe
françoise.*



TOIT-IL possible que la Pa-
role , si naturelle à l'homme
& d'une si douce ressource
tant pour ses besoins que pour
ses plaisirs , restât dans les bornes étroites
que renferme la communication qu'il
peut y avoir entre le sens de l'ouïe & la
portée de la voix ? Non , le sourd a
cherché à s'entretenir par l'œil ne le
pouvant par l'oreille : le solitaire n'a pû
se priver d'une compagnie parlante dans
la fuite même de tout commerce avec
l'espece humaine : l'absent n'a pas voulu
ignorer ce que la présence lui auroit
appris : & l'homme de lettres n'a rien
voulu perdre de la réputation qu'il pou-

voit aquérir. On a donc trouvé l'art d'étendre la communication de la Parole en la peignant & la rendant transportable en tous lieux. Cet art consiste dans des caractères diversement dessinés & constitués symboles des sons, des articulations, & de tous les accessoires de la prononciation, soit mouvemens soit repos.

La main forme ces caractères dans le même ordre qu'observent les organes de la bouche pour l'exécution de ce qu'ils doivent faire entendre, & presque avec la même facilité. Elle les assemble de façon que leur proximité offre les images des mots; dont la distinction se fait voir par de petits espaces laissés entre eux. Ces mots placés à propos concourent avec leurs voisins à faire dans la dernière précision le tableau de la Parole & par conséquent celui de la Pensée. L'aspect d'un Ecrit anime l'ame, la fait agir, & pour ainsi dire vivre par les ressorts de la curiosité. Elle n'est plus.

seule dès qu'elle lit, & encore moins quand elle travaille à faire lire.

L'Écriture fut d'abord mystérieuse & d'une difficile exécution, par cette raison moins pratiquée qu'elle n'est aujourd'hui. On peut voir touchant ses commencemens & ses progrès les conjectures que M. Léonard a données au Public d'après un Anglois. Il n'est ici question que de ce que l'Usage a établi pour notre Langue, & de l'Écriture présente. Je dis donc que l'art de peindre la parole consistant dans un assemblage méthodique de caractères qui répondent à ce qu'expriment les organes, il faut distinguer ces caractères par leurs espèces, connoître le nombre la valeur & l'emploi de chacun. Cela fait toute la science de l'Orthographe, divisée en trois articles par rapport aux trois espèces de caractères qu'elle a introduits. Les uns sont destinés à répondre aux sons & aux articulations : ce sont les ALPHABÉTIQUES, qu'on nomme aussi LETTRES,

faisant le sujet de ce Discours. Les autres servent simplement à modifier les précédens, soit par altération de valeur, par union accidentelle avec le voisin, ou par séparation de ceux avec qui la pratique ordinaire les devoit unir : on les nomme *PROSODIQUES*, & feront la matiere du Discours suivant. Les troisiemes sont établis pour conduire conformément au sens les repos qu'on est obligé de prendre soit en parlant soit en lisant : & c'est ce qu'on nomme *PONCTUATION*, par où cet ouvrage sera terminé.

Commençons par constater le nombre des Caracteres Alphabétiques. On fera peut-être surpris que je mette ce point en discussion ; comme si cela n'étoit pas décidé de tout temps. Non, cela ne l'est pas encore, sinon dans nos petites Ecoles, où les enfans n'étant pas prévenus par des suppositions arbitraires & ne faisant marcher leur intelligence que suivant le fil de la connexion natu-

relle des idées, ont enfin contraint leurs maitres à ouvrir les yeux sur ce que la raison dicte & à suivre la méthode qui résulte des établissemens réels de l'Usage. Quelle autre pouvoit être meilleure ? puisqu'il est question d'enseigner cet usage.

Ces petites Ecoles ont fixé l'Alphabet à vint-cinq Lettres ; parcequ'elles ont reconnu qu'il y avoit, non seulement dans l'impression mais encore dans l'écriture courante de la main, ce même nombre de caractères, distingués par la figure & par la valeur. Elles n'ont pas voulu confondre deux consonnes avec deux voyeles ; n'y ayant rien de si différent dans les principes de la Parole. Elles ont senti que si la disette des caractères avoit fait suporter pendant quelque temps cette confusion, il n'étoit plus ni raisonnable ni possible de s'y livrer depuis que l'établissement des deux nouveaux caractères, accourus au secours de la prononciation, avoit été si géné-

ralement & si authentiquement approuvé. Ainsi en plaçant *J* & *V* dans l'alphabet, elles leur ont donné un rang particulier autre que celui d'*I* & d'*U*; elles les ont même distingués par des noms analogues, afin d'aider & de fixer la mémoire des enfans. On ne peut qu'applaudir à ces maitres; puisque ces lettres sont distinguées entre elles par la plus grande de toutes les différences, la diversité de figure s'y trouvant jointe à celle de valeur: & en fait de valeur de lettres, quelle différence plus forte & plus marquée que celle qu'il y a de consonne à voyele?

Qu'il seroit avantageux pour l'art, pour la commodité du siecle naissant qui nous suit de près, & pour le succès même de l'ouvrage, que le premier Dictionnaire François qu'on donnera au Public observât cet ordre alphabétique de 25 lettres! en sorte que les mots qui commencent par *J* & *V* consonnes y parussent réunis sous leurs propres ca-

raâteres & distingués de ceux qui commencent par *I* & *U* voyeles , aulieu d'y être mêlés & confondus les uns entre les autres. La maniere dont on enseigne à lire dispose l'euil de ceux qui nous touchent & qui vivront quelque temps avec nous à ne rien trouver de choquant ni d'extraordinaire dans cet ordre : elle prépare même leur raison à blâmer la distribution alphabétique en 23 lettres , parconséquent à corriger ce que nous aurons fait. Prévenons les : sacrifions l'habitude d'une pratique imparfaite au gout raisonnable que nous leur inspirons par l'instruction présente ; dautantque ce gout est également le nôtre, dès que nous le suivons ailleurs : il ne manque que de nous décider entièrement en sa faveur dans le Dictionnaire. En attendant cette derniere & pleine décision , la Grammaire s'y conforme & reconnoit que l'Alphabet françois est composé des 25 lettres suivantes :

A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V X Y Z.

On pourroit en compter 26 si l'on y plaçoit *Æ*, caractère dont on faisoit autrefois un usage plus fréquent qu'on ne fait aujourd'hui. On le voyoit partout où l'*O* latin devenoit un *E* dans la prononciation françoise : à présent il ne se montre plus que dans un petit nombre de mots ; & s'il n'étoit nécessaire dans *cœur*, il éprouveroit le même sort qu'a eu *Æ*, dont il n'est plus question : *Ægypte æternel* ne sont que d'antiques monumens qu'on ne copie point. Envain on est jaloux du vernis de docte ; cette ambition échoue toujours vis à vis du gout : l'écriture étymologique cede à l'écriture françoise : & la raison tôt ou tard l'emporte sur le raisonnement. De quelle utilité en effet sont ces deux caractères ? La prononciation n'est-elle pas aussi exactement représentée par *EI* & par *EU* diphtongues françoises que par *Æ* & par *Œ* diphtongues latines ? L'E-

tymologiste en connoit-il moins que de *flos* est venu *fleur*, quoiqu'il soit écrit sans cet *Æ*? Si nous l'employons dans *cœur*; ce n'est pas comme caractère distingué des autres, ni comme diphtongue: il n'est là qu'une jonction de l'*E* faite par le courant de la plume avec un *O* fervile & purement euphonique, inféré pour affermir la prononciation du *C* devant la diphtongue *EU*; à peu près comme *U* l'est après *G* dans le mot *rigueur*. Abrogeons donc totalement ce caractère étranger & inutile. Pourquoi après l'avoir ôté de plus de mille places où l'étymologie le demande également, se feroit-on scrupule d'en user demême à l'égard de quatre ou cinq mots seulement? Par où ce petit nombre a-t-il mérité qu'on lui interdise l'habillement françois & qu'on le contraigne à ne se montrer qu'avec une parure latine? Le gout d'uniformité de simplicité & de méthode, dont nôtre siècle se pique, doit faire ici son effet: dès qu'on n'écrit point

honnæur labæur ; on peut bien ne pas écrire *mæurs* : les yeux & la prononcia-tion seront fervis par *meurs* comme par *honnèur* & *labeur*. C'est dans de pareilles réformes que la timidité ne doit point arrêter , & qu'on peut préférer le petit nombre au grand. Dailleurs n'est-il pas plus aisé de chercher dans un Dictionnaire à la diphtongue *EU* ce qui doit en avoir le son que de le chercher à la voyele *O* ? Qu'on en fasse un qui définisse avec justesse & qui n'oublie rien de ce que la parfaite connoissance de la Langue exige ; je suis assuré que les gens raisonnables ne regretteront pas l'*Æ* , & qu'ils seront contens de voir enfin l'alphabet fixé depuis tant d'années que tant d'habiles gens ont travaillé à la Langue.

Nos vint-cinq Lettres se partagent en deux ordres : l'un destiné à représenter les sons , & l'autre les articulations. On nomme *VOYELES* les caracteres du premier ordre , & *CONSONNES* ceux du second.

DES VOYELES.

La Voyele fait son service , ou seule , ou conjointement avec une autre de ses compagnes , ou en combinaison avec l'une des deux consonnes *M N* : ce qui fait trois manieres de représenter les sons. La dernière , quoiqu'opérée par l'aide d'une consonne , est une combinaison purement sonorique ; parceque la consonne y contribue uniquement au son par la forme du passage qu'on prépare à la voix sans y ajouter le mouvement propre de son articulation. Par le moyen de ces jonctions & combinaisons sonoriques on trouve dans six voyeles le fonds suffisant pour seize nuances de voix ou seize différens sons. Expliquons maintenant ce que l'usage le plus suivi & le plus analogue à la Langue observe dans l'Orthographe par rapport aux Voyeles , en suivant l'ordre de leurs trois manieres de représenter les sons.

PREMIERE REPRÉSENTATION
DES SONS.

La premiere maniere dont les sons se représentent est, comme je l'ai dit, par de simples voyeles ; qui dans l'alphabet françois font au nombre de six :

A E I O U Y :

Quoique dans ce nombre il s'en trouve deux qui n'ont qu'un même son ; elles en rendent néanmoins sept ; parceque la seconde en fournit trois. Tout le monde fait que *E* se prononce tantôt ouvert, tantôt aigu, & tantôt muet. On distingue aisément, par des regles constantes ou par l'accent dont il est accompagné, lequel de ces trois sons il exprime. Lorsqu'il est muet il rejette tout accent : & il se trouve tel dans sept occasions.

La premiere quand il termine le mot :

*badine, corde, ferme, borgne, bougie,
urne, j'adore.*

La seconde dans les troisiemes personnes plurielles des verbes, quoique suivi
des

des consonnes *N T*, qui sont alors oiseuses, servant uniquement à caractériser cette formation :

ils parlent, ils combattoient, ils iroient, ils furent.

La troisieme immédiatement avant *S* finale, les monosyllabes exceptés :

armes, ferrures, pertes, dites, faites.

La quatrieme avant la diphtongue *au*, où il est même plutôt oiseux que muet :

beau, jumeaux, nouveau, cerceau.

La cinquieme lorsqu'il finit une syllabe précédée d'une autre formée par un *E* ouvert :

fermeté, netteté, celleci, bêtement, troisiemement.

La sixieme lorsqu'il termine une syllabe non suivie d'un *E* muet :

chemin, cheveux, acheter, demain, rebours, écrevisse, détenu.

La septieme enfin est dans les syllabes réduplicatives *de re*, quoique suivies d'un *E* muet, & quand même après lui il se trouveroit une double *SS* :

devenir, retenir, redemander, ressort, ressource :

bien entendu que dans toutes ces occasions il n'y ait point d'accent qui en décide autrement.

E rend un son aigu dans cinq circonstances, savoir, dans les monosyllabes, & , *les, des, mes, tes, ces, ses.*

Dans la dernière syllabe du mode infinitif du verbe :

corriger, confier, parler, savourer, brouter.

Il faut observer que lorsque les mots de ces deux premières circonstances doivent faire sentir leur finale par la rencontre d'un mot commençant par une voyelle, l'*E* y rend alors un son ouvert. La troisième circonstance où *E* rend un son aigu sans être accompagné de l'accent est avant *Z* finale dans les secondes personnes des verbes ; car il en est tout autrement dans les noms propres :

sortez, devinez, mesurez, essayez, boiriez, admirerez.

La quatrième dans les terminaisons en *er* & *ier* des substantifs & des adjectifs, soit au singulier soit au pluriel :

*berger , boulanger , boubier , atelier ;
portier , singulier , pied , papiers , ca-
hiers , officiers .*

Il faut excepter de cette quatrième règle *fier* , *altier* , *cher* , & les noms qui ont immédiatement avant *er* l'une de ces consonnes *F M V* , le son y étant ouvert :

fer , enfer , Lucifer , mer , amer , ver .

La cinquième & dernière circonstance est quand cette voyelle se trouve affectée de l'accent aigu ; qui est la marque propre & distinctive de cette prononciation , à qui il a même communiqué son nom. Il ne l'abandonne jamais que dans les quatre premières circonstances dont je viens de faire mention :

*été , volonté , fée , célérité , écrémés ,
sociétés , dédire , dételer , désirer , ré-
tif , réintégré .*

La prononciation ouverte a lieu par-

tout où paroissent les accens grave & circonflexe :

succès , procès , tête , tempête , même.

Elle se trouve aussi sans accent dans deux occasions.

La premiere lorsque l'*E* est apuyé d'une consonne appartenant à la syllabe :

*sec , mets , verd , perte , peste , cession ;
question , dilemme , belle , soutiennent.*

Il faut excepter de cette regle les finales où la consonne qui apuye en terminant le mot est une de ces trois *R D S* : car les deux premieres y rendent la prononciation aigue dans les occasions que je viens de raporter ci dessus : & la derniere la laisse muette , ainsi que je viens aussi de le dire. *Z* final fait aussi exception dans les secondes personnes des verbes où elle rend l'*E* aigu. Pour *M* & *N*, quand elles sont suivies d'une autre consonne , elles servent à changer totalement le son en le rendant nasal ; comme il fera bien tôt expliqué.

La seconde occasion où l'*E* ouvert pa-

roit sans accent quoique non apuyé de consonne est dans les syllabes qui en précédent immédiatement une autre caractérisée par le son muet :

*piece , college , systeme , bibliotheque ;
freres , dernieres , ils attellent , ils épe-
lent , ils celent.*

De sorte que c'est une maxime générale dans nôtre Langue que lorsqu'il se trouve dans un mot deux syllabes desuite formées par la voyele *E* sans accent , la premiere a toujours un son ouvert & la seconde un son muet. Il n'y a d'exception à cette seconde regle que *chevelure* avec ses dérivés , & quelquefois les syllabes *de re* lorsqu'elles sont initiales ; le premier *E* s'y conservant muet ainsi que le second :

échevelé , redemander , redevance.

J'ajoute par forme de remarque que cette voyele dans la premiere syllabe du mot *femme* a un son si ouvert qu'il se prononce presque comme un *A*

Des six voyeles c'est la seule dont la

valeur se partage en divers sons : les autres rendent toujours le même : elles sont seulement susceptibles de plus ou de moins de lenteur dans la prononciation. Quoiqu'elles soient de leur nature sonores, il arrive néanmoins quelquefois à ces quatre *E I O U* d'abandonner la représentation du son pour concourir uniquement à peindre l'articulation, en fixant la consonne à une des prononciations qu'elle peut avoir, molle, ferme, grasse ; comme il sera expliqué à l'article de ces consonnes.

II. REPRÉSENTATION DES SONS.

La seconde manière dont les Voyeles représentent les sons est par le concours des unes avec les autres. Ce qui arrive toutes les fois qu'elles se trouvent rapprochées dans l'un des ordres suivans :

AI, AU, EI, EU, OI, OU.

Voilà ce qu'on nomme **DIPHTONQUES ORTHOGRAPHIQUES** ; dont les trois premières rendent des sons semblables

à quelquesuns de ceux des voyeles simples. La quatrieme & la fixieme en rendent chacune un , qui n'est propre qu'à leur combinaison , & qui est différent de tous les autres sons de la Langue. La cinquieme en rend tantôt un qui lui est particulier , & tantôt un commun à d'autres voyeles simples ou combinées. Examinons les en détail.

AI présente dans les aoristes & les futurs des Verbes , ainsi que dans le présent du verbe *avoir* , un son semblable à celui d'*E* aigu :

*je donnai , je blâmai , je répondrai ,
j'aurai , j'ai.*

Ailleurs elle rend le son d'un *E* ouvert :

*paix , trait , mais , jamais , affaire ,
plaire.*

Devant deux *LL* ou une *L* finale ces deux voyeles ne font point diphtongue : l'*I* desuni de l'*A* n'y sert qu'à mouiller la consonne :

paille , caille , émail , corail.

Quelques auteurs même de réputation

emploient cette diphtongue au lieu d'*OI* dans les occasions où cette dernière doit rendre le son d'*E* ouvert ; écrivant *Français Anglais* & non *François Anglois*, de peur qu'on ne les prononce comme *Chinois Françontois*. Mais cet usage ne venant que de naître, souffrant beaucoup de difficultés en d'autres occasions, & ne pouvant pas absolument être introduit partout où *OI* rend le son d'*E* ouvert, je ne crois pas qu'on doive l'adopter avant qu'il ait acquis le crédit public, quelque raisonné qu'il puisse être. Comment oser défigurer tous les présens relatifs des verbes ? renverser toutes les analogies pareilles à celle qu'il y a entre *notion* & *connoître* ? se déterminer entre deux prononciations douteuses, peut-être en faveur de celle qui n'aura point de succès, comme entre *Baujolois* & *Baujolais* ? Je regarde donc cette entreprise comme une témérité.

AU se prononce partout de la même manière, à-peu-près comme la voyelle *O* :

chaud; canaux, pauvre, fauve.

EI présente toujours le son d'*E* ouvert. Elle ne paroît guere que devant les consonnes *NG L*, & donne à celleci une prononciation grasse :

peine, seïne, teigne, neige, vieille, pareil.

EU rend un son qui tient un peu des deux voyeles qui composent cette diphtongue : il differe néanmoins de celui que chacune a étant séparée de sa compagne, ainsi que de tous ceux des simples voyeles & des autres diphtongues :

peu, bleu, veut, fleur, heureux.

Il faut observer que la proximité de ces deux voyeles ne fait point diphtongue dans les formations du verbe *avoir*; ou que dumoins elles s'y prononcent comme s'il n'y avoit qu'un *U* & point d'*E* :

j'eus, il eut, ils eurent, vous eutes.

OI présente dans certaines occasions le son ouvert de la voyele *E* :

François, Hollandois, je connois, il dormoit.

Dans d'autres occasions, elle présente un son plein & comme double, terminé par celui de l'*E* ouvert après avoir commencé par celui de la diphtongue *OU*:

Bavarois, Crétois, loi, roi, oiseux, je bois, il reçoit.

OU est destiné à un son particulier différent de tous les autres; & qui se représente dans la plupart des autres Langues par une seule voyelle:

doux, tout, sous, outil, toujours, courroux.

On voit par toutes ces valeurs, tant des diphtongues que des simples voyelles, qu'un même son peut être présenté aux yeux de plus d'une façon: que cependant il n'y en a jamais qu'une de convenable dans chaque occasion. Il n'est pas permis de substituer un caractère à un autre, quoique représentant le même son, sans pécher contre les loix de l'Orthographe. Comment connoître ces loix? & savoir de laquelle de ces façons on doit user dans chaque circonstance? C'est

ce qu'on ne peut réduire en regles acause de la grande variété. L'Etymologie même ne peut rien fixer de sûr à cet égard ; parcequ'elle y est trop souvent en défaut ; outre qu'elle n'est point du ressort de la plus belle & de la plus nombreuse partie de la nation. Un homme qui a fait ses études de college, car il ne faut pas en avoir fait davantage pour briller dans cette science orthographique , cet homme, dis-je , aura beau enseigner que les diphtongues *AI* & *EI* doivent avoir place selon qu'il y a un *A* ou un *E* dans l'origine latine : que par cette raison on écrit *plaine* lorsqu'il vient de *planus* & *pleine* lorsqu'il vient de *plenus* : une femme fera toujours en droit de lui représenter que de si savantes regles ne sont pas propres à l'instruire : & elle se scandalisera avec justice de ce qu'on a recours aux usages d'une autre Langue pour lui enseigner ceux de la sienne. Un étranger aussi instruit du Grec & du Latin que nôtre François, poussant la ques-

tion plus loin, lui demandera comment on peut distinguer par l'étymologie dans quelles occasions il faut pour le même son se servir de la diphtongue *EI* plutôt que de la simple voyele, & réciproquement de celleci plutôt que de la diphtongue : pourquoi on écrit différemment *verge* & *neige* quoique dans les deux origines il y ait un *I* *virga nix*. Pourquoi *peres* par un *E* & *paires* par la diphtongue *AI*? puisqu'il y a également un *A* dans le Latin *patres pares*. Pourquoi les gérondifs ayant un *E* dans leur origine prennent-ils un *A*? Enfin il y a mille autres occasions où l'étymologie au lieu de distinguer ne feroit que brouiller & confondre nos usages si l'on s'en rapportoit à elle. Il me semble que cette déféctuosité devoit un peu diminuer la passion ardente dont quelquesuns de nos doctes se sont épris pour elle : & cela arriveroit sans doute, si toute passion n'étoit aveugle & opiniâtre. Pour moi ; quoique ma tête soit, ainsi que celle de

ces messieurs, meublée de Grec & de Latin, & que la beauté de ces Langues ne me soit pas totalement inconnue, je ne m'en servirai néanmoins jamais pour ôter à la mienne l'air François qu'elle doit avoir. Je me soucie peu de cette parade d'érudition qu'une occasion particulière peut fournir; c'est le plan entier de la Langue qui m'occupe. J'avoue donc l'insuffisance de l'étymologie, non seulement par rapport à l'ignorance des personnes qui n'ont point étudié les Langues anciennes, mais encore par rapport à la sûreté des décisions, n'ayant par elle même rien de fixe & de constant. Incertitude pour incertitude, ne vaudroit-il pas mieux renvoyer tout d'un coup au Dictionnaire que de fatiguer par des regles défectueuses & de plus intelligibles à la plus grande partie de ceux qu'on veut instruire?

Au défaut de regles générales voici quelques secours particuliers; qui, s'ils ne nous instruisent pas de tout, nous en.

enseigneront dumoins une partie ; & qui étant aussi sûrs que ceux de l'étymologie auront deplus l'avantage d'être à la portée des personnes qui ne peuvent puiser dans cette science ni s'aider d'aucune autre Langue que de la leur : car ils feront pris ou dans la nature même du mot , ou dans l'analogie qu'il a avec un autre mot françois & non grec ni latin ; à quoi peuvent atteindre tous ceux qui sont capables de réfléchir sur leur propre Langue. Dabord il est à propos de les avertir que tout l'embarras roule ici sur quatre sons , *E* ouvert , *E* fermé ou aigu , *I* , & *O* . Le premier peut être représenté de six manieres , par *E* sans accent , par *É* marqué de l'accent grave , par *Ê* marqué de l'accent circonflexe , & par l'une ou l'autre de ces trois diphtongues *AI* *EI* *OI* . Le second le peut être par *E* non accentué , par *É* affecté de l'accent aigu , & par la diphtongue *AI* . Le troisieme l'est de deux manieres ; par *i* & par *y* . Le quatrieme l'est aussi de deux , ou par la

voyele O ou par la diphtongue AU.

P R E M I E R E R E G L E.

Le son ouvert se peint par la diphtongue OI dans la finale de tous les présens relatifs du verbe, soit au mode indicatif soit au supositif, & cela sans aucune exception :

j'aimois, j'aimerois, tu allois, il couroit, ils sortiroient.

I I. R E G L E.

Lorsque le son ouvert précède L mouillée ; c'est toujours la diphtongue EI qui sert à le peindre :

sommeil, pareil, soleil, vermeille, treille.

I I I. R E G L E.

Dans les autres occasions, on connoit qu'il faut représenter ce son par AI ou par OI selon qu'on peut decouvrir un A ou un O dans quelque autre mot analogue au sens de celui qui cause l'embarras. Par exemple, je ne balance pas à juger que

*naitre, naissance, faire, faisceaux, com-
paraison, caisson, maison,*
sont écrits par la dipthongue AI dès que
j'aperçois

*nativité, factice, fascine, comparatif,
cassette, manoir, mesure,*
qui leur sont analogues. Mais je juge que
connoitre, connoissance, paroître,
sont écrits par la dipthongue OI en me
rapelant

notion, notoire, aparoir.

I V. R E G L E.

Quand il se trouve un E aigu dans le
mot analogue ; alors le son ouvert de
celui dont on cherche l'ortographe se
représente sûrement par la simple voye-
le E ou par la dipthongue EI :

*gérer, gréler, prophétiser, plénitude,
pénible,*
me prouvent qu'on n'écrit ni par AI ni
par OI

gestion, grele, prophete, pleine, peine.
Quant au choix entre la voyele & la

diphthongue , il est d'abord décidé que dans la circonstance où le son est appuyé d'une consonne appartenant à la syllabe , c'est la simple voyele E qui le représente : dans les autres circonstances , le Dictionnaire & la connoissance de l'usage doivent suppléer à la regle. L'étymologie seroit même alors plus insuffisante que l'analogie françoise. Car enfin celleci trouveroit encore quelque ressource pour faire cette distinction. Par exemple , le son nasal de *plein* indiquera que *pleine* est écrit par la diphthongue ; puisque celui-la ne le peut être autrement , par la regle que la simple voyele E , comme je le dirai ci après , ne représente jamais ce son nasal qu'elle ne soit précédée de la voyele I.

V. R E G L E.

Le son aigu est toujours présenté par la diphtongue AI dans les aoristes & les futurs des verbes :

je passai , je rimai , je passerai , je rimerai.

Il l'est par la voyele E fans accent dans les infinitifs du verbe, dans les finales en *ier ied* & *er* des substantifs & des adjectifs, excepté *cher, fier, altier*, & ceux où la terminaïson *er* est immédiatement précédée de l'une de ces trois consonnes FMV, dans les monosyllabes, & devant Z final des secondes personnes du verbe :

donner, trotter, loger, tuer, caissier, régulier, trépied, cocher, &, mes, tes, sortez, venez, vous deviez.

Enfin ce son est représenté par E marqué d'un accent aigu dans toutes les autres occasions que les précédentes :

société, vérité, curiosités, déités, révérence.

VI. REGLE.

Le son I s'écrit par Y quand il fait seul le mot, ou qu'il est à la tête de la syllabe immédiatement avant une autre voyele :

il y a, il y va, yeux, york.

ON en use demême dans les occasions où ce son doit non seulement être prononcé mais encore faire diphtongue avec la voyele précédente :

pays, abbaye, aboyer.

Partout ailleurs l'air simple & françois de l'i figureroit également bien. Mais les Savans le voulant garder dans les mots d'art & de science où l'étymologie l'admet, soit fait ainsi qu'ils le souhaitent ; puisque cela ne cause aucune équivoque dans la prononciation. Je me conforme donc à leur pratique sans faire le procès à ceux qui en usent autrement : un peu de distinction ne gatera rien ici. Que ceux néanmoins qui n'ont pas été instruits ne cherchent point à paroître savans par l'emploi de cet Y : car ils ne feroient que déceler leur ignorance s'ils venoient à s'en servir mal à propos : aulieu qu'en plaçant constamment la voyele I, on ne pourra point juger s'ils ignorent l'étymologie ou s'ils écrivent par un principe différent de celui

des origines grecques. L'Y où il ne le faut pas est une véritable faute; & I substitué peut passer pour un gout particulier.

sillabe, syntaxe, physique, physionomie
choquent moins que

byble, cylice, crytique, philosophie.

Cet Y me paroît encore toutafait hors de place dans certains mots où le savant ne sauroit le prendre sous sa protection, & où il n'a été introduit que par la main du copiste, qui a voulu orner son écriture par de beaux contours de lettres, & qui a moins consulté l'orthographe que la satisfaction des yeux en écrivant,

roy, foy, loyx;

aulieu de

roi, foi, loix.

VII. REGLE.

On connoit que c'est à la diphtongue AU à représenter le quatrieme son lorsque dans quelque mot analogue il se trouve un A ou un E:

chaleur, valoir, héraldique, jumelle, belle,

désignent clairement l'orthographe de *chaud, hérault, il vaut, jumeau, beau.*

Hors des regles & de l'analogie que je viens d'expliquer, le Dictionnaire est la ressource pour résoudre les doutes.

TROISIEME REPRÉSENTATION DES SONS.

La troisieme & derniere maniere dont les voyeles représentent les sons est par combinaison sonorique avec l'une de ces deux consonnes *M N*. De façon que celles-ci ne font point le service de leur articulation & contribuent seulement à peindre une sorte de son, qu'on nomme *NAZAL*, parceque la forme du passage qu'on lui donne y bouchant la sortie de l'air par le nez l'oblige à revenir de cette route dans celle de la bouche. Par ce moyen il modifie le son d'une autre maniere que lorsque toutes les issues de la respiration sont libres. Cette modifi-

cation nazale se partage en six dans la voix :

AN, EN, IN, ON, UN, OIN :
 mais elles peuvent être présentées aux yeux par les quinze combinaisons suivantes :

AM, AN, EM, EN, IM, IN, OM,
 ON, UM, UN, YM, YN, AIN,
 EIN, OIN.

De sorte que plusieurs de ces combinaisons servent à un même son : par conséquent il en faut savoir faire le choix pour la régularité de l'orthographe. En voici le détail.

Le premier son nazal affecte en propre ces trois combinaisons AM, AN, EM ; c'est à dire qu'elles n'en présentent jamais d'autre :

ample, chambre, plan, banquet, temps, emploi.

Ce son est aussi très souvent représenté par EN :

entier, entendement, arpent, encensement, silence.

Le second son a sept combinaifons à fon fervice, quelquefois EN, toujours ces quatre YM YN AIN EIN, & ces deux IM IN lorsqu'elles ne font pas la tête du mot :

bien, lièn, chrétien, fymphonie, fyntaxe, fainteté, vain, ceinture, fain, fimple, vin, fin, pinte.

Le troifieme fon eft conftamment présenté par IM & IN à la tête du mot feulement :

immense, impératrice, innocent, incendie.

Le quatrieme l'eft auffi toujours par OM & ON, comme le cinquieme par UM & UN :

fombre, trompette, fon, plafond, rond, jonction :

humble, brun, alun, Munfter.

Enfin le fixieme n'a pour fa part que OIN :

foin, befoin, joindre, pointe.

Il eft à propos de faire ici trois obfervations générales. L'une que M & N

ne rendent le son nasal qu'autant qu'elles sont immédiatement suivies d'une autre consonne, ou que leur combinaison termine le mot; & il n'importe pas que la consonne qui vient après elles appartienne à la même syllabe ou à une autre; comme tout cela se voit dans les exemples cités. Ainsi dans les mots suivans, elles n'alterent point le son de la simple voyelle, & n'y font que leur fonction de consonne pour le service de l'articulation :

image, imiter, homogène, émergence, humilier, dame, animal, énergon, brunir, bonheur, canon, prône.

La seconde observation est que lorsque la consonne qui les suit n'est que leur propre reduplication, elle ne deviennent point sonorifiques après les voyelles *A O*; celles-ci se prononçant alors naturellement & point en son nasal :

gomme, pomme, commodité, communauté,

nauté, année, honneur, poissonniere, marronnier, donner, sonner.

Il en est demême pour *N* après *E* dans le mot *ennemi* & dans les formations des verbes *venir tenir* & leurs dérivés ; où la combinaison *EN* présente le son d'un *E* ouvert :

qu'il vienne, tienne, soutienne, convienne, apartienne.

La troisieme observation est que la combinaison *ENT* qui caractérise la troisieme personne plurielle dans les verbes ne présente jamais qu'un son muet :

ils craignent, ils veulent, ils obtinrent, qu'ils pussent, ils iroient,

se prononcent comme s'il n'y avoit ni *N* ni *T* à la fin de ces mots.

A l'égard du choix entre les diverses combinaisons qui servent à un même son, voici, ce me semble, ce qu'on peut dire de sûr. Il est d'abord constaté par une regle générale que des deux consonnes sonorifiques *M* figure toujours avant

B P M ; & qu'on se fert de *N* avant les autres lettres :

*ambassade, symbolique, emploi, immolé :
antimoine, endormi, intérieur, songe.*

Il n'y a d'exception que pour *Comte* titre honorifique, pour les mots où le *P* a été autrefois comme *prompt*, & pour la finale de ceux dont les dérivés supposent une *M* dans le simple, tels que *nom pronom* d'où se forment *nommer pronominaux*.

Quant au choix des voyeles, la diversité n'ayant pas lieu dans les quatre derniers sons, il n'y a pour eux aucune difficulté ; la prononciation y indique sûrement l'orthographe. C'est toujours la voyele *I* qui entre en combinaison pour le troisieme son, qui ne paroît qu'à la tête des mots : *O* forme le quatrieme : *U* a pour sa part le cinquieme : & la diphtongue *OI* s'est emparée du fixieme :

immense, immédiat, onde, un, oindre, moins.

Il n'en est pas demême pour les deux

autres sons. Le premier se forme également par les deux voyeles *A E*. Celle-ci a dans son district les finales des adverbes, & celle-la les finales des géronatifs :

finement, constamment, doctement, évidemment :

venant, trompant, courant, séduisant.

Pour les autres mots point de règle sûre & générale : il est vrai que l'étymologie y aideroit beaucoup : mais ceux à qui ce moyen est inutile ont l'Usage & le Dictionnaire à leur secours : ils y apprendront que *diamant, ambassade, constant, sans préposition, & mille autres* s'écrivent par un *A* : *qu'élément, emplette, moment, sens substantif, & un nombre infini* veulent un *E*.

Le second son pouvant être formé par les trois voyeles *E I Y* & par les deux diphtongues *AI EI*, il l'est toujours par *E* lorsque la combinaison, étant précédée d'un *I*, termine le mot sans être appuyée d'aucune consonne fi-

nale , ou dumoins que de *S* , ou du *T* caractérisant la troisieme personne singuliere du verbe. Partout ailleurs ce son ne se laisse point représenter par la combinaison de la simple voyele *E* , excepté dans *chrétienté* :

*bien , lien , chrétiens , Parisiens , tu tiens ,
il maintient.*

Dans les autres occasions , il faut , comme je l'ai déjà dit , avoir recours à quelque autre mot analogue : par exemple , le son *A* dans *vanité* & *paneterie* me montre que *vain* & *pain* doivent être écrits par la diphtongue *AI* : le son *E* dans *plénitude* m'indique la diphtongue *EI* dans *plein*. Enfin où l'analogie manque le Dictionnaire doit suppléer. Venons aux lettres du second ordre.

DES CONSONNES.

Toute leur fonction consiste à représenter les articulations ; qui ne sont autre chose que les mouvemens organiques par lesquels le son de la voix est

agité au moment de son passage & de son impulsion hors de la bouche. Outre le service d'articulation, diversement distribué à ces Consonnes selon la disposition mobile que la mécanique naturelle a mise dans les organes, il y a pour elles certains usages d'orthographe qu'il faut observer quoique peu essentiels par eux mêmes.

L'un de ces usages est la réduplication; dont quelques auteurs ont totalement abandonné la pratique; & que d'autres, par un défaut opposé, étendent peut-être trop loin. Je vas tâcher de la fixer dans ses justes bornes.

Des dix-neuf Consonnes, il y en a sept qui ne sont pas susceptibles de réduplication, savoir,

H, J, K, Q, V, X, Z :

deux à qui le génie de la Langue en donne facilement la dispense,

B, P.

Les dix qui restent, savoir,

C, D, F, G, L, M, N, R, S, T,

en font plus ou moins fufceptibles : ce qui va être expliqué dans le détail de leurs particularités. Je pofe feulement ici trois maximes générales.

La premiere que la réduplication n'a lieu pour aucune confonne après une voyele longue ou marquée d'un accent circonflexe , ni après un fon nazal, non plus qu'après une diphtongue orthographique excepté pour les deux liquides *L R* & pour *S* : qu'ainfi c'est proprement à la fuite de la voyele breve que nôtre Langue en a attaché les graces. On écrit donc fans réduplication ,

*côte, bâtiment, tête, encourager, enfan-
ter, entendre, boufon, traiter, gouter,*
& avec réduplication ,

*botte, battre, nette, accourir, affecter,
attirer, fyllabe, leurre, pouffiere.*

La feconde maxime regarde la confonne caractéristique des Verbes. Il faut la conferver dans leurs formations telle qu'elle fe trouve dans leur racine qui eft l'infinatif : fi elle eft fimple dans ce-

luici, elle doit l'être dans celleslà, & demême si elle y est double : les loix de la Grammaire & le bon usage exigent qu'on en use ainsi : parconséquent on redouble la consonne dans ces mots,

*j'abhorre, vous lûttez, nous promettons,
il donne, ils se rébellent ;*

& l'on ne la redouble pas dans ceuxci,

*je colore, vous rebutez, nous dotons, il
épele, ils volent.*

La troisieme maxime est pour les adjectifs de terminaison féminine. Il ne doit y avoir alors aucune différence entre les deux genres : point de reduplication au féminin s'il n'y en a au masculin : *fidele* ne s'écrit pas autrement pour une femme que pour un homme, non plus que

*frele, facile, utile, frivole, commode,
sublime, folatre, rapide, prude.*

Je ne fais donc sur quel fondement on peut apuyer la pratique contraire : elle ne me paroît qu'un pur caprice. Si l'on trouve dans quelques Ecrivains le fémi-

nin *fidelle* écrit par deux *ll* ; c'est qu'alors on disoit *fidel* sans *E* au masculin ; de sorte que son féminin se formoit comme *belle* de *bel* , *nette* de *net* ; liberté que les Poetes se donnent encore quelquefois au besoin pour l'un & l'autre genre.

Il y a dans nôtre orthographe un autre usage commun à plusieurs consonnes. C'est de paroître sans rendre aucun service à la prononciation , uniquement pour fraper l'euil : & cela par des raisons d'étymologie ou de Grammaire. Cette rédonnance de lettres étoit autrefois plus fréquente qu'elle n'est aujourd'hui ; parcequ'on mettoit sa gloire à montrer dans l'écriture françoise qu'on savoit le Latin. Cette vanité n'étant plus de mode , on a retranché beaucoup de ces consonnes oiseuses , surtout dans les occasions où elles n'étoient autorisées que de la seule étymologie : on s'est contenté de les conserver dans celles où l'analogie & la Grammaire les sou-

tiennent. Tout cela va être discuté par ordre de chaque consonne, ainsi que leurs autres particularités.

B ne redouble que dans le mot *abbé* & ceux qui en dérivent. Il n'a point d'autres particularités : on s'en sert partout où l'articulation l'exige, & jamais sans besoin : il faudroit ramener le siecle de nos vieux Gaulois pour écrire

debte, debvoir, doubte :

la finale même ne le souffre pas inutilement.

C devant les voyeles *E I Y* se prononce mollement, comme une *S* :

cerise, célérité, ciel, cyprès.

Devant les voyeles *A O U*, il se fait entendre avec plus de fermeté, comme un *K* ; amoins qu'il ne soit affecté de la cédille, que l'usage a introduite pour l'adoucir devant ces voyeles comme devant les autres :

canon, colere, curieux :

agaçant, leçon, aperçû.

Sa prononciation est ferme à la fin de la syllabe :

lac, avec, Alaric, estoë, suc.

Quand il est redoublé, le premier se prononce toujours avec fermeté quoique le second mollisse :

accès, accident, succint.

Lorsqu'entre lui & la diphtongue *EU* il se trouve un *O* ou un *U* ; ces deux voyeles sont purement serviles, n'étant point employées là pour se faire entendre mais uniquement pour affermir la prononciation du *C*, laquelle seroit molle sans elles :

cœur, longueur, accueil.

Outre ces deux articulations, il en reçoit une troisième de la proximité de la lettre *H* : cette consonne aspirative en rend par son influence la prononciation grasse toutes les fois qu'elle le suit immédiatement :

charité, chemise, chicane, chose, chute, chantre.

Telle est la loi : mais l'érudition greque vient nous causer de l'embarras. On en veut conserver les traces, dumoins dans

la maniere d'écrire ; car il s'en faut de beaucoup que ce soit dans celle de prononcer ; puisqu'il est constant que le *Kappa* & le *Xi* avoient dans cette ancienne Langue différente valeur, que nôtre prononciation ne distingue point articulant *caractere* comme *catalogue*. Nos Erudits ressemblent donc ici à des amans passionnés qu'un chiffre frappe avec autant de force que la réalité de l'objet auquel ils l'adaptent. Leur imagination se trouve si échauffée qu'ils croient voir dans nos deux caracteres *CH* une image fidèle de leur cher *X* : & en conséquence ils s'en servent pour représenter une articulation qui ne convient ni à l'un ni à l'autre & qui est celle du *K* : ils écrivent ,

cholere, chronologie, chiromancie, archiepiscopal, achéron, chœur.

Il est vrai que cette orthographe commence à ne plus tenir contre le gout françois ; & que la plus grande partie des Ecrivains bannissent *H* devant *A*

OU *L R* quand elle n'y doit pas rendre la prononciation grasse , excepté dans *Christ* & ses dérivés, où le respect la laisse. On écrit communément sans *H*,
caractere , colere , corde , cronique.

Lorsque cette *H* incommode se trouve suivie des voyeles *E I Y*, les yeux y font quelquefois triompher la prononciation vulgaire sur l'écriture savante : tel a été le sort d'*Achéron* qu'on prononce grassement en dépit de tous nos Grecs : & tel devient insensiblement celui d'*archiépiscopal*. Dans d'autres mots on souffre l'équivoque faute de moyen pour l'éviter , ou plutôt faute de hardiesse à employer le premier un de ceux qui existent dans les richesses de nôtre alphabet quoique non pratiqués. Si j'osois en insinuer un ; ce seroit de se servir dans ces occasions du *K* aulieu du *C*. Quel inconvenient y auroit-il d'écrire

khiromancie, Khersonese, arkhiépiscopal,
kheur ?

pour distinguer cette prononciation de celle de

*chirurgie, Cherbourg, archipretre, défri-
cheur.*

Cet expédient me paroît d'autant plus convenable que le *K* fort pauvre dans nôtre Langue, se trouveroit par cette libéralité soutenu contre les mauvais desseins de quelques personnes qui le veulent proscrire comme inutile; & que cette maniere d'écrire aprocheroit encore plus de l'origine greque.

Quant à la réduplication du *C*, elle a lieu dans le commencement de presque tous les mots entre les voyeles *A O V* quand l'une d'elle est initiale, & même l'orsqu'entre cette consonne & la voyele postérieure il se trouve une *L* ou une *R* ainsi que lorsque cette voyele fait diphtongue avec une autre :

accabler, accommoder, accumuler, occurrence, acclamation, accrédité, accroissement, accoucher, accueillir.

Il n'y a guere d'exceptions que les suivantes :

acabit, acante, acariatre, acre, acreté,

acrimonie, ocre, acrostiche, académie,
& les dérivés.

Après les autres voyeles, le C est toujours simple :

écarter, écouter, iconoclaste, écolier,
écume, écrivisse.

Dans le milieu du mot où lorsque l'initiale est une consonne, il redouble si rarement & avec si peu de nécessité qu'il ne vaut pas la peine de faire des exceptions. On peut sans conséquence & par gout rendre la regle générale :

vacarme, chicaner, nacre, siecle, secon-
der, sacager, ducat, document, sucre.

Enfin je ne saurois m'empêcher de dire que cette lettre me paroît avoir un air aussi gotique devant la consonne Q, où quelquesuns la conservent encore, qu'elle l'avoit devant le T d'où elle a été exclue. C'est le même gout qui regne dans

acquit, acquérir, acquiter, acquiescement,
bancque,

que dans

sainct, saincteté, édict.

Je préfère donc l'usage de ceux qui écrivent également tous ces mots sans C :

aquit , aquérir , aquiter , saint , édit.

Il n'y a que dans la finale où il ait le privilege de se maintenir ; quand il peut y caractériser la forme de la dérivation, ou y distinguer le sens :

banc , flanc ,

d'où viennent *banquette , flanquer.*

D ne redouble que dans les mots où l'oreille le demande , tels qu'*addition , reddition ,* & les dérivés.

Il a été expulsé des places oiseuses : on écrit sans lui

ajouter , ajourner , avis , avocat.

Ce n'est qu'à la fin du mot qu'on le conserve :

gourmand , normand , grand , billard , bord , il mord , il descend.

L'articulation en devient presque aussi forte que celle du *T* lorsqu'il se lie avec la voyele initiale du mot suivant : *grand homme* est prononcé comme s'il étoit écrit *grant homme*. Lorsque je vois dans un

même ouvrage ce *D* banni devant les consonnes *J V* & le *C* maintenu devant *Q* ; je ne peux m'empêcher de penser que tout est étoile dans le monde , & que la fortune des opinions en dépend ainsi que celle des hommes.

F a beaucoup gagné sur l'étymologie, en enlevant à *PH* une partie de ce qui lui appartenoit. Ce sera à la lettre *P* que je fixerai les droits de ces deux concurrentes. Celle dont il est maintenant question n'a d'autre particularité que la reduplication après les voyeles *A E O* & les syllabes *DI* & *SU* quand elles sont initiales :

affaire , *afficher* , *affliger* , *affront* , *effet* ,
effigie , *effroi* , *offense* , *office* , *diffa-*
mant , *différent* , *difficile* , *difforme* ,
diffus , *suffisant* , *suffrage* , *suffragant*.

Hors ces cinq occasions point de reduplication :

basouer , *bifer* , *casé* , *défense* , *défiguré* ;
réforme , *réfractaire* , *refaire* , *souffrir* ,
trufle.

G fuit dans son articulation le gout du *C*. Il a de la fermeté devant *A O U*; & se prononce mollement devant *E I Y*:

garene, gai, galant, gotique, gouteux, gonflé, aigu, aiguiser:

gémir, gîte, auberge, gens, panégyrique.

L'industrie fournit aussi le moyen de rendre la prononciation de cette consonne ou molle ou ferme partout où l'on veut: car sans sortir de la regle, on infere seulement entre elle & la voyele, selon le besoin, un *É* pour amollir & un *U* pour affermir:

obligeant, changeant, geolier, George: guerison, gueule, guide, guigne, guimpe.

Immédiatement devant *N*, la fonction du *G* devient servile: laissant sa propre articulation, il ne contribue qu'à rendre grasse celle de cette *N*:

campagne, Agnès, ignorant, seigneur.

Pour ce qui concerne la réduplication, il l'admet si rarement & l'exige si peu

que je n'aurois point d'autre regle que l'oreille. Je ne le redoublerois que lorsqu'on en distingue les deux articulations comme dans *suggérer*. Tout oïseux qu'il soit à la fin des monosyllabes, il s'y conserve :

poing, coing, doigt, leg.

H présente le simple mouvement par lequel les organes pouffent la voix au dehors, & qu'on nomme *ASPIRATION*. Comme cette sorte d'articulation peut être exécutée ou avec douceur par un mouvement coulant & lié à celui qui le précède, ou avec vigueur par un mouvement fort & desuni du précédent ; cela divise l'aspiration en deux degrés, également représentés par la lettre sans aucune marque de distinction, la différence ne s'en aprenant que par l'usage. Dans le degré de vigueur, on lui donne par excellence le nom & la qualité d'aspirée. Il seroit ce me semble, à souhaiter, pour la perfection de l'écriture comme pour l'étude de la Langue, qu'il y

eût une marque distinctive pour cette *H* aspirée , & qu'elle pût être aussi bien reçue du Public que l'a été la cédille pour le *C* radouci. Tout cela dépend de la sagacité de l'inventeur & de la disposition qu'aura le siecle à gouter les choses utiles. Un petit point audeffous paroîtroit-il un monstre ? La postérité aura peut-être plus de courage : ce qui nous aura fait peur pourra lui plaire : plus avisée que nous elle accordera aux yeux la satisfaction de voir toutes les articulations de cette lettre , & de connoître par eux mêmes que dans

*hameau , haine , hampe , héraut , hoïau ,
honte , huche ,*

elle se prononce différemment que dans

*habit , héroïque , histoire , honnête , hu-
mide , humble , hydropisie.*

La majesté de nôtre Langue la conserve au commencement & à la fin des syllabes où elle s'est trouvée dès l'origine des mots ; soit que ces syllabes y fassent la tête le milieu ou la fin ; la regle est égale pour toutes.

harmonie, hymen, souhait, cahoter, athlete, diphtongue.

Mais la majesté n'étant point opposée à la simplicité, fuyant même comme faux ornemens tout ce qui est nuisible ou embarrassant, on ôte cette *H* du milieu de la syllabe lorsqu'elle y peut altérer la prononciation ou la rendre douteuse; ainsi qu'il arrive entre les voyeles *A O U* & le *C* dont l'articulation ne doit pas être grasse :

patriarcal, colere, colique.

On en use demême entre une consonne & les deux liquides, *LR*; parceque trois consonnes desuite, appartenant à la même syllabe, répugnent au génie françois quand elles ne sont point finales, & paroissent un fatras dès que la prononciation ne les exige pas. On écrit donc sans *H*

trésor, trône, Cloë, cronologie.

Il n'y a qu'un respect de religion qui puisse la maintenir dans *Christ* & ses dérivés, ainsi que dans *chrême* matiere sa-

cramentale. Pour le mot de *cahos*, l'usage le plus commun y a transporté *H* de la seconde à la troisieme place ; comme on le voit dans la maniere dont je viens de le présenter. Quelques Dictionnaires se sont déclarés en faveur de cette transposition ; dont il y a cent exemples pareils dans toutes les Langues , connus des Grammairiens sous le nom de *métatheses*, & dans des cas moins à propos que dans celui-ci. Je ne crois donc pas que les Etymologistes puissent raisonnablement s'en offenser ; puisqu'on ne leur ôte rien ; qu'on leur fournit de plus le moyen d'étaler de l'érudition par la *métathese* & de jeter la brillante poudre du Grec aux yeux ou aux oreilles du vulgaire. Pour les compenser néanmoins du petit sacrifice qu'ils feront ici à la raison, je leur accorde cette *H* intacte dans toutes les autres occasions où elle se trouve au milieu de la syllabe quoique sans articulation : je consens à m'unir à eux & me distinguer des ignorans par la pratique sçavante d'écrire :

théâtre, theme, thim, pathologie, orthodoxe, Thalie, rhéteur,
 & même *rhapsodie*.

Car enfin outre que c'est une légereté d'esprit indécente à un docte de varier contre ses propres principes, c'est de plus tendre un piège en fait d'orthographe que de donner une règle d'étymologie & la démentir sur le champs sans nécessité. Le nom du *Rhône* & le mot de *Rhétorique* sont d'un usage aussi commun que ceux de *rapsodie* & *rapsodiste* : pourquoi donc ôter aux uns l'air scientifique qu'on laisse aux autres ? ou pourquoi ne le pas ôter à tous ? Y auroit-il un si grand ridicule à établir pour une des règles générales que *H* inutile ne se place pas en françois à la suite de *R* ?

J'ajoute sur cette lettre que la propriété de ramollir l'articulation de la consonne qu'elle accompagne lui a été si fort attachée que la basse Latinité s'en est servie pour représenter la prononciation de nos *LL* mouillés & de nôtre

N grasse à la suite du *G*. J'ai vû dans des titres le nom de deux villages d'Auvergne *Ruillac & Perfignac* écrits en latin *Rulhacum Perfinhacum*.

J est une consonne très décidée ; dont le caractère, généralement admis pour la distinguer de la voyele *I*, ne permet plus de les confondre ni dans l'impression ni dans l'écriture courante, encore moins dans la Grammaire. Quoique d'établissement moderne elle a aquis une authenticité pareille à celle de toutes les autres lettres : & comme ce qui a la réflexion pour principe est plus systématique, par conséquent moins sujet aux variations que ce qui ne doit son origine qu'à l'occurrence ; de là vient qu'il n'y a dans l'emploi de cette lettre ni embarras ni difficulté ; sa valeur étant partout uniforme, & ressemblant à celle du *G* prononcé mollement :

Janus, Jérôme, Jonas, jonc, jeune, justice, jouer.

Il n'y a donc point d'observation à faire ;

finon qu'on ne la place jamais devant *I* pour former un mot : si elle s'y trouve ; ce n'est que par l'éliſion de la voyele qui termine le pronom perſonnel *Je*, comme dans

j'imite, j'ignore, j'irois.

K, ſervant plus aux mots étrangers qu'à ceux de nôtre Langue, s'eſt vû en danger d'être abſolument banni : & ſa proſcription alloit nous priver de l'unique ſecours que nous avons pour les repréſenter. La difficulté qu'il y a à faire renoncer une nation entiere à un bien dont elle eſt en poſſeſſion depuis un temps immémorial a rendu vains les complots & a maintenu cette lettre dans l'alphabet françois. L'utilité en eſt ſenſible, non ſeulement dans la peinture des objets étrangers dont elle enrichit nôtre écriture, mais encore dans des objets qui nous apartiennent. Comment écrire, par exemple, le mot de *kyriele* ? qui, quoique du ſtile familier, n'en eſt pas moins d'un uſage très françois. Quel
vuide

vuide ne causeroit pas son absence dans la Gazette? ce seul monument sera toujours une forte protection en sa faveur. Ne nous prêtons point à de pareilles réformes qui nous plongeroient dans l'indigence. Conservons le *K* ; d'autant qu'il pourroit bien un jour étendre son service, & figurer avec plus de grace comme avec plus de justice que *CH* dans les occasions où ces derniers caractères abandonnent leur propre valeur pour faire précisément la fonction de l'autre. Je connois des personnes qui ne peuvent souffrir l'orthographe de *chiromancie* ; amoins qu'on ne le prononce comme *chimere*, & qui ne desapprouvent pas *Khiromancie* dans la prononciation ferme.

L vient d'un mouvement d'organes si coulant & si liant qu'elle peut, sans peine & sans embarras, se joindre à une autre consonne pour faire ensemble identité de prononciation quoique combinée de deux différentes articulations, comme dans ces mots,

-blanc , clair , flute , glose , plis.

Sa prononciation devient grasse toutes les fois qu'étant double ou finale elle se trouve précédée d'un *I* soit purement fervile soit prononcé ; pourvûque cet *I* ne fasse pas diphtongue avec *O* :

pailleffe , bouteille , feuille , rouille , bille , pillage , cheville , émail , deuil , fenouil.

Cette regle n'a d'exception que dans le cas où il n'y a devant cette lettre d'autre voyele qu'*I*, & même pour un très petit nombre de mots ; car je ne crois pas qu'il y en ait d'autres que ces fix ,

Gilles , mille , mil , Nil , ville , vil ,

& ceux qui commencent par la syllabe *il*, comme

illustre , illégitime , illuminé , illusion.

La réduplication de cette lettre ne peut guere être connue que par le détail de la pratique. Il est néanmoins une loi générale dans les adjectifs : c'est qu'on la redouble au féminin lorsqu'elle en termine le masculin : mais elle y reste sim-

ple lorsque l'étant au masculin elle est suivie d'un *E* muet :

*belle, cruelle, nouvelle, molle, folle :
fidele, tranquile, utile, frivole.*

Il n'y a que le féminin de ceux qui ont le masculin en *il* où elle soit affranchie de cette loi de réduplication :

vil vile, subtil subtile.

Devant le pronom *ON*, elle est une lettre purement euphonique, distinguée par l'apostrophe pour montrer qu'elle ne lui appartient pas, & introduite pour éviter le choc déplaisant de deux voyelles.

M ne représente pas toujours une articulation. Il lui arrive souvent de servir au son par combinaison avec la voyelle ou la diphtongue dont elle est précédée ; ainsi que je l'ai expliqué à l'article des voyelles rendant un son nasal. Cette combinaison sonorique n'a lieu que lorsque cette consonne est appuyée d'une autre, soit de sa même syllabe, soit de la syllabe suivante dans le même mot :

*camp , temporel , timbre , bombe , com-
ble , immobile , grammaire .*

Lorsqu'elle est suivie d'une voyele , elle ne contribue pas à la représentation du son , s'en tenant à sa fonction articulative :

*camarade , témérité , symétrie , cimeti-
re , humide .*

Elle en use demême si après *O* elle n'est apuyée que de sa réduplicative :

*communion , commander , commode ;
commun , somner .*

Elle ne peut être suivie d'aucune autre consonne que de ces trois *B M P* , excepté dans *comte* signifiant une dignité ou un titre d'honneur . Elle termine rarement le mot dans nôtre Langue ; alors elle est sonorique ; & ce sont les dérivés qui font connoître qu'elle occupe cette place dans le primitif :

nom nominaux , Siam Siamois .

La réduplication lui est familiere après la syllabe *im* commençant le mot dans un sens privatif ou extensif , & après ces

cinq combinaifons fyllabiques *com*, *gom*,
pom, *som*, *hom* :

immatriculé, *immense*, *immodéré*, *im-*
munité :

comme, *commerce*, *gomme*, *pomme*,
sommet, *homme*, *hommage*.

Il n'y a d'autres exceptions que

comette, *comite*, *comédie*, *comédien* ;
comique, *comité*, *concomitance*, *ho-*
mogene.

Dans toute autre circonstance, elle n'est
point redoublée, à six mots près, qui
font

dommage, *femme*, *lemme*, *dilemme*,
nommer, *nommément*.

N, outre sa destination naturelle, sert
à former un son nasal dans les mêmes
circonstances que je viens d'expliquer
pour *M* :

incorporé, *innocent*, *jonction*, *néant*,
occéan, *loin*, *peindre*, *quelquun*,
brun :

& de plus dans toutes celles où, étant
initiale, elle a un sens privatif quoi-

qu'elle ne soit pas suivie d'une autre consonne ni même de sa réduplicative ; en quoi elle diffère de *M* qui dans ce sens admet toujours la réduplication :

inévitabile , inaltérable , inopiné , infable , inusité.

Précédée du *G* elle a une articulation grasse , que les Espagnols distinguent par un trait orizontal placé au dessus de la lettre :

mignard , peigne , digne , chataigne , besogne , répugnance.

Autant que la consonne précédente aime le voisinage de *B P M* , autant celle-ci l'abhorre. Elle est dans la troisième personne plurielle des Verbes une lettre parfaitement oiseuse , très incommode pour les étrangers , & si éloignée du but de son institution que si l'habitude ne séduisoit nos yeux nous ne pourrions pas nous empêcher d'y voir du ridicule. Cependant il est impossible de l'en débuisquer : ce seroit tomber dans un plus grand ridicule que de vouloir le tenter : & je

penſe qu'elle ſ'y maintiendra tant que la Langue durera vivante & morte. C'eſt auſſi la conſonne qui admet le plus fréquemment la réduplication ; quoiqu'il y ait beaucoup d'occasions où elle eſt ſimple : pour nous en inſtruire sûrement , je ne vois point d'autres maitres que l'Uſage & le Dictionnaire. Je ferai pourtant obſerver que la pratique commune eſt de ne la pas redoubler entre deux *O* : on écrit par une ſeule *N ſonore* , *honorable* ; quoiqu'on écrive par deux *ſonner* , *honneur* , *honnête*. De plus c'eſt une pratique aſſez conſtante de la redoubler dans les dérivés lorſque le primitif finit par cette conſonne précédée de l'une de ces trois voyeles , *A E O* :

ban bannir , *an année* , *van vanner* ,
mien , *mienne* , *chrétien* , *chrétienne* ,
pardon , *pardonnable* , *occasion occa-*
ſionner , *lion lionne* , *melon melon-*
niere , *fripon friponne* , *maron maron-*
nier , *tison tisonner* , *savon savon-*
nette.

Il n'en est pas ainsi quand cette consonne finale est précédée d'*I* ou d'*U* ou de quelque diphtongue : alors elle reste simple dans les dérivés :

badin badine, fin fine, brun brune, quelqu'un quelqu'une, sain saine, plein pleine, soin soigner.

P laisse altérer sa valeur par la proximité de *H* en se faisant alors prononcer comme *F*. Cette orthographe, où l'on emploie deux consonnes pour ne présenter qu'une articulation & répondre à un caractère très simple dans la Langue originale, passe pour une trace de l'Étymologie. La pratique n'en est pas néanmoins si exacte qu'on ne s'en écarte assez souvent : les mots devenus d'un usage commun & ceux où il se trouveroit trois consonnes de suite pour articuler un seul son s'écrivent à la françoise malgré leur origine greque :

fantaisie, fantome, faisan, frénésie, frase.

Le *PH* ne s'est conservé que dans les

noms propres & dans les mots qui ont un air scientifique :

Phaéton, Philipe, Phocas, philosophe, physicien, phénomène, pharmacie, phtisie.

L'oïfiveté du *P* n'empêche pas qu'on ne le maintienne à la fin des monosyllabes; surtout quand il est la lettre caractéristique de la dérivation: on écrit donc

camp, temps, drap, corps;

d'où dérivent

campagne, temporel, draperie, corporel.

Il tient ferme dans *baptême* & *compte*; parcequ'il se prononce très distinctement dans quelquesuns de leurs dérivés, tels que

baptismal, compôt.

Pour la réduplication, elle a été adinifée dans un si petit nombre de mots en comparaison de ceux où elle est interdite, & elle paroît même si indifférente que cela ne vaut pas la peine de charger ici les regles de l'orthographe d'une variété embarrassante & totalement inutile. Je

prens donc , sur l'exemple d'un fameux Dictionnaire , le parti de réduire tout à l'uniformité , en ne redoublant jamais le *P*. Je n'ignore pas qu'en cela je ne serai point conforme à tout le monde : mais tout le monde ne me fera pas nonplus contraire. Puisqu'il est impossible d'avoir l'unanimité pour moi ; il est de nécessité d'opter. Je le fais ; non par prévention ; car je renonce à ce que j'ai pratiqué jusqu'à présent : l'examen m'a fourni le motif du choix ; qui est fondé sur ce que l'esprit de système , la simplification des règles , & le génie de la Langue m'ont paru plus favorables à la pratique que j'adopte qu'à celle que je quite.

Q est une consonne à qui le génie françois a refusé le pouvoir de représenter l'articulation sans le secours de l'*U* ; qu'elle a par conséquent toujours à sa suite , comme une lettre purement attachée à son service , & qui dans cette position servile ne contribue qu'à donner à ce *Q* une valeur pareille à celle du *K* , pour

articuler le son qui vient ensuite :

*qualité , quand , question , quitance ,
quotité , quelquun.*

Il y a quelques occasions où cet *U*, tout fervile qu'il est , se fait aussi entendre lui même , tantôt légèrement par le son qui lui est naturel , tantôt gravement par le son plein de la diphtongue *OU* ; mais ce n'est jamais qu'en union syllabique avec une autre voyele, comme dans *équestre , quinquagésime , quadrature , équateur.*

Cette consonne est d'une nature à ne pouvoir faire syllabe avec une seule voyele ; il lui faut toujours l'*U* fervile outre celle dont son articulation doit modifier le son , quand même ce son seroit celui d'*U*. Si l'on trouve dans un de nos Dictionnaires *piqûre* au lieu de *piquûre* , qu'on écrivoit autrefois *piqueure* & à qui on a ajouté l'accent circonflexe pour marquer la suppression de l'*E* ; il ne faut pas douter que ce ne soit une faute d'impression : il y auroit de la

malignité à l'imputer à la délibération des auteurs : ils étoient trop sages pour faire sans aucune raison contrecarrer par un seul mot la maniere universelle d'écrire tous les autres. D'ailleurs très-attachés à l'influence de la Langue latine dont cette lettre & son orthographe nous viennent, comment se feroient-ils déterminés à l'employer en François devant le son *U* autrement qu'elle ne l'est dans le Latin devant ce même son & devant tous les autres ? Ces mots

aquila, coquus, equus, equula, equulus, quum,

qui signifient

goute d'eau, cuisinier, cheval, jument, poulain, lorsque :

ces mots, dis-je, tous écrits avec deux *UU*, l'un pour le son & l'autre pour l'articulation du *Q*, ont dû empêcher ces auteurs de se livrer à une orthographe si singuliere. Ce n'est donc point par gout que la chose a été faite ; car ce même gout auroit décidé en faveur de

quelqun, *piqant*, *piqueur*; ce qui n'est pas arrivé. Je n'ai fait cette observation que parceque j'ai vû des personnes déprimer par des plaifanteries mal placées un ouvrage qui est constamment aussi bon que tout ce qu'on a fait en ce genre.

R a, comme *L*, une prononciation coulante, qui lui donne la facilité de se joindre à une autre consonne pour modifier ensemble le son :

cracher, *greve*, *friture*, *propre*, *prune* ;
printems.

Elle n'a d'autre particularité que d'être une finale oiseuse après *E*, soit dans les infinitifs des verbes, soit dans les autres mots où la terminaison *er* n'est pas immédiatement précédée de l'une de ces trois consonnes *F M V* :

amuser, *pardonner*, *comparer*, *guerrier*,
potier, *familier*, *premier*, *bucher*,
clocher.

On excepte de cette regle les mots suivans ; où *R* en se faisant entendre donne à l'*E* un son ouvert :

cher, *fier*, *altier.*

Cette lettre se redouble après les voyelles *A E O* & les diphtongues *EU OU* dans certaines occasions seulement & non dans toutes. C'est le Dictionnaire qu'il faut consulter sur cet article :

*arracher , arrérages , guerre , horrible ,
leurre , bourreau :*
*araignée , aride , mere , sonore , heure ,
courage , mourir.*

Elle est aussi redoublée après la voyelle *I* quand au commencement du mot ces deux lettres font ensemble une syllabe réduplicative :

*irrémissible , irrévocable , irréligion , ir-
ruption.*

Dans toute autre circonstance, on ne la redouble point après cette voyelle, non plus qu'à la suite d'*U*, d'*Y*, & des autres diphtongues :

*iris , ironique , cire , directeur , admira-
tion , desirer , périr , tirer ; cure , dure ,
coëffure , augure , allure , doublure ,
conclure , pureté , voiture , azuré , maî-
re , faire , maurice , foire , poire , soi-
rée , boire , croire.*

Je ne vois d'exception à cette regle que *résurrection*.

S jadis fort à la mode paroissoit plus jalouse de se montrer que de rendre service : nôtre écriture en fourmilloit sans nécessité. Heureusement on est revenu de ces égards excessifs qu'on avoit pour le Latin : le gout de la commode simplicité a surmonté ici comme ailleurs la fervitude du cérémonial : tout ce cortège embarrassant a disparu du milieu des mots : & l'accent circonflexe est venu marquer la longueur de la prononciation sans y apporter d'équivoque. Il n'y a que les noms-propres & le mot *est* où *S* se maintienne sans être prononcée : on n'écrit plus ,

pasques , mastin , mesme , arrester , nostre , vostre ;

mais seulement avec l'accent ,

pâques , matin , même , arrêter , nôtre , vôtre.

Lorsque cette lettre termine le mot ; elle peut , comme beaucoup d'autres , être

oiseuse : & elle est toujours telle dans le pluriel des Substantifs & des Adjectifs ; n'y rendant alors d'autre service que d'être la marque caractéristique de ce nombre :

pertes, risques, symptomes, gains, périls, canards, saints, saintes, chers, cheres, bons, bonnes.

Qu'on me permette à l'occasion de cette *S* finale de présenter ici la bizarrerie des idées. Il y a des gens de lettres qui en protègent l'inutilité dans le milieu des mots & qui la bannissent du pluriel pour y substituer un *Z*, qui ne fut jamais établi pour cette fonction. Ils aiment mieux contrarier le génie de nôtre Langue, charger la Grammaire d'un tas de regles & d'exceptions superflues que de se rendre à une pratique simple facile & constatée par l'usage. N'est-ce pas une regle françoise que les pluriels se forment par l'addition de la lettre *S* ? pourquoi faire une exception de pur caprice dans les substantifs & adjectifs terminés en *E*, en

faveur d'un Z postiche, qui arrive très mal à propos, uniquement pour dérouter la regle générale ? En débusquant S il fait aussi supprimer l'accent qui se trouve au singulier : ensuite dans les adjectifs après avoir été intru au masculin, il faut le chasser à son tour du féminin pour y replacer S & l'accent. Quel avantage la Langue & la Grammaire tirent-elles de cette variation de pratique ? & sur quel rapport analogique est fondée cette vicissitude d'emploi & d'expulsion de caracteres dans le même mot ? N'est-il pas plus naturel, plus sensé, plus grammatical même, de s'en tenir à la regle générale ? & n'est-il pas aussi plus simple & plus aisé de distinguer le pluriel de ces mots comme celui des autres par S finale, en y laissant tout ce qui se trouve au singulier ?

*vérité, vérités, croté, crotés, crotée,
crotées,*

ne dépendent-ils pas de la même méthode qui fait écrire

écu, écus, éclat, éclats, poli, polis, polie, polies, vêtu, vêtus, vêtue, vêtues ?

L'analogie y est sensible : qui ne la goûte pas là ne goûtera jamais rien d'exaët & de méthodique. Pour Z, je le laisse paroître après E' aigu dans l'adverbe *assez*, & dans les secondes personnes du verbe, où il sert également au singulier comme au pluriel :

vous allez, vous parlez, vous sortez, vous riez.

La lettre S se redouble toujours entre deux voyeles lorsque l'articulation en doit être ferme :

assaut, assister, assommer, cesser, issue, pressentir, chauffer, tisserand.

Quand elle y est simple, elle se prononce coulamment comme le Z :

oser, frison, toise, besoin, muse, épouse, cousin, causer, aisé.

Elle a cette même douceur entre la syllabe *tran* & une voyele :

transaction, transition, transiger :

mais elle a une prononciation forte dans *préséance*.

T n'est pas redoublé après *E* marqué de l'accent aigu, ni après *I*, ni guere après *U*:

établir, détourner, détaché, rétif, itinéraire, citron, vitrage, mitre, mitiger, brutal, discuter, lutin, mutinerie, tuteur.

Il ne l'est pas nonplus après les syllabes où il se trouve une des deux liquides *L* ou *R* jointe à une autre consonne, ni à la suite de cellesci *do, re, la, ma*:

flater, floter, cloture, pratique, protester, grotesque, doter, retour, retenir, latitudo, matiere, maternel.

Ailleurs on le redouble assez ordinairement:

attaquer, combattre, attester, sornette, attrister, nettoyer, sottise, botte, motte.

Il se conserve au pluriel quoique non prononcé, excepté dans les mots de la terminaison nazale *ant* ou *ent*; parce-

que l'usage se porte autant qu'il peut à ne pas laisser desuite trois consonnes inutiles. Ce *T* reste néanmoins dans les monosyllabes de cette terminaison ; car il ne seroit pas décent de les dépouiller du peu qu'ils ont :

intérêts, cadets, placets, délits, canots, affuts, bienfaits, parfaits, exploits :

amans, instans, accens, tourmens, caressans, contens :

chants, gants, dents, cents, vents, lents.

Lorsque le *T* est immédiatement devant un *I* suivi d'une autre voyele ; il varie son articulation ; y prenant celle du *C* dans beaucoup d'occasions, & y gardant aussi souvent celle qui lui est propre. Comment en faire la distinction ? cela n'est pas possible autrement que par mémoire & par éducation. Si l'on vouloit aider les yeux ; il faudroit apeler ici le point prosodique, que j'ai déjà proposé pour distinguer *H* aspirée : placé sous le *T*, il en indiqueroit le ramollissement : & par son moyen on verroit que

*primatie, portion, exemption, quotien,
partial,*

se prononcent autrement que

sortie, question, bastion, chrétien, partie.

Outre ces services, cette lettre en rend encore un d'une autre espece. Elle se place seule entre le verbe & les pronoms *il elle on* dans l'interrogation lorsque ce verbe finit par une voyele; & cela sans se joindre à aucun de ces deux mots que par le tiret ou ligne d'union pour rendre la prononciation coulante; n'y paroissant que comme lettre euphonique, quoique distinctement articulée :

*y a-t-il ? mange-t-il ? accorde-t-elle ?
cette dame paroitra-t-elle ? raisonne-
t-on ? comment s'énoncera-t-on ?*

V, d'aussi nouvelle institution que *J*, a pris naissance, comme lui, pour distinguer une consonne d'une voyele. Son articulation est toujours la même : on écrit cette lettre où les organes la prononcent : & on la prononce partout où elle est écrite. Elle est une de celles qui

n'admettent jamais de réduplication.

X quoique d'un usage moins fréquent que beaucoup d'autres consonnes ne laisse pas que de représenter diverses articulations & d'être employé en six différentes manières. L'une, qui est sa valeur primitive, répond à *KS* : elle est telle dans les noms-propres, soit au commencement, à la fin, ou au milieu : devant les consonnes, *H* exceptée : & entre deux voyeles lorsque la première n'est pas un *E* initial & que le mot n'est pas non plus un adjectif numéral :

Ximenez, Stix, Ixion, Mexique,
extrait, excommunier, mixtion, maxime,
luxe, axe.

La seconde manière répond à *GZ* ; ce qui n'est qu'un adoucissement de la précédente. Elle a lieu entre *E* initial & une autre voyele ; quand même il se trouveroit une *H* avant la voyele postérieure :

examen, exercice, exil, exostose, exaucer, exhumer.

La troisieme répond au *K* ou au *C* de prononciation ferme ; ce qui arrive lorsque *X* est suivi d'un *C* prononcé mollement :

excès, excellent, exception, excentrique, exciter.

La quatrieme répond à *Z* : & elle est destinée aux adjectifs numéraux , ainsi qu'aux nombres composés :

deuxieme, dixieme, dixhuit, dixneuf.

La cinquieme répond à *S* prononcée fortement ; & n'a lieu que dans une seule occasion ; c'est à la fin des nombres lorsqu'ils se trouvent finir le sens & n'avoir point après eux la dénomination qu'ils calculent ; comme quand on dit ,

j'en ai dix : vous en garderez six.

Cette prononciation finale n'est pas un propre de la lettre *X* ; c'est un privilege attaché aux nombres , qui dans la circonstance marquée font toujours sonner la consonne par laquelle ils se terminent, quelle qu'elle soit. Ainsi *Q T F* se font

entendre demême quand on dit,

il y en a cinq, sept, huit, neuf;

quoiqu'ils soient, comme *X*, parfaitement oiseux étant suivis d'une dénomination commençant par une consonne.

Enfin la sixieme & derniere maniere dont on emploie *X* est de le faire figurer à la fin du mot uniquement pour les yeux, ou dumoins de ne l'y faire entendre que pour la douceur de la prononciation, par la liaison qu'on en fait avec la voyele initiale du mot suivant. Il devient aussi marque caractéristique du pluriel dans la plûpart des mots terminés par des diphtongues :

*choux, doux, heureux, veux, lieux,
dieux, animaux, cerveaux, étaux,
loix.*

Je n'ignore pas que l'usage le plus général & qui pourroit même passer pour universel est de le mettre à la fin de ces formations de verbe,

je peux, tu peux, je veux, tu veux.

Cet aveu fait, le Public me permettra
de

de lui remontrer que l'usage de les écrire avec une *S*,

je peux, je puis, tu peux, il peut, je veus, tu veus, il veut,

est plus analogue aux regles de la Conjugaison ; qui ne doit point changer la finale naturelle ; & qui n'a jamais admis, dans une formation, *X* pour terminale, soit après voyeles simples, soit après diphtongues : on écrit,

je cous, tu cous, il coud, je vaus, tu vaus, il vaut,

je meus, tu meus, il meut, je fais, tu fais, il fait,

je bois, tu bois, il boit, je dois, tu dois, il doit.

Il n'y a dans tous les Verbes que les deux mots *veux peux* où *x* se soit introduit ; je ne fais par quel motif : on auroit eu, ce me semble, plus de raison à le réserver pour faire la distinction entre le verbe & le substantif pluriel *les veux*. Il y a toute aparence que cette pratique est venue d'une main d'Ecri-

vain , nullement de la réflexion d'un homme de lettres , encore moins d'un système de Grammaïrien. Elle n'est celle du plus grand nombre que parcequ'on n'y a pas réfléchi, & qu'on regarde communément les variétés de l'orthographe comme choses indifférentes. De sorte que c'est moins un usage françois qu'un abus étendu ; qui fera peutêtre bien tôt abandonné & regardé comme une faute, si cet ouvrage est lû & la remontrance goûtée.

Z , dix neuvieme consonne & dernière lettre de nôtre alphabet , représente une articulation douce & coulante :

zèle , Zénobie , zigzag , azuré , lazaret.
Elle est oïseuse à la fin des mots lorsqu'elle s'y trouve précédée d'une consonne ou d'un *E* à qui son influence donne un son aigu , ce qui arrive dans le mot *assez* & dans les secondes personnes des verbes :

vous desirez , vous dormiez , vous pleureriez.

Lorsqu'elle termine un nom-propre, elle s'articule comme la consonne *S* & fait rentrer la prononciation de la voyele *E* dans la regle établie, que le son en doit être ouvert toutes les fois qu'elle est apuyée d'une consonne appartenant à la syllabe :

Rodriguez, Sanchez, Olivarez, Suarez.

Quelquesuns, comme je l'ai déjà observé, placent cette lettre aux pluriels dont le son terminal est formé par un *E'* aigu. Mais outre que c'est à *S* & non à *Z* à qui le génie de nôtre Langue donne la propriété de caractériser le pluriel, c'est que les yeux perdroient l'avantage de distinguer les participes des secondes personnes du Verbe ; ce qui est plus utile qu'on ne pense, surtout lorsqu'il s'agit d'apprendre une Langue par regles. Quelque facile qu'il soit de connoître le participe par le sens du discours, le secours des yeux ne perd rien de son prix. Ainsi *donnez* avec un *Z* & *donnés* par un *S* présentent la diversité

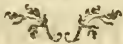
de ce qu'ils signifient d'une maniere plus nette & plus vive que s'ils étoient l'un & l'autre orthographiés demême. De plus ce *Z* gate l'analogie de l'orthographe en ôtant le fonds d'uniformité, qui en rend la pratique également belle & facile, & qui abrege les regles de Grammaire. Car premierement on ne fauroit le mettre partout. Quelle figure feroit-il à la fin de l'article ou du pronom *les* & des adjectifs pronominaux *mes tes ses ces* ? dans lesquels le son terminal est auffi fouvent celui de l'*E* aigu que de l'*E* ouvert. En second lieu après avoir marqué de l'accent le fingulier du mot, il faudroit l'ôter au pluriel pour y mettre *Z* : & si ce mot est fufceptible de genre ; il faudra pour le mettre au féminin y replacer l'accent, ôter *Z*, remettre *S*, établir pour tous ces changemens des regles nombreuses, des exceptions embarrassantes, fans autre but que de bannir *S* de fa place la plus naturelle, & introduire une pratique purement ar-

bitraire. Ne vaut-il pas mieux écrire avec une noble uniformité, en conservant toujours l'accent, ajoutant une *S* pour le pluriel & un *E* muet pour le féminin ?

trouvé, trouvés, trouvée, trouvées :

vous trouvez des moyens que d'autres n'auroient jamais trouvés.

Il ne reste plus qu'une observation à faire sur les Lettres en général : c'est que la figure en est ou ordinaire ou capitale. On ne se sert de celle-ci qu'au commencement des périodes, c'est à dire après le point, aux a-linea, dans les intitulés, pour ce qu'on veut rendre très sensible au Lecteur, à la tête des noms-propres & du sujet principal. L'Impression a de plus deux sortes de caracteres, romains & italiques, dont elle fait usage pour distinguer du discours suivi de l'auteur ce qui est citation ou mot employé matériellement : les exemples en sont fréquens dans cet ouvrage.



XV. DISCOURS,
DES CARACTERES
PROSODIQUES,

Faisant le second article de l'Orthographe.



'EST un usage commun à toutes les Langues d'avoir des Caracteres subordonnés aux Lettres qui composent l'Alphabet. On les nomme par cette raison PROSODIQUES. Ils ne représentent ni son ni articulation : ils servent seulement, comme subalternes, à nuancer, joindre, ou desunir les Alphabétiques. Il y en auroit huit si l'on adoptoit le POINT SOUSCRIT sous *H* & *T*, proposé pour distinguer les occasions où la premiere de ces consonnes est fortement aspirée & où l'autre est ramollie. Mais comme je ne dois & ne veus qu'expliquer l'usage actuel ; je dis qu'il y a dans nôtre Ecriture sept Caracteres prosodi-

ques , favoir , ACCENT GRAVE , ACCENT AIGU , ACCENT CIRCONFLEXE , CÉDILLE , TIRET , APOSTROPHE , POINTS DE DIVISION.

L'Accent grave est un trait diagonal tiré de gauche à droite & placé audeffus d'une voyele. Il n'affecte que ces trois *A E U*. La premiere s'en fait accompagner quand elle est terminale invariable ; c'est à dire quand elle est la dernière lettre d'un mot non susceptible de nombres ni de formations , adverbe ou particule :

là , endecà , holà , ouidà.

Il n'ajoute ni ne change rien au son , il fait seulement connoitre l'espece dont est le mot : c'est par son moyen que les yeux distinguent d'abord la préposition *à* , & que dans le même mot dénué de cet accent ils voient un verbe :

à Rome on a une façon de penser différente de celle qu'on a à Paris.

La voyele *E* en reçoit un service plus essentiel : elle le prend pour distinguer

sa prononciation ouverte de la muette dans les occasions où sans lui on pourroit les confondre, telles que sont les terminaisons en *es* :

après, excès, décès, progrès.

Enfin la voyele *U* n'admet l'accent grave que dans l'adverbe de lieu *où*, pour le distinguer de la conjonction alternative, qui est le même mot sans accent. Voilà toutes les places que l'Usage lui a constamment accordées. Quelquesuns le placent encore sur *E* ouvert non appuyé d'une consonne appartenant à la syllabe, écrivant

collège, cortège, privilège, lèpre, fidèle.

Mais la regle qui enseigne que de deux *E* employés dans deux syllabes desuite sans accent & sans être appuyés de consonne le premier est toujours ouvert & le second muet, suffit pour la connoissance de la prononciation, & peut épargner à la main la peine d'ajouter cet accent : sur lequel il me reste à dire qu'excepté l'adverbe *où* il n'est jamais

employé quand la voyele peut faire diphtongue.

L'Accent aigu est d'un grand usage ; quoique son service se borne à donner à la voyele *E* un son clair, qu'on nomme tantôt *fermé*, tantôt *aigu* du nom de l'accent. Il est par sa figure l'antagoniste du Grave ; puisque c'est un trait diagonal tiré de droite à gauche ; ainsi qu'on le voit dans

clarté, santé, témérité, ornés, dévoilés.

Il accompagne cette voyele partout où elle doit présenter ce son, excepté dans la conjonction *&*, dans les infinitifs, dans les adjectifs pronominaux *mes tes ses ces*, dans les mots *des les*, dans la terminaison *er*, & avant *Z* finale. Lorsqu'il est employé dans la circonstance où *E* pourroit faire diphtongue avec la voyele subséquente ; alors sa propriété est de détacher cet *E* sans qu'il soit besoin des points de division, comme dans ces mots,

déiste, réunir, athéisme, Créuse.

On le trouve, dans quelques imprimés, mis au lieu de l'accent grave sur l'*E* ouvert : on s'est avisé d'écrire

collége, sortilége, thèse.

C'est alors ou une faute d'impression ou une ignorance de correcteur ; cette pratique n'étant bonne qu'à insinuer la prononciation normande. De pareils exemples ne font point autorité : le bon usage seul doit conduire le Grammairien : cet ouvrage n'est donc pas fait pour justifier ni pour adopter tout sans système ni discernement, encore moins ce qui répugne au génie de la Langue, aux loix simplifiées de la bonne méthode, à la netteté & à l'uniformité des regles.

L'Accent circonflexe, formé des deux précédens unis en forme de chevron, a place sur les cinq premières voyeles quand il y est nécessaire pour suppléer à une lettre retranchée dont la voyele étoit autrefois accompagnée. Il en rend ordinairement la prononciation longue ; quoique ce ne soit pas là le vrai but de

son institution, n'ayant jamais été employé dans le François que pour être l'équivalent d'une lettre supprimée. Cette longueur de prononciation est tout l'effet qu'il produit ou du moins qu'il peut produire sur *AIOU* : mais lorsqu'il se trouve sur *E*, il lui donne de plus un son ouvert, semblable à celui de la diphtongue *ei* :

être, bête, champêtre.

Il a droit sur la troisième personne singulière du présent relatif du mode subjonctif :

qu'il allât, qu'il fût, qu'il vît, qu'il eût.

Il est l'unique & universel héritier de *S* inutile ; se mettant sur les voyelles que celle-ci avoit coutume de suivre dans le milieu de la syllabe, d'où l'embarras & l'équivoque qu'elle y causoit pour la prononciation l'ont fait exiler avec justice. On écrit,

pâques, matin, aumône,
qu'on écrivoit anciennement

pasques , maſtin , aumoſne.

Il tient auſſi très ſouvent la place d'un *E* ſupprimé par la même raiſon :

vû , aperçû , piquûre ,

au lieu de

veu , aperceu , piqueure.

La peine de ſuſpendre le mouvement habituel de la main & les liaiſons de l'écriture, pour revenir poſer ces accens ſur les lettres, fait qu'on les néglige, & que leur omiſſion n'eſt pas regardée comme une faute dans ce qui part d'une plume courante. Mais dans les Imprimés & dans les Ecrits des Savans tout doit être exact. Il faut cependant avouer qu'il ſiéroit bien ici d'aller à l'épargne; d'autantque des caracteres ſurchargés ôtent à l'impreſſion un certain air dégagé qui la rend plus gracieuſe à l'euil. Voilà pourquoi lors que j'ai trouvé des regles générales propres à conſtater la prononciation ſans leur ſecours, je me ſuis diſpenſé de les admettre dans l'orthographe. J'ai même pouſſé la diſpenſe

jusqu'à débarrasser les diphtongues de l'accent circonflexe ; ayant toujours écrit,

*naitre , connoitre , gout , maitre , sou-
tenir ,*

& non

*naître , connoître , goût , maître , sou-
tenir.*

Quoique je ne me fois déterminé à cette pratique que sur l'exemple d'autrui ; je ne m'en suis pas moins conduit par raison. Celle que je viens d'exposer m'a touché. De plus le gout grammairien me faisant regarder l'accent comme destiné à influencer sur le son de la voyele qu'il affecte , à empêcher l'union que pourroit produire la proximité d'une autre voyele , ou dumoins à caractériser l'espece du mot , j'en crois l'emploi superflu partout où je n'aperçois aucune de ces raisons. Ainsi l'accent circonflexe n'opérant rien de tout cela sur la diphtongue , dont les deux voyeles ne peuvent être desunies , & dont le son ne dépend en-

aucune façon de cet accent non plus que l'espece du mot où elle se trouve, j'ai pris le parti de m'en épargner la dépense. Aureste ceci n'est pas loi ni usage général : c'est pratique particuliere fondée sur des motifs de gout & de commodité. J'avertis néanmoins que si l'on protege cet accent circonflexe sur les diphtongues, il faut le placer sur la derniere des deux voyeles dont elles sont composées.

Quant à *Y*, il n'admet aucun accent.

La Cédille est un trait courbe dont la concavité regarde à gauche, mise sous le *C* pour lui ôter l'articulation ferme devant *A O V*, & lui en donner une molle semblable à celle qu'il a devant *E I Y* :

menaçant, maçon, conçu.

Le Tiret est une ligne horizontale mise entre des choses distinguées pour les unir. Il est d'usage dans trois circonstances. L'une lorsque de deux ou de plusieurs mots on veut n'en composer

qu'un pour le faire répondre à l'unité de l'idée :

avant-coureur , chauffe-pied , tout-étonné , arc-en-ciel.

L'autre usage est dans l'interrogation entre le verbe & le pronom qui suit , pour faire connoître que ce pronom est uni par la fonction de subjectif à ce qui le précède & non à ce qui vient après lui :

*connoit-il ? veut-elle ? souhaitez-vous ?
irons-nous ?*

Comme dans cette occasion on introduit un *T* euphonique lorsque le verbe se termine par une voyele ; alors cette lettre n'étant là que pour la douceur de la prononciation, & n'y figurant que comme étrangere , elle s'y place flanquée de deux tirets ; parcequ'elle doit être unie au verbe qui la précède & au pronom dont elle est suivie :

viendra-t-il ? aime-t-elle ? y pense-t-on ?

Le troisieme emploi du Tiret , purement accidentel, est lorsque la place manquant au bout de la ligne on coupe le mot en

deux & qu'on renvoie à la ligne suivante ce qui ne peut pas entrer dans la précédente. Alors le Tiret placé à l'extrémité indique la continuation du même mot dans l'autre ligne. Cette section se fait de manière que la syllabe n'y soit pas coupée. Il y a des personnes qui se sont fait un usage particulier de placer deux fois le tiret, à la fin & au commencement des lignes où se trouvent les deux portions du mot coupé; & cela pour annoncer clairement aux yeux de quoi il est question. Je ne désapprouve pas cette pratique : je voudrois même qu'elle fût plus usitée, & que les imprimés l'adoptassent.

L'Apostrophe est un trait courbe fait comme la virgule, placé à la suite de la lettre vers la partie supérieure, pour indiquer la suppression d'une voyelle finale, causée par la proximité immédiate d'une autre voyelle initiale du mot suivant. Par ce moyen il se fait une élision; c'est à dire que les deux mots se prononcent conjointement ;

l'animal, l'image, j'estime, jusqu'au jour, puisqu'on veut.

Il faut observer que s'il y avoit une *H* avant la voyele initiale, l'élifion se feroit également ; pourvûque cette *H* ne fût pas fortement aspirée :

l'honneur, l'harmonie, l'hérésie, j'honore.

L'Apostrophe ne fert que pour trois suppressions ; qui sont celle d'*E* muet dans les monosyllabes & dans les conjonctions terminées par la syllabe *que* : celle de la voyele *A* dans l'article féminin : & celle de la voyele *I* dans la conjonction *SI* lorsqu'elle est suivie du pronom *IL* ou *ILS*. Partout ailleurs quoiqu'il se fasse des élifions dans la prononciation on ne les marque point dans l'écriture par l'apostrophe : aucune des lettres qui composent le mot n'y est supprimée ; car ce qui est gracieux à l'oreille dans l'action des organes paroîtroit ridicule aux yeux dans la pratique de l'orthographe : le discours suivant en est la preuve :

cette personne est en bonne estime ; toujours dans une entiere application à plaire à tout le monde , elle est sans cesse occupée à rendre service au prochain :

On n'oseroit écrire ,

cette personn'est en bonn'estime : toujours dans un'entier'application à plair'à tout le mond'ell'est sans cefs'occupé'à rendre servic'au prochain.

Le Caractere établi pour représenter la suppression fait un autre service entre *L* & le pronom *ON* : il y marque seulement que cette consonne est étrangère au mot , & n'est placée là que comme une lettre euphonique pour la douceur du langage ; ainsi que l'est le *T* entre deux tirets dans les occasions citées ci dessus.

Que le vieil Usage ne se gendarme point contre la remontrance que je vas faire sur la maniere dont le mot *aujourd'hui* se trouve écrit dans plusieurs livres ; ce fera une preuve de mon respect pour

lui. Je déclare d'abord qu'on a dû se soumettre à ses loix tant que son regne a duré. Mais un nouvel Usage, aussi sage que le premier, lui ayant succédé, il faut s'y conformer avec la même docilité : ou si l'on ne peut se détacher de l'ancien établissement, il faut le suivre tel qu'il étoit, du moins lorsqu'on veut être conséquent. La liberté qu'on se donne d'altérer l'un, de corrompre l'autre par un mélange hazardé sans réflexion & sans système, fait de ce mot un monstre, que la Grammaire ne sauroit définir, & que le Génie françois ne voit qu'avec mépris, y apercevant un ridicule parfaitement opposé à tout ce qui vient de lui. Le simple exposé des trois manières suffira pour faire sentir la sagesse des deux premières & l'ineptie de la dernière. L'ancien usage écrivoit par quatre séparations *au jour d' hui* ; parcequ'en effet c'étoit alors une expression composée de quatre différens mots, dont le premier est une syncope de l'article.

avec la préposition *A*, le second un substantif, le troisieme une préposition, & le quatrieme un mot signifiant la présence actuelle, lequel, étant complé- ment de la préposition *de*, sert à spéci- fier le jour. Tout cela est dans l'ordre de la raison & de la Grammaire : il n'y a rien à dire contre ; sinon que cette ma- niere a vieilli parceque l'expression a changé de nature. L'usage moderne, unissant étroitement ce qui étoit séparé, a fait de cette expression un seul & nou- veau mot de la classe des adverbess ; & il l'écrit sans séparation *aujourd'hui*, con- séquemment à ce qu'il a établi & à la regle grammaticale. Le gout singulier ou plutôt l'habitude machinale du co- pistes ignorant, s'écartant de l'un & de l'autre usage, forme deux mots de ce qui doit selon les principes de la Langue ou en faire quatre ou n'en faire qu'un : on trouve fréquemment dans les imprimés *aujourd'hui*, séparé en deux par l'apostrophe. Dans ce système d'ortho-

graphie l'ancien mot *hui* reste tel qu'il étoit avec tout son air d'antiquité. Pour ce composé nouveau *aujourd*, que représente-t-il ? quelle est sa classe ? y en a-t-il de pareils dans le langage françois ? par quel principe par quelle analogie le rapporter & le fixer à une des especes connues ? J'avoue sans rougir que ma Grammaire ne va pas jusque là. C'est pourquoi je le laisse en proie au peuple des imprimeries : & vivant sous les loix du nouvel usage, j'écris en un seul mot, *aujourd*, ou, si l'on veut absolument y conserver *H*, *aujourd'hui*, mais sans apostrophe & sans séparation, comme étant devenu adverbe de temps.

Les Points de division sont accouplés en ordre orizontal, & placés sur une voyele pour la détacher de la précédente avec laquelle elle seroit unie en diph-tongue si ces deux points n'en indiquoient la séparation. Par conséquent ils rendent à chacune sa prononciation naturelle de simple voyele ;

Laïque, Saül, Moïse, Piritoüs.

On trouve quelquefois dans l'impression ces Points de division aussi mal placés qu'il se puisse ; précisément dans la circonstance opposée au motif de leur institution. C'est sur *U* lorsqu'entre deux voyeles il fait diphtongue avec la première ; & cela , dit on ; pour marquer qu'il n'est pas consonne :

joüir, jouër, avouër, quenouïlle.

Mais outre que le caractère de la consonne est assez différent de celui de la voyele pour ne les pas confondre ; l'expédient est admirable de mettre une marque de séparation sur ce qui doit être uni & par crainte qu'on ne le définisse. En vérité il ne faut pas imaginer que tout ce qui est moulé soit oracle. S'il y avoit dans cette occasion deux points à placer ; ce seroit plutôt sur la voyele qui suit la diphtongue que sur celle qui en fait partie :

jouir, jouër, avouër, quenouïlle.

Ils y sont néanmoins totalement inuti-

les: la regle générale que *O* & *U* font toujours diphtongue lorsqu'ils se trouvent rapprochés amoins que le dernier ne soit marqué de ces points de division, suffit pour faire lire comme il faut. Quant à la distinction de la valeur de l'*U*, c'est la forme du caractère qui en décide: les deux points n'y servent aucunement: & leur absence dans *ovale* ne m'annonceroit pas une consonne; si la lettre n'y avoit pas une figure différente de la voyele. Eh faut-il tant de raisons pour prouver le mal-entendu de cet emploi? la contrariété de la chose avec elle même ne démontre-t-elle pas l'abus?

Il y avoit autrefois deux Caractères, qu'on nommoit PARENTHESSES, faits en ligne courbe comme des especes de croifans. On les plaçoit de façon qu'ils répondoient l'un à l'autre par leur côté concave, pour enfermer ce qu'on inferoit dans le milieu d'un discours comme un hors-d'œuvre, & par là le détacher de ce qui le précédoit & le suiyoit. Au-

jourdui ils ne font plus en ufage ; parce-
 que la virgule fuffit pour les courtes pa-
 renthefes ; & que les longues , regardées
 comme de vrais interruptions , ne font
 plus foufertes dans le ftile. Toutes ces
 frafes lardées & farcies de traits étran-
 gers étoient l'effet de la pareffe : l'Au-
 teur jadis fe mettoit à fon aife fans fe
 foucier de fatiguer le Lecteur : c'eft au
 contraire à celuici que nôtre ficcle veut
 qu'on épargne de la peine : & le Public a
 décidé qu'on lui parlât nettement & con-
 féquemment ou qu'on fe tût. N'a-t-il
 pas raifon ? Est-on fait pour aller cher-
 cher dans le cahos des parenthefes , à la
 fueur pour ainfi dire de fon attention ,
 des morceaux de fens coupés & dépla-
 cés ; parceque l'auteur n'a pas voulu
 prendre la peine de les ranger dans une
 juſte correfpondance ?



XVI. DISCOURS,
DE LA PONCTUATION
FRANÇOISE,

*Troisieme article de l'Orthographe ;
& le dernier de ce que la Gram-
maire a pour objet.*



Uisqu'il se fait entre la main & les organes de la prononciation un commerce réciproque pour la manifestation de la pensée, l'une peignant ce que l'oreille entend, & les autres faisant entendre ce que l'euil voit; il faut une exactitude entiere dans ce commerce; afin que la Parole écrite réponde parfaitement aux modifications & à toutes les circonstances de la Parole prononcée; dont elle est l'image. Or comme la prononciation exige des repos, pour faire de nouvelles provisions d'air à mesure qu'elle en dépense; cela est cause que la

voix ne marche pas de suite , mais par intervalles mesurés sur le sens & sur la nature de la phrase. Ainsi l'Écriture doit présenter aux yeux ces repos & ces intervalles aussi bien que les sons & les articulations. Elle s'en acquitte par le moyen de six caractères établis à cet usage , savoir , le POINT , les DEUX POINTS , la VIRGULE PONCTUÉE , la simple VIRGULE , le POINT INTERROGANT , & le POINT EXCLAMATIF autrement dit POINT d'ADMIRATION.

C'est à savoir placer chacun de ces caractères que consiste l'art de la PONCTUATION ; car ils ne sont diversifiés que pour marquer les différences du repos. On ne doit donc pas les confondre dans l'usage ; cependant rien de si ordinaire ; parcequ'on regarde la Ponctuation comme chose de peu de conséquence. Je ne veus point ici en relever le mérite par les bévûes qu'une virgule ôtée ou placée mal à propos a occasionnées : je me contente de représenter à

mon lecteur que rien de ce qui appartient aux Arts & aux Sciences n'est comtemp-
tible ni même indifférent par foi même,
mais seulement par comparaison à d'au-
tres choses plus essentielles ou plus re-
levées. Il est très vrai que par rapport à
la pureté du langage, à la netteté de la
phrase, à la beauté de l'expression, à la
délicatesse & à la solidité des pensées la
Ponctuation n'est que d'un mince méri-
te, & que le Boileau le moins correct
sera toujours le fleau du Pradon le mieux
ponctué. Je ne pense pas nonplus que ce
soit une faute à un Ecrivain de la négli-
ger dans le temps que son imagination
échauffée fait courir sa plume sur le pa-
pier. Mais je crois qu'il n'est point indi-
gne de l'auteur le plus célèbre d'y don-
ner quelque attention; lorsqu'après avoir
fait & poli son ouvrage, il le copie pour
l'impression.

La Ponctuation soulage & conduit le
Lecteur. Elle lui indique les endroits où
il convient de se reposer pour prendre

la respiration, & combien de temps il y doit mettre. Elle contribue à l'honneur de l'Intelligence ; en dirigeant la lecture de façon que le stupide paroisse , comme l'homme d'esprit, comprendre ce qu'il lit. Elle tient en regle l'attention de ceux qui écoutent , & leur fixe les bornes du sens. Elle remédie aux obscurités qui viennent du stile. Tels sont ses effets. Ce qui la regle est la distinction du sens : mais cette distinction a divers degrés , selon que les sens qui forment le discours sont unis & liés ensemble ou détachés les uns des autres. Il est donc nécessaire avant toutes choses de connoître ces divers degrés de distinction. J'en trouve quatre.

Le premier , en commençant par le moindre de tous , est entre des sens distingués mais réunis par la construction dans une même phrase : je les nomme par cette raison *SENS CONSTRUCTIFS* : ainsi ce n'est qu'une distinction de membre à membre , ou de piece à piece de phrase.

Le second, en suivant la gradation, est entre des sens formés par différentes frases mais attachés l'un à l'autre par une dépendance qui en forme un composé en sorte que de ces sens particuliers il en résulte un général ; ce qui fait que je les nomme SENS RÉLATIFS ; par conséquent c'est une distinction de frase à frase faisant corps de sens.

Le troisieme est entre des sens non seulement formés par différentes frases mais de plus indépendans l'un de l'autre, chacun d'eux étant complet par lui même, & n'étant que rapprochés comme parties intégrantes pour concourir ensemble à un sens intégral. On leur donne le nom de SENS PARTIELS : & leur distinction est de portion à portion d'un total.

Le quatrieme degré de distinction, le plus grand de tous, est entre des sens isolés parfaitement détachés les uns des autres, n'ayant d'autre liaison que l'analogie des pensées & la convenance du

sujet; liaison qui doit regner dans tout le cours des ouvrages les plus longs. On ne peut mieux les nommer que *SENS INTÉGRAUX*. Ils peuvent être simples & plus ou moins composés; c'est à dire qu'ils peuvent être compris dans une seule phrase, ou dépendre de plusieurs. Dans ce dernier cas, ils forment la période; dont les membres peuvent aussi être composés en sous-ordre. C'est de toutes ces combinaisons de phrases & de périodes que dépend en partie le Stile. Quoiqu'il soit chose étrangère à la Grammaire; je dirai pourtant à cet égard que les périodes symétriques ne doivent pas avoir plus de quatre membres principaux; quand elles vont au-delà elles sont énumératives.

Voilà dans ces quatre degrés de distinction, établis sur la gradation des rapports que les sens ont entre eux, tout le fondement &, pour ainsi dire, l'abrégé de l'art de ponctuer. Il se règle selon que le sens est à l'égard d'un autre ou conf-

tructif, ou relatif, ou partiel, ou intégral.

Pour faire l'application de ces principes, je rapelle ce que j'ai dit de la frase au troisieme Discours. Elle est, par le concours des mots qui la composent, la représentation d'une pensée : & ce concours est ce qu'on nomme RÉGIME : d'où naissent entre eux des rapports mutuels, fondés sur la maniere particuliere dont chacun presente l'idée qui lui est attachée pour faire tableau tous ensemble. Cette maniere est une fonction qui les constitue membres de frase. Le nombre de ces membres va, ainsi que je l'ai dit, jusqu'à sept, savoir, Subjectif, Attributif, Objectif, Terminatif, Circonstancier, Conjonctif, & Adjonctif. Sans ces diverses sortes de fonctions les mots ne formeroient point de sens : & la Parole ne seroit qu'un tas informe d'idées ramassées, desquelles il ne résulteroit aucune pensée. Aulieu que les mots étant placés sous les divers

rapports de sujet, d'attribution, d'objet, de terme, de circonstance, de liaison, & d'accompagnement, il en résulte une combinaison qui en fait un corps construit de membres, c'est à dire une phrase, & des phrases un discours. Appliquons à présent nos principes à la pratique, en suivant l'ordre de nos quatre degrés de distinction.

REGLES DE PONCTUATION

ENTRE LES SENS CONSTRUCTIFS DE LA PHRASE.

Ces sens sont, ainsi que je viens de le dire, ceux qui servent à la structure de la phrase & qui en forment les membres : ce qu'ils peuvent faire en deux manières : l'une où tout tend à un point unique, en sorte qu'il n'y ait qu'une chose qui remplisse la fonction du membre : l'autre où il y ait pluralité de choses admises à une même fonction.

Dans la première manière, il n'y a point de distinction à marquer entre ces

cinq membres, Conjonctif, Attributif, Subjectif, Objectif, & Terminatif; quand même il y en auroit d'énoncé par une frase subordinative :

si le prince vous éleve à quelque dignité; n'en devenez pourtant pas plus fier envers ce que vôtre nouvel état met au-dessous de vous :

qui lira ces discours avec attention y trouvera de quoi s'instruire.

Il y a ici une exception pour le Terminatif. Lorsqu'il fait la tête de la frase & qu'il est énoncé par plusieurs mots sous le régime les uns des autres; il faut le distinguer par la virgule :

pour vivre plus honorablement, il faudroit avoir plus de revenus :

de vôtre campagne, je suis allé à une autre.

Quant aux deux autres membres, l'Adjonctif servant à donner un tour d'apostrophe y est distingué par la virgule :

madame, vous êtes la plus aimable personne de la cour.

Il l'est aussi lorsqu'il sert à rapeler le sujet, ou à présenter un motif :

pour mademoiselle , elle paroît trop instruite de sa beauté :

à vous dire vrai , je ne goute point le pincé dans les manieres ni le pondératif dans le discours.

Le Circonstanciel est pareillement distingué par la simple virgule , lorsqu'étant énoncé par plusieurs mots sous le régime d'une préposition ou d'un gérondif, il se trouve placé entre l'attributif & l'un des autres membres :

nos soldats se sont présentés , avec un air de conquérans , aux portes de la ville :
il a fait , en se mariant , une vraie sottise.

Mais ces deux membres dans d'autres énonciations , telles que seroient une particule interjective pour l'adjectif & un adverbe pour le circonstanciel , rentrent dans une étroite union avec les autres , n'exigeant point de ponctuation :

hélas que l'homme a peu de pouvoir sur ses passions !

ils se sont présentés fierement au combat.
Il en est demême quand le circonstanciel n'est point inféré entre les autres membres & qu'il termine la phrase quoique composé de plusieurs mots :

nous avons couru à leur secours avec toute l'ardeur possible.

Si ce Circonstanciel composé se trouve à la tête de la phrase ; alors il dépend souvent du gout arbitraire de le distinguer ou non par la virgule. Je crois que quand il est purement modificatif sans autre idée accessoire il ne faut point le distinguer, comme dans cet exemple,

avec tous ces moyens & toutes ces protections il n'a pu réussir :

& que quand il joint à la fonction de modificatif une idée accessoire de distribution il convient de le distinguer de ce qui suit ; comme cela se rencontre dans l'occasion où ayant observé en général que deux circonstances operent des effets

différens, je dis ensuite, pour exposer séparément ce que chacune opere, dans la première circonstance, la chose doit avoir le succès que vous desirez : dans la seconde, il en sera tout autrement.

A l'égard de l'autre manière dont les sens forment les membres de la phrase, & qui est celle où l'on admet plusieurs choses à faire le même service, il faut observer si cette pluralité fait énumération; ce qui arrive dès qu'elle va jusqu'à trois, ou si elle ne comprend que deux choses jointes par la conjonction. Ce dernier cas exclut toute distinction entre ces deux choses; & le premier demande ordinairement la virgule entre toutes celles qui composent l'énumération; permettant néanmoins quelquefois d'en user autrement, selon que cela peut convenir à la disposition & à l'étendue de la phrase :

*L'officier, le soldat, & le valet se sont enr-
richis à cette expédition :*

*il n'a ni talent , ni sentiment , ni esprit :
il a tout pour lui , la figure , les manières , & la naissance :*

*sur le champ la troupe part , marche ,
court , vole où la victoire l'attend :*

*il boit , mange , dort , & se réjouit en
homme plein de santé :*

*qui aime , qui donne , & qui est assidu
ne peut manquer de réussir.*

Quelques personnes ne mettent jamais de virgule avant la conjonction *ET*, même dans l'énumération; en quoi on ne doit pas les imiter, dumoins dans la dernière circonstance; car tous les énumératifs ont droit de distinction, & l'un n'en a pas plus que l'autre. La virgule est alors d'autant plus nécessaire avant la conjonction qu'elle y sert à faire connoître que celleci emporte là une idée de cloture, par laquelle elle indique la fin de l'énumération: & cette virgule y sert de plus à montrer que le dernier membre n'a pas avec celui qui le précède immédiatement une liaison plus

étroite qu'avec les autres. Ainsi la raison qui fait distinguer le second du premier fait également distinguer le troisieme du second, & successivement tous ceux dont l'énumération est composée: il faut donc que la virgule se trouve entre chaque énumératif sans exception, ou point du tout. Ce n'est que dans le cas de simple jonction copulative entre deux portions du même membre que la virgule n'a point de place, ainsi que dans ces deux frases :

elle a du gout & de la délicatesse :

*Lucinde & Cloris se voient & se haïssent
par même motif.*

Comme la Ponctuation dépend d'une distinction fine & délicate; je ne faurois trop éclaircir mes observations. Je prie donc le Lecteur de faire attention que lorsqu'il y a deux verbes unis par la conjonction pour faire fonction d'Attributif, si le second a un Subjectif ou un Objectif propre & distingué de celui du premier, il en résulte alors deux sens ou

deux fraſes; parconſéquent ce ne ſont plus portions d'un même membre. Par exemple, ſi l'on ajoutoit ſeulement le pronom *elles* pour être dans la fraſe que je viens de citer le ſubjectif du verbe *haiſſent* en diſant

Lucinde & Cloris ſe voient, & elles ſe haiſſent par même motif;

ou ſi l'on donnoit à ce verbe un autre objectif en diſant,

Lucinde & Cloris ſe voient, & haiſſent également tout le monde,

il eſt viſible que les deux verbes dans ces occasions ceſſent d'appartenir à une ſeule fraſe: que chacun y forme la ſienne avec d'autres membres: & que la jonction n'y lie plus comme auparavant des portions de membre mais des fraſes qui rendant un ſens formé ſont portions d'un ſens compoſé: qu'ainſi ce n'eſt pas le cas où la conjonction exclud la virgule. Non ſeulement cette ſimple virgule mais encore la virgule ponctuée & les deux points peuvent avoir place avant

& en cette occasion, comme avant *mais* & avant les autres conjonctions ; selon que le degré de distinction y rend les frafes dépendantes pour la parfaite formation du sens, ou qu'il les laisse purement partielles pour l'intégralité de la pensée. La preuve en est sensible dans le discours suivant :

*cet homme s'est présenté d'un air fier :
à peine a-t-il salué les dames : ses
discours ont plus manifesté d'orgueil
que d'esprit : & seul content de lui
même, il a déplû à tout le monde.*

La virgule est encore employée dans la frafe à distinguer des autres parties celles qui sont amenées par forme d'exemple ou par la conjonction explicative *savoir*, ainsi que tout ce qui est placé en parenthèse entre ses membres :

*ce que je viens d'observer se rencontre
fréquemment, ainsi que dans ce pré-
sent exemple & les suivans :*

*on a vû en tout temps de grands princes
avoir de grands foibles, tels que Sa-*

lomon , David , Alexandre , & beaucoup d'autres :

il y a pour l'homme trois grands mobiles , savoir , l'honneur l'intérêt & le plaisir :

cet amant , quoique tendre riche & bienfait , n'a pourtant pû plaire :

il faut , s'il vous plait , renoncer à vos préjugés ou à la connoissance du vrai.

REGLES DE PONCTUATION

ENTRE LES SENS RÉLATIFS D'UN SENS COMPLET.

Lorsque les sens sont distingués par différentes frases & que néanmoins ils sont liés l'un à l'autre par un raport de dépendance , de façon qu'un seul ne soit pas suffisant pour énoncer la pensée & qu'elle résulte des deux ; alors , pour constater la ponctuation , il faut connoître l'étendue , les bornes , & toutes les diversités qu'il peut y avoir dans cette dépendance ; parceque de là naissent différentes regles. La chose bien appro-

fondie , je trouve que la dépendance qui rend relatifs les sens se subdivise en sept : Unitive, Alternative, Conductive, Restrictive, Qualificative, Interpositive, & Réciprocative.

La dépendance unitive, présentée par l'une des deux conjonctions *& ni* ou même sans leur secours par simple proximité, est un rapport de pure jonction mais qui dirige les divers sens vers un objet commun. La virgule sert à les distinguer. Je prie le Lecteur de donner à cette définition une attention scrupuleuse ; car il peut se trouver des phrases jointes par ces conjonctions sans avoir entre elles de dépendance unitive, & formant des sens partiels, parcequ'elles ne tendent pas à un objet commun. Les exemples sont choisis pour faire sentir toute la précision de cette définition :

vous ne rendrez point de service à madame , & elle ne vous aura nulle obligation :

nous sommes arrivés en même temps , &

*nous avons paru fort à propos :
je ne veus dominer sur personne , ni je
ne veus qu'on domine sur moi :
l'un blâme , l'autre loue , tous les deux
sans connoissance du mérite.*

La dépendance alternative entre les frases y admet la même ponctuation que l'unitive : la virgule y figure convenablement :

mademoiselle est sincere , ou elle dissimule :

soit que vous le vouliez , soit que vous ne le vouliez pas , il n'en sera ni plus ni moins :

tantôt on rit , tantôt on pleure , & les passions y sont continuellement en action.

La dépendance conductive se trouve dans le cas où l'une des frases est amenée & liée à l'autre par la conjonction conductive *que* , soit comme suite sub-séquente , soit comme terme de comparaison , soit comme but d'exception. Alors point de distinction ; ainsi que le

justifient les exemples ci dessous :

il est établi que tout ce qui a eu un commencement aura une fin :

on remarque que les femmes desirent & demandent avec plus de constance que ne font les hommes :

il n'est point d'ouvrages d'esprit réellement bons que ceux où le vrai n'abandonne jamais le brillant , ni de conduite véritablement sage que celle qui est conforme à la loi divine.

La dépendance restrictive est celle où l'une des phrases sert à restreindre l'idée d'un des membres de l'autre phrase à une certaine portion d'étendue. La ponctuation n'est d'aucun usage dans cette occasion non plus que dans la précédente :

j'ai retrouvé le livre que vous m'avez prêté :

les poëmes qui ont paru cette année auront peine à trouver place dans le temple du gout.

La dépendance qualificative se voit dans les phrases dont l'une qualifie un

membre de l'autre , sans restreindre l'idée de la chose , ne faisant qu'en déclarer la propriété ou en exposer le caractère : alors la virgule les distingue :

il est rare que le mérite seul perce à la Cour , où rien ne réussit sans protection.

Cette cinquieme sorte de dépendance approche beaucoup de la quatrieme : la différence en est délicate ; cependant elle est réelle & très connue à qui a l'habitude d'analyser le sens des expressions. Pour la rendre sensible , il n'y a qu'à donner à l'exemple cité un tour restrictif au lieu du qualificatif qu'il a , & dire ,

il est rare que le seul mérite réussisse dans une cour où tout se fait par intrigue.

Ne voit-on pas que dans ce dernier exemple la seconde phrase sert à spécifier le mot de *cour* & en fixer le sens général à cette cour que la qualification désigne ? mais que dans le premier exemple la seconde phrase ne sert point à fixer

ce mot, lui laissant toute l'étendue de son sens, y ajoutant seulement un exposé de la manière dont se comporte ordinairement la Cour ? Par conséquent il ne faut pas distinguer ces phrases par la ponctuation dans l'un de ces tours, & il le faut dans l'autre ; parceque ce qui est purement qualificatif n'est dépendant que par liaison, & que ce qui est restrictif l'est par identité de sens. Cette différence de dépendance devient remarquable & mérite surtout de l'attention pour les pronoms relatifs *qui que dont* très souvent employés dans l'une ou l'autre de ces deux vûes, ou pour restreindre ou pour qualifier. Il est quelquefois même difficile de distinguer dans certains stiles auquel de ces emplois l'auteur les a destinés. Quand je dis,

l'ode que vous avez faite m'a paru très belle :

le Critique qui vous a blâmé s'est mépris lui même ;

il est clair que ces pronoms seroyent

alors à restreindre la chose & en fixer l'idée à une des particulieres que la générale peut comprendre. Ainsi point de ponctuation : la virgule y feroit toutafait hors de place ; parcequ'elle partageroit ce qui ne doit faire qu'une seule & même image. Lorsqu'on dit ,

*l'ode , que le sublime doit caractériser ,
ne souffre point de médiocrité :*

*le Critique , qui se plaît à juger de tout ,
n'a pas daigné parler de l'ouvrage ;*

il est très décidé que ces mêmes pronoms présentent là une idée purement qualificative , qui n'ôte rien à l'étendue de l'expression : par conséquent on doit les distinguer comme faisant une image ajoutée , autre que celle qu'ils accompagnent. Mais en voyant dans une relation cette frase ,

*le combat que nous avons donné le dix
a été sanglant ;*

je ne puis y connoitre , par la seule force du sens , si le relatif sert à restreindre l'idée de *combat* à celui du *dix* pour

le distinguer de quelqu'autre donné un autre jour ; ou si n'étant question que d'un seul combat dont on veut exprimer le carnage , ce relatif ne fait qu'en présenter la datte par forme d'instruction. Voilà où la ponctuation est nécessaire pour déterminer le sens du discours. Dans le dernier cas la datte doit être entre deux virgules , & dans le premier elle doit paroître desuite sans distinction. Ces pronoms , outre l'idée de restriction & celle de qualification , peuvent encore en avoir une d'addition pour adapter au sujet quelque nouvelle attribution. Dans ce cas ils admettent tantôt la simple virgule , tantôt la virgule ponctuée , & tantôt les deux points , selon que le sens adapté est en rapport d'union , de réciproquation , ou de partie intégrante :

je connois quelquun qui loue sans estimer , qui décide sans connoître , qui contredit sans avoir d'opinion , qui
parle

parle sans penser, & qui s'occupe sans rien faire :

on trouve beaucoup de gens très superficiels par le savoir & peu sûrs dans le gout ; qui s'érigent néanmoins en arbitres souverains du mérite & de la conduite des autres :

c'est un mortel qui se moque du Qu'en dira-t-on : qui n'est occupé que du plaisir : qui critique hardiment tout ce qui lui déplaît : dont l'esprit est fécond en systemes, & le cœur peu susceptible d'attachement : que tout le monde recherche & veut avoir à sa compagnie.

La dépendance interpositive vient de ce qu'une des frases est placée entre les membres de l'autre comme parenthese : ce qui se fait par gout ou par raison de stile. Celle qui est inférée doit toujours être distinguée des membres qui ne lui apartiennent pas ; & c'est à la virgule à marquer cette distinction, en se pla-

çant à la tête & à la queue de la parenthèse :

le vrai chrétien , quelque disgrâce qu'il lui arrive , trouve toujours des motifs de consolation.

La dépendance réciprocatrice est une correspondance par le moyen de laquelle des phrases qui ne sont ni membres d'une autre ni inférées en parenthèse , ayant chacune leur sens formel & séparé , font néanmoins contraste l'une avec l'autre pour que de leurs sens particuliers il en résulte un complet. Ce contraste est l'effet ordinaire de la plupart des conjonctions ou des expressions équivalentes faisant la fonction de membre conjonctif. Il exige que les phrases qui ont entre elles cette correspondance soient distinguées par la virgule ponctuée ; ainsi qu'on le voit dans ces exemples :

L'homme manque souvent de raison ; quoiqu'il se définisse un Etre raisonnable :

*si César avoit eu la justice de son côté ;
Caton ne se seroit pas déclaré pour
Pompée :*

*non seulement il lui a refusé sa protec-
tion ; mais il lui a encore rendu de
mauvais services.*

Il faut prendre garde ici à ne pas confondre la dépendance de réciprocation avec celle de simple jonction , que j'ai nommée *Unitive* : car il peut arriver que chacune des choses en correspondance ou l'une d'elles soit composée de plusieurs frases. Alors celles qui composent ensemble un même objet de correspondance ne sont entre elles qu'en dépendance unitive & distinguées par la virgule simple ; quoique ces mêmes frases soient toutes en dépendance réciprocatrice avec celles qui forment l'autre objet de la correspondance : & c'est uniquement ces objets de correspondance qu'on doit distinguer par la virgule ponctuée. Peut-être trouvera-t-on ceci un peu métaphysique : il est difficile que

cela soit autrement : mais l'analyse d'un exemple va tout éclairer :

quoique vous ayez de la naissance, que votre mérite soit connu, & que vous ne manquiez pas d'amis ; vos projets ne réussiront pourtant point sans l'aide de Plutus.

Il est manifeste que dans cette période il y a entre les trois premières phrases & la dernière une dépendance réciprocatrice ; puisque la force de l'énonciation, provenant des conjonctions *quoique* & *pourtant*, y marque une correspondance qui fait contraste & dont dépend la perfection du sens. En même temps il est visible que les trois premières phrases n'ont d'autre dépendance l'une de l'autre que celle d'union ; parceque la force de l'énonciation ne fait pas qu'elles se supposent réciproquement ; elle les rassemble seulement sous un même point d'analogie pour former de toutes réunies un seul objet de correspondance & ne faire ensemble qu'un contraste avec la dernière.

REGLES DE PONCTUATION

ENTRE LES SENS PARTIELS.

Les sens indépendans mais qui ont raport à un Tout par simple état de partie intégrante, & que par cette raison j'ai nommés *Partiels*, se distinguent entre eux par les deux points. On nomme cette distinction en terme d'imprimerie, *comma*; mot grec qui signifie *section* ou *fragment*; parcequ'effectivement ils font une des divisions ou sections de la période. Voici un exemple de cette ponctuation :

L'amour est une passion de pur caprice : il attribue du mérite à l'objet dont on est touché : il ne fait pourtant pas aimer le mérite : jamais il ne se conduit par reconnoissance : tout est chez lui gout ou sensation : rien n'y est lumiere ni vertu.

Pour rendre plus sensible la différence qu'il y a entre la distinction que doivent marquer les deux points & celle à qui

la virgule ponctuée est affectée, je vas donner à l'exemple raporté un autre tour ; qui, en mettant une liaison de dépendance entre les portions qui le composent, exigera que la distinction soit alors représentée autrement que par les deux points :

*L'amour est une passion de pur caprice ;
qui attribue du mérite à l'objet aimé ;
mais qui ne fait pas aimer le mérite ;
à qui la reconnoissance est inconnue ;
parceque chez lui tout se raporte à la
volupté ; & que rien n'y est lumiere
ni ne tend à la vertu.*

Il y a une observation à faire ici. C'est qu'il n'est pas effenciel aux deux points de servir toujours à distinguer des membres principaux de période : il leur arrive quelquefois de se trouver entre les parties subalternes d'un membre principal qui n'est distingué de l'autre que par la virgule ponctuée. Cela a lieu lorsqu'on fait énumération de plusieurs choses indépendantes entre

elles pour les rendre toutes dépendantes d'une autre qui acheve le sens. Telle est la période suivante :

si l'on fait attention à la conformation délicate du corps féminin : si l'on connoit l'influence des mouvemens hystériques : & si l'on fait que l'action en est aussi forte qu'irrégulière ; on excusera facilement les foiblesses des femmes.

On voit les trois premières frases relatives figurer entre elles comme parties intégrantes d'un total ; ce qui exige les deux points : ensuite ce total paroître en correspondance avec la dernière frase , pour former le sens par leur dépendance réciprocativè ; par conséquent il ne faut le distinguer que par la virgule ponctuée. Ainsi ce n'est pas une loi dans le stile qu'une partie principale de la période soit affectée d'une distinction moindre que celle de ses parties particulières. J'avertis seulement qu'il ne doit point y avoir entre les subalternes la

même distinction qu'entre les principales : si celles-ci sont distinguées par les deux points ; celles-là ne doivent l'être que par la simple virgule ou par celle qui est ponctuée. Si c'est la virgule ponctuée qui marque la distinction entre les parties principales ; c'est aux deux points ou à la virgule simple à la marquer entre les parties subalternes. Telle est la pratique du bon stile ; qu'on observe naturellement dans la construction des périodes ; quoique souvent les caractères de la ponctuation soient assez négligés pour confondre dans l'écriture les gradations du sens & ôter aux yeux la satisfaction de voir toute l'économie de la Syntaxe.

REGLES DE PONCTUATION ENTRE LES SENS INTÉGRAUX.

Ces sens sont, comme je l'ai dit, ceux qui ne sont suits que par la convenance de la matière & l'analogie des pensées. Le plus grand & le dernier degré de

distinction leur est destiné : il se marque par le point. Le discours suivant présente aux yeux ce degré conjointement avec les autres ; afin qu'on en puisse voir & observer d'un coup d'œil la différence :

le maréchal arriva hier matin au camp ; las & fatigué , mais fort à propos : sur le champ il donna les ordres pour engager l'action ; quoiqu'il n'eût pas encore toutes ses troupes. On se battit avec opiniatreté de part & d'autre jusqu'à l'entrée de la nuit. Nos soldats ont fait des prodiges de valeur : les Gardes françoises se sont distinguées à l'aile droite : Picardie a essuyé, avec une contenance admirable, le feu du canon : & les Carabiniers se sont fait jour jusqu'au centre des ennemis. La Maison du Roi a beaucoup perdu ; parcequ'elle s'est trouvée où le combat étoit le plus chaud. Le succès de cette journée fait également honneur à la bravoure du subalterne & à la con-

duite du Général. Je ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui ; sinon que la victoire a été complète. Le courier prochain vous instruira du détail de nos morts , de nos blessés , & de toute nôtre perte , ainsi que de celle des ennemis.

On voit dans ce discours une ponctuation exacte ; & toutes les regles que j'ai données mises en pratique d'une maniere à pouvoir servir de modele. Il paroît par ces regles qu'elles ne dépendent que de la distinction du sens & ne regardent que les quatre premiers caracteres de la ponctuation. Cela est vrai. Les deux autres , qui sont le point interrogant & le point exclamatif , n'ont aucune influence sur le degré de distinction. Ils se placent indifféremment au lieu des autres caracteres dans les occasions où le tour de frase le demande , c'est à dire à la fin de l'interrogation & de l'exclamation , quelle que soit la distinction entre ces sens & ceux qui les

suivent. Leur figure se montrera dans les exemples :

Peut-on soutenir que le vice soit toujours puni ? & que la vertu soit toujours récompensée ?

que les sages sont en petit nombre ! qu'il est rare d'en trouver !

Outre tous les caractères dont j'ai parlé dans ces trois derniers Discours, il en est un qui n'appartient ni à la Ponctuation, ni aux Prosodiques, ni aux Alphabétiques, qui néanmoins est d'un grand usage dans l'impression. C'est &, figure composée de deux lettres unies, faisant abréviation, & uniquement employée à peindre la conjonction *et*. Ce caractère appuyé d'un *c* signifie qu'on laisse au Lecteur le soin de suppléer ce qui manque au discours ; soit que l'auteur le supprime de dessein, ou qu'il craigne que quelque chose n'ait échappé à ses recherches. Cette figure représente littéralement les deux mots latins


& cætera ; qui ont passé dans le langage françois sous la forme d'un seul mot, ainsi écrit en abrégé &c.

F I N.

ERRATA du second Volume.

		<i>Fautes.</i>	<i>Corrections.</i>
P	Ag. 10. l. 2.	dautant plus . .	d'autant plus facilement
	42. l. 4.	dautant quelle.	dautantqu'elle
	61. l. 16.	caratéristique.	caractéristique
	71. l. 3.	blâmat	blâmât
	112. l. 7.	souhaiterois . .	souhaitois
	255. l. 19.	au	un.
	161. l. 2.	d'ordinaire . . .	dordinaire
	238. l. 17.	de suite. . . .	desuite.
	265. l. 23.	un	une
	306. l. 19.	absent	absence.
	<i>Ibid.</i> l. 20.	ce	ces
	344. l. 1.	o.	oi
	357. l. 16.	so n	fon





A P R O B A T I O N.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, *Les vrais Principes de la Langue Françoise : ou la Parole réduite en Méthode, conformément aux loix de l'Usage ;* & je n'y ai rien trouvé qui en puisse empêcher l'Impression. A Paris, le 28 Septembre 1746. FLONCEL.

P R I V I L E G E D U R O I.

L OUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé le Sieur GIRARD Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre, *Les vrais Principes de la Langue Françoise, ou la Parole réduite en Méthode*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter le Sieur Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de neuf années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étran-

gere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement, ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Sieur Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts : A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles : que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier, & beaux caractères, conformément à la Feuille imprimée, attachée pour modèle sous le Contre-scel des Présentes : que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 : qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis, dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France ; le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mandons

& enjoignons de faire jouir ledit Sieur Exposéant & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secrétaires, soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; CAR tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau le huitième jour du mois de Novembre, l'an de grace mil sept cens quarante-six, & de notre Règne le trente-deuxième. Par le Roi en son Conseil, SAINSON, & scellé.

Registré sur le Registre XI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 730. fol. 646. conformément au Règlement de 1723, qui fait défense, art. IV. à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs, ou autrement, & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, huit Exemplaires prescrits par l'art. CVIII. du même Règlement. A Paris le 10 Janvier 1747.

G. CAVELIER, Syndic.

THE HISTORY OF THE

REIGN OF

CHARLES THE FIRST

BY

JOHN BURNET

OF

SCOTLAND

IN

SEVEN VOLUMES

THE SECOND

VOLUME

CONTAINING

THE

REIGN OF

CHARLES THE FIRST

FROM

THE

DEPARTURE

OF

THE

PARLIAMENT

TO

THE

DEATH

OF

THE

KING

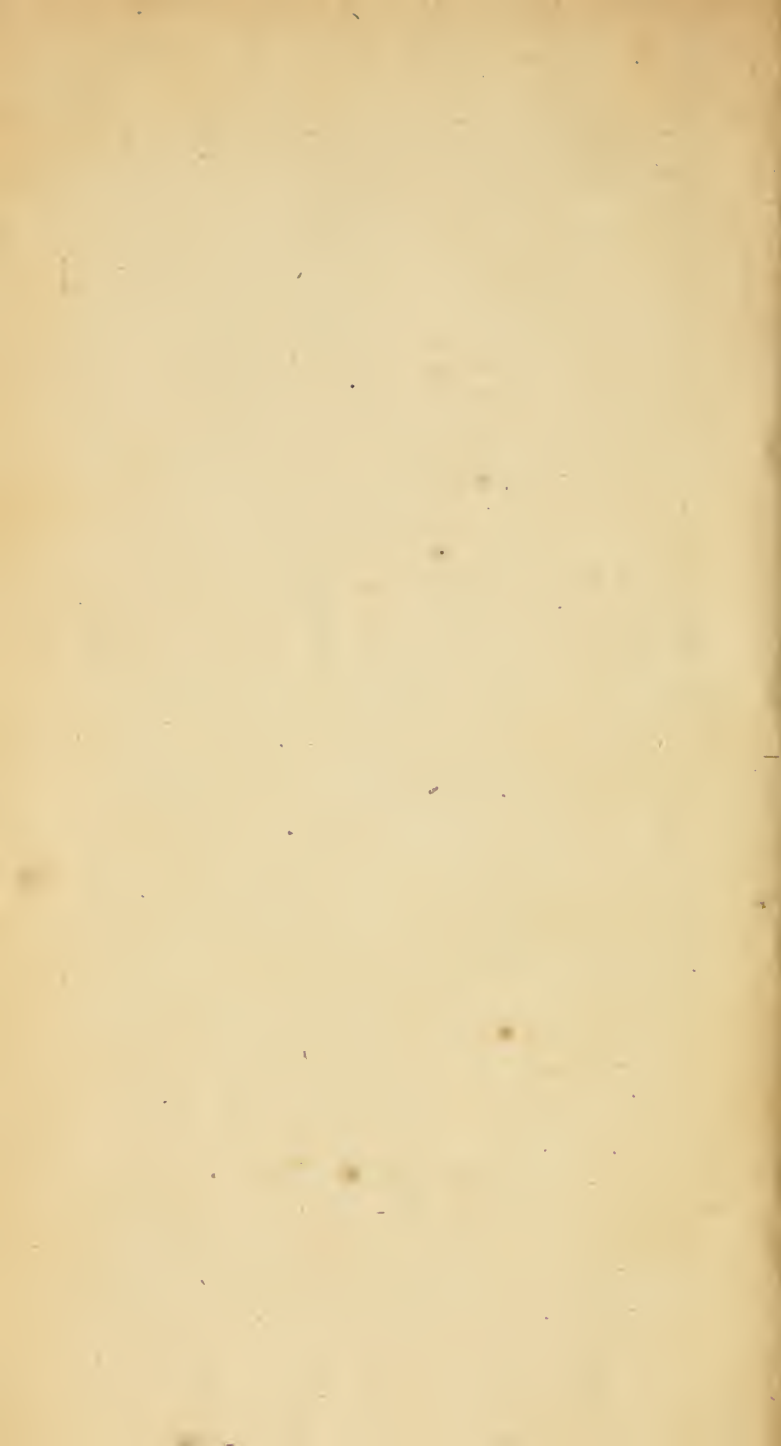
IN

THE

YEAR

1649





Cleaned & Oiled

May 1926

April 1991



